





ŒUVRES

COMPLÈTES

DE SIR WALTER SCOTT.

TOME QUARANTE-CINQUIÈME.

. . . . . Sed non in Cæsare tantùm
Nomen erat, nec fama ducis; sed nescia virtus
Stare loco; solusque pudor non vincere bello.
Acer et indomitus, quò spes, quòque ira vocasset,
Ferre manum, et nunquam temerando parcere ferro;
Successus urgere suos; instare favori
Numinis; impellens quidquid sibi summa petenti,
Obstaret; gaudensque viam fecisse ruinâ.

LUCANI Pharsalia, Lib. I.

César a plus qu'un nom, plus que sa renommée:
Il n'est point de repos pour cette âme enflammée;
Attaquer et combattre, et vaincre et se venger,
Oser tout, ne rien craindre, et ne rien ménager,
Tel est César : ardent, terrible, infatigable,
De gloire et de succès toujours insatiable,
Rien ne remplit ses vœux, ne borne son essor;
Plus il obtient des dieux, plus il demande encor;
L'obstacle et le danger plaisent à son courage,
Et c'est par des débris qu'il marque son passage.

LUCAIN. *La Pharsale*, livre Ier. (*Trad. de la Harpe.*)

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
rue de Vaugirard, n° 9.

VIE

DE

NAPOLÉON BUONAPARTE,

EMPEREUR DES FRANÇAIS;

PRÉCÉDÉE

D'UN TABLEAU PRÉLIMINAIRE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE;

PAR

SIR WALTER SCOTT.

TOME SECOND.



PARIS,

CHARLES GOSSELIN, RUE S.-GERMAIN DES PRÉS.

M DCCC XXVII.



VIE
DE
NAPOLÉON BUONAPARTE.

CHAPITRE PREMIER.

TABLEAU DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Le 10 août. — Le tocsin sonné de bonne heure. — Les Suisses de la garde et les restes du parti royaliste se rendent aux Tuileries. — Assassinat de Mandat. — Faiblesse de Louis et énergie de la Reine. — Les Ministres du Roi, à la barre de l'Assemblée, déclarent le danger de la Famille royale, et demandent qu'une députation soit envoyée au Palais. — L'Assemblée passe à l'ordre du jour. — Combat aux Tuileries. — Les Suisses reçoivent l'ordre de se rendre auprès du Roi. — Plusieurs sont tués et dispersés. — Presque tous sont massacrés avant la fin du jour. — La Famille royale passe la nuit *au Couvent des Feuillans.*

Depuis l'insurrection du 20 juin, qui avait fait voir jusqu'à quel point il était à la merci de ses ennemis, le Roi avait presque renoncé à toute idée de salut ou de fuite. Henri IV eût demandé ses armes : Louis demanda son confesseur. « Je n'ai plus rien à faire sur la terre, dit-il ; je dois diriger toutes mes pensées vers le ciel. » On fit

quelques efforts inutiles pour gagner les chefs des Jacobins; ils prirent l'argent, et continuèrent, comme on devait s'y attendre, leurs hostilités. La motion pour la déchéance du Roi n'était encore que faiblement appuyée dans la Convention : son sort dépendait de la crise qu'on attendait. Enfin le fatal 10 août arriva, jour que les Girondins et leurs antagonistes avaient fixé pour la lutte décisive.

Le Roi, instruit de leurs projets, avait rappelé en toute hâte, des casernes de Courbevoie, mille gardes suisses, sur la fidélité desquels il comptait. L'excellente discipline et la fermeté de ces braves montagnards, auraient pu rappeler la description faite par les historiens[1], de l'entrée de leurs prédécesseurs à Paris, dans des circonstances semblables, la veille des Bar-

[1] Imitée ainsi de l'historien Davila par le poëte dramatique Lee : « N'avez-vous pas entendu ? — Le roi devançant le jour, a reçu ses gardes dans la ville; les Suisses sont entrés gaîment au son de leurs fifres ; la populace apathique les contemplait saisie d'étonnement, puis elle est rentrée dans ses boutiques et a laissé le passage libre. » *

* Ce morceau est extrait par l'auteur du *Duc de Guise* (scène 3, du 4[e] acte). Cette tragédie politique fut faite en communauté par Lee et Dryden. Sir Walter Scott cite dans son édition des œuvres de Dryden le passage même de Davila : *Un hora innanzi giorno si sentirono i pifferi, i tamburi degli Suizesi, etc.* livre IX. (*Édit.*)

ricades, sous le règne de Henri II. Mais l'inquiétude du moment ne permettait pas de songer au passé.

Le 10 août, de bonne heure, le tocsin répandit l'alarme dans la ville de Paris; c'était l'annonce que l'insurrection dont on était menacé depuis long-temps, venait enfin d'éclater. Dans plusieurs quartiers, les Constitutionnels repoussèrent ceux qui venaient donner ce terrible signal; mais les Jacobins, bien préparés, triomphèrent partout, et firent bientôt retentir ce son lugubre dans toutes les parties de la capitale.

Les deux partis, en l'entendant, disposèrent leurs forces pour l'attaque et la défense, cette journée étant regardée par chacun d'eux comme décisive.

Les Suisses prirent les armes, et occupèrent les postes en dedans et en dehors du palais. Environ quatre cents grenadiers de la fidèle section des Filles-Saint-Thomas, renforcés par plusieurs de celle des Petits-Pères, qui inspiraient également une juste confiance, furent placés dans l'intérieur, pour contribuer avec les Suisses à sa défense. Les restes du parti royaliste, non découragés par les événemens du 28 février de l'année précédente [1], s'étaient rendus

[1] Où, dans une circonstance semblable, ils avaient été insultés par la garde nationale. *Voyez* tome 1, page 279.

aux Tuileries en entendant le premier son du tocsin. Ils pouvaient, avec les personnes attachées au service de la famille royale, former environ quatre cents personnes. Rien ne prouve mieux combien la cour était peu préparée à la résistance, que le manque de fusils et de bayonnettes pour armer les volontaires, et celui de munitions, excepté ce que les Suisses et les grenadiers de la garde nationale avaient dans leurs gibernes. La vue seule de cette petite troupe était plus faite pour inspirer le découragement que la confiance. Ce fut au cri chevaleresque de « Laissez entrer la noblesse de France ! » qu'elle défila devant la famille royale. Hélas! au lieu de ces milliers de nobles dont on voyait jadis briller les épées autour de leur Roi, dans de semblables crises, il ne paraissait ici que de vieux militaires distingués, mais dont les années avaient dompté, sinon le courage, du moins la vigueur; des adolescens, à peine sortis de l'enfance, et des personnes attachées à des emplois civils, dont quelques unes, telles que Lamoignon de Malesherbes, tiraient leur épée pour la première fois. Il y avait dans leurs armes autant de bigarrure que dans leur extérieur. Des épées, des sabres, des pistolets, tels étaient leurs moyens de défense contre des ennemis armés de fusils et de canons;

ils n'en étaient pas moins pleins d'ardeur. Ce fut en vain que la reine, presque en larmes, conjura des hommes de quatre-vingts ans, et au-delà, de renoncer à une lutte tellement au-dessus de leurs forces. Ces vétérans sentaient que l'heure fatale était venue; et, hors d'état de combattre, ils réclamaient le privilége de mourir en faisant leur devoir.

Marie-Antoinette montra le courage le plus magnanime. « Son air majestueux, dit Pelletier, sa lèvre autrichienne et son nez aquilin lui donnaient un air de dignité, dont on ne peut avoir une idée que quand on l'a vue dans ce moment critique. » Si elle eût pu inspirer au Roi une partie de son active énergie, peut-être eût-il, même dans ce dernier moment, arraché la victoire aux révolutionnaires; mais, capable de supporter ses malheurs en saint, il était hors d'état de les envisager et de les combattre en héros; toutes ses forces étaient paralysées par son horreur pour l'effusion du sang.

Déjà les cris des ennemis se faisaient entendre dans l'éloignement, lorsque les légions de la garde nationale, traînant leurs canons, entrèrent successivement dans le jardin des Tuileries. Parmi les citoyens armés, quelques uns, surtout les artilleurs, étaient ennemis du Roi; d'autres étaient bien disposés pour lui; le plus

grand nombre était indécis. Mandat, leur commandant, lui était entièrement dévoué. Les dispositions qu'il avait prises étaient propres à décourager les rebelles, et à donner de la confiance aux bien intentionnés, lorsqu'il fut appelé à la commune pour y recevoir des ordres, et s'y rendit, comptant sur l'appui des Constitutionnels, qui en faisaient encore partie. Mais il se trouva ainsi entièrement au pouvoir des Jacobins. Mandat fut arrêté et envoyé à l'Abbaye; il n'y arriva pas, et fut tué d'un coup de pistolet à la porte de l'Hôtel-de-Ville: sa mort fut une perte incalculable pour le parti royaliste.

Dans l'intervalle, on avait laissé échapper un avantage signalé. Péthion, maire de Paris, du parti de Brissot, fut reconnu parmi les gardes nationaux. Les Royalistes se saisirent de lui et l'emmenèrent au château, où l'on proposa de garder, comme otage, ce magistrat populaire. A cette nouvelle, ses amis firent à l'Assemblée la motion qu'il fût traduit à la barre, pour y rendre compte de l'état de la capitale. L'Assemblée envoya un messager pour demander qu'il comparût, et Louis eut la faiblesse de le laisser sortir.

Les mouvemens des assaillans étaient loin d'être aussi prompts et aussi rapides qu'ils l'a-

vaient été dans d'autres occasions, où ils ne s'attendaient pas à une forte résistance. Santerre, brasseur très connu, qui, par sa fortune considérable et en affectant beaucoup d'enthousiasme populaire, était parvenu au commandement de la force armée des faubourgs, avait aussi peu d'énergie au physique qu'au moral, et ne convenait nullement au rôle désespéré qu'il était appelé à jouer. Westermann, zélé républicain, soldat habile et courageux, vint hâter sa marche, en lui apprenant que les fédérés de Marseille et de Brest étaient en bataille sur le Carrousel, attendant les gens armés de piques des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Santerre résistait; Westermann lui mit l'épée sur la gorge, et ce citoyen commandant, cédant à la terreur la plus immédiate, mit ses bandes en mouvement. Leur nombre était immense; mais l'attaque devait être principalement soutenue par les fédérés de Marseille, de Brest et autres, auxquels on avait eu soin de donner des armes et des munitions. On s'était également assuré des gendarmes, quoiqu'ils figurassent du côté du Roi. Les Marseillais et les Bretons furent mis à la tête des longues colonnes des gens des faubourgs, de même que le tranchant d'une hache est armé d'acier, tandis que le dos est garni d'un métal plus grossier, pour aug-

menter la force du coup. Westermann fut chargé de l'attaque.

Pendant ce temps, les défenseurs du château conseillèrent au Roi de passer en revue les troupes réunies sous ses yeux. Louis avait l'air très abattu, et au lieu d'uniforme il portait un habit violet, couleur de deuil des souverains. Il parlait à mots entrecoupés, comme un homme au désespoir, dépourvu de l'énergie que réclamait sa position. « J'ignore, dit-il, ce qu'ils attendent de moi; je suis prêt à mourir avec mes fidèles serviteurs. Oui, messieurs, nous ferons du moins notre possible pour résister. » En vain la reine essaya de lui inspirer plus de résolution; en vain elle saisit un pistolet à la ceinture du comte d'Affry, et le mit dans les mains du Roi, en lui disant: « Voilà « le moment de vous montrer. » En effet, Barbaroux, dont le témoignage n'est pas suspect, déclare qu'il est convaincu que si, dans ce moment, le Roi, montant à cheval, se fût mis à la tête de la garde nationale, ce corps l'eût suivi et eût terrassé la révolution. L'histoire nous offre un exemple frappant du même genre, et l'on croit voir Marguerite d'Anjou essayant en vain de donner de l'énergie à son vertueux mais timide époux.

Dans l'intérieur du palais, les troupes étaient

parfaitement disposées ; et là, comme dans les cours des Tuileries, elles répondirent au discours de Louis XVI par les cris de *Vive le Roi!* Mais dans le jardin, il fut reçu par la garde nationale d'une manière au moins équivoque, et par les artilleurs et un bataillon du faubourg Saint-Marceau, avec une défaveur marquée. Quelques uns crièrent *vive la nation!* d'autres *à bas le tyran!* Le Roi ne fit rien pour encourager ses partisans ou pour intimider ses ennemis, mais il se retira pour tenir conseil dans son palais, autour duquel se formait l'orage.

On pouvait espérer que l'Assemblée où les Constitutionnels avaient été assez en majorité pour faire rejeter une accusation contre La Fayette, ferait un effort pour conserver le trône reconnu par la constitution, et la vie du prince vertueux qui l'occupait ; mais la terreur avait saisi les indignes et lâches représentans. Les ministres du Roi parurent à la barre, peignirent à l'Assemblée l'état de la ville et du château, en la conjurant d'envoyer une députation pour prévenir l'effusion du sang. Cette démarche était courageuse de la part de ces fidèles serviteurs ; en effet, témoigner le moindre intérêt pour le Roi, c'était oser nager auprès du tourbillon formé par le vaisseau qui s'engloutit. La mesure qu'ils proposaient avait été mise en

usage le 20 juin, et avec succès, quoique la députation fût composée des ennemis les plus déclarés du Roi. Cette fois, l'Assemblée passa à l'ordre du jour, abandonnant ainsi le sort du Roi et de la capitale aux chances et au résultat d'une bataille.

Cependant le palais était entièrement cerné. Le Pont Royal était occupé par les insurgés, et le quai de la rive gauche était garni d'environ cinquante pièces de canon, servies par les Jacobins les plus déterminés; car dès le principe, le corps de l'artillerie avait embrassé le parti populaire avec une grande énergie.

Dans ce moment décisif, Rœderer, procureur-général syndic, dépositaire et organe de la loi, qui déjà avait défendu aux Suisses et aux Royalistes armés de faire le moindre mouvement offensif, leur recommandant de se contenter de se défendre en cas d'attaque, eut l'air de croire sa propre sûreté compromise par cette espèce de permission implicite de se servir de leurs armes, même pour la défense du Roi. Il pressa Louis XVI de quitter son palais, et d'aller se mettre sous la protection de l'Assemblée. La reine sentit la faiblesse qu'il y avait à implorer en suppliant la protection d'un corps qui n'avait pas montré une ombre d'intérêt pour la famille royale, en la voyant entourée de ses plus

mortels ennemis. Elle déclara qu'elle aimait mieux être clouée aux murs du palais, que de consentir à une telle infamie. Mais le conseil qui tendait à éviter l'effusion du sang des deux côtés, était toujours d'accord avec la conscience timorée et l'irrésolution de Louis.

D'autres mesures furent proposées à la hâte par ceux qui s'étaient dévoués pour sa sûreté ; mais dans le fond il n'y avait à choisir qu'entre combattre à la tête de la garde nationale, ou se soumettre au bon plaisir de l'Assemblée, et le Roi préféra le dernier parti.

La reine, sa sœur, et ses enfans l'accompagnèrent; et les plus grands efforts de trois cents Suisses et gardes nationaux suffirent à peine pour les protéger, ainsi qu'une suite peu nombreuse, composée des ministres et de quelques hommes distingués, restes de la plus brillante cour de la chrétienté, accompagnant leurs maîtres dans ce dernier acte d'humiliation qui équivalait à une abdication volontaire. A chaque pas leur marche était arrêtée par les menaces et les imprécations les plus horribles; et plus d'un scélérat dirigea ses armes contre eux. Les hommes criminels approchèrent tellement des illustres fugitifs, qu'on vola la montre et la bourse de la reine. Le Roi montra le plus grand calme dans ce danger imminent. Faible quand

il fallait faire périr ses sujets, mais d'une rare fermeté quand il ne s'agissait que de mourir.

En entrant dans l'Assemblée, le Roi montra quelque dignité. « Je suis venu ici, dit-il, pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, messieurs. »[1]

Vergniaud, qui présidait, répondit en termes convenables, quoique équivoques : « Vous pouvez compter, Sire, sur la fermeté de l'Assemblée Nationale ; les membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées.[2] » Un membre de la Montagne dit avec une ironie amère, que l'Assemblée ne pouvait délibérer en présence du monarque, et proposa de faire retirer le Roi dans la salle d'un des comités les plus éloignés où il eût été très aisé d'assassiner la famille royale. L'Assemblée repoussa cette proposition également insultante et impérieuse, et désigna pour refuge à cette famille infortunée la loge du *Logographe*, où les rédacteurs de journaux recueillaient les discussions de l'Assemblée. A peine cet arrangement était terminé, qu'une forte décharge de fusils et de canons annonça que la retraite

[1] Moniteur.
[2] Moniteur.

du Roi n'avait point empêché l'effusion du sang, que ce monarque redoutait tellement.

On doit supposer au Roi le désir que ses gardes et défenseurs quittassent le château en même temps que lui. En effet, pourquoi le défendre, puisque la famille royale l'avait abandonné? Et quel danger n'accompagnait pas une telle résolution, depuis que la garnison était affaiblie par la retraite de trois cents des meilleurs défenseurs choisis pour former l'escorte du Roi? Mais les Suisses n'avaient reçu aucun ordre positif de retraite, aucune défense de résister; et la discipline de ce beau corps ne lui permettait pas de quitter un poste sans ordre. On dit que le capitaine Durler demanda quels étaient les ordres au maréchal de Mailly, qui lui répondit: « De ne pas vous laisser forcer. — Vous pouvez y compter », reprit cet homme intrépide.

Toutefois, pour éviter toute provocation inutile, et en raison de l'infériorité de leur nombre, les Suisses évacuèrent la cour devant le château, et se retirèrent dans l'intérieur, en laissant seulement leurs sentinelles avancées au bas du magnifique escalier pour défendre une espèce de barricade qui y avait été pratiquée après le 20 juin, à l'effet d'empêcher une invasion pareille à celle qui avait signalé cette journée.

Conduits par les Marseillais et les Bretons, les rebelles se répandirent dans la cour sans résistance, placèrent leurs pièces à la faveur de quelques barraques, et poussèrent, sans hésitation, jusqu'aux premiers postes des Suisses. Ils avaient déjà trempé leurs mains dans le sang ce jour-là, ayant massacré une patrouille de Royalistes, qui, ne pouvant pénétrer dans les Tuileries, essayaient de coopérer à la défense du château en faisant diversion, ou du moins en observant et signalant les mesures des assaillans. Leurs têtes avaient été, comme cela se pratiquait d'ordinaire, placées sur des piques.

Les rebelles avancèrent, et l'on prétend que les Suisses firent d'abord des démonstrations pacifiques. Mais les premiers étant parvenus à monter sur la barricade, les deux partis se trouvèrent en contact; il en résulta une lutte, et un coup de fusil fut tiré. On ignore de quel côté il partit; et peu importe, car en pareil cas, les agresseurs sont ceux qui approchent du parti opposé, qui est sur la défensive; le premier coup tiré par ceux dont la position est menacée, doit être considéré simplement comme un acte de représailles et comme s'il répondait au feu de leurs adversaires.

Ce coup funeste sembla faire évanouir le peu d'espoir de conciliation qui pouvait sub-

sister encore. Aussitôt les fédérés commencèrent un feu bien nourri, et les assiégés tirant également par toutes les fenêtres, tuèrent un grand nombre d'assaillans. Les Suisses, quoique au nombre de sept cents, se décidèrent à faire une sortie, qui eut d'abord un succès complet. Ils chassèrent les rebelles de la cour, tuèrent beaucoup de Marseillais et de Bretons, enlevèrent quelques uns de leurs canons, et les tournèrent contre eux. On annonça à l'Assemblée que les Suisses étaient victorieux. Cette nouvelle causa la plus grande confusion. Les députés se reprochaient mutuellement la part qu'ils avaient prise à l'insurrection; Brissot montra de la timidité, et quelques uns se figurant que les Suisses allaient venir les massacrer, tentèrent de se sauver par les fenêtres de la salle.

Il est bien vrai que si la sortie des Suisses eût été appuyée par un corps suffisant de cavalerie, la révolution eût pu être terminée ce jour-là. Mais les gendarmes, le seul corps de cavalerie qui fût sous les armes, étaient partisans de la cause populaire, et les Suisses, trop peu nombreux pour maintenir leur supériorité, furent forcés de rentrer dans le château, où ils se virent cernés de nouveau.

Westermann plaça avec beaucoup d'intelligence les troupes et son artillerie, et fit tirer de

tous les points, sur le château. Les assiégés y répondirent avec moins de vivacité, leurs munitions commençant à s'épuiser. Dans ce moment, d'Hervilly vint de la part du Roi, ordonner aux Suisses de cesser le feu, d'évacuer le château, et de se rendre auprès de lui. Les fidèles gardes obéirent, supposant qu'ils devaient non se soumettre, mais aller combattre ailleurs et sous les yeux du Roi. Mais à peine réunis en un seul corps, essayèrent-ils de traverser le jardin, qu'exposés de tous côtés à un feu destructeur, ces nobles soldats, si fidèles à leurs sermens, virent diminuer leur nombre à chaque pas. Chargés par les perfides gendarmes, qui auraient dû les soutenir, ils furent séparés en pelotons, et continuèrent à se défendre courageusement, jusqu'à ce qu'ils fussent écrasés, dispersés ou massacrés par la multitude. On trouverait difficilement dans l'histoire l'exemple d'une résistance plus remarquable à une aussi terrible attaque; on n'en pourrait guère imaginer une plus inutile.

La populace s'élança dans le palais avec les fédérés, et exerça la vengeance la plus atroce sur le peu d'assiégés qui n'avaient pu se sauver; et pendant que les uns massacraient les vivans, d'autres, et surtout des femmes étrangères à leur sexe, mêlées parmi eux, commettaient

taient les plus honteux excès sur les cadavres.

Presque tous les genres d'atrocités furent commis dans cette occasion; mais la populace s'opposa au pillage. Il y a dans les êtres les plus grossiers, même au moment où ils se rendent coupables des crimes les plus abominables, des mouvemens qui contrastent avec leur scélératesse, et qui font voir que l'image de la divinité est rarement effacée totalement de leur âme. [1]

Un ouvrier des faubourgs, dont l'habillement annonçait la pauvreté la plus abjecte, pénétrant dans le lieu où était la famille royale, demanda le Roi sous le nom de *monsieur Veto*. « Vous voilà, dit-il, bête de *Veto !* je vous apporte une bourse pleine d'or que j'ai trouvée dans votre maison ; si vous aviez trouvé la mienne, vous n'auriez pas été aussi honnête [2]. » Dans ce monstrueux assemblage, il y avait sûrement plusieurs milliers d'individus que leur

[1] « Grâce aux femmes, s'écria un de ces furieux ; ne déshonorez pas la nation ! » Les dames de la reine étaient à genoux sous le tranchant du sabre ; elles furent sauvées par ce cri de chevalerie que proférait un démagogue aux mains teintes de sang. (*Édit.*)

[2] Cette anecdote se trouve dans les Mémoires de Barbaroux. M. Lacretelle la traite de fable, ce qui ne détruit pas la justesse de la réflexion que notre auteur fait à ce sujet. (*Édit.*)

honnêteté naturelle aurait détournés du pillage, au milieu de la révolte et des massacres auxquels les poussaient de perfides suggestions.

L'Assemblée vit alors ces hommes féroces, la figure noircie par la poudre, et les mains teintes de sang, arriver par bandes, appeler la vengeance sur la tête du Roi et de sa famille, et indiquer clairement, en présence des victimes qu'ils réclamaient, les traitemens qu'ils voulaient leur faire souffrir.

Vergniaud, qui, plutôt que Brissot, aurait dû donner son nom aux Girondins, se montra le premier favorable aux désirs de ces terribles pétitionnaires. Il demanda 1°. qu'une convention nationale fût convoquée; 2°. que le Roi fût suspendu de ses fonctions; 3°. que le Roi fût placé au Luxembourg sous la sauvegarde de la loi; mots que Vergniaud et les autres auraient dû être honteux de prononcer [1]. Ces propositions furent adoptées à l'unanimité.

[1] En prenant la loi pour synonyme de la constitution, on peut dire que les Jacobins en exagérèrent continuellement les principes, tandis que les Constitutionnels et La Fayette, par exemple, furent littéralement fidèles *à la loi;* mais l'auteur oublie-t-il ici que ce mot avait perdu, chez les Jacobins, son sens primitif. Il était devenu un de ces mots vagues de la langue des partis, que ne saurait expliquer aucune définition grammaticale. (*Édit.*)

Un vain effort fut sur le point d'être tenté pour sauver le détachement des Suisses qui avait escorté le Roi, et auquel s'étaient réunis quelques Royalistes isolés.

Leurs officiers proposèrent, comme moyen désespéré, de s'emparer de l'Assemblée, et de déclarer les députés otages pour le Roi. Une pareille tentative, vu leur petit nombre, n'eût pu que faire de nouveau répandre le sang, ce qui eût été considéré comme l'effet de la perfidie du Roi. Louis leur ordonna de livrer leurs armes, dernier acte de son autorité envers un corps militaire. Ils obéirent; mais attaqués aussitôt par les rebelles, peu d'entre eux échappèrent au massacre, et leur désarmement n'en sauva qu'un petit nombre. Il en périt environ sept cent cinquante dans l'attaque et après la prise du château. Quelques uns furent sauvés par les efforts généreux de quelques députés; d'autres furent envoyés en prison, où une mort sanglante les attendait; la plupart furent massacrés par la populace lorsqu'elle les voyait sans armes. Elle les chercha pendant toute la nuit, et tua même plusieurs portiers de maison, appelés communément Suisses à Paris, quoique souvent, comme on le sait, d'un autre pays que la Suisse.

La famille royale eut enfin la faculté de pas-

ser la nuit dans le couvent voisin des Feuillans; on pense bien qu'elle goûta peu de repos.

Ainsi se termina, pour une période de plus de vingt ans, le règne des Bourbons sur leur ancien royaume de France.

CHAPITRE II.

La Fayette forcé de quitter la France; — fait prisonnier par les Prussiens avec ses trois compagnons. — Réflexions. — Triumvirat de Danton, Robespierre et Marat. — Création du Tribunal révolutionnaire. — Stupeur de l'Assemblée Législative. — Prise de Longwy, Stenay et Verdun, par les Prussiens. — Fureur de la populace parisienne. — Grand massacre des prisonniers du 2 au 6 septembre. — Apathie de l'Assemblée pendant ces événemens. — Examen des causes de cette apathie.

Le succès du 10 août avait suffisamment établi la maxime démocratique: que la volonté du peuple, exprimée par son insurrection, était la loi souveraine; les orateurs des clubs, ses interprètes; les piques des faubourgs, son pouvoir exécutif. La vie et la fortune des individus n'étaient plus dès-lors que des *baux* facultatifs [1], et révocables à la volonté du premier démagogue assez adroit, assez envieux ou assez avide pour diriger contre les propriétaires légitimes les faciles soupçons d'une populace mobile et comme enivrée, que l'habitude et l'impunité avaient rendue féroce.

Le système fondé sur ces principes et appelé

[1] *Leases at will;* c'est-à-dire des concessions révocables. (*Édit.*)

liberté, était dans le fond un despotisme absolu, bien pire que celui d'Alger. Le dey n'exerce son oppression et ses cruautés que dans une certaine sphère; elles ne tombent que sur un nombre limité de sujets qui approchent de son trône : chacun des milliers de chefs des Jacobins en France avait son cercle particulier, dans lequel il réclamait, aussi-bien que Robespierre et Marat, le droit de punir des dédains ou des offenses d'ancienne date, et de satisfaire sa passion pour le sang et le pillage.

Tous les départemens, sans exception, étaient soumis de la manière la plus absolue aux décrets de l'Assemblée, ou plutôt à ceux que lui avaient dictés la commune de Paris et les insurgens. Ainsi, l'on paraissait toucher au moment où les magistrats de Paris, soutenus par la puissance démocratique, allaient, au nom et par l'influence de l'Assemblée, imposer leurs lois à la France.

La Fayette s'efforça en vain de soulever ses soldats contre cette nouvelle espèce de despotisme. Ses bataillons les plus fidèles recelaient des amis et des représentans des Jacobins. Il en fit l'essai cependant, et ce fut un coup de hardiesse. Il se saisit de la personne de trois députés, envoyés auprès de lui par l'Assemblée, comme commissaires, pour faire exécuter ses décrets,

et proposa de les garder comme otages pour la vie du Roi. Plusieurs de ses officiers, entre autres l'intrépide Desaix, paraissaient prêts à le soutenir; mais Dumouriez, ennemi personnel de La Fayette, qui aspirait à lui succéder dans le commandement général, fit reconnaître les décrets de l'Assemblée par le corps d'armée séparé qu'il commandait. Son exemple entraîna Luckner, qui commandait également un corps d'armée indépendant, et qui paraissait disposé à se joindre à La Fayette.

Cet infortuné général fut enfin abandonné par une grande partie de son armée même. Il fut donc obligé de tenter de s'échapper avec trois de ses amis connus dans l'histoire de la révolution [1]. Mais en traversant une partie des frontières du pays ennemi, ils furent faits prisonniers par un détachement prussien.

Fugitifs pour la cause de la royauté, ils devaient s'attendre à trouver un asile auprès des rois armés pour la même cause; mais, par une petitesse d'esprit qui était d'un mauvais augure pour leur propre avenir, les alliés décidèrent que ces infortunés seraient enfermés comme prisonniers d'État dans des forteresses [2] diffé-

[1] C'étaient Bureau de Pazy, Latour-Maubourg et Lameth. (*Édit.*)

[2] A Olmutz et à Magdebourg. On offrit cependant à La

rentes. Un pareil traitement, de la part de ces souverains, quelque irrités qu'ils fussent de quelques circonstances de la conduite de La Fayette au commencement de la révolution, ne pouvait être justifié ni par la morale, ni par le droit des gens, ni par les règles d'une saine politique. Nous ne sommes nullement partisan de l'espèce de monarchie démocratique que La Fayette avait essayé de faire établir; nous ne pouvons nous empêcher de penser que s'il eût poursuivi sa victoire du Champ-de-Mars, il eût pu fermer le club des Jacobins, et que ni sa puissance ni sa popularité ne lui eussent été enlevées par ces féroces charlatans. Mais il faut pardonner des erreurs de jugement à des hommes placés au milieu de difficultés inouïes; et la conduite de La Fayette, dans son voyage de Paris, témoignait de sa disposition à servir le Roi et la monarchie. En admettant même qu'il fût coupable envers son pays, nous ignorons de quel droit les souverains de l'Autriche ou de la Prusse se faisaient ses juges. Pour eux, ils n'étaient que prisonniers de guerre, et rien de plus. Enfin, il est rare qu'une politique étroite et vindicative puisse s'accorder avec les intérêts des princes ou des in-

Fayette l'alternative d'une rétractation ou de la prison. (*Édit.*)

stitutions; l'arrestation de La Fayette en offrait un exemple frappant: elle prouvait clairement à la France et à l'Europe que les souverains alliés étaient décidés à regarder comme ennemis tous ceux qui avaient pris la moindre part à la révolution, ce qui comprenait tous les Français, excepté les émigrés armés contre elle. Le résultat devait être d'exciter tous les Français, qui aspiraient à jouir d'une liberté plus étendue que n'en admettait l'ancien régime, à se soumettre au gouvernement de fait, quel qu'il fût, tant que les frontières de la France seraient menacées par des étrangers, dont les plans étaient aussi incompatibles avec sa prospérité qu'avec son indépendance.[1]

Pendant quelque temps, les Girondins et les Jacobins, semblables à des limiers qui dévorent l'animal qu'ils ont forcé ensemble, suspendi-

[1] Une semblable considération a pu seule arracher les paroles suivantes à un des plus hardis avocats des doctrines religieuses et monarchiques proscrites par la révolution : « Le mouvement révolutionnaire une fois établi, la France et la monarchie ne pouvaient être sauvées que par le Jacobinisme. Nos neveux, qui s'embarrasseront fort peu de nos souffrances, et qui danseront sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle; ils se consoleront aisément des excès que nous avons vus, et qui auront conservé l'intégrité du plus beau royaume. » M. le comte de Maistre, *Considérations sur la France*. (*Édit.*)

rent leurs divisions. Mais, dès que le parti constitutionnel eût cessé de donner aucun signe d'existence, leur lutte recommença; et les Girondins s'aperçurent bientôt que les alliés qu'ils avaient appelés à leur aide pour abattre la royauté, étaient des antagonistes, inférieurs à eux sous le rapport des connaissances spéculatives et de cette éloquence faite pour maîtriser l'Assemblée, mais possédant à un degré bien plus éminent l'énergie pratique qui consomma la révolution; qu'ils étaient maîtres de la commune de Paris, et disposaient en despotes de toutes les forces de la capitale. Trois hommes de la Terreur, dont il faut espérer que la renommée sera long-temps sans égale dans l'histoire de semblables révolutions, étaient les chefs reconnus des Jacobins, et formaient ce qu'on nommait le triumvirat.

Supérieur à ses collègues, en talens et en audace, Danton doit être nommé le premier. C'était un homme d'une taille gigantesque, qui avait une voix de tonnerre; sa figure était celle d'un ogre sur les épaules d'un Hercule. Il recherchait les jouissances du vice comme les actes de cruauté; et l'on assure qu'il s'humanisait souvent au milieu de ses débauches, riant lui-même de la terreur qu'inspiraient ses déclamations furibondes, et qu'alors on pouvait

approcher de lui sans craindre, comme du démon de l'ouragan, quand la mer se calme [1]. Il se livrait à la profusion, au point de compromettre sa popularité, car le peuple est jaloux des dépenses excessives qui élèvent ses favoris trop au-dessus de sa sphère; et il accueille toujours les accusations de péculat contre les hommes publics.

Robespierre avait sur Danton l'avantage de ne pas paraître rechercher la richesse; il ne montrait ni avarice ni prodigalité, et vivait simplement et économiquement, ayant à cœur de justifier le surnom d'*incorruptible,* dont l'honoraient ses partisans. Il paraît qu'il avait peu de talent, à moins qu'on ne regarde comme tel un grand fond d'hypocrisie, aidé d'un esprit sophistique, et d'une éloquence froide en même temps qu'exagérée, aussi contraire au bon goût que ses actes l'étaient à l'humanité.

On pouvait s'étonner que même la fermentation de la lie révolutionnaire eût fait monter et soutenir long-temps au grand jour un être aussi peu digne des distinctions publiques; mais Robespierre, qui ne pouvait réussir qu'en trom-

[1] *Mael stroom,* c'est ici une personnification des mythologies du Nord, analogue à celle du cap des Tempêtes dans les *Lusiades* de Camoens. (*Édit.*)

pant le peuple, avait aussi l'art de lui fasciner les yeux, en mesurant ses flatteries sur ses passions et sur son degré d'intelligence, à l'aide d'une finesse et d'une hypocrisie qui ont, sur la multitude, plus d'empire que l'éloquence ou la raison. Le peuple écoutait cet homme effrayant comme son Cicéron, quand il lui lançait d'une voix aigre les apostrophes de *pauvre peuple! peuple vertueux!* et quand il pressait, par des phrases mielleuses, l'exécution des plus horribles mesures.

La vanité était la passion dominante de Robespierre, elle s'étendait même sur son extérieur, quoique sa figure fût hideuse, et que sa physionomie fût l'image de son âme. Ainsi, il n'adopta jamais le costume des sans-culottes; il se distinguait des autres Jacobins par le soin avec lequel ses cheveux étaient peignés et poudrés; et il soignait extrêmement sa toilette, comme pour contre-balancer, s'il était possible, ce qu'il y avait de commun dans toute sa personne. Son appartement était petit, mais élégant, et l'on y rencontrait partout son image. Son portrait, de grandeur naturelle, était d'un côté, sa miniature d'un autre; son buste occupait une niche; il y avait sur une table quelques médaillons qui représentaient son profil. La vanité qu'indiquaient toutes ces petitesses

était du caractère le plus froid et le plus égoïste; il regardait l'inattention comme une insulte, et recevait les hommages comme un tribut: de sorte qu'il ne se montrait point reconnaissant des éloges; et pourtant, en ne le louant pas, on risquait d'éveiller sa haine. L'amour-propre, dans un pareil caractère, est essentiellement joint à l'envie; aussi Robespierre était un des êtres les plus envieux et les plus vindicatifs qui aient jamais existé. Il ne pardonnait ni opposition, ni injure, ni rivalité, et une note de ce genre sur ses tablettes était une sentence de mort, sinon immédiate, du moins inévitable. Danton était un héros en comparaison de ce scélérat, froid, égoïste et poltron. Ses passions immodérées conservaient quelque légère teinte d'humanité; sa férocité était soutenue par un brutal courage. Robespierre, lâche et implacable, signait des arrêts de mort d'une main tremblante; il n'avait aucune passion à laquelle on pût imputer ses crimes, qu'il commettait de sang-froid, et après mûre délibération.

Marat, le dernier de cet infernal triumvirat, avait attiré l'attention des dernières classes par la violence du journal qu'il rédigeait depuis le commencement de la révolution, et ses principes en avaient dirigé les phases successives.

Ses exhortations politiques commençaient et finissaient comme les hurlemens d'un limier[1] qui appelle le carnage, ou, si l'on veut, comme ceux d'un loup affamé, dont il surpassait encore la fureur. C'était du sang que Marat réclamait sans cesse, et ce n'était pas quelques gouttes tirées du cœur d'une seule victime, pas même des torrens provenant du massacre de quelques familles, il fallait en inonder la France comme d'un océan. Il portait ordinairement à deux cent soixante mille au moins le nombre des têtes qu'il demandait, et quelquefois il l'élevait à trois cent mille. Il faut espérer, et pour l'honneur de l'humanité nous sommes disposé à croire qu'il y avait un peu d'aliénation mentale dans cette férocité contre nature : on croyait en trouver les signes dans les traits sauvages et hideux de ce monstre. Marat était un lâche comme Robespierre : souvent dénoncé à l'Assemblée, il se cachait au lieu de se défendre, et restait dans un grenier ou une cave avec tous ses coupe-jarrets, jusqu'à ce qu'il reparût, comme un oiseau de mauvais augure au milieu d'un nouvel orage, pour faire entendre encore ses cris de

[1] *Blood-hound;* l'auteur veut surtout parler de ces chiens dressés au combat, chez qui les anciens Écossais entretenaient la soif du sang dans leurs guerres des frontières. (*Édit.*)

mort. Tel était cet étrange et fatal triumvirat, dont chaque membre était cannibale à sa manière. Danton égorgeait pour assouvir sa rage; Robespierre, pour venger les insultes faites à sa vanité, ou pour écarter un rival dont il était jaloux; Marat, par cet instinct de sang qui pousse une bête féroce à égorger encore après avoir assouvi sa faim.

Ces trois hommes étaient maîtres absolus de la commune, composée exclusivement de leurs partisans, et qui, au moyen de la force armée à laquelle elle devait la victoire du 10 août, tenait l'Assemblée sous sa dépendance aussi complétement que l'Assemblée elle-même avait tenu le Roi. Péthion était encore maire de Paris; mais les Jacobins, qui le considéraient comme un partisan de Roland et de Brissot, le gardaient dans une honorable prison, le tenant entouré sans cesse d'un corps de gens sûrs, chargés en apparence de veiller à sa sûreté. Dans le fait, Péthion, homme vain et médiocre, avait déjà perdu son importance. Il n'avait dû sa popularité passagère qu'à la haine que la cour lui portait, et à l'insolence avec laquelle il avait, dans une ou deux occasions, surtout le 20 juin, bravé le déplaisir du Roi. Ce mérite était oublié, et Péthion retombait dans sa nullité naturelle. Rien de plus pitoyable que la figure de ce magistrat,

dont naguère le nom était dans la bouche de tous les Parisiens, lorsqu'on le vit, à la séance de l'Assemblée, pâle et honteux d'appuyer par sa présence, au milieu de ses terribles associés, des pétitions pour des mesures aussi réprouvées par lui que par ses amis de la Gironde, qui paraissaient hors d'état de le délivrer de cette position humiliante.

La commune, sanhédrin des Jacobins, ne respirait que sang et vengeance, et demandait des tribunaux révolutionnaires, pour procéder, avec promptitude et vigueur, contre les Constitutionnels et les Royalistes, soldats ou ecclésiastiques; en un mot, non seulement contre ceux qui avaient agi en raison du principe que le Roi avait le droit de se défendre et de résister à une populace furieuse, armée de fusils et de canons, mais encore contre ceux qui, par une interprétation quelconque, pouvaient être accusés d'avoir approuvé les doctrines favorables à la monarchie, dans un des mouvemens de cette révolution si mobile.

Un tribunal révolutionnaire fut donc créé. Mais les Girondins, pour entraver ses opérations, y firent introduire le jugement par jury, que les Jacobins regardaient comme une restriction inutile et incivique des droits du peuple.

Robespierre devait être nommé président de

ce tribunal ; mais il déclina ces fonctions en raison de ses principes philanthropiques. Toutefois il eut soin de s'assurer de l'exécution de ses mesures, en faisant nommer Danton ministre de la justice, place qui lui était échue en sa qualité de Jacobin ; tandis que Roland, Servan et Clavière, à qui leurs terribles collègues inspiraient autant de crainte que d'horreur, se chargèrent, avec Monge et Lebrun, des autres places de ce qu'on appela le pouvoir exécutif provisoire. Ces cinq derniers ministres étaient Girondins.

L'Assemblée ne songeait nullement à faire rentrer le Roi dans son palais, ni à lui laisser la moindre liberté personnelle, ou influence politique. Elle avait, il est vrai, décrété, dans la nuit du 10 août, qu'il habiterait le Luxembourg ; mais le 11 [1], Louis fut, avec sa famille, transféré dans une ancienne forteresse, appelée *le Temple*, du nom des Templiers, auxquels elle avait appartenu. Il y avait pour premier corps-de-logis une maison composée d'appartemens plus modernes ; mais le Roi fut placé dans le donjon ou l'ancienne prison, grande tour carrée, composée de quatre étages. Chacun de ces étages contenait deux ou trois pièces ;

[1] Le 14, selon M. Hue. (*Édit.*)

mais elles n'étaient point meublées, et ne pouvaient recevoir convenablement une famille ordinaire, encore moins des prisonniers d'une pareille distinction. La famille royale fut gardée avec une rigueur qui augmenta de jour en jour.

Cependant le tribunal révolutionnaire procédait contre les amis et partisans du monarque déposé, avec une apparence de calme ou de justice.

Delaporte, intendant de la liste civile du Roi, MM. d'Augremont, et Durosoi, écrivain royaliste, furent condamnés et exécutés : mais Montmorin, frère du ministre, fut acquitté; de même le comte d'Affry, colonel des Suisses, trouva grâce devant ce tribunal, tant il était indulgent en comparaison de ceux qui devaient bientôt faire gémir la France. Danton, lorsque sa proie lui échappait, ou qu'il n'avait que la moitié de ses victimes, ressemblait au spectre-chasseur de Boccace : « Le monstre lançait de sombres regards, n'étant pas à demi rassasié, et encore avide de carnage »[1]; mais il avait déjà médité et discuté avec ses associés un plan de vengeance plus noir et plus terrible que tout

[1] « *Stern look'd the fiend, as frustrate of his will,*
Not half sufficed, and greedy yet to kill. »

ce que la scélératesse a jamais imaginé ou exécuté. C'était une mesure d'extermination qui devait noyer dans leur sang tous les Royalistes ou Constitutionnels dont les Jacobins pouvaient avoir à redouter un geste, ou même une pensée.

Trois choses étaient nécessaires pour l'exécution de leur plan exécrable. Il fallait premièrement réunir et placer à portée de leurs sicaires, les nombreuses victimes qu'ils voulaient envelopper dans une destruction commune; secondement, intimider l'Assemblée et les Girondins en particulier, sentant bien que ceux-ci ne manqueraient sans doute pas de s'opposer, quand ils le pourraient, à des actes de cruauté incompatibles avec les principes de la plupart d'entre eux, ou plutôt de tous : enfin, les chefs des Jacobins ne se dissimulaient pas que, pour préparer les esprits à supporter les massacres qu'ils méditaient, il fallait qu'ils attendissent une de ces explosions d'alarme générale, dans lesquelles la crainte rend la multitude cruelle, et quand les agitations successives de la rage et de la terreur font taire à la fois l'humanité et la raison.

Rassembler un nombre quelconque de prisonniers était une chose facile lorsqu'il suffisait, pour envoyer un individu en prison, de le signaler comme aristocrate ou comme suspect,

surtout si son nom annonçait une naissance distinguée, ou son extérieur, une bonne éducation.

Pour réussir dans ce plan, la commune s'arrogea le pouvoir de lancer des mandats d'arrêt contre un grand nombre d'individus, et elle y mit tant de violence et d'arbitraire, qu'elle finit par exciter la jalousie de l'Assemblée.

Les représentans de la nation semblèrent avoir été étourdis par les événemens du 10 août. Les deux tiers d'entre eux s'étaient opposés à ce que La Fayette fût poursuivi en raison de l'activité qu'il avait mise à prévenir le succès de la tentative du 20 juin, dont le but était le résultat obtenu dans l'autre journée. Nous devons supposer que la révolution, qui venait d'être consommée par la prise des Tuileries et le détrônement du monarque, dont La Fayette voulait défendre la personne et la couronne, était improuvée par un nombre égal; mais il ne restait plus d'énergie dans cette partie de l'Assemblée, quoique de beaucoup la plus nombreuse et la plus sage. Ses bancs étaient désertés, et il ne s'éleva pas une seule voix pour maintenir la dignité de l'Assemblée, ou pour conseiller, comme dernière ressource, une alliance avec les Girondins, parti le plus considérable, à l'effet d'arrêter le triomphe de la terreur révo-

lutionnaire sur l'ordre civil. Les Girondins eux-mêmes ne proposèrent aucune mesure décisive ; et, quoique ce parti renfermât de grands talens, jamais peut-être on n'en vit aucun tenter avec moins de moyens réels, de jouer un grand rôle dans une révolution. Ils paraissaient convaincus que du moment où ils auraient déterminé la chute du trône, leur autorité s'établirait naturellement sur ses ruines : aussi furent-ils trompés comme un enfant qui, après avoir construit sa hutte de branches, est étonné de voir ceux qui sont plus grands et plus forts que lui, disperser les matériaux au lieu d'y chercher un abri à son côté.

Enfin, ils essayèrent des représentations tardives et timides contre les usurpations de la commune, qui avait pour eux aussi peu d'égards qu'ils en montraient eux-mêmes pour le pouvoir exécutif.

Jusqu'alors ils avaient répondu aux plaintes qui leur étaient adressées au sujet des empiétemens sur la liberté du peuple, en exhortant timidement la commune à mettre de la prudence dans sa conduite. Mais le 29 août, ils furent tirés de leur apathie par un acte de violence ouverte et de scélératesse de la part de ces rivaux formidables, et tel qu'il était impossible de le laisser passer sous silence. La nuit pré-

cédente, la commune, agissant en vertu de sa propre et unique autorité, avait envoyé ses satellites, c'est-à-dire les officiers municipaux qui lui étaient dévoués (choisis parmi les Jacobins les plus déclarés, et dont elle avait prodigieusement augmenté le nombre), pour se saisir de toutes les armes et arrêter les personnes suspectes dans tous les quartiers de Paris. En vertu de ce pouvoir usurpé, elle avait entassé dans les différentes prisons de la ville, de manière à les faire suffoquer, des centaines, des milliers d'individus de tout âge et de tout sexe, contre lesquels une haine politique pouvait alléguer un soupçon, des haines particulières faire revivre une ancienne querelle, ou l'amour du pillage exciter la soif des confiscations.

Les actes de licence, de brigandage et de férocité commis dans l'exécution de ces mesures illégales, ainsi que le mépris impudent que la commune montrait pour l'autorité législative, firent enfin, mais trop tard, sentir aux Girondins la nécessité de se montrer. L'Assemblée manda la commune à sa barre. Celle-ci parut, non pour apaiser l'Assemblée, non pour se mettre à sa discrétion, mais pour triompher. Elle traînait avec elle Péthion, muet et tremblant, comme son prisonnier plutôt que comme son maire. Tallien se chargea de la justification

de la commune, conçue à peu près en ces termes : « Les représentans provisoires de la ville de Paris ont été calomniés; ils paraissent pour justifier leur conduite, non comme des accusés, mais comme d'honorables magistrats qui s'applaudissent d'avoir fait leur devoir Le peuple souverain leur a donné plein pouvoir en leur disant : Allez, sauvez la patrie en notre nom; nous ratifierons tout ce que vous ferez. »

Ce langage était dans le fait celui de la bravade, et il fut appuyé par les cris et les murmures d'une populace immense, armée comme elle l'était pour l'attaque des Tuileries, et animée, comme on pense bien, par un courage non moindre dans ce moment, qu'il n'y avait ni aristocrates ni gardes-suisses entre elle et l'Assemblée. Ces cris étaient : « vive notre commune! vivent nos excellens commissaires! nous les défendrons jusqu'à la mort. »

Les satellites du même parti présens dans les tribunes faisaient entendre les mêmes clameurs, en y ajoutant des invectives contre ceux des membres de l'Assemblée qui, quoique républicains par principes, étaient censés contraires aux mesures révolutionnaires de la commune. La populace du dehors força bientôt l'entrée de la salle, et se joignit à celle qui était dans l'intérieur, laissant aux républicains théo-

riques de l'Assemblée la liberté de se soumettre à leur volonté, ou de fuir, ou de mourir à leur poste, comme les sénateurs de cette Rome qu'ils admiraient. Aucun d'eux ne prit ce dernier parti. Ils levèrent brusquement la séance dans la plus grande confusion, laissant les Jacobins assurés de l'impunité dans tout ce qu'ils allaient entreprendre.

C'est ainsi que Danton et ses farouches associés obtinrent le second point nécessaire pour accomplir les horreurs qu'ils méditaient; l'Assemblée Législative fut entièrement soumise et intimidée. Il ne leur restait plus qu'à profiter de quelques occasions pour porter le peuple de Paris, dans l'état de fièvre où il était, à s'associer, ou du moins applaudir à des crimes qui, dans des momens de calme, auraient fait frissonner les plus grossiers d'entre eux. L'état des affaires sur les frontières leur fournit cette occasion; leur *fournit,* disons-nous, car toutes les mesures prises d'avance annoncent que les horreurs commises les 2 et 3 septembre étaient préméditées. Les fosses destinées à enterrer les victimes par centaines et milliers, c'est-à-dire les prisonniers qui étaient encore vivans, sans jugement, sans condamnation, étaient déjà creusées.

Un succès temporaire des souverains alliés

tomba sur la mine et l'enflamma, comme une étincelle qui fait sauter un magasin de poudre. La nouvelle se répandit que Longwy, Stenay et Verdun étaient au pouvoir du roi de Prusse. La première et la dernière de ces places passaient pour très fortes, et l'on avait compté sur une longue résistance. La nouvelle de cette invasion éveilla, dans les plus déterminés, l'ardeur guerrière naturelle aux Français; la crainte et la confusion s'emparèrent des autres, qui croyaient entendre déjà les trompettes des alliés aux portes de Paris. Entre le vif désir que témoignaient les uns de marcher contre l'ennemi, et la terreur et le découragement des autres, il se manifesta une crise d'enthousiasme et d'alarme, favorable à l'exécution des projets les plus infâmes. C'est ainsi que les voleurs exercent leur brigandage plus aisément, et sans craindre d'être interrompus, au milieu d'un tremblement de terre ou d'un incendie.

Le 2 septembre, la commune de Paris annonça officiellement la prise de Longwy, et fit pressentir la reddition prochaine de Verdun; et comme si elle eût été la seule autorité constituée du pays, elle ordonnait les mesures les plus promptes pour la défense générale. Il était enjoint à tous les citoyens de se tenir prêts à marcher au premier signal. Toutes les armes

devaient être livrées à la commune, excepté celles qui étaient entre les mains des citoyens actifs, armés pour la sûreté publique. Les personnes suspectes devaient être désarmées, et l'on annonçait d'autres mesures, dont chacune était de nature à appeler l'attention des citoyens sur leur sûreté et celle de leurs familles, et à faire taire l'intérêt que dans les temps ordinaires on prend au sort des autres.

La voix terrible de Danton assourdit l'Assemblée par une annonce du même genre; il daignait à peine demander son approbation pour la conduite de la commune. « Vous allez, dit-il, entendre le canon d'alarme, improprement appelé de ce nom, car c'est le signal de la charge. Du courage! du courage! et encore du courage! voilà tout ce qu'il nous faut pour vaincre notre ennemi. » Ces paroles, prononcées avec l'accent et l'attitude d'un génie exterminateur, répandirent la stupeur dans la pâle Assemblée. Nous ne voyons rien qui indiquât une impression produite par un grand danger extérieur, ou une usurpation intérieure: tous paraissaient paralysés par la terreur.

Les bandes armées se dirigèrent sur les différens quartiers pour s'emparer des armes et des chevaux, découvrir et dénoncer les personnes suspectes; tous les jeunes gens capables de por-

ter les armes furent passés en revue; en un mot, les clameurs, les représentations, les discussions occupaient tellement l'attention générale, et chacun des habitans était tellement absorbé par ses propres intérêts dans son quartier, que, sans qu'aucun effort fût tenté, soit par l'autorité légale, soit par l'effet d'une sympathie générale, les nombreux prisonniers furent massacrés avec un calme et une régularité dont l'histoire n'offre pas d'exemple. Si le lecteur est surpris qu'un pareil acte ait pu être accompli sans opposition ni interruption, il doit calculer l'effet prodigieux qu'avaient dû produire la victoire populaire du 10 août, l'inaction complète de l'Assemblée Législative, l'absence d'une force armée capable d'arrêter de pareils excès, enfin la contagion de la terreur panique, qui donne à la foule la faiblesse des enfans. Si, néanmoins, ces causes ne lui paraissaient pas suffisantes, qu'il se contente de considérer les faits que nous racontons comme des phénomènes terribles, dont la Providence se sert pour confondre notre raison, et montrer à quels excès la nature humaine peut être entraînée, quand elle n'est plus retenue par le frein de la morale et de la religion.

Les arrestations et les visites domiciliaires qui avaient suivi le 10 août, avaient porté le

nombre des détenus dans les différentes prisons de Paris, à huit mille personnes environ. Le but du plan infernal des Jacobins était d'en faire périr la plus grande partie, dans un système général de massacre, non par un accès de rage d'une multitude armée, mais avec une espèce de sang-froid et une certaine apparence de justice. Une troupe de bandits, composée en partie de Marseillais, en partie de scélérats pris dans les faubourgs, se porta vers les prisons; ils forcèrent les unes, et les autres leur furent ouvertes par les geoliers, dont la plupart étaient instruits de ce qui devait avoir lieu; et, néanmoins, quelques uns de ces hommes à cœur d'airain firent des efforts pour sauver des prisonniers. Un tribunal révolutionnaire était formé de membres pris parmi ces brigands; il examinait le registre des prisons, faisait comparaître chacun des détenus pour subir un procès en règle. Si les juges, comme c'était presque toujours le cas, le condamnaient à mort, pour éviter les efforts de gens au désespoir, le jugement était conçu en ces termes : « Élargissez monsieur. » La victime étant alors entraînée dans la rue ou dans la cour, y était massacrée par des hommes et des femmes, qui, les manches retroussées, les bras teints de sang jusqu'au coude, et les mains armées de haches, de piques et de sabres, met-

taient la sentence à exécution. La manière dont ils expédiaient les vivans et mutilaient les morts montrait qu'ils remplissaient ces fonctions autant par plaisir que par amour du gain. Ils changeaient souvent de rôle; les juges allaient faire le métier de bourreaux, et les bourreaux, les mains fumantes, prenaient la place des juges. Maillard, brigand qui s'était distingué au siége de la Bastille, mais plus connu par ses exploits dans le voyage de Versailles [1], fit l'office de président dans ces courtes et sanglantes procédures. Ses collègues étaient de la même trempe. Il y eut toutefois des occasions dans lesquelles ils firent paraître quelques éclairs passagers d'humanité, et il n'est pas sans importance de remarquer que la hardiesse produisait sur eux plus d'effet qu'un appel à leur compassion. Ils laissaient parfois échapper un Royaliste reconnu; mais un Constitutionnel était sûr d'être massacré. On raconte un trait d'une nature singulière: Deux des bandits, chargés de reconduire chez elle une des victimes, après son élargissement, voulurent être témoins de son entrevue avec sa famille, et en semblèrent partager les transports; puis en prenant congé de leur ci-devant prisonnier, ils lui serrèrent la

[1] Tome 1, p. 218.

main, avec les leurs qui étaient teintes du sang de ses amis, et qui s'étaient même levées pour répandre le sien. Néanmoins, ces élans de sensibilité étaient rares et courts. En général, la mort était la sentence ordinaire du prisonnier, et l'arrêt était exécuté sur-le-champ.

Cependant les prisonniers, parqués dans leurs cachots comme des animaux que le boucher va égorger, pouvaient souvent, par les fenêtres, voir le sort de leurs camarades, entendre leurs cris, contempler leurs dernières angoisses, et s'exercer par cet horrible spectacle à supporter leur supplice prochain. Selon Saint-Méard, qui, dans son « *Agonie de trente-six heures* », nommée ainsi à juste titre, a fait le tableau de ces scènes horribles, ils observaient que ceux qui arrêtaient la main des bourreaux ne faisaient que prolonger leurs tourmens, tandis que ceux qui n'essayaient point de lutter contre le trépas étaient plus rapidement expédiés; et ils s'encourageaient les uns les autres à se soumettre à leur destinée, de manière à prolonger le moins possible leurs souffrances.

Plusieurs femmes, surtout celles qui avaient été attachées à la cour, furent massacrées de la sorte. La princesse de Lamballe, dont le seul crime était, à ce qu'il paraît, d'avoir été l'amie

de Marie-Antoinette, fut, à la lettre, mise en pièces, et sa tête, ainsi que celle de plusieurs autres, promenée sur des piques dans les rues, et portée devant le Temple. Après la mort, ses traits étaient encore beaux, et ses longs cheveux bouclés pendaient autour de la lance. Les assassins exigèrent que le Roi et la Reine parussent à la fenêtre pour contempler cet horrible trophée. Les officiers municipaux de service auprès des augustes prisonniers eurent de la peine, non seulement à leur épargner ce barbare spectacle, mais même à empêcher la prison d'être forcée. Des rubans tricolores furent tendus en travers dans la rue, et cette faible barrière fut suffisante pour indiquer que le Temple était sous la sauvegarde de la nation. Il ne paraît pas que l'influence de ce ruban ait été employée pour préserver aucune autre prison. Sans doute les bourreaux savaient où et quand ce signe devait être respecté.

Les ecclésiastiques qui, par des scrupules religieux, avaient refusé de prêter serment à la constitution, furent, pendant ces massacres, l'objet spécial des insultes et des cruautés, et leur conduite fut parfaitement d'accord avec leurs sentimens et leur conscience. On les voyait se confesser les uns les autres, ou recevoir la confession de leurs compagnons laïques, et les en-

courager à supporter l'heure fatale, avec autant de calme que s'ils n'eussent pas été destinés à en partager l'amertume. Comme protestant, nous ne pouvons, en théorie, approuver une doctrine qui met le clergé d'un pays sous la dépendance du souverain pontife, chef d'un État étranger; mais les lois pour lesquelles les prêtres souffraient n'avaient pas été faites par eux; ils leur obéissaient : en qualité d'hommes et de chrétiens, nous devons les regarder comme des martyrs, qui préférèrent la mort à ce qui, pour eux, était une apostasie.

Dans les courts intervalles de cette boucherie effroyable, qui dura plusieurs jours, les juges et les bourreaux mangeaient, buvaient et dormaient; ils quittaient leurs lits et leurs tables avec une nouvelle soif de carnage. Il y avait des postes pour les bourreaux mâles et pour les bourreaux femelles; car, sans la participation de ces derniers, l'ouvrage eût été incomplet. Toutes les prisons furent successivement cernées et forcées, et devinrent le théâtre des mêmes cruautés. Les Jacobins avaient compté étendre le massacre sur toute la France; mais l'exemple ne fut pas suivi généralement. Pour rendre possibles de pareilles horreurs, il fallait, comme dans la Saint-Barthélemy, le seul massacre qui puisse être comparé à celui-ci en atro-

cité, toute l'agitation d'une grande capitale au milieu d'une crise violente.

La commune n'eut certainement rien à se reprocher; elle fit tout son possible pour agrandir la scène du carnage. Soixante prisonniers environ furent, en vertu de son ordre, amenés d'Orléans. De ce nombre étaient le duc de Cossé-Brissac, de Lessart, un des derniers ministres, et d'autres Royalistes de distinction, qui devaient être jugés devant la haute-cour formée dans cette ville. Une troupe d'assassins envoyés par la commune vint à leur rencontre à Versailles, et, d'accord avec leur escorte, égorgea la plupart de ces infortunés.

Ces crimes épouvantables durèrent sans interruption du 2 au 6 septembre; les acteurs prolongeant leur rôle pour gagner plus long-temps le louis par jour qui leur était remis ouvertement par ordre de la commune [1]; et soit pour continuer autant que possible un travail aussi bien rétribué, ou soit par l'effet de la soif du carnage, dont ces misérables avaient contracté l'habitude, quand il ne se trouva plus de prisonniers d'État dans les prisons, ils allèrent attaquer Bicêtre, où étaient les détenus pour

[1] Les registres de l'Hôtel-de-Ville en renferment la preuve. Billaud-Varennes parut publiquement parmi les assassins, auxquels il distribuait le prix du sang.

délits ordinaires. Ceux-ci opposèrent une résistance qui coûta plus cher aux assaillans que celle des autres victimes. On fut obligé de tirer le canon contre eux, et plusieurs centaines de ces détenus furent ainsi exterminés par de plus grands scélérats qu'eux.

Le nombre des personnes égorgées pendant cette terrible période n'a jamais été bien connu; mais on sait qu'il ne se sauva pas plus de deux ou trois cents des prisonniers arrêtés pour délits politiques; les calculs les plus modérés font monter à deux ou trois mille le nombre des victimes, et quelques uns le portent au double. Truchon annonça à l'Assemblée qu'il en avait péri quatre mille. On essaya de sauver les prisonniers pour dettes, dont le nombre ajouté à celui des détenus ordinaires, peut faire la balance entre le nombre des victimes et celui de huit mille détenus dans les prisons, quand le massacre commença. Les cadavres furent entassés dans d'énormes fosses, préparées d'avance par ordre de la commune; mais leurs ossemens ont été transportés depuis dans les catacombes, dépôt général de tous les ossemens des cimetières de Paris. Sous ces voûtes funèbres, où sont exposés d'autres ossemens, les restes des septembrisés sont seuls dérobés aux regards; le caveau dans lequel ils sont déposés est fermé

avec une pierre, comme un monument de crimes auxquels il n'est pas convenable de penser, même dans le séjour de la mort, et que la France voudrait pouvoir ensevelir dans l'oubli.

Mais le lecteur désire peut-être savoir quels efforts fit l'Assemblée pour sauver tant de Français, ou pour arrêter un massacre exécuté au mépris de toutes les autorités, et par une poignée de bandits, qui ne monta jamais à plus de deux ou trois cents, souvent réduits à cinquante ou soixante. Sans doute on s'attend à voir les représentans de la nation faire retentir quelques uns de ces décrets, lancés naguère contre la couronne et la noblesse; envoyer des députations aux différentes sections; en un mot, faire un appel à la garde nationale, et à tous les citoyens non seulement susceptibles d'honneur ou de sentiment, mais ayant figure humaine, afin qu'ils lui aident à arrêter des atrocités aussi révoltantes. Ce fut un pareil appel aux sentimens de leurs concitoyens qui les fit réussir à renverser Robespierre. Mais le règne de la terreur ne faisait que de commencer, et l'on ignorait encore que les efforts du désespoir sont une ressource.

Au lieu de cette énergie que devaient leur

donner les principes qu'ils étalaient, rien de plus timide que la conduite des Girondins, le seul parti qui eût quelque influence dans l'Assemblée, et qu'on pût croire disposé à arrêter le crime.

Nous avons parcouru avec attention les numéros du *Moniteur,* qui contiennent le récit officiel des séances de ces journées terribles. On y trouve l'annonce régulière de dons patriotiques tels que ceux-ci : « Un fusil, par un Anglais ; une paire de chevaux de fiacre, par le cocher ; une carte des environs de Paris, par une dame, etc. » Ce journal, qui s'occupait d'objets de cette importance, ne parlait nullement des massacres, et pas même en termes ambigus. L'Assemblée ne fit aucun décret pour les arrêter, ne mit point la force armée en réquisition, et se contenta d'envoyer aux assassins une misérable députation de douze de ses membres, dont la mission, à ce qu'il paraît, se bornait à réclamer la sûreté d'un député tenant au parti constitutionnel. Ils eurent beaucoup de peine à le sauver, ainsi que le célèbre abbé Sicard, cet estimable instituteur des sourds-muets, détenu comme prêtre non assermenté, pour lequel les gémissemens et les larmes de ses malheureux élèves avaient

obtenu quelque adoucissement de la part des assassins. Dussault, un de ces députés, se distingua par ses généreux efforts pour faire cesser les massacres. « Laissez-nous », dit un des bandits, dont les bras étaient teints de sang, « vous nous avez fait perdre trop de temps : retournez à vos fonctions ; laissez-nous à la nôtre. »

Dussault, de retour, raconta à ceux qui l'avaient envoyé ce qu'il avait vu, et comment il avait été reçu. Il finit en s'écriant : « Malheur à moi ! j'ai pu voir tant d'horreurs, et n'ai pu les arrêter ! » L'Assemblée entendit son récit, et resta timide et muette comme auparavant.

Où étaient alors ces hommes qui avaient formé leurs idées sur les leçons de Plutarque, leurs sentimens sur la sauvage éloquence de Rousseau? Où étaient ces Girondins, vantés par un de leurs admirateurs [1] comme également distingués par leur moralité, par leur probité sévère, par leur profond respect pour la dignité de l'homme, par un vif sentiment de ses droits et de ses devoirs; par un amour raisonnable, constant, inaltérable de l'ordre, de la justice et de la liberté! Étaient-ils aveugles ces hommes, pour

[1] Buzot.

ne pas voir le sang couler pendant quatre jours dans les rues de la capitale? Étaient-ils privés de l'ouïe, pour ne pas entendre les clameurs des assassins et les gémissemens des victimes? Étaient-ils muets, pour ne point invoquer Dieu et les hommes; que dis-je! les pierres elles-mêmes, contre de tels excès? Les écrivains royalistes ont supposé des motifs politiques pour expliquer leur adhésion implicite. Il y a, selon les jurisconsultes, un certain degré de négligence, de faiblesse et de timidité, qu'on ne peut expliquer qu'en l'attribuant à la fausseté. Ils prétendent que les Girondins virent ces atrocités avec plus de satisfaction que d'horreur. En effet, leurs ennemis, les Jacobins, en exterminant d'autres ennemis qu'ils haïssaient également, les Constitutionnels et les Royalistes, se chargeaient de tout l'odieux de ces assassinats, qui, comme ils devaient le prévoir, ne pouvaient manquer de révolter bientôt un peuple aussi civilisé que les Français. Nous n'en sommes pas moins convaincu que Vergniaud, Brissot, Roland, et certainement sa femme, dont l'esprit était élevé, eussent arrêté les massacres, si leur courage et leur talent pratique pour les affaires avaient égalé la présomption avec laquelle ils se croyaient appelés à gouverner un pays tel que la France.

Mais, quel que fût le motif de son apathie, l'Assemblée garda le silence sur les massacres, non seulement pendant leur durée, mais encore quelques jours après. Le 16 septembre, lorsqu'on reçut la nouvelle des premiers succès de l'armée sur les frontières, et que la terreur panique commença à s'apaiser, Vergniaud reprocha adroitement aux Jacobins d'avoir fait tomber sur les malheureux prisonniers d'État le ressentiment du peuple, qu'aurait dû diriger leur courage contre l'ennemi commun. Il reprocha également à la commune l'usurpation des pouvoirs constitutionnels, et la tyrannie barbare avec laquelle elle en avait abusé. Mais son discours fit peu d'impression, tant l'homme est disposé à se familiariser avec les plus grandes cruautés, quand elles se renouvellent souvent. Au premier récit des massacres d'Avignon fait à l'Assemblée Constituante, le président s'était trouvé mal; l'Assemblée tout entière avait témoigné vivement son horreur; et ces assassinats beaucoup plus cruels, plus multipliés, commis sous ses yeux, l'Assemblée Législative les vit avec apathie! Tout ce que l'éloquence de Vergniaud put lui arracher, fut un décret qui rendait à l'avenir les membres de la commune responsables sur leurs têtes de la sûreté des prisonniers confiés à leur garde. Après

avoir rendu ce décret, l'Assemblée Législative, le second corps représentatif de la nation française, se sépara en vertu du décret du 10 août, pour faire place à la Convention Nationale.

Par sa composition et son caractère, l'Assemblée Législative était bien au-dessous de celle qu'elle remplaçait. La fleur des talens de la France avait été tout naturellement portée à l'Assemblée Nationale, et un réglement absurde priva ses membres de la faculté d'être réélus. Il en résulta que, dans plusieurs cas, ils furent remplacés par des hommes qui leur étaient fort inférieurs. La première Assemblée avait rempli ses fonctions d'une manière plus noble. Elle avait été souvent coupable d'erreur, d'absurdité, d'arrogance et de présomption, mais jamais de bassesse et de servilité. Elle respectait la liberté des débats, et l'on avait vu quelques uns de ses membres défendre leurs collègues, quelque opposés qu'ils fussent d'opinions, et maintenir leur inviolabilité constitutionnelle. Ils avaient aussi l'avantage d'être pour ainsi dire nés libres. Mis en captivité par leur translation à Paris, leur courage n'en avait point été abattu; et ils ne firent aucune concession personnelle aux scélérats qui les traitèrent souvent d'une manière fort coupable.

L'Assemblée Législative au contraire avait été prisonnière dès sa convocation. Les députés ne s'étaient jamais vus qu'à Paris, et ils étaient façonnés à se soumettre avec résignation aux tribuns et aux sicaires de la populace, qui força fréquemment leur salle et traça ses mandats sous forme de pétition. Ils montrèrent dans deux occasions mémorables que la considération de leur sûreté personnelle l'emportait sur le sentiment de leurs devoirs. Les deux tiers d'entre eux avaient voté pour l'acquittement de La Fayette, manifestant par là leur horreur pour l'insurrection du 20 juin; et cependant, lorsque celle du 10 août eut accompli ce que la première avait tenté en vain, l'Assemblée, à l'unanimité, vota la déchéance du monarque et sa détention. Elle resta muette et inactive au milieu des horreurs de septembre, et se laissa enlever le pouvoir exécutif par la commune, qui s'en servit sous ses yeux pour exterminer plusieurs milliers de Français représentés par elle.

On ne doit pas, il est vrai, perdre de vue que cette Assemblée était exposée aux difficultés et aux dangers les plus grands qui puissent peser sur un gouvernement : les discordes sanglantes des factions, les frontières menacées par les étrangers, et la guerre civile éclatant dans les provinces. Outre ces causes de péril et

de découragement, il y avait trois partis dans l'Assemblée elle-même, tandis qu'une puissance rivale, également redoutable par son audace et par ses crimes avait usurpé l'autorité souveraine, comme les maires du palais des rois fainéans de la race mérovingienne.

CHAPITRE III.

Élection des Députés à la Convention Nationale. — Activité des Jacobins. — Côté droit. — Côté gauche. — Centre. — Les Girondins paraissent dominer. — Ils dénoncent les chefs des Jacobins, mais faiblement et irrégulièrement. — Marat, Robespierre et Danton soutenus par la Commune, et la populace de Paris. — Création de la République. — Campagne du duc de Brunswick. — Il néglige les Émigrés français. — Met de la lenteur dans les opérations. — Occupe la partie la plus pauvre de la Champagne. — Les maladies s'emparent de son armée. — Probabilité d'une bataille. — L'armée de Dumouriez recrutée par des Carmagnoles. — Le duc se décide à se retirer. — Réflexions sur cette résolution. — Désastres de la retraite. — Les Émigrés licenciés en grande partie. — Réflexions sur leur sort. — Armée du prince de Condé.

Chaque parti cherchait naturellement à obtenir la plus grande majorité possible dans la Convention Nationale qui allait se réunir, à l'effet d'organiser le gouvernement de France sur une nouvelle base, et pour rétablir cette constitution dont le maintien avait été juré tant de fois.

Les Jacobins firent les plus grands efforts. Non contens d'écrire à leurs deux mille sociétés affiliées, ils envoyèrent trois cents commissaires ou délégués pour diriger les élections dans les

villes et départemens, exhorter leurs frères et amis à être non seulement fermes, mais encore entreprenans, et pour assurer avec énergie leur influence sur la force armée, comme l'avait fait la société mère de Paris. Ces avis furent reçus par des esprits bien préparés : ils renfermaient le droit sacré de l'insurrection ainsi que le privilége du pillage et du massacre qui l'accompagne.

La puissance des Jacobins était irrésistible à Paris, où Robespierre, Danton et Marat, qui se partageaient les hautes dignités dans leur faction, furent élus à une immense majorité ; et où, sur les vingt députés qui représentaient la ville de Paris, il n'y en avait que cinq ou six qui fussent étrangers aux massacres. Ils réussirent également partout où leurs partisans étaient assez nombreux pour faire taire par des menaces, par des clameurs et par la violence, la voix impartiale du plus grand nombre.

Mais dans tous les États il y a toujours des hommes qui aiment l'ordre pour l'ordre lui-même, et pour la protection qu'il assure à la propriété. Il y eut un grand nombre d'électeurs royalistes secrètement, les uns royalistes purs, les autres constitutionnels, qui se réunirent pour envoyer à la Convention des députés qui, s'il ne se présentait point d'occasion favo-

rable au rétablissement de la monarchie, fussent du moins disposés à s'entendre avec les Girondins et les Républicains modérés pour sauver l'infortuné Louis, et protéger les citoyens et les propriétés contre les violences et les fureurs des Jacobins. Ces amis de l'ordre (nous ne trouvons point de nom plus convenable pour eux) avaient surtout été envoyés par ces départemens où les électeurs avaient plus de temps et de liberté pour choisir et réfléchir, que ceux qui étaient sous l'influence des sociétés révolutionnaires et des clubs des villes. Toutefois Nantes, Bordeaux, Marseille, Lyon et d'autres villes, surtout dans l'Ouest et le Midi, étaient portées à appuyer les Girondins, et envoyèrent des députés favorables à leurs sentimens. Ainsi la Convention offrait encore deux partis considérables; et la faiblesse de celui qui, modéré dans ses vues, ne pouvait agir que défensivement, provenait, non du défaut de nombre, mais du défaut d'énergie.

Ce fut d'un mauvais augure de voir ce dernier parti prendre place au côté droit de la salle, position qui paraissait réservée aux vaincus depuis qu'elle avait été successivement occupée par les Royalistes modérés et les Constitutionnels. On eût dit que ce nom de côté droit était synonyme de défaite, et celui de côté gauche

synonyme de victoire. Dans les temps équivoques, les esprits sont influencés par des circonstances insignifiantes. Ce choix seul des places produisit sur les spectateurs destribunes un effet défavorable aux Girondins : on répugne naturellement à s'allier avec le malheur. Il y avait un parti assez nombreux des membres neutres, qui, sans se joindre aux Girondins, affectaient d'être impartiaux entre les deux factions rivales. C'étaient surtout des hommes trop timorés pour suivre sans réserve les Jacobins, et d'un caractère trop faible pour lutter ouvertement contre eux. Ils étaient donc sûrs de succomber dans toutes les occasions où les Jacobins croiraient nécessaire d'employer leur argument favori, la terreur populaire.

Néanmoins les Girondins s'emparèrent de toutes les marques extérieures de la puissance. Danton fut renvoyé du ministère de la justice, et ils se virent maîtres du gouvernement, si le gouvernement se compose uniquement d'un nom et d'un titre. Mais le funeste réglement qui excluait les ministres de l'Assemblée, et les privait de tous les droits, excepté celui de la défense, devint aussi fatal aux ministres du nouveau système, qu'il l'avait été à ceux du Roi.

Nos considérations politiques sur le passage de la monarchie à la république seront mieux

placées ailleurs. Nous dirons seulement que, quelque violent que fût ce changement, à en juger par le nom, il n'était pas dans le fond assez considérable pour faire une grande sensation. La constitution de 1791 était une démocratie dans tous ses détails, ne laissant que très peu de pouvoir au Roi; encore était-il tellement gêné et restreint dans l'application, qu'il se trouvait plus faible en pratique qu'en théorie. Si l'on ajoute que Louis XVI était prisonnier au milieu de ses sujets, soumis aux plus grandes restrictions, et compromettant son existence toutes les fois qu'il essayait d'user de son pouvoir constitutionnel, il devait être regardé plutôt comme une entrave aux délibérations et aux mouvemens de l'État, que comme un de ses pouvoirs réels. Le changement nominal de gouvernement n'en produisit guère plus dans la situation intérieure de la France, qu'une nouvelle enseigne substituée à la *tête du Roi* [1] dans une taverne où le service reste d'ailleurs le même.

Tandis que la France était ainsi en proie dans l'intérieur aux inquiétudes et à l'agitation, entretenues par le choc sanglant des factions

[1] *The kings's head.* Cette comparaison est assez naturelle en Angleterre, où la *tête du Roi* régnant sert fréquemment d'enseigne aux lieux publics, tels que les tavernes, les coffee-house et les auberges. (*Édit.*)

politiques les plus acharnées, on voyait déjà briller sur les frontières cette aurore de la victoire, qui, au milieu de sa carrière, jeta un éclat si vif et si menaçant sur l'Europe. Notre but, pour le moment n'est pas d'exposer en détail les événemens militaires; nous n'en aurons que trop à raconter par la suite. Nous dirons seulement que la campagne du duc de Brunswick, considérée sous le rapport de sa proclamation, fournit un trop bon commentaire à ce passage de l'Écriture: «L'orgueil précède la destruction, et la présomption précède la chute. » Le duc était à la tête d'une armée magnifique, qui avait été jointe par quinze mille émigrés parfaitement équipés, brûlant d'ardeur pour délivrer le Roi, et se venger de ceux qui les avaient chassés de leur patrie. Le duc de Brunswick, sans qu'on puisse dire par quelle fatalité cela eut lieu, paraît avoir témoigné de la froideur et une certaine défiance à ces troupes, que leur valeur chevaleresque et leur naissance appelaient à l'avant-garde, et non à l'arrière-garde, où le généralissime avait jugé à propos de les placer; s'interdisant ainsi les chances du succès qu'on devait raisonnablement attendre de l'impétueuse énergie qui était l'âme de la chevalerie française, de la terreur qu'une pareille armée pouvait inspirer, peut-être même des amis qu'elle

pouvait rencontrer. Une conduite si extraordinaire justifiait presque le soupçon que la Prusse voulait faire la guerre pour son propre compte, et n'était nullement disposée à devoir une trop grande partie de ses succès à la valeur des émigrés. Ceux-ci et les Français en général ne manquèrent pas de remarquer que les alliés avaient pris possession de Longwy et de Verdun [1], non pas au nom du Roi de France ou du comte d'Artois [2], mais au nom de l'Empereur; ce qui accréditait le bruit injurieux que les alliés devaient se dédommager de leurs frais aux dépens de la ligne des villes frontières de la France. Le duc, d'ailleurs, ne tira aucun avantage important de sa belle armée prussienne, ni des mouvemens qu'il fit faire aux Autrichiens commandés par Clairfait. Il avait les troupes du grand Frédéric, mais conduites par un chef irrésolu et inhabile: c'était l'épée de Scanderberg dans les mains d'un enfant. [3]

[1] Septembre.

[2] Peut-être faut-il lire de *Monsieur*. (*Édit.*)

[3] Scanderberg Castical, ou Alexandre le seigneur, roi d'Albanie, dans le quinzième siècle, qui fut si redoutable à Mahomet II. Il avait gagné vingt-deux batailles et tué deux mille Turcs de sa main. A sa mort Mahomet s'écria: « Qui m'empêchera désormais de détruire les Chrétiens; ils ont perdu leur épée et leur bouclier? » (*Édit.*)

Cette lenteur dans les mouvemens du duc de Brunswick trahissait une secrète défiance en ses talens pour la conduite d'une campagne. Des mouvemens rapides et hardis auraient montré promptement la supériorité de ses vieilles troupes, bien disciplinées, sur l'armée désorganisée de Dumouriez, renforcée par des bandes de fédérés, complétement étrangers à la guerre; il aurait, par son activité et des combinaisons habiles, jeté l'alarme parmi ces soldats sans expérience, en les harcelant sans cesse, non seulement de front, mais sur tous les points. Chaque jour sans combat était pour ces nouveaux soldats un pas de plus vers la discipline, et, ce qui était plus encore, vers la confiance en leur courage. Ce général, après avoir prononcé de si terribles menaces, en proie à l'indécision, suspendait ses coups, perdait son temps sur la frontière, « tandis que Frédéric, à sa place, disait le général français, nous aurait depuis long-temps repoussés jusqu'à Châlons. »

Les résultats de tant de fautes se manifestèrent bientôt. Brunswick, dont l'armée manquait d'artillerie de siége, quoiqu'elle entrât par une frontière de places fortes, fut arrêté par la défense opiniâtre de Thionville. S'étant enfin décidé à avancer, il passa neuf jours à faire trente lieues, mais négligea de s'emparer

des défilés d'Argonnes, seul point par lequel l'armée de Luckner pouvait communiquer avec celle de Dumouriez. Les alliés se trouvaient sur la partie la plus élevée de la Champagne, désignée, par sa pauvreté et sa stérilité, sous le nom mal sonnant de *Champagne pouilleuse,* où ils éprouvèrent des difficultés pour leurs subsistances. D'un autre côté, si le blé et les fourrages étaient rares, le raisin et les melons étaient malheureusement en abondance. Ce dernier fruit est tellement reconnu comme malsain[1], que les magistrats de Liége et de quelques autres villes interdisent aux paysans d'en porter au marché, sous peine de confiscation. C'était pour la première fois que de pareilles friandises étaient offertes à ces palais hyperboréens, et ils ne purent résister à la tentation, quoique la jouissance entraînât la même punition que la transgression de nos premiers pères : ils mangèrent et moururent. Une cruelle dysenterie éclata dans le camp, moissonna des centaines de soldats par jour, abattit l'ardeur de ceux qui survivaient, et le courage du général en fut ébranlé.

Dans son embarras, ce chef avait deux partis à prendre : le premier, de se frayer une

[1] Dans le Nord. (*Édit.*)

route en livrant bataille aux Français, et les attaquant dans la forte position où il les avait laissés s'établir, tandis qu'il était si aisé de les prévenir. Dumouriez, il est vrai, avait reçu des renforts considérables. De tous les départemens de France il s'était élancé des milliers de jeunes gens ardens, quittant les villes, les villages, les fermes, les granges, pour aller défendre les frontières contre l'invasion des étrangers et de quelques milliers d'émigrés animés par la vengeance. Ils étaient sans discipline, mais pleins de zèle et de courage, enflammés par les scènes du républicanisme, électrisés par l'éloquence emphatique, les chansons, les danses et les mots d'ordre par lesquels la république avait été célébrée. Ils étaient surtout d'un pays renommé entre tous ceux de l'Europe par son goût pour la guerre, et dont la jeunesse est le plus susceptible d'être façonnée à la discipline militaire.

Mais le duc de Brunswick eût pu opposer à ces nouvelles levées la valeur ardente des émigrés, hommes descendus d'ancêtres dont les exploits chevaleresques remplissent les annales de l'Europe, et qui regardaient la route de Paris comme celle qui les conduisait à la victoire, à l'honneur, à la délivrance de leur Roi, à leur retour dans leurs familles, et au recouvrement de leur patri-

moine; tous accoutumés à redouter la honte plus que la mort, et qui réclamaient, comme un droit de naissance, le métier des armes et la gloire militaire. Dans une escarmouche, quinze cents cavaliers émigrés avaient défait une colonne de carmagnoles, nom qu'on donnait aux levées républicaines. Il en fut fait un grand carnage, et les émigrés eurent le plaisir de compter parmi les morts un nombre considérable de septembriseurs.

Mais le général français avait plus de confiance dans les carmagnoles, dont son génie militaire tira un grand parti, que Brunswick dans la valeur chevaleresque de la noblesse française. La seule action à laquelle on put le déterminer fut une affaire d'artillerie près de Valmy, qui ne produisit aucun résultat important, et après laquelle il ordonna la retraite. Ce fut en vain que le comte d'Artois, animé de cet esprit si digne de sa noble race, et du trône auquel il a succédé depuis, lui demanda avec instance, implora même la révocation de cet ordre fatal; ce fut en vain qu'il offrit de conduire en personne le corps des émigrés, et de se placer avec eux au poste le plus périlleux, si le général voulait livrer bataille. Le duc, aussi constant dans son découragement qu'il avait été présomptueux, n'avait point une de

ces âmes élevées, capables de prendre des résolutions audacieuses dans des cas désespérés. Il voyait son armée se fondre autour de lui, et les Français se former sur ses derrières; il savait que les ressources de la Prusse ne suffisaient pas pour prolonger la guerre. Après une ou deux faibles tentatives pour obtenir la liberté du Roi, il finit par se contenter d'une permission implicite de se retirer sans être inquiété. Il leva son camp le 30 septembre, laissant derrière lui de nombreux témoignages du déplorable état auquel son armée était réduite.

Si nous reportons nos regards sur les événemens, persuadé comme nous le sommes, des véritables opinions de Dumouriez, ainsi que de l'intérêt qu'il prenait au sort du Roi, il nous est difficile de douter que, par des mesures promptes et vigoureuses, le duc de Brunswick n'eût déjoué les mesures défensives de ce général, et même qu'une négociation habile ne l'eût, au moyen de quelques concessions, amené au point de réunir au moins une partie de son armée au corps des émigrés, pour marcher ensemble sur Paris, délivrer le Roi et châtier les Jacobins.

Mais si le rétablissement de Louis XVI eût été l'ouvrage des émigrés et des alliés, le but de la guerre n'eût pas été atteint pour cela. La population presque entière était opposée au ré-

tablissement de la monarchie absolue avec tous ses abus; tandis que les émigrés, en cas de succès, devaient avoir en vue de rétablir non seulement la royauté dans toutes ses prérogatives, mais encore les priviléges oppressifs et les droits féodaux abolis par la révolution. On pouvait redouter aussi l'avidité des étrangers dont les armes auraient contribué à délivrer le Roi, et ce qui a été appelé depuis, à si juste titre, la *réaction*, qui aurait eu lieu en cas de contre-révolution. Il y avait de fortes raisons de penser que les émigrés, traitant toujours avec trop de légèreté les classes inférieures à la leur, aigris par le meurtre de leurs amis, par les injustices et les insultes particulières, considéreraient la révolution, non comme une manifestation de la volonté générale de détruire les abus, mais comme une *Jacquerie* (rapprochement trop exact sous quelques rapports), ou une révolte des vassaux envers leur seigneur suzerain. La Providence voulait qu'une expérience de plus de vingt ans eût appris que le meilleur moyen d'établir la paix sur des bases durables est de faire aux vaincus, au moment de la victoire, toutes les concessions qui peuvent être réclamées avec raison et justice.

La retraite des Prussiens se fit dans le plus mauvais ordre possible, comme cela arrive

quand une manœuvre de ce genre n'est pas prévue, et que les troupes qui rétrogradent s'attendaient à un mouvement tout différent. Mais, si elle était pour eux une mesure de honte et de désastre, elle fut, pour les infortunés émigrés qui avaient rejoint leurs drapeaux, le signal de la ruine et du désespoir. La plupart de ceux qui composaient ces corps, ayant quitté subitement leurs familles et leurs maisons, n'avaient apporté que l'argent suffisant dans une circonstance urgente, qu'ils espéraient devoir être de courte durée. Ils avaient dépensé, pour se monter, s'armer, s'équiper, une grande partie des fonds qu'ils auraient dû consacrer à leur nécessaire, car ils faisaient presque tous la guerre à leurs frais; et, comme on pouvait s'y attendre de la part d'hommes qui n'avaient point été élevés à calculer de la sorte, ces sommes légères n'avaient pas été ménagées avec économie pour le cas où ils éprouveraient des revers. Pour comble de malheur, dans le désordre de la retraite, leurs bagages furent pillés par leurs auxiliaires, c'est-à-dire par les Prussiens, chez lesquels toute discipline avait disparu; et plusieurs d'entre eux furent réduits, pour vivre, à vendre leurs chevaux au prix le plus modique. Pour terminer l'histoire des Français de cette armée dévouée, qui avaient entrepris la cam-

pagne du duc de Brunswick, ils furent licenciés à Verviers [1] en novembre 1792.

L'aveuglement des souverains qui continuèrent la guerre, et laissèrent dissoudre d'aussi belles troupes, faute d'appui et de secours pécuniaires, est inexcusable ; mais ils violèrent également les lois de la raison et de la générosité en traitant avec froideur et dureté des hommes qui, en admettant qu'ils eussent tort, politiquement parlant, avaient du moins le mérite d'être dévoués à la cause que l'Autriche donnait pour prétexte de la continuation de la guerre. Les émigrés auraient pu appliquer, s'ils les eussent connues, ces paroles de Shakespeare aux Rois qui avaient encouragé, et surtout au général qui avait dirigé cette malheureuse expédition :

Hast thou not spoke like thunder on our side,
Been sworn our soldier ; bidding us depend
Upon thy star, thy fortune and thy strength.

« N'as-tu pas fait entendre ta voix en notre faveur, comme la voix du tonnerre ; ne t'étais-tu pas engagé à être notre soldat, en nous disant de compter sur ton étoile, ta fortune et ta force ? »

Mais les reproches de ceux qui n'ont d'autre remède à leurs maux que d'en faire le récit dé-

[1] Et dans d'autres villes des Pays-Bas, du pays de Liége, etc. (*Édit.*)

plorable, atteignent rarement les oreilles des grands qui en sont les auteurs.

Il n'est pas difficile de se figurer la douleur de ces infortunés exilés, lorsqu'ils durent renoncer à l'espoir de sauver leur Roi et de recouvrer leur rang et leur fortune. Tous les magnifiques succès dont ils s'étaient enorgueillis d'avance, étaient évanouis, ou changés en regrets qui déchiraient leur cœur. Ils n'avaient plus d'avenir, et, ce qu'il y a de pire pour des hommes d'honneur, ils étaient tombés sans avoir à peine pu illustrer leur chute par un seul coup, encore moins par une victoire. Ils se virent alors condamnés, du moins ceux qui en avaient les moyens, à se servir, pour subsister, des connaissances et des talens qui avaient naguère amusé leur prospérité. On les vit errer loin de leur pays, réduits à vivre des secours précaires des puissances étrangères, exposés aux réflexions amères de ces hommes aux yeux de qui l'abandon de leur rang et de leur fortune pour un point d'honneur était un acte de folie, ou de ceux qui voyaient en eux les ennemis d'une liberté raisonnable, et imputaient leurs malheurs à leur passion pour l'arbitraire.

Si quelque prophète eût pu leur montrer de loin le rétablissement de la famille royale, pour laquelle ils avaient tout perdu, comme le lé-

gislateur des Hébreux vit la Terre-Promise du haut du mont Pisgah, cette vue eût sans doute apporté quelque adoucissement à leurs maux. Mais combien de ces bannis périrent dans l'excès de misère qui les accabla! combien peu survécurent aux vingt années de leur vie errante et virent luire ce jour désiré! et sur le petit nombre de ceux qui, usés par la guerre et par le malheur, assistèrent à la Restauration, combien peu furent récompensés autrement que par la joie désintéressée que leur causa cet événement! combien peu enfin auraient pu dire avec un royaliste anglais, dans une circonstance semblable : « La toison de Gédéon resta sèche, tandis que cette Restauration désirée fit pleuvoir des bénédictions sur la France entière. »

Les corps d'émigrés sous les ordres du prince de Condé eurent un sort différent et plus noble. Ils conservèrent leurs armes, se distinguèrent par leurs exploits, furent détruits par le glaive ou par les rigueurs du service, et moururent du moins de la mort du soldat, pleurés et vengés. Mais c'était aux étrangers qu'ils se dévouaient; et si leur honneur était satisfait par la défaite de ceux qu'ils regardaient comme les assassins de leur monarque et les usurpateurs de leurs droits, ils pouvaient bien jouir de leur vengeance; mais pouvaient-ils, sous aucun rapport, regar-

der leurs victoires comme utiles à la cause pour laquelle ils avaient sacrifié patrie, fortune, espérance, existence? Leur destinée, sous plus d'un rapport, peut se comparer à celle des officiers de l'armée écossaise, bien moins nombreux sans doute, qui, en 1690, passèrent en France avec Jacques II, furent enfin obligés de former un bataillon de soldats, et après avoir combattu vaillamment pour le pays où ils avaient trouvé un asile, finirent par se fondre sous le glaive de l'ennemi et au milieu des fatigues de la guerre. L'histoire, chargée de louer ou de censurer les actions des hommes d'après les lois immuables de la justice, l'histoire n'est pas moins tenue de donner des regrets à ces hommes braves et généreux, qui écoutent plus volontiers la voix d'un sentiment honorable que celle de la prudence, et s'abandonnent à des entreprises que la politique et le patriotisme peuvent peut-être juger sévèrement, mais vers lesquelles ils sont poussés par le désir désintéressé de remplir un devoir qu'ils regardent comme sacré. Les émigrés peuvent avoir eu tort de quitter la France, quoique leur conduite ait trouvé beaucoup d'apologistes; rentrer dans leur pays les armes à la main, pour y ramener le despotisme que Louis XVI et toute la nation, eux exceptés, avaient repoussé, était une entreprise impru-

dente et injuste : mais la cause qu'ils avaient embrassée leur était chère par suite des préjugés de leur naissance et des sentimens dans lesquels ils avaient été élevés. On ne peut méconnaître du moins la loyauté de leurs principes ; et il y aurait de l'injustice à leur reprocher d'avoir adopté un parti extrême, tandis que les mesures les plus violentes et les plus tyranniques étaient, à la face de l'Europe, employées pour en faire prévaloir un autre aussi sanguinaire et aussi funeste que celui de la faction dominante, et forçaient même les hommes que des préjugés de naissance et d'éducation rendaient favorables à la liberté, à maudire la France et la révolution.

La retraite si prompte et si déshonorante du duc de Brunswick et des Prussiens enfla naturellement le courage d'un peuple fier et martial. Les recrues arrivèrent de tous les départemens dans les rangs des républicains ; les généraux Custine sur le Rhin, Montesquiou du côté de la Savoie, et Dumouriez dans les Pays-Bas, surent profiter de ces renforts, qui les mirent en état de prendre l'offensive sur tous les points de la vaste frontière nord-est de la France.

L'invasion de la Savoie, dont le souverain, le roi de Sardaigne, était beau-frère du comte

d'Artois [1], et qui avait parconséquent embrassé entièrement la cause des Bourbons, commença d'une manière brillante, et fut terminée par le général Montesquiou, gentilhomme, par conséquent aristocrate de naissance, et, à ce qu'on croit, par principes; mais à qui le défaut de bons généraux avait forcé le parti dominant à Paris de confier le commandement d'une armée. Il servit bien ce parti néanmoins, s'empara de Nice et de Chambéry, et menaça même l'Italie.

Au centre de cette ligne de frontières, Custine (gentilhomme comme Montesquiou) prit Spire, Oppenheim, Worms, et enfin Mayence, répandant la terreur dans cette partie de l'empire germanique. Custine, adoptant le langage républicain du jour, prodigua des menaces de vengeance personnelle, dans les termes les plus grossiers et les plus injurieux contre ceux des princes du corps germanique qui s'étaient le plus distingués par leur zèle contre la révolution; et ce qui inspirait d'aussi justes craintes, il prêchait à leurs sujets les doctrines flatteuses et séduisantes des républicains, en les invitant à se joindre à la ligue sacrée des peuples opprimés, contre les princes et les magistrats qui les

[1] Et de Monsieur. (*Édit.*)

avaient tenus si long-temps sous un pouvoir usurpé.

Les succès de Dumouriez furent plus décisifs et plus agréables pour les chefs de la Convention. Il avait une tâche plus difficile que Custine et Montesquiou; mais son imagination vive et fertile avait déjà tracé des plans de conquête avec les moyens imparfaits qu'il possédait. Il y a entre les divers généraux autant de différence qu'entre les mécaniciens. Un ouvrier de talent ordinaire, quelque expérience que la pratique ait pu lui donner pour son ouvrage accoutumé, est déconcerté quand il se voit privé des instrumens dont il se sert habituellement. L'homme d'imagination et de génie trouve des ressources, et sait utiliser ceux que lui offre sa position, tout aussi bien et peut-être mieux que des outils excellens et construits selon les règles de l'art. Les idées d'un homme médiocre sont comme une route très usée, dans laquelle son imagination se meut lentement, et sans sortir de l'ornière. Celles d'un homme de génie sont comme une avenue droite, ouverte, unie, sur laquelle il peut au besoin traverser à droite ou à gauche.

Dumouriez était un homme de génie et de ressources. Clairfait, son antagoniste, un brave et excellent soldat, mais qui n'avait aucune

idée de stratégie ou de tactique, excepté celles de la guerre de sept ans. Le premier sut si bien profiter de l'ardeur et de l'entraînement de ses carmagnoles, du sang desquels il n'était nullement avare, et suppléer à leur manque de discipline en employant, comme réserve, ses troupes les plus sûres et les mieux exercées, qu'il défit Clairfait complétement à Jemmappes, le 6 novembre 1792.

Ce fut bien alors que l'Autriche et l'Europe entière eurent à regretter l'absurde politique de Joseph II, qui avait eu le double résultat d'indisposer contre son gouvernement les habitans de ses belles provinces des Pays-Bas autrichiens, et de les ouvrir à une invasion, en démantelant les forteresses dont la prudence européenne avait entouré cette frontière comme d'une ceinture de fer. Clairfait battu, mais connaissant trop bien l'art de la guerre pour être mis en déroute, eut à traverser dans sa retraite un pays que le souvenir récent de sa propre insurrection rendait ennemi des Autrichiens; il était d'ailleurs dégarni de places fortes, qui auraient pu, surtout alors, arrêter une armée révolutionnaire, plus capable de gagner des batailles par son impétuosité, que de triompher par des obstacles qu'oppose la nécessité de faire des siéges longs et réguliers.

La bataille de Jemmappes fut donc gagnée, et les Pays-Bas autrichiens furent entièrement conquis sans coup férir, par le général français. Nous allons le laisser au milieu de son triomphe, et retourner aux scènes funestes de Paris.

CHAPITRE IV.

Les Jacobins se décident à faire périr le Roi. — Progrès et causes de son impopularité. — Les Girondins surpris par la proposition des Jacobins pour l'abolition de la royauté. — La proposition est adoptée. — Considérations sur le nouveau système de gouvernement; — comparé à ceux de Rome, de la Grèce, d'Amérique et d'autres États républicains. — Enthousiasme causé en France par ce changement. — Folies et crimes qu'il produisit. — Destruction des monumens des arts. — Madame Roland s'interpose pour sauver le Roi. — Barrère. — Les Girondins proposent une légion départementale; — proposition adoptée; — rejetée. — Girondins vaincus. — La Commune de Paris domine la Convention elle-même. — Pièces trouvées dans l'armoire de fer. — Parallèle entre Charles I[er] et Louis XVI. — Péthion propose que le Roi soit jugé par la Convention.

On doit remarquer en général que le crime a, comme la religion, ses associations sacramentelles propres à encourager ses sectaires dans l'exécution des desseins qu'ils ont juré d'accomplir. Quand Catilina fit prêter serment à ses complices, un esclave fut égorgé, et son sang mêlé aux libations qui consacrèrent leur promesse de trahir la république. On a vu les rebelles et les pirates les plus désespérés chercher à s'attacher plus fortement leurs compagnons en les entraînant à un crime tellement atroce,

qu'il frappe d'horreur l'homme même le plus insensible, persuadés que l'impossibilité de reculer rendant le remords inutile, ils leur communiquent d'autant plus cette résolution docile si nécessaire aux projets extrêmes de leurs chefs.

De même les Jacobins, maîtres absolus des passions et de la confiance des dernières classes, et qui avaient su s'attacher également, parmi les premières, ceux qui servaient le parti révolutionnaire par ambition, et ceux dont l'imagination avait été enflammée par les doctrines extravagantes qui caractérisaient ce temps de délire, les Jacobins résolurent de profiter de leur influence pour faire périr le malheureux Louis. Ils avaient lieu de croire qu'ils ameneraient aisément la populace à désirer et à demander ce dernier sacrifice, et à considérer ce spectacle comme un jubilé solennel d'expiation. Il n'était pas probable d'ailleurs que les classes plus élevées prissent un intérêt vif et décisif au sort de cet infortuné prince, depuis si long-temps impopulaire.

Depuis le commencement de la révolution jusqu'au renversement du trône, les différens partis qui s'étaient emparés successivement de l'administration, avaient dirigé leurs attaques d'abord contre la puissance du Roi, puis contre

sa personne et les mesures auxquelles il avait cru devoir recourir. Tous s'accusaient réciproquement d'avoir, pendant leur courte domination, cherché à augmenter le pouvoir et les priviléges du monarque. Le trône était par conséquent exposé à un siége perpétuel, conduit par des factions distinctes et contraires, dont l'une occupait les lignes d'attaque pour déloger les autres, aussitôt qu'elles prenaient possession du ministère. C'est ainsi que le tiers-état vainquit les deux classes privilégiées, en faveur du peuple et au détriment de la couronne; La Fayette et les Constitutionnels triomphèrent des Modérés, qui voulaient donner au Roi l'appui et la défense d'un sénat intermédiaire; puis, après avoir établi une constitution aussi démocratique que possible, qui ne conservait que le nom et l'apparence de la royauté, ils succombèrent sous l'opposition des Girondins, tout prêts à se passer de ce symbole. Il était donc impossible que le peuple ne regardât pas le Roi comme son ennemi naturel, et les intérêts de la royauté comme directement contraires à une révolution qui lui avait procuré de vrais avantages, sans parler de l'importance que lui donnait à ses propres yeux la conscience de sa liberté. Ainsi un des monarques les plus bienveillans et les mieux intentionnés

qu'on ait jamais vus sur le trône, était devenu l'objet d'un soupçon général; toutes ses mesures étaient mal interprétées, et (ce qui ne pouvait manquer d'arriver bientôt) il se vit en butte au mépris, et même à la haine. Tout ce qu'il faisait pour favoriser le cours de la révolution était regardé comme l'effet d'une complaisance artificieuse propre à aveugler la nation, et chaque mouvement pour arrêter une impulsion trop violente, comme un acte de trahison évident contre la souveraineté du peuple.

Sa position, relativement aux puissances en armes, suffisait déjà pour exciter contre lui ce système de méfiance. Il est vrai qu'il était appelé, et se qualifiait lui-même Roi libre d'une monarchie populaire ou démocratique; mais les proclamations des alliés le représentaient comme un monarque prisonnier, dégradé, et presque détrôné. L'empereur son beau-frère, le roi de Prusse, son allié et surtout ses frères les princes du sang français, avaient envoyé de nombreuses armées sur les frontières pour le délivrer et le réintégrer dans ses droits. Il était impossible que le peuple français portât la simplicité au point de croire le Roi capable de faire des vœux sincères pour le succès de la révolution, qui avait eu pour résultat, d'abord la limitation de sa puissance, puis son emprisonne-

ment, contre des puissances qui se disaient armées pour le défendre et pour rétablir son autorité. Nous pensons que ce prince avait autant de sincérité que peut en avoir celui dont les sentimens et les droits sont compromis; et nous admettons qu'il fit volontairement et librement les concessions que demandait la cause populaire avant que l'Assemblée Nationale eût usurpé son autorité. Mais depuis qu'il était à Paris, il eût fallu qu'il fût singulièrement enthousiaste de la liberté publique, pour qu'on pût lui supposer le désir sincère de voir la défaite de ses frères et de ses alliés, et le triomphe de ceux qui l'avaient privé de sa puissance, puis de sa liberté.

Un seul coup d'œil sur la position du Roi suffisait pour convaincre les Français qu'il ne pouvait y avoir de sincérité dans le désir que témoignait Louis XVI d'assurer le maintien du système auquel il avait donné son adhésion comme souverain; et la conviction que le Roi ne pouvait être de bonne foi, après qu'ils avaient eux-mêmes tellement abusé de leur puissance, fortifiait leurs soupçons, et ne pouvait qu'aigrir leurs ressentimens déjà si violens. Le peuple s'était accoutumé à confondre ce qu'à tort ou à raison il regardait comme ses plus chers intérêts, avec la révolution et avec les avantages

progressifs de la liberté qu'elle lui donnait, ou lui promettait à chaque nouveau changement. Le Roi, qui s'était opposé légalement à chacune de ces innovations, était en conséquence regardé comme l'ennemi de la patrie; et l'on supposait qu'il ne restait au timon de l'État que pour précipiter le vaisseau sur les écueils.

S'il y avait eu en France des hommes assez généreux pour croire à la bonne foi du Roi envers les Constitutionnels, sa fuite de Paris et les manifestes qu'il laissa, et dans lesquels il protestait contre des mesures auxquelles il avait donné son consentement, comme lui ayant été arrachées par la violence, annonçaient ses vrais sentimens. Il nia formellement, il est vrai, qu'il eût eu l'intention de partir du royaume, et de se jeter dans les bras des puissances étrangères; mais chacun sentait qu'une pareille démarche, qui n'entrait pas dans son plan au commencement de sa fuite, pouvait avant la fin devenir indispensable. La conduite des dragons et des hussards qui étaient autour de lui, n'annonce aucun dévoûment de la part des troupes; et si la révolte des soldats de Bouillé contre ce général avait eu lieu après l'arrivée du Roi au camp, le Roi n'eût pas eu d'autre moyen de salut que de se retirer sur le territoire d'Autriche. Cette chance était tellement évi-

dente, que Bouillé lui-même y avait pourvu, en demandant que les troupes autrichiennes fussent disposées de manière à protéger le Roi en cas de besoin. Quelle que fût donc la première intention du Roi dans sa fuite, la direction qu'il avait prise autorisait à supposer qu'il aurait fini par se réunir avec ses frères, et que ce résultat avait même dû se présenter souvent à son esprit.

Mais si le Roi avait excité des soupçons avant de donner cette preuve décisive de son éloignement pour la constitution, il n'y avait sûrement rien eu dans son arrestation à Varennes, ni dans les détails de sa réception à Paris, qui pût le réconcilier avec la constitution. Celle-ci lui fut offerte une seconde fois, et il l'accepta de nouveau avec toutes les charges et toutes les renonciations exigées.

Nous avons déjà fait voir que la nouvelle acceptation d'un sceptre fragile et stérile, offert avec les circonstances les plus humiliantes, était un acte de fausse politique. Louis ne pouvait adopter aucune conduite que son peuple jugeât avec impartialité. En butte aux soupçons universels, il était sûr que chacune de ses mesures servirait de texte aux plus odieux commentaires. Sa politique prenait-elle une apparence populaire, on y voyait l'hypocrisie d'un prince?

S'il s'opposait à une mesure telle que la formation de l'armée départementale, on pouvait lui supposer l'intention d'affaiblir la défense de la patrie. S'il rejetait les décrets contre les émigrés et les prêtres réfractaires, on en concluait naturellement qu'il avait l'intention positive de ramener l'ancien despotisme.

En un mot, toute confiance avait cessé entre le monarque et son peuple, par l'effet d'un concours de circonstances malheureuses, dans lesquelles il y aurait sans doute de l'injustice à jeter le blâme sur un seul parti, tant il y avait de part et d'autre de nombreux sujets de défiance et de malentendus. La noble et généreuse confiance que les Français étaient accoutumés à mettre dans le caractère personnel de leur Roi, confiance que Louis XVI méritait plus qu'aucun autre par sa probité, était complétement détruite, ou ceux dans le cœur desquels elle respirait encore, étaient des exilés, qui avaient emporté dans un camp étranger l'oriflamme et l'ancien esprit de la chevalerie française. Le reste de la nation, sauf un petit nombre de Royalistes épars et intimidés, se composait de Constitutionnels, qui, tenant plus à la couronne qu'au Roi comme individu, désiraient conserver la forme de gouvernement, mais sans attachement pour le souverain; ou de Girondins, qui, en qualité de

républicains, détestaient les fonctions royales; ou de Jacobins, qui étaient ennemis de la personne même du Roi. Ainsi, chacun se tournait contre Louis, et quiconque élevait la voix pour le défendre ou le justifier, était rangé dès-lors parmi les aristocrates, ennemis reconnus et abhorrés du nouvel ordre de choses.

L'influence de tant de milliers de clubs révolutionnaires, et celle de la presse quotidienne, presque la seule espèce de littérature qui fût restée à la France, ajoutaient à ces dispositions funestes un ample tribut de calomnie et d'inculpations. Les Jacobins avaient attaqué le Roi dès le commencement de la révolution, car ils voulaient le détrôner, d'autant plus que plusieurs d'entre eux avaient d'abord voulu mettre d'Orléans à sa place. Les Girondins, au contraire, auraient consenti à épargner le Roi; mais le journal qu'ils dirigeaient contenait sans cesse de nouveaux argumens contre les fonctions de la royauté. En un mot, le Roi, comme souverain ou comme particulier, avait été en butte à tant de calomnies et de fausses interprétations, que, dans la plus grande partie de la France, il était regardé comme l'ennemi le plus redoutable pour le peuple, et celui dont on avait le plus d'intérêt à se défaire. Ce qui peut servir à le prouver, c'est que, au milieu des change-

mens successifs de partis, pendant un ou deux ans, une disposition favorable à la royauté fut un reproche dont les deux partis se servirent tour à tour pour aggraver les accusations; et cet argument était regardé comme tellement indispensable qu'on s'en servait alors même que tout d'ailleurs le réfutait.

Ainsi les deux côtés de la Convention étaient disposés à conquérir la popularité en flattant le préjugé général contre la monarchie et le Roi. Les Girondins, constans dans leurs principes républicains, avaient résolu l'abolition de la royauté; mais leurs rivaux audacieux étaient prêts à faire un pas de plus en assouvissant par la mort du monarque détrôné, cette soif de vengeance qu'avaient irritée leurs propres calomnies. Tel était le grand crime national qui devait servir de baptême républicain à la France, et être regardé comme une adhésion définitive et irrévocable à la révolution. Mais, non contente de prendre des mesures pour la mort du Roi, cette faction dont l'active férocité allait toujours croissant, résolut de devancer ses rivaux en proposant l'abolition de la royauté.

Les Girondins, qui comptaient beaucoup sur la popularité qu'ils devaient acquérir par cette mesure favorite, étaient si loin de craindre l'initiative des Jacobins, que supposant encore à

d'Orléans quelques relations avec Danton et les autres, ils craignaient plutôt de l'opposition de leur part. Mais quelle fut leur surprise et leur mortification, lorsqu'ils virent Manuel se lever[1] et demander que la première proposition admise par la Convention, fût celle de l'abolition de la royauté? Avant qu'ils pussent se remettre de leur surprise, Collot-d'Herbois, mauvais comédien que les sifflets avaient forcé de descendre du théâtre, demanda que la motion fût sur-le-champ mise aux voix. Les Girondins prévenus dans leur projet, et craignant que leur hésitation ne fît mettre en doute leur républicanisme, n'imaginèrent d'autre ressource que d'applaudir la motion avec transport. Le seul fruit qu'ils purent en recueillir, fut de se maintenir au point où ils étaient dans la faveur populaire, au lieu de s'élever encore au-dessus, comme ils l'avaient espéré. Leurs antagonistes avaient eu l'adresse de leur enlever cet avantage.

La violence avec laquelle les différens orateurs s'exprimèrent contre la monarchie, quelle qu'en pût être la forme, et contre les rois en général, montra ou qu'ils n'étaient pas dans une situation d'esprit assez calme pour discuter une grande mesure nationale, ou qu'en songeant

[1] 21 septembre 1792.

aux horreurs des massacres, qui dataient à peine de dix jours, ils n'auraient pas cru pouvoir sans péril ne témoigner que de la tiédeur pour la cause du peuple souverain, non seulement le juge en dernier ressort, mais encore le prompt exécuteur de ses propres décrets.

L'abbé G*** déclara que les dynasties des rois étaient des races d'animaux dévorans, qui se nourrissaient du sang du peuple; que les rois étaient dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique; les cours, les ateliers du crime, le foyer de la corruption; et l'histoire des princes le martyrologe des peuples. Enfin, tous les membres de la Convention étant bien pénétrés de ces vérités, qui étaient à leurs yeux d'une évidence palpable, l'Assemblée crut inutile de différer d'un seul instant la déclaration de la déchéance, se réservant de faire à loisir une meilleure rédaction de ce décret. Ducos s'écria que les crimes de Louis étaient un motif suffisant pour abolir la royauté. La motion fut accueillie et adoptée à l'unanimité; et les deux côtés de la salle, également pressés de témoigner la part qu'ils prenaient à cette grande mesure, se renvoyèrent le nouveau cri de *Vive la république!* C'est ainsi qu'à la voix d'un misérable comédien et assassin, appuyée par celle d'un prêtre apostat, tomba la

monarchie la plus ancienne et la plus illustre de l'Europe. Qu'on nous permette ici quelques réflexions sur le nouveau gouvernement, dont l'adoption avait été accompagnée de tant de signes de satisfaction.

On a dit que le meilleur gouvernement est celui qui est le mieux administré. Cette maxime est vraie pour un temps, mais seulement pour un temps, la bonne administration tenant souvent à la vie des individus ou à d'autres circonstances variables d'elles-mêmes. Il serait plus vrai de dire que le gouvernement le plus propre à opérer le bonheur d'une nation, est celui qui est le plus en harmonie avec l'état du pays qu'il régit, mais possédant en même temps des moyens de régénération qui le mettent en état de suivre le changement des circonstances, et de se plier aux modifications inévitables dans l'état progressif de la société. Sous ce point de vue, la forme de gouvernement la plus naturelle, même dans la vie patriarcale, à la naissance des sociétés, est la monarchie ou la république. Le père est le chef de sa propre famille, le conseil des pères gouverne la république; dans d'autres circonstances, la puissance paternelle est confiée à un guerrier distingué ou à un sage, qui devient législateur et roi de la tribu. Mais une république, dans le sens littéral,

qui suppose que tous les individus composant ce gouvernement, ont le droit d'être convoqués pour délibérer sur les affaires publiques, ne peut survivre à la première période de son existence. On ne peut trouver cette forme de gouvernement qu'autour du feu du conseil d'une tribu indienne du nord de l'Amérique; encore les vieillards composant une sorte de sénat, y ont-ils établi une espèce d'aristocratie. A mesure que la société marche, et que le petit État prend de l'accroissement, les mesures ordinaires du gouvernement sont confiées à des délégués, ou accaparées par quelques uns des premiers ordres de l'État. Rome, quand elle chassa les Tarquins, époque que les Girondins se plaisaient à comparer à celle de la révolution française, avait déjà son corps privilégié de patriciens, son sénat, dans le sein duquel les consuls étaient pris exclusivement. Seulement, à une époque postérieure, et après plusieurs luttes avec les patriciens, les plébéiens réussirent à obtenir quelques avantages pour leur ordre. Mais le gouvernement de Rome n'était pas, dans la vraie acception du mot, plus républicain qu'avant ces concessions. Les citoyens romains obtinrent quelques uns des priviléges des nobles; mais l'étendue du territoire et la population, sur lesquels les citoyens

exerçaient leur domination, étaient si considérables, que la portion rurale et non représentée des habitans était beaucoup plus nombreuse que celle des citoyens qui votaient dans les comices, et en qui résidait la souveraineté. Les esclaves n'étaient ni ne pouvaient être représentés, étant, aux yeux de la loi, aussi peu susceptibles de droits politiques ou légaux qu'un troupeau d'animaux domestiques; enfin, il y avait des pays nombreux et vastes sur lesquels Rome exerçait une autorité absolue. Dans le fait, cette démocratie prétendue était plutôt une oligarchie d'une extension plus grande que n'est d'ordinaire cette sorte de gouvernement, et dans laquelle l'administration souveraine d'un immense empire était réservée à un nombre limité d'habitans de Rome appelés citoyens, fort inférieurs en nombre à la masse totale de la population. Ces hommes privilégiés vivaient pour ainsi dire de leurs suffrages; les ambitieux les caressaient, les nourrissaient, captivaient leurs regards par de magnifiques spectacles, leurs oreilles par leurs déclamations, et en corrompant leurs principes, ils finirent par réunir la petite classe de citoyens, privilégiés eux-mêmes, sous l'esclavage qui avait long-temps pesé sur leur immense empire. Il n'y a pas une seule période de la république romaine, à laquelle, en com-

parant le nombre des personnes gouvernées à celui des individus qui, comme citoyens, participaient au gouvernement par leur suffrage, ou par la faculté d'exercer des emplois, on puisse dire que le peuple, comme corps, fût franchement et complétement représenté.

Toutes les autres républiques sur lesquelles nous possédons des documens authentiques, en y comprenant les célèbres États de la Grèce, étaient d'une si petite étendue, qu'il était très facile de consulter une grande partie des citoyens sur les affaires de l'État. Mais les hommes libres avaient seuls le droit de délibérer. Les esclaves, qui formaient une portion considérable de la population, n'eurent jamais en Grèce, pas plus qu'à Rome, le droit d'y intervenir. Or, comme c'étaient eux qui exécutaient les travaux les plus bas, les plus humilians, les plus dégoûtans de la société, les droits de citoyen étaient précisément interdits à ceux qui, par leur travail constant et par la nature vile des emplois auxquels le sort les condamnait, pouvaient être regardés comme incapables d'exercer les droits politiques avec un jugement sûr et un vrai sentiment d'indépendance. En résultat, nous croyons pouvoir avancer que, excepté dans l'origine des sociétés, jamais une réunion d'individus n'a joui de la liberté et de l'égalité, que

les Français voulaient donner à chaque habitant de leur empire.

La difficulté ou l'impossibilité d'assigner à chaque individu une égale portion de pouvoir politique, fut toujours telle, que nous ne trouvons chez les peuples de l'antiquité aucune tentative pour en triompher. Les richesses et la grandeur de l'empire français présentaient en outre un obstacle si insurmontable, que les hommes d'État expérimentés ne pouvaient croire au succès de la tentative. Ces républiques célèbres, auxquelles Monstesquieu fait le compliment d'attribuer la vertu pour premier mobile, existaient dans des contrées modestes et écartées, où en effet la vertu réside souvent. Dans des pays montagneux comme la Suisse, où les habitans sont presque tous sur le même rang, ont à peu près les mêmes ressources, et occupent un très petit territoire, le gouvernement républicain paraît le plus naturel. La nature a établi, jusqu'à un certain point, l'égalité parmi les premiers pères d'une semblable société, et il n'y a pas de raison pour que la politique change cette disposition. Dans leurs assemblées publiques, ils sont du même rang, et ont à peu près les mêmes occasions de se former un jugement. D'ailleurs, les affaires d'un État de cette espèce sont trop simples et trop peu com-

pliquées pour exiger de longues ou fréquentes discussions. Les mêmes réflexions s'appliquent aux petits États, comme Genève, et à quelques unes des provinces des Pays-Bas, où l'inégalité des richesses, lorsqu'elle existe, est moins pénible par la considération qu'elle provient de la même source honorable, le commerce, où toutes les fortunes sont fondées sur le même système, et où le hasard, qui un jour a enrichi un individu, peut le lendemain l'abaisser et en élever un autre. Dans des circonstances aussi favorables, des républiques peuvent subsister long-temps et prospérer, pourvu que le luxe ne travaille pas secrètement à la dissolution de leurs principes moraux, ou que des voisins plus puissans ne viennent pas les sacrifier à leur soif de conquête.

Les États-Unis doivent certainement être proposés comme l'expérience heureuse d'une république fondée sur une échelle plus grande qu'aucune de celles que nous avons citées. Mais nous ne devons pas perdre de vue que ce grand et florissant empire se compose d'une union fédérative d'États dont l'étendue est immense, mais d'une population qui n'est point en rapport avec elle. On n'y rencontre point au même degré cette population agglomérée et avilie, qui, chez les vieilles nations européennes, occa-

sionne une énorme disparate de science et d'ignorance, l'excès de la richesse et les horreurs de l'indigence. En Amérique, avec une hache et des armes, un homme n'est jamais pauvre. Le désert lui offre la même retraite que le monde offrit à nos premiers parens. Sa famille, s'il en a une, contribue à son aisance; s'il n'a ni femme ni enfans, il lui est d'autant plus aisé de pourvoir à ses besoins. Un homme qui veut y faire fortune, peut éprouver des mécomptes; mais celui qui veut simplement subsister à l'aide d'une honnête industrie, est sûr de réussir. La plus grande partie de la population des États-Unis se compose d'agriculteurs qui vivent sur leurs terres, en général d'une médiocre étendue, et qu'ils cultivent eux-mêmes. Un pareil état de choses est particulièrement favorable aux mœurs républicaines. L'homme qui se sent réellement indépendant, et tels sont tous les Américains, qui ont une bèche et une hache, trouve déjà une jouissance dans l'usage de sa volonté, et contraste fortement avec cette populace vile, grossière et turbulente d'une grande ville. Là, un verre de liqueur ou l'argent suffisant pour payer un repas, excite les acclamations de milliers d'individus, placés trop bas dans l'échelle de la société pour attacher à leurs droits politiques d'autre valeur que

celle de pouvoir les échanger contre certains avantages, ou contre la licence, en les mettant à la disposition de tel ou tel candidat.

D'ailleurs, avant d'établir un parallèle entre les États-Unis et la France, les hommes d'État de ce dernier pays auraient dû remarquer une différence essentielle. Quand les États-Unis eurent opéré leur grand changement en secouant l'autorité de la mère-patrie, ils eurent soin de combiner leur gouvernement de manière à introduire le moins d'innovations possibles dans les mœurs des habitans. Ils abandonnèrent au temps et à des circonstances plus favorables les changemens qui pourraient devenir nécessaires par la suite, aimant mieux fixer les bases essentielles d'un gouvernement ferme et régulier, dût-il renfermer quelques anomalies, que d'ébranler toutes les autorités existantes, à l'effet d'établir une constitution plus régulière en théorie, mais beaucoup moins applicable dans la pratique que les vieilles formes dont le peuple avait l'habitude, et auxquelles il était accoutumé à obéir. Ils n'abolirent aucune noblesse; ils n'en avaient point à abolir. Mais en arrêtant les principes de leur constitution, ils contre-balancèrent la force et l'impulsion d'un corps de représentans par un sénat, analogue par ses attributions à la Chambre des

Lords dans la constitution d'Angleterre. Les gouverneurs chargés, dans chacun des États, du pouvoir exécutif, continuèrent de remplir leurs fonctions, presque sans autre différence que celle d'être nommés par leurs concitoyens, au lieu de l'être par le souverain de la mère-patrie. Le congrès exerça contre les Royalistes les droits de la victoire avec autant de modération qu'on pouvait en attendre après les fureurs d'une guerre civile. Nous ferons surtout observer que les Américains étaient en général exempts de corruption, et aptes à exercer leur portion de droits politiques. Indépendans, comme nous l'avons dit, ils ne voyaient au milieu d'eux que peu d'exemples d'une grande richesse contrastant avec la plus vile indigence. Ils avaient un sentiment profond de religion, et cette moralité qui en est le fruit. Élevés sous un gouvernement libre et dans l'exercice de leurs droits de citoyen, leur imagination n'était point susceptible d'être enflammée, ni leur raison d'être égarée par l'acquisition subite de priviléges dont la nature leur était inconnue. Cette république d'ailleurs ne contenait point une population immense et compacte; elle n'avait point de capitale d'une grandeur démesurée, où le corps législatif, enfermé comme dans une prison, fût exposé à être influencé par les applau-

dissemens ou les menaces d'une vile populace. Chacun des États conduit son gouvernement, et jouit, sans restriction, de la faculté d'adopter les plans convenables à sa situation particulière, sans s'embarrasser de cette uniformité idéale, de cette égalité absolue de droits que l'Assemblée Constituante avait follement cherché à établir. Les Américains savent que l'avantage d'une constitution est comme celui d'un vêtement, qui consiste non dans la forme de la mode ou la finesse du tissu, mais dans l'exactitude avec laquelle il s'adapte à la taille de la personne à laquelle il est destiné. En un mot, la sagacité de Washington ne se manifesta pas plus dans ses exploits militaires que dans la fermeté et la prudence avec lesquelles il arrêta la révolution dès que la paix lui en donna la facilité. L'objet de ce grand général paraît avoir été de replacer les lois de l'ordre social sur une base solide, comme celui des hommes d'État de Paris, presque tous hommes de loi, de prolonger l'insurrection, les désordres et la tyrannie révolutionnaire.

La France offrait précisément le contraire des particularités et des avantages dont nous venons de parler. Outre que l'influence excessive d'une capitale telle que Paris, rendait impossible l'existence de cette vertu républicaine,

qui forme l'essence d'un gouvernement populaire, il est à remarquer que les Français en général n'avaient point de principes arrêtés. Dans les dernières années, depuis les plus grandes solennités de l'Église de Rome jusqu'aux plus minutieux détails de l'habillement, depuis la messe jusqu'aux rubans de souliers, tout avait été changé à dessein. La religion était tout-à-fait hors de question, et les derniers vestiges de l'Église nationale étaient au moment de disparaître. La vertu républicaine, à l'exception de celle des soldats, qui honoraient ce nom par leurs exploits, consistait à porter un habillement et du linge grossier, à jurer de la manière la plus vulgaire, à obéir sans le moindre scrupule aux ordres les plus infâmes du club des Jacobins, et à prendre le titre, les manières et les sentimens d'un vrai sans-culotte. Outre cela, la France était divisée en une foule de factions, et menacée du fléau de la guerre civile. Les rues de la capitale venaient d'être le théâtre d'un combat à outrance, et tout nouvellement d'un massacre terrible. Sur les frontières, le pays gémissait sous l'invasion des étrangers. Dans une pareille crise, les Romains, avec tout leur amour de la liberté, auraient eu recours à un dictateur; la France, sans égards pour les vrais besoins du pays, ou le caractère de ses habi-

tans, fut érigée en république, forme de gouvernement qui s'accorde le moins avec l'énergie et la discrétion des mesures qui doivent assurer le succès.

Ces considérations n'avaient point échappé aux Girondins. Ils ne pouvaient non plus s'empêcher de reconnaître que toutes les républiques, quel que fût leur amour pour la liberté, avaient confié la garde du pouvoir exécutif à quelque grand fonctionnaire, sous le nom de doge, de stathouder, de président, etc., etc., se fondant sur ce principe clair et incontestable, qu'il ne peut, sans danger pour la liberté, être confié au corps législatif; cependant ils n'osèrent faire l'observation que cette division de pouvoirs était indispensable, sachant bien que leurs farouches ennemis les Jacobins, en s'en emparant sans scrupule, auraient signé de l'autre main un acte d'accusation de crime de lèze-nation contre eux pour l'avoir proposée. C'est ainsi qu'un des changemens les plus importans qui pussent être opérés dans un pays, fut, sans préparation, sans maturité, sans discussions, adopté par l'Assemblée avec autant de rapidité que celui d'une décoration de théâtre.

Néanmoins il fut reçu avec transport par la nation, comme l'accomplissement des hautes destinées auxquelles la France était appelée.

Il est vrai que la moitié de l'Europe en armes était à ses portes; mais la nation qui tirait l'épée contre elle était devenue républicaine. Le plus épouvantable désordre se montrait audacieusement sous la forme du massacre organisé; mais c'était l'effervescence et le délire du premier sentiment républicain de la liberté. Les finances étaient en proie aux dilapidations, et les diamans de la couronne avaient été soustraits; mais le nom de république suffisait pour donner aux plus infâmes Jacobins les vertus d'un Cincinnatus. Ce mot de *république* était le remède universel pour tous les maux qui pouvaient affliger la France; et ses opérations régénératrices étaient attendues avec autant de confiance, que si les salutaires effets de la convocation des États du royaume, autrefois proclamée également comme une panacée, n'avaient pas déjà trompé les espérances du pays.

Cependant, les auteurs du nouveau drame, commencèrent à jouer leur rôle de Romains avec la plus burlesque solennité. Le nom de citoyen devint le salut général pour toutes les classes; entre un député et un savetier il n'y en avait pas d'autre que ce symbole chéri de l'égalité; et dans le commerce ordinaire de la société, il y avait une affectation comique de laconisme et de simplicité républicaine. « Quand tu auras

pris Bruxelles, dit le comédien Collot-d'Herbois à Dumouriez, j'ai permis à ma femme, qui est dans cette ville, de te donner un baiser pour récompense. » Le général ne fut pas assez galant pour profiter de cette permission. Il avait aussi trop d'esprit pour ne pas saisir le ridicule de la boutade que Camus lui adressa. « Citoyen général, lui dit le député, tu médites le rôle de César; mais souviens-toi que je serai Brutus, et que je te plongerai un poignard dans le cœur. — Mon cher Camus, répondit le spirituel général, je ne ressemble pas plus à César que toi à Brutus; et l'assurance de mourir de ta main serait pour moi un brevet d'immortalité. »

C'est avec la même recherche de dignité républicaine que les enfans, baptisés ou non, recevaient les noms formidables de héros romains; et les folies d'Anacharsis Clootz semblèrent devenir générales.

On vit par conséquent se répandre la pratique ou l'affectation des vertus républicaines. Les mères, que Rousseau avait si éloquemment exhortées à allaiter leurs enfans, commencèrent[1]

[1] Il est juste de dire que le changement survenu dans les mœurs des Français, sous ce rapport, remonte à une époque antérieure de plusieurs années à la révolution. (*Édit.*)

généralement à Paris à remplir ce devoir, si difficile à pratiquer dans nos mœurs modernes; et comme les femmes ne concevaient pas que ces soins maternels dussent interrompre les habitudes du monde, on les voyait au spectacle avec les faibles et malheureuses victimes du républicanisme, vêtues du costume romain à la mode, et dont les cris, qui n'étaient pas le seul inconvénient de ce régime, interrompaient d'une manière désagréable les amusemens de la soirée, et mettaient les mères sans expérience dans une position embarrassante.

C'étaient là des folies dont on pouvait rire. Mais quand on se mit à lire Tite Live, pour voir quels crimes particuliers pouvaient être commis sous le masque des vertus publiques, la chose devint plus sérieuse; l'action du second Brutus autorisait à trahir et à faire périr un ami ou un protecteur dont le patriotisme n'était pas à la hauteur des circonstances. L'exemple du premier Brutus apprenait à faire taire la voix du sang devant un zèle féroce pour les intérêts de son parti, qui ne servait que trop souvent de prétexte aux plus infâmes desseins, comme anciennement des fanatiques étudiaient l'Ancien Testament pour y trouver des exemples de mauvaises actions, propres à justifier celles qu'ils voulaient commettre eux-

mêmes[1]; ainsi les républicains français, c'est-à-dire les sectateurs les plus acharnés et les plus infâmes de la révolution, lisaient l'histoire pour justifier par des exemples classiques, leurs crimes publics et particuliers. Les délateurs, ce fléau des États, étaient encouragés à un point dont on avait à peine l'idée à Rome, sous les empereurs, quoique Tacite ait lancé ses foudres éloquentes contre eux, en les désignant comme le poison et la peste de son époque. L'obligation de recevoir de pareilles informations était imposée sans honte comme indispensable. Le salut de la république étant le premier devoir de chaque citoyen, il ne devait, sous aucun prétexte, hésiter à *dénoncer,* c'était l'expression, tout individu ayant avec lui des relations quelconques, fût-ce même son ami intime, ou la femme de son cœur, dès qu'il pouvait les soupçonner coupables d'*incivisme,* accusation d'autant plus redoutable que son caractère n'était point clairement défini.

La vertu de plus d'un citoyen d'ailleurs estimable, céda à ces terribles innovations dans l'état de la morale. Les Girondins eux-mêmes ne se faisaient point scrupule d'avoir recours à la

[1] L'auteur fait ici allusion au républicanisme anglais du temps de Cromwell. (*Édit.*)

scélératesse des autres, quand elle pouvait servir utilement ce qu'ils appelaient la cause de la patrie, c'est-à-dire de leur parti. Mais il était réservé aux Jacobins de porter aux plus révoltans excès le principe qui faisait du patriotisme une idole exclusive, et qui exigeait que toutes les autres vertus, ainsi que les sentimens les plus tendres et les plus honorables du cœur et de la conscience, fussent sacrifiés sur l'autel de la république, comme jadis les enfans passaient par le feu pour être offerts à Moloch.

Une autre explosion du zèle républicain fut dirigée contre les antiquités et les beaux-arts. Le nom de Roi étant déclaré abominable, il fallait faire disparaître tous les souvenirs de la royauté; cette exécution fut confiée à la populace, et quoique flétrissante pour les instrumens, et très funeste pour l'histoire et les beaux-arts, elle fut infiniment moins horrible que celles auxquelles les mêmes individus venaient d'être employés. Les tombeaux de Saint-Denis[1] près de Paris, l'ancienne sépulture des Bourbons, des Valois, et de toute la race des monarques français, furent non seulement défigurés à l'ex-

[1] Le décret de la Convention qui ordonne la destruction des tombeaux de Saint-Denis, est du mois de juillet 1793. (*Édit.*)

térieur, mais entièrement brisés; les corps arrachés des cercueils, les ossemens dispersés, et leurs tristes restes, même ceux de Henri IV, si long-temps l'idole de la nation française, exposés aux regards grossiers et aux attouchemens sacriléges des brigands spoliateurs.

Un artiste nommé Lenoir eut le courage de s'interposer pour prévenir la dispersion totale de ces monumens si précieux pour l'histoire et la littérature. Il put obtenir, non sans peine, la permission de les recueillir et de les conserver dans sa maison et dans son jardin, rue des Petits-Augustins, où ces restes mutilés furent en sûreté jusqu'à la restauration. Cette entreprise fut accompagnée de beaucoup de dangers personnels; car si les gens avec lesquels Lenoir avait des rapports, eussent soupçonné que son zèle pour la conservation des monumens était celui d'un royaliste plutôt que d'un antiquaire, cette sorte d'*idolâtrie* eût été à l'instant punie de mort.

Mais la destruction de ces monumens anciens et sacrés était, pour ainsi dire, un moyen vulgaire de montrer sa haine pour la royauté. La vengeance des républicains fut dirigée contre les émigrés, qui, armés ou non, et quel que fût le motif de leur absence, devaient être

compris dans une série de décrets. 1°. Tous les émigrés pris les armes à la main devaient être mis à mort dans les vingt-quatre heures; 2°. les étrangers qui avaient quitté le service de France depuis le 14 juillet 1789, furent, contre le droit des gens, soumis à la même loi. 3°. Tous les émigrés qui avaient cherché un asile en pays étranger, furent, sans distinction, et sans rechercher la cause de leur absence, bannis pour toujours de leur patrie. Les propriétés de ces malheureux exilés étaient déjà sous le séquestre; et les assignats qui furent le fruit de cette spoliation, servirent à Cambon, qui dirigeait les finances, pour continuer la guerre, et pourvoir aux dépenses du gouvernement.

Les émigrés qui avaient fui leur patrie n'étaient pas traités plus durement que les personnes restées en France, qu'on supposait partager leurs sentimens. Ces individus suspects pour quelque raison que ce fût, ou dénoncés comme opposés au nouveau système, furent entassés de nouveau dans les prisons, qui avaient été vidées les 2 et 3 septembre, et dans lesquelles le sang de leurs prédécesseurs était encore empreint sur les murs. Les prêtres réfractaires étaient spécialement l'objet de cette persécution; et enfin, il fut rendu un décret

expéditif ordonnant leur déportation en masse dans la colonie malsaine de la Guyane. Plusieurs de ces infortunés trouvèrent une mort plus prompte.

Mais les plus augustes victimes destinées à être immolées sur l'autel de la vertu républicaine, étaient les membres de la famille royale renfermés au Temple, dont l'existence prolongée était aux yeux des chefs un reproche continuel de lenteur, et un objet vers lequel les affections du peuple, lorsque la fureur du moment serait calmée, pourraient se reporter avec une sorte de réaction. Les Jacobins résolurent la mort de Louis, ne fût-ce que pour montrer à l'univers qu'ils ne craignaient point de sceller avec le sang la vérité de leurs accusations.

D'un autre côté, il y avait tout lieu d'espérer que les Girondins déploieraient, pour la défense de ce malheureux prince, toute la vigueur que leur donnait leur ascendant dans la Convention. La plupart étaient des hommes en qui la philosophie, tout en les égarant sur le terrain des spéculations politiques extravagantes, n'avait pas anéanti le sentiment du juste et de l'injuste, surtout dans ce moment où la lutte entre la monarchie et la démocratie était terminée, et où il ne restait plus d'autre question que celle de l'usage qu'ils devaient faire de

leur victoire. Quoiqu'ils eussent joué le rôle d'auxiliaires dans l'attaque des Tuileries, le 10 août, qu'ils regardaient comme un combat, leurs mains n'étaient point teintes des massacres de septembre, qu'ils reprochaient, ainsi que nous allons le voir, comme un crime atroce à leurs rivaux. En outre ils avaient atteint leur but, étant maîtres du gouvernement; or, les Girondins, comme avant eux les Constitutionnels, voulaient que le char révolutionnaire s'arrêtât là, et que les formes ordinaires des lois et de la justice fussent rétablies en France, en accordant une protection légale pour la vie, la liberté et les propriétés, et se réservant à eux-mêmes, comme tenant les rênes du gouvernement, les moyens de suivre une voie honorable, sûre et tendant au bonheur de la nation.

Les hommes d'État philosophes, pour qui ces considérations n'étaient pas perdues, éprouvaient néanmoins un grand embarras relativement au mode d'intervention en faveur du Roi. Le républicanisme était la qualité dont ils se targuaient le plus. Ils aimaient à réclamer une part à la chute de Louis, qui était due à leur collègue Barbaroux et aux fédérés de Marseille et de Brest. C'était sur leur participation à cet acte que les Girondins fondaient leurs titres à la

popularité. Mais de quel front venaient-ils maintenant sinon défendre, du moins excuser le Roi, qu'ils avaient aidé à détrôner? et quel avantage les Jacobins n'auraient-ils pas sur eux en les représentant comme tièdes dans leur zèle, et même désertant la cause du peuple pour sauver le tyran détrôné? Les ministres girondins appréciaient ces difficultés, et ils se laissèrent intimider par leurs rivaux au point de n'oser faire aucune démarche franche, énergique et directe en faveur du Roi.

Une femme, et quoique telle, un des membres les plus distingués du parti girondin, eut le courage d'entreprendre une défense ouverte et vigoureuse du malheureux prince, sans se couvrir du voile d'une politique intéressée et insidieuse. C'était madame Roland, une des femmes les plus remarquables de son époque. Un père coupable, ou au moins négligent, et une mère insensée dans sa tendresse exagérée, l'avaient laissée maîtresse, pendant sa jeunesse, de se composer une éducation comme elle le pourrait avec les immoralités et les impiétés de la philosophie française. Toutefois, quoique ses Mémoires offrent des exemples révoltans de manque de délicatesse et d'opinions politiques exagérées, on ne peut nier que l'ensemble de sa vie ne fût pur et vertueux dans la pra-

tique, et ses sentimens honorables, quand elle était abandonnée à elle-même. Elle voyait la grande question sous son véritable point de vue; elle sentait que c'était en s'interposant entre l'Assemblée et la consommation d'un grand crime que les Girondins pouvaient ou se maintenir dans la possession du gouvernement et gagner la confiance des gens honnêtes de toutes les classes, ou se procurer les moyens de mettre un terme à l'anarchie qui dévorait leur patrie. « Sauvez la vie de Louis, disait-elle, sauvez-le au moyen d'une défense franche et sans réserve. C'est la seule mesure capable d'assurer votre salut, la seule qui puisse imprimer le sceau de la vertu publique à votre gouvernement. » Ceux à qui elle s'adressait l'écoutaient avec admiration; mais, semblables à un homme qui s'est élevé rapidement à une hauteur où la tête lui tourne, ils sentaient leur position trop chancelante pour leur permettre même d'étendre la main afin d'en soutenir un autre placé dans un danger plus imminent encore.

Leur crédit était en effet précaire. Un parti considérable dans la Convention les soutenait ouvertement; et dans la *Plaine,* c'est ainsi qu'on appelait la portion de la salle occupée par des députés qui affectaient de l'indépendance, Girondins ou Jacobins, et placés par conséquent

sur un terrain neutre entre les deux extrêmes, il y avait plusieurs membres qui, par l'effet de ce caractère timide qui porte les moutons et autres animaux faibles à se réunir en troupes, avaient composé un parti capable de faire pencher la balance du côté qu'ils favoriseraient. Mais ils exerçaient cette influence moins pour remporter un avantage politique que pour assurer leur propre salut. Dans les débats ordinaires, ils votaient communément pour les ministres, tant parce qu'ils étaient ministres que parce que les opinions plus modérées des Girondins étaient plus en harmonie avec les sentimens de ces hommes qui désiraient le rétablissement de la paix et de l'ordre. Mais ces membres timides de la Plaine, qui faisaient une cour assidue aux Jacobins, évitaient de prendre part à une mesure qui pût les offenser, et achetaient par le mépris une sorte de sauvegarde contre leur vengeance; c'est dans ce parti neutre que se trouvaient surtout les restes des factions vaincues des Modérés et des Constitutionnels, soumis aux circonstances, réglant leurs votes sur leur sûreté, et attendant peut-être que des temps moins fâcheux leur permissent de mettre au jour leurs véritables sentimens. Le chef de ces adorateurs de la fortune était Barrère, homme spirituel et éloquent, fécond en

ressources, d'opinions souples et d'une conscience accommodante. Il avait une grande terreur des Jacobins, et imaginait souvent des moyens fort ingénieux de désarmer leur ressentiment lorsqu'il pouvait être à craindre pour lui et son parti. Quand les Girondins, par leur logique ou leur éloquence, avaient obtenu dans l'Assemblée un triomphe qui désespérait leurs adversaires, Barrère et les membres de la Plaine se jetaient entre les vainqueurs et les vaincus; et par une proposition d'une nature insidieuse et neutralisante, empêchaient la victoire d'être complète, et procuraient une retraite aux vaincus.

Ainsi les majorités, que les Girondins obtenaient dans l'Assemblée, étant en partie renforcées par cette troupe d'auxiliaires timides et flottans, ne pouvaient jamais leur faire espérer une autorité solide ou réelle. Il fallait nécessairement, pour prouver qu'ils avaient la force en main, qu'ils fissent voir qu'ils avaient celle de se défendre, eux et leurs partisans. Cela démontré, ils auraient pu compter sur la fidélité de Barrère et de son parti. Mais tant que les Jacobins conservaient la puissance d'entourer à leur gré la Convention par une insurrection des faubourgs, sans que les députés eussent d'autre moyen de défense que leur in-

violabilité, on ne pouvait compter sur l'appui de ceux qui ne voyaient dans leur vote que leur salut. Les Girondins cherchaient donc avec inquiétude à s'assurer une pareille puissance pour leur propre défense et celle de leurs timides alliés.

On a pensé qu'un ministère plus actif, plus habile et plus au fait des moyens de conduire des mouvemens révolutionnaires, aurait pu, à cette époque, gagner un important auxiliaire en détachant des rangs de l'ennemi le formidable Danton, et en le recevant dans ses rangs. Il faut observer que le camp des Jacobins se composait de trois partis distincts, ayant chacun à sa tête un des triumvirs dont nous avons parlé, et agissant de concert pour pousser la révolution par les mêmes moyens violens qui l'avaient commencée, pour faire briller le glaive de la terreur en le présentant comme celui de la justice, et en chargeant des brigands de la plus basse condition de continuer d'épouvanter la France par les meurtres et le pillage. Mais, d'accord sur cet objet principal, les triumvirs se soupçonnaient mutuellement, et étaient jaloux des droits que chacun d'eux s'arrogeait aux dépouilles. Danton méprisait Robespierre à cause de sa lâcheté; Robespierre redoutait l'audacieuse férocité de Danton; or, pour lui,

craindre, c'était haïr; et quand le moment était venu, sa haine était la mort. Ils différaient aussi dans le mode de pratiquer leur terrible système de gouvernement. Danton avait souvent à la bouche l'axiome de Machiavel, que quand le sang est nécessaire, un seul grand massacre fait un effet plus terrible qu'une suite d'exécutions partielles. Robespierre, au contraire, préférait le dernier mode comme le plus propre à maintenir le règne de la terreur. La soif de Marat ne pouvait être apaisée que par la combinaison des deux espèces de massacres. Danton et Robespierre se tenaient à distance du sanguinaire Marat. Cette position respective des chefs des Jacobins semblait indiquer que l'un des trois au moins pouvait être détaché des autres, et opposer ses brigands à ceux de ses ci-devant collègues, en cas d'attaque contre l'Assemblée; or, la politique désignait comme l'auxiliaire le plus utile, Danton, qui n'était point du reste éloigné de cette alliance.

Parmi ces trois monstres, Danton avait précisément cette énergie qui manquait aux Girondins : il connaissait tous les ressorts secrets de ces insurrections dont ils n'avaient point la clé. Ses vices, l'emportement, la luxure, la soif du pillage, quelque terribles qu'ils soient, sont au nombre des attributs de l'humanité :

l'envie de Robespierre et la soif instinctive du sang dans Marat étaient des attributs d'esprits infernaux. Danton était comme le monstrueux boa, qui se laisse approcher en sûreté quand il a assouvi sa faim; mais la soif de Marat pour le sang était comme celle de la sangsue, qui dit : Encore ! encore ! et la rage meurtrière de Robespierre ressemblait au ver rongeur qui ne meurt point, et n'accorde pas un moment de repos [1]. Les Girondins, en rassasiant Danton de butin, et lui procurant les moyens de satisfaire sa passion pour la débauche, auraient pu acheter son appui; mais l'autorité suprême pouvait seule contenter Robespierre; et quant à Marat, ce n'était que dans un torrent de sang qu'il pouvait se rassasier. Dans cet horrible triumvirat, Danton était donc, sans contredit, celui auquel on devait penser de préférence.

D'un autre côté, des hommes tels que Brissot, Vergniaud et autres, en qui le républicanisme s'alliait à un sentiment de vertu et d'honneur, pouvaient répugner à l'idée de souiller leur parti par l'adhésion d'un homme aussi complé-

[1] Toutes ces images bibliques, nous l'avons déjà remarqué, sont plus fréquentes dans la littérature anglaise que dans la nôtre. Celle de la sangsue est empruntée à l'*Ecclésiaste*. (*Édit.*)

tement souillé que Danton, par sa participation aux massacres de septembre. Ils pouvaient douter qu'aucune augmentation de puissance, résultant pour eux de son habileté révolutionnaire et des armes qu'elle mettrait en mouvement, compensât l'horreur morale que produirait la présence d'un aussi affreux auxiliaire sur tous ceux qui auraient le moindre sentiment d'honneur et de justice. Ils n'encouragèrent donc point les avances de Danton, résolus de le comprendre avec Marat et Robespierre dans l'accusation qu'ils voulaient porter devant l'Assemblée contre les chefs des Jacobins.

Le moyen le plus praticable dont les Girondins pussent se servir pour assurer leur salut et la liberté des débats, était la levée d'une forte armée dans les départemens, proportionnée à la population de chacun, qu'on nommerait Légion départementale, et qui formerait la garde de la Convention Nationale. La proposition en fut faite par Roland, dans un rapport [1] à l'Assemblée, et renouvelée par Kersaint, girondin déterminé, qui avoua franchement le but de sa motion. « Il était temps, dit-il, que les assassins et leurs instigateurs vissent que la loi avait des échafauds. »

[1] Le 24 septembre.

Les Girondins obtinrent la nomination d'un comité chargé de faire un rapport sur l'état de la capitale, sur les encouragemens donnés aux massacres, et sur le moyen de créer une force départementale pour la défense de Paris. Le décret fut adopté un moment; mais le lendemain les Jacobins demandèreut sa révocation, assurant qu'une pareille force n'était nullement nécessaire à la Convention, et accusant les ministres de l'intention de les entourer de satellites armés, à l'effet d'intimider la bonne ville de Paris, et de mettre à exécution leur plan sacrilége de démembrer la France. Rébecqui et Barbaroux répliquèrent à cette imputation en accusant Robespierre, sous leur responsabilité, d'aspirer à la place de dictateur. Ce début devint d'autant plus orageux, que les tribunes ou galeries de la salle étaient remplies des plus violens sectateurs des Jacobins, dont les cris, les imprécations et les hurlemens appuyèrent les acclamations et les menaces de leurs chefs dans l'Assemblée. Pendant que les Girondins s'épuisaient en efforts pour trouver des expressions de reproches contre Marat, le monstre s'avança, et mit le comble au désordre en s'avouant l'auteur et l'avocat du projet de la dictature. L'indignation de la Convention paraissait réveillée, et Vergniaud lut un extrait

du journal de Marat, dans lequel, après avoir demandé cent soixante mille têtes, son nombre ordinaire, il insultait la Convention dans les termes les plus grossiers, et exhortait le peuple A AGIR, expressions dont l'importance était alors parfaitement sentie.

Ce passage excita une horreur générale, et les Girondins parurent un moment maîtres de la victoire; mais ils ne la poursuivirent pas avec assez de vigueur. L'Assemblée passa à l'ordre du jour; et Marat, dans l'ivresse de son triomphe, tira un pistolet, avec lequel il dit qu'il se serait brûlé la cervelle, s'il y avait eu un décret d'accusation porté contre lui. Les Girondins non seulement perdirent l'avantage de triompher de leurs ennemis en poursuivant un de leurs chefs les plus marquans, mais encore ils se virent forcés, pour le moment, de renoncer à leur projet de garde départementale, pour s'abandonner à la garde des fidèles citoyens de Paris.

Cette ville de Paris était alors sous la puissance de la commune usurpatrice, dont plusieurs membres avaient conquis leur place le 10 août. Le premier acte de leur administration avait été de faire assassiner Mandat, commandant de la garde nationale; et leurs comptes rendus, qui existent encore, attestent que ce furent eux qui armèrent et soldèrent les assas-

sins de septembre. Déterminés Jacobins et brigands impitoyables eux-mêmes, ils avaient pris pour agens et auxiliaires un nombre considérable d'officiers municipaux qui leur servaient en même temps de gardes, d'espions, de geoliers et de bourreaux. Ils avaient en outre obtenu, dans la plupart des sections, la majorité des votes pour se faire nommer eux et leurs agens aux divers commandements de la garde nationale; et les brigands des faubourgs étaient toujours prêts à seconder leur excellente commune, même contre la Convention, qui, sous le rapport de la liberté d'action ou de la puissance réelle, n'avait guère plus d'importance que le Roi après son retour de Varennes.

En vain Roland presque chaque jour renouvelait à la Convention ses plaintes de ce que le ressort de la justice, dont il était responsable, était sans cesse faussé, et entravé par les actes de ce corps usurpateur. Les fonds considérables de la capitale et ceux des hôpitaux et autres établissemens publics de toute espèce, étaient dilapidés par ces brigands révolutionnaires. Enfin le ministre, dans un rapport formel à la Convention, attaqua la commune sur ce point et sur d'autres semblables. Dans une autre partie du rapport, il signala un projet des Jacobins qui voulaient assassiner les Girondins, s'em-

parer du gouvernement par la force des armes, et nommer Robespierre dictateur. Louvet dénonça ce dernier comme traître, et Barbaroux proposa une série de décrets, dont le premier déclarait la Convention libre de quitter toute ville dans laquelle elle serait exposée à la contrainte et à la violence; le second ordonnait la formation d'une garde conventionnelle; le troisième autorisait la formation de la Convention en cour de justice pour le jugement des crimes d'État; le quatrième avait pour objet de casser la résolution des sections de Paris, qui déclarait leurs séances permanentes.

La Convention, au lieu d'adopter les mesures énergiques proposées par Barbaroux, accorda à Robespierre plusieurs jours pour se défendre contre l'accusation de Louvet, manda à sa barre [1] dix membres de la commune, et se contenta des excuses frivoles et évasives que ces insolens démagogues consentirent à donner sur leur usurpation de pouvoir.

L'accusation de Robespierre, quoique présentée avec énergie par Louvet et Barbaroux, fut donc éludée par l'ordre du jour; et la Convention prouva clairement qu'avec tout le courage qu'elle avait montré contre son Roi, elle

[1] 5 novembre.

n'osait défendre cette liberté dont elle se glorifiait, contre les empiétemens de démagogues plus audacieux qu'elle-même.

Barbaroux s'efforça de relever la résolution de la Convention en faisant paraître une nouvelle troupe de ses féroces compatriotes, qui formaient le 10 août l'avant-garde de la populace. Le seul effet qu'il produisit fut la surprise que causa aux Parisiens le changement opéré dans les dispositions de ces fédérés. Leurs chants, leurs danses et leurs pantomimes attirèrent de nouveau l'attention, d'autant plus que dans leurs chœurs, ils appelaient la vengeance sur les Jacobins, et imploraient la pitié pour le « pauvre tyran », c'est ainsi qu'ils nommaient le Roi, et faisaient entendre leurs cris en faveur de la paix, de l'ordre et de la Convention.

Les Parisiens, qui ne pouvaient faire accorder ces chants et ces cris avec l'extérieur et le caractère des Marseillais, en conclurent que c'était un piége, et ne voulurent pas se joindre à des hommes dont la sincérité leur était suspecte. Les Marseillais eux-mêmes, découragés par la froideur de cet accueil, ou moins portés par leur goût pour leur nouvelle mission de maintenir l'ordre que pour celle de le renverser, disparurent peu à peu, et bientôt il n'en fut

plus question. La Convention comptait encore parmi ses partisans quelques uns des fédérés bretons, que leurs courageux compatriotes, les députés Kersaint et Kervelegan, avaient maintenus dans les intérêts des Girondins; mais ils étaient en trop petit nombre pour la défendre dans un moment de danger.

Si l'on peut s'en rapporter aux Mémoires de Dumouriez, ce général actif et intrigant proposa aux Girondins une autre ressource, qui n'était point sans difficulté ni danger pour le gouvernement républicain, idole de ces théoriciens, mais qui, si les moyens d'exécution avaient été suffisans, eût élevé une espèce de boulevard contre les empiétemens de cette horrible anarchie, dont les menaçait l'ascendant toujours progressif des Jacobins.

Dumouriez connaissait assez la haine que lui portaient les Jacobins, malgré les triomphes qu'il venait de procurer à la France, pour désirer vivement de mettre un terme à leurs usurpations: mais il était obligé d'agir avec beaucoup de circonspection. Le mauvais succès de La Fayette, abandonné par son armée, au moment où il avait voulu la faire marcher contre Paris, était un exemple fait pour décourager. Dumouriez savait outre cela que les clubs des Jacobins, ainsi que les commissaires de la Con-

vention, ayant Danton à leur tête, avaient travaillé très activement à désorganiser son armée, et à diminuer son influence sur elle. Dans cet état de choses il crut devoir éviter de hasarder aucune mesure violente, sans s'être assuré de l'appui de la Convention, dans le cas où il serait abandonné par son armée. Mais il affirme qu'il avait itérativement prévenu les Girondins, alors dominans dans la Convention, que s'ils pouvaient obtenir un décret, ne fût-il que de quatre lignes, qui autorisât une pareille démarche, il était prêt à marcher sur Paris à la tête d'un corps d'élite, qui consentait à le suivre; et il ne doute point qu'il n'eût, par ce moyen, mis la Convention en état de braver les Jacobins et leurs suppôts révolutionnaires.

On peut supposer aux Girondins deux craintes; la première, que l'influence de Dumouriez sur son armée ne fût pas plus puissante que celle de La Fayette sur la sienne, et qu'il ne les exposât ainsi à payer de leurs têtes l'essai incertain d'une pareille mesure; la seconde, qu'en cas de succès, ils ne fussent délivrés des Jacobins que pour être sous l'influence d'un chef militaire qu'ils savaient être favorable à une monarchie d'une forme quelconque. Ainsi, en admettant un danger égal dans les deux cas, ils aimèrent mieux courir le risque de voir

leur belle et favorite chimère de république détruite par les piques des Jacobins que par les bayonnettes de Dumouriez. Ils reçurent donc froidement une proposition, que plus tard ils auraient accueillie avec empressement, lorsque le général n'avait plus les moyens de l'exécuter.

Ainsi les factions naguère si étroitement unies pour la destruction de la royauté, ne purent s'accorder que pour le grand crime de l'assassinat de leur souverain détrôné; ou plutôt, si les Jacobins et les Girondins semblaient marcher de concert vers l'accomplissement de cette entreprise, leur union n'était qu'apparente; et les Girondins, tout en paraissant s'entendre avec leurs fiers rivaux, étaient dans le fait traînés à leur suite, et jouant le rôle, non d'acteurs, mais de captifs dans ce triomphe définitif de la démocratie. Ils étaient parfaitement convaincus de l'innocence du Roi comme homme, et de son inviolabilité aussi-bien que de l'illégalité d'une procédure criminelle contre lui, comme autorité constitutionnelle. Ils sentaient que cet acte rendrait la France odieuse à toutes les autres nations de l'Europe, et que c'était pour cette raison même que les Jacobins, dont la guerre et le désordre étaient les élémens naturels, voulaient faire monter Louis sur l'échafaud. Ils

savaient tout cela; mais leur orgueil philosophique les faisait rougir à l'idée qu'on pût les croire capables de s'intéresser en faveur d'un tyran; et le désir de soumettre la nation française à leur gouvernement les décida à consentir à tout, plutôt qu'à défendre un monarque innocent mais en butte à l'animosité, au risque de perdre leur popularité et leur renommée de vrais Républicains si chèrement achetée.

Au commencement de la session, une commission de vingt-un membres avait été chargée d'examiner les griefs allégués contre le Roi, et d'en rendre compte à la Convention. Leur rapport fut présenté le 1er novembre 1792, et jamais cette Assemblée ne vit paraître un aussi odieux tissu de confusion et de mensonges. Tous les actes faits par les ministres de chaque département, et auxquels on pouvait donner ce qu'on appelait une tournure criminelle, étaient représentés comme des mesures dont le Roi lui-même était responsable; et tandis qu'il pouvait à peine disposer nominativement d'un seul régiment de la garde, on trouvait dans l'ensemble de ces actes la preuve d'un projet de massacrer l'Assemblée Législative, défendue par trente mille gardes nationaux, sans parler des fédérés et de la milice des faubourgs.

La Convention eut presque honte de ce rap-

port, et eut de la peine à en permettre l'impression. Dès qu'il parut, deux ou trois personnes qui y étaient citées comme ayant participé à des actes reprochés au Roi, affirmèrent avec serment le contraire [1]. Un supplément d'accusation fut produit avec les circonstances mystérieuses suivantes : Gamin, serrurier à Versailles, confia à Roland, dans la seconde moitié de décembre, qu'au commencement de mai 1792, il avait été chargé par le Roi de pratiquer, dans le mur d'un appartement des Tuileries, une armoire de fer, qu'il indiqua au ministre de la justice. Il ajoutait une circonstance qui discrédita tout son récit, c'était que le Roi lui avait, de sa propre main, donné un verre de vin, et qu'après l'avoir bu, il avait été attaqué d'une colique, suivie d'une espèce de paralysie qui l'avait, pendant *quatorze mois*, privé de l'usage de ses membres, et empêché de travailler pour vivre. Ce misérable accusait donc le Roi d'avoir voulu l'empoisonner, ce qui peut paraître croyable à ceux qui comptent quatorze mois entre le commencement de mai et la fin de décembre de la même année. Ce grossier

[1] M. de Septeuil, entre autres, était cité comme agent de Louis XVI, et comme ayant fait passer de l'argent à ses frères, hors de France.

mensonge fit tomber entièrement le témoignage de Gamin; et comme le Roi nia constamment avoir eu connaissance d'une pareille armoire contenant les papiers dont on parlait, nous sommes réduit à supposer ou que Gamin avait été employé par un des ministres, et qu'il avait mêlé le nom du Roi dans sa déclaration, pour embellir son conte, ou que les papiers choisis parmi ceux qui avaient été trouvés dans un autre lieu secret, avaient été mis dans l'armoire par les commissaires jacobins chargés de visiter le château, afin de les faire servir au nombre des preuves contre le Roi.

Roland se conduisit avec beaucoup d'imprudence en examinant ces papiers seul et sans témoins, au lieu de réclamer la présence des susdits commissaires, qui étaient au château dans ce moment. Son intention était sans doute de mettre de côté les pièces qui auraient pu compromettre des individus de son propre parti ou quelques uns de ses amis. Il s'en trouva toutefois une assez importante, dont les Jacobins firent un chef d'accusation contre les Girondins. C'était une ouverture faite à Louis XVI, peu avant le 10 août, par ces derniers, qui s'engageaient à s'opposer à la motion pour la déchéance du Roi, pourvu que celui-ci consentît à rappeler dans son conseil les trois mi-

nistres de leur parti qui avaient été destitués.

Le contenu de l'armoire était de nature très diverse : des lettres, des mémoires, des projets, des conseils, des offres de service; on y trouva entre autres, le plan que Mirabeau avait proposé en faveur de la royauté, vers la fin de sa vie. En conséquence son corps fut exhumé du Panthéon, l'ancienne église de Sainte-Geneviève, destiné à la sépulture des grands hommes de la révolution, qui changeaient si souvent de demeure qu'ils semblaient être logés au mois. Ces documens consistaient, comme nous l'avons dit, en projets pour le service du Roi, auxquels certainement il ne donna jamais aucune suite, et que probablement il n'avait point approuvés, peut-être même jamais vus. La seule peine qu'il pouvait mériter était celle que s'est attirée un individu qui garde des projets soumis à son examen, mais qui n'ont, sous aucun rapport, obtenu son assentiment. Il y avait déjà assez de dureté à rendre Louis responsable de tous les avis de ses ministres qu'il avait approuvés; mais c'était donner une terrible latitude à sa responsabilité que de l'étendre à ceux qu'il était censé avoir rejetés. D'ailleurs, le récit de Gamin était tellement contradictoire dans une de ses circonstances, et douteux dans les autres, qu'il n'offrait aucune preuve que les papiers

eussent été entre les mains du Roi; de sorte que ce nouveau grief était tout aussi dénué de fondement que ceux qu'avait produits la première commission; et en vertu des lois reconnues chez toutes les nations civilisées, l'accusation contre le Roi aurait dû être rejetée comme fondée sur une fausseté notoire.

Une circonstance décida probablement à poursuivre le Roi à outrance; les Jacobins savaient qu'un roi d'Angleterre avait été condamné à mort par ses sujets, et ils ne voulaient pas que la France restât en arrière de l'Angleterre, quand il s'agissait d'un spectacle aussi intéressant et aussi édifiant pour un peuple régénéré. Cet événement n'eût sans doute été regardé par aucun autre peuple comme un précédent convenable; mais il y a chez les Français un esprit d'enthousiasme excessif, et une disposition à imiter un fait dans sa partie la plus exagérée, pour surpasser, s'il est possible, ce que les autres nations ont fait avant eux. Cette considération contribua sans doute à faire traduire Louis XVI à la barre, en 1792, comme Charles Ier en Angleterre, en 1648.

Les hommes d'État en France ne prirent pas la peine de considérer que la mort violente de Charles n'avait fait que préparer une suite d'années de servitude sous un despotisme mili-

taire, puis le rétablissement des souverains légitimes. S'ils eussent considéré ce fait sous ce point de vue, ils auraient un peu entrevu l'avenir, et auraient pu prévoir les conséquences de la mort de Louis. Ils ne réfléchirent pas non plus que la mort de Charles Stuart est regardée, par une grande partie de la nation anglaise, comme un crime national, et que l'anniversaire en est encore célébré comme un jour de jeûne et de pénitence; que d'autres, qui condamnent la conduite du Roi avant et pendant la guerre civile, tels que le whig Churchill, considèrent sa mort comme un acte inconstitutionnel [1]; qu'il y en a très peu qui croient pouvoir la justifier d'après les motifs passagers de la nécessité poli-

[1] « Malheureux Stuart! quoique ce nom frappe durement mon oreille, je serais mort de honte en voyant mon Roi comparaître devant ses sujets, et lever sa main royale à leur barre; en entendant le monarque se justifier d'après leur ordre, et en voyant son sang couler en vertu de leur décret. Quoique tes fautes fussent grandes et nombreuses, quoiqu'elles eussent ébranlé l'édifice de l'État, oui, sans doute, la royauté était la sauvegarde de ta personne, et la source de ton sang était sacrée. Ministres infâmes, qui aviez abusé de vos fonctions, et osé conseiller l'injustice à un monarque!....La vengeance, liguée avec la justice et armée du pouvoir, vous aurait anéantis sans crime!.... Mais le Roi ne peut mal faire. » *

* *Churchill's Gotham.*

tique, et qu'il n'y a probablement plus guère qu'un petit nombre d'enthousiastes qui s'en glorifient comme d'un acte de vengeance populaire.

Mais les régicides français auraient de la peine à trouver dans la conduite de ces derniers, à l'égard de Charles I[er], des motifs capables, par leur analogie, de justifier le meurtre de Louis XVI, et ce serait par courtoisie seulement qu'on les admettrait à un club de *Calves' Head.* [1]

La comparaison entre le sort de ces infortunés monarques pèche sur tous les points, excepté le dernier, et tout parallèle est injuste pour l'un comme pour l'autre. Le Cavalier [2] le plus dévoué conviendra que les premières années du règne de Charles furent marquées par plusieurs tentatives pour étendre la prérogative au-delà de ses bornes légales, par

[1] *Calves' head club. Le club des têtes de veau.* C'était un club institué par les Indépendans et les Presbytériens pour la commémoration du supplice de Charles I[er]. La règle, au jour du banquet, était de manger surtout des têtes de veau, et de boire le vin ou l'ale dans des crânes de veau. (*Édit.*)

[2] Ce mot est employé ici comme synonyme de Jacobite ou Royaliste du temps des Stuarts, par opposition au nom de Tête-Ronde donné aux Républicains. (*Édit.*)

des amendes oppressives, de cruelles mutilations, de longues et dures détentions dans des forts et châteaux éloignés, des actes d'autorité que personne n'essaye de justifier, et que les apologistes du Roi cherchent seulement à atténuer en alléguant les précédens des temps d'arbitraire et l'interprétation des lois par des ministres courtisans et des jurisconsultes dévoués au pouvoir. La conduite de Louis XVI, au contraire, fut, depuis son avénement au trône, un modèle de vertu et de modération. Au lieu d'impôts extraordinaires, sous prétexte de dons gratuits et de *ship-money* [1], Louis allégea les charges féodales pour les vassaux, et la *corvée* pour les paysans. Charles fit mettre au pilori et fendre les oreilles à ceux dont il voulait faire des *conformistes* anglicans. Louis accorda aux protestans le libre exercice de leur religion, et abolit l'usage de la torture. Charles ne vint dans le parlement que pour violer la liberté par l'arrestation de cinq de ses membres; et l'on peut dire que Louis se rendit prisonnier des représentans du peuple qu'il avait volontairement ap-

[1] L'impôt du *ship-money* était destiné à équiper une flotte pour protéger les côtes d'Angleterre contre les pirates; mais cette taxe illégale en principe fut une des causes de la révolution anglaise, par le refus que fit le fameux Hampden de la payer. (*Édit.*)

pelés près de lui. Mais surtout Charles en personne, ou par ses généraux, fit à ses sujets une guerre longue et sanglante, livra des batailles dans tous les comtés d'Angleterre, et ne fut vaincu et fait prisonnier qu'après une lutte prolongée et mortelle qui avait fait périr plusieurs milliers d'hommes des deux côtés. La conduite de Louis fut différente sous tous les rapports : jamais il n'autorisa aucun acte de violence pour résister aux empiétemens du peuple sur l'autorité royale, même lorsqu'il en avait les moyens. Il avait rassemblé, il est vrai, des troupes sous les ordres du maréchal de Broglie; mais il leur ordonna de se retirer dès qu'il se vit dans l'alternative d'agir offensivement contre le peuple. Dans les circonstances les plus périlleuses de sa vie il montra la plus grande répugnance à verser le sang de ses sujets : pendant sa fuite de Varennes, il ne voulut point faire remettre des pistolets aux personnes de sa suite; et quand sa voiture fut arrêtée sur le pont, il refusa de donner à l'officier des hussards des ordres pour se frayer un passage. Le 10 août, quand il vit que l'attitude guerrière de sa garde n'arrêtait point l'audace des assaillans, il se rendit à l'Assemblée Législative, comme prisonnier à discrétion, plutôt que de monter à cheval et de se mettre à la tête de ses fidèles troupes et

loyaux sujets. Le sang versé dans cette journée le fut sans son ordre, car il n'avait aucun motif pour encourager une lutte qui, loin de servir à défendre sa personne, alors sous la sauvegarde de l'Assemblée, ne pouvait que l'exposer au danger le plus éminent; plus tard encore, lorsqu'il fut averti secrètement qu'il y avait des individus résolus de sauver sa vie au péril de la leur, il défendit qu'on le tentât. « Je ne veux pas, dit-il, qu'il y ait une goutte de sang répandue pour moi; je n'y consentirai pas pour sauver ma couronne; je n'achèterai jamais ma vie à ce prix. » C'étaient-là peut-être des sentimens plus dignes de la Société des Amis [1], que du Roi d'une grande nation; mais enfin, tels qu'ils étaient, Louis les éprouvait, et il y fut fidèle. Cependant ses sujets comparaient son caractère et ses prétendus crimes à ceux du hardi et hautain Stuart, qui, pendant la guerre civile, porta lui-même les armes, et chargea à la tête de son régiment des gardes !

Considérée sous le rapport de ses fonctions royales, la conduite de Louis est également exempte de blâme, à moins que ce ne soit de celui que mérite un prince trop doux et trop faible dans la défense des droits légitimes de sa

[1] Des quakers. (*Édit.*)

couronne. Louis cédait, en luttant mollement, à chaque nouvelle demande qui lui était faite dans le sens des innovations. Au lieu de se placer comme une barrière entre son peuple et sa noblesse, et de les amener à transiger à l'amiable, il souffrit qu'on arrachât celle-ci des marches de son trône, et que, par le ravage de ses propriétés et l'incendie de ses châteaux, elle fût précipitée dans l'émigration. Il donna successivement sa sanction à toutes les améliorations populaires, à toutes les brèches faites à l'autorité royale ou à sa dignité personnelle. Loin d'avoir mérité le reproche de s'être opposé à l'établissement de la liberté, il eût été heureux pour la nation et pour lui qu'il eût su restreindre ses concessions, de manière à ce qu'elle ne pût en faire qu'un usage légitime, laissant aux monarques ses successeurs le soin de relâcher les rênes du gouvernement à mesure que l'esprit public aurait pris les habitudes de l'exercice légal des droits politiques.

L'innocence complète du Roi était donc connue de l'univers entier, mais surtout de ceux qui s'arrogeaient le droit de le juger; et il était difficile de se persuader que sa vie fût véritablement en péril. Il paraît que ce fut un expédient ingénieux des Jacobins qui poussa dans le piége les Girondins flottans, en les décidant

à voter pour le jugement du Roi. Saint-Just s'opposa, dans un discours furieux, à l'observation d'aucune formalité, excepté la sentence de mort, vu l'urgence. « A quoi bon, disaient les partisans de cette mesure expéditive, les cérémonies du grand et petit jury? Le canon qui avait fait une brèche aux Tuileries, les acclamations du peuple au 10 août avaient remplacé toutes les solennités. La Convention n'avait pas besoin d'une autre autorité; elle n'avait plus qu'à prononcer, ou plutôt à confirmer et exécuter la sentence du peuple souverain. »

Cette proposition, non seulement fut applaudie par la populace furieuse toujours assistant aux délibérations, dans les galeries, mais encore appuyée par les exagérations des plus violens démocrates. Ils s'écrièrent que chaque citoyen avait sur la vie de Louis le même droit que Brutus sur celle de César. D'autres affirmèrent que le seul fait d'avoir régné était en soi-même un crime assez notoire pour dispenser de toute enquête, et autoriser sur-le-champ le supplice.

Les Girondins et le parti neutre, étourdis par ces clameurs, prirent, comme tous les gens faibles, un parti moyen; et, au lieu de soutenir l'innocence de Louis, ils adoptèrent des mesures propres à le sauver d'un danger immédiat, mais

qui aboutissaient à le renvoyer devant un tribunal trop timide pour l'entendre avec impartialité. Ils résolurent de revendiquer pour la Convention Nationale le droit de juger le Roi.

Il n'y avait pas un seul des membres de la Convention qui osât avouer des faits attestés par sa conscience, mais dont l'aveu, selon l'observation adroite du sophiste Robespierre, était une condamnation de leur propre conduite. « Il y a nécessairement un coupable », dit le perfide logicien, « ou le Roi, ou la Convention qui a ratifié les actes du peuple insurgé. Si vous avez détrôné un monarque innocent et légitime, qu'êtes-vous ? sinon des traîtres ? et alors pourquoi siéger ici ? pourquoi ne pas courir au Temple, mettre Louis en liberté, le réinstaller aux Tuileries, et lui demander à genoux un pardon que vous n'avez pas mérité ? Mais si, dans le grand acte populaire que vous avez ratifié, vous n'avez fait qu'approuver la déposition d'un tyran, faites-le venir à la barre, et demandez-lui compte de ses crimes. »

Ce dilemme était pressant pour plusieurs membres, qui ne pouvaient s'empêcher de voir leur propre condamnation dans l'acquittement du Roi. D'autres, en sentant comme eux la force de cet argument, prévoyaient le danger qu'il y aurait à s'exposer à la rage des Jacobins et de

leurs satellites, en votant autrement que ces démagogues ne l'exigeaient de l'Assemblée.

Quand Robespierre eut fini son discours, Péthion se leva, et fit la motion que le Roi fût jugé par la Convention. On dit que le maire de Paris prit l'initiative dans cette cruelle poursuite, parce que Louis XVI lui avait adressé des paroles sévères au sujet de l'invasion tumultueuse de la populace jacobine dans les Tuileries, au 20 juin; quand Péthion avait essayé de répondre, le Roi, ajoute-t-on, avait montré la grille par laquelle on était entré, et lui avait durement imposé silence. Si cela est vrai, ce fut une vengeance amère pour une si légère offense, et le sort qui plus tard atteignit Péthion mérite d'autant moins de pitié.

La motion passa sans opposition, et le chapitre suivant nous en offre les tristes résultats.

CHAPITRE V.

Indécision des Girondins. — La Famille Royale au Temple; — insultée par les agens de la Commune, en dedans et en dehors de la prison; — sa patience exemplaire. — Le Roi privé de la société de son fils. — Buzot convient de l'éloignement général des Français pour le gouvernement républicain. — Le Roi amené devant la Convention; — son premier interrogatoire; — il est reconduit en prison au milieu des insultes et des invectives. — Tumulte dans la Convention. — Le Roi privé du commerce de sa Famille. — Malesherbes nommé conseil et défenseur du Roi. — Desèze. — Louis conduit de nouveau devant la Convention. — Discours de Desèze. — Le Roi est reconduit au Temple. — Débats orageux à la Convention. — Attaque éloquente de Vergniaud contre les Jacobins. — Sentence de mort prononcée contre le Roi. — Sympathie générale pour son sort. — Dumouriez arrive à Paris; — essaie en vain d'empêcher la mort du Roi. — LOUIS XVI DÉCAPITÉ LE 21 JANVIER 1793; — MARIE-ANTOINETTE, le 16 octobre suivant; — LA PRINCESSE ÉLISABETH en mai 1794. — Le Dauphin périt par suite de cruels traitemens, le 8 juin 1795. — La Princesse Royale échangée le 19 décembre 1795.

NOUS avons déjà vu que madame Roland adressa courageusement des exhortations nobles et énergiques aux députés de son parti, dont les terreurs étaient plus que féminines. Les Girondins ne pouvaient se persuader que leurs féroces adversaires inspirassent autant

de haine que de terreur. Tous les Français qui avaient conservé quelques sentimens de morale et de vertu, détestaient les auteurs d'une longue suite de massacres exécutés de sang-froid ; la défiance de tous les propriétaires s'attachait à la conduite d'un parti dont les chefs passaient de l'indigence à la richesse par la violence, les confiscations et les séquestres, sans parler des autres espèces de pillage direct ou indirect. Si la majorité de la Convention eût pris la résolution de résister courageusement à ses infâmes tyrans, et d'empêcher, à tout hasard, le meurtre du Roi, la partie forte de la nation eût sans doute appuyé une autorité constituée contre les usurpations de la commune de Paris, qui, pour tyranniser la Convention, et par ce moyen gouverner la France à son gré, n'avait pas plus de droit que la dernière commune du royaume.

Les Girondins auraient dû comprendre que, même en déjouant la mesure favorite des Jacobins, ils ne pouvaient augmenter la haine de ceux-ci contre eux, et que le retard du combat ne serait point considéré comme une ouverture pacifique, mais comme l'effet d'une timide irrésolution, qui ne pouvait manquer d'enflammer encore davantage leurs ennemis, et de refroidir leurs amis dans la même proportion.

Cette politique circonspecte et méticuleuse des Girondins leur enleva presque toutes les chances qu'ils avaient de se créer un parti fort et solide dans la nation. Par une défense hardie, franche et vigoureuse du Roi, ils se seraient fait honneur, comme hommes publics, prêts à faire leur devoir au péril de leur vie; ils auraient pu compter alors sur tous les individus susceptibles d'être armés, soit parmi les Royalistes, qui commençaient à s'agiter dans la Bretagne et la Vendée, soit parmi les Constitutionnels, qui craignaient la persécution des Jacobins.

Déjà se préparaient les élémens des insurrections qui éclatèrent plus tard à Lyon, à Marseille, à Toulon, et en général dans le midi et l'ouest de la France. Les Girondins auraient pu réunir cinq ou six mille fédérés des départemens, qui eussent suffi pour leur assurer la prépondérance; ils auraient, en faisant bonne contenance, fait déclarer pour eux les gardes nationaux, que leur timidité, ainsi que le jacobinisme de leur commandant et de son état-major, empêchaient seuls de secouer un joug aussi sanguinaire et aussi odieux que celui sous lequel tous les Français gémissaient; mais, pour oser eux-mêmes, il fallait qu'ils fussent encouragés par la Convention; or, cette Assemblée,

quoique dirigée par les Girondins, témoignait dans son éloignement pour les mesures des Jacobins autant de frayeur que de désapprobation.

Cependant le Roi, la Reine, la sœur du Roi, et leurs enfans le Dauphin et la Princesse Royale étaient dans la tour du Temple, plus mal logés et plus durement traités que les prisonniers d'État ne l'étaient, avant la révolution, dans l'exécrable Bastille[1]. Les augustes prisonniers étaient sous la garde spéciale de la commune de Paris, qui, autant par une grossièreté naturelle que par le désir de manifester son infernal jacobinisme, n'oubliait rien pour rendre leur captivité plus amère.

Péthion, dont la présence rappelait tant de cruels souvenirs, se plaisait à insulter Louis par ses visites. Les officiers municipaux qui étaient envoyés pour veiller à la sûreté de sa prison, et pour épier les conversations particulières du Roi, étaient pris parmi les Jacobins les plus odieux. Ces geôliers brutaux opposaient à la sérénité, et même à la politesse du Roi, la plus lâche insolence. L'un d'eux, tailleur de pierres, dans son costume d'ouvrier,

[1] Le lecteur peut comparer le récit que fait Marmontel de son séjour à la Bastille avec le tableau qu'offre le fidèle Cléry de la captivité de Louis au Temple.

s'était jeté dans un fauteuil, où, décoré de son écharpe municipale, il était étendu à son aise. Le Roi, par manière de conversation, daigna lui demander où il travaillait. « A l'église de Sainte-Geneviève », répondit-il d'un ton brusque. « Je me souviens, dit le Roi, d'avoir posé la première pierre. Bel édifice; mais j'ai oui dire que les fondations n'étaient pas solides. — Plus que les trônes des tyrans », répondit le misérable. Le Roi sourit et se tut. Il supporta avec la même longanimité la réponse insolente d'un autre de ces officiers. Celui-ci n'ayant pas été relevé à l'heure ordinaire, le Roi lui dit poliment qu'il espérait que ce délai ne lui serait pas désagréable. « Je viens ici, répondit ce scélérat brutal, pour examiner votre conduite, et non pour que vous vous occupiez de la mienne. Personne, ajouta-t-il en enfonçant son chapeau sur sa tête, n'a le droit de s'en mêler, et vous moins qu'un autre. »

Nous avons visité des prisons, et nous sommes sûr que le geôlier, lui-même, quelque endurci et quelque accoutumé qu'il soit aux scènes de malheur, répond rarement, avec une barbarie gratuite, par des reproches et des insultes à ces questions de simple politesse; même quand elles sortent de la bouche des plus grands criminels. Ils avaient sans doute des cœurs de

pierre, ces hommes devenus des geôliers comme par hasard, et dont le premier prisonnier avait été leur Roi pendant plusieurs années.

Pendant que de pareilles scènes se passaient dans la prison, les gardes du dehors, soit factionnaires, soit patrouilles des Jacobins (qui exerçaient une surveillance très active autour de la prison), joignaient leurs vexations et leurs insultes à ces outrages. Des tableaux et des placards représentant la famille royale sous la main du bourreau étaient placés par eux de manière à être vus par le Roi et la Reine. On chantait sous leurs fenêtres les chansons patriotiques les plus violentes sur la mort prochaine de *Monsieur* et *Madame Veto;* et le sommeil imparfait dont ils pouvaient jouir était troublé par les cris affreux des hommes qui demandaient leur sang. La tête de la princesse de Lamballe fut portée sous leurs fenêtres, le 3 septembre; et un des officiers municipaux aurait attiré la famille royale à la fenêtre pour y voir cet hideux spectacle, si un autre, de mœurs plus douces, ne l'eût empêchée d'y aller. Quelques uns, moins barbares, lui ayant demandé, pour punir ce misérable, le nom de ces deux fonctionnaires, le Roi ne nomma que le plus humain des deux, tant cet infortuné prince était peu disposé à la vengeance, même contre ceux qui

exerçaient à son égard un véritable raffinement de cruautés.

Les rigueurs de la commune augmentaient à mesure que le procès de Louis approchait. Les objets relatifs aux besoins personnels les plus simples étaient le sujet des débats, et il se passa beaucoup de temps avant que le Roi eût la permission de se raser. On lui enlevait tout ce qui lui était nécessaire, jusqu'à sa brosse à dents et son canif; la Reine et les princesses furent même privées de leurs ciseaux. Cette circonstance fit faire au Roi une remarque touchante. Voyant sa sœur occupée à coudre, et obligée de couper son fil avec ses dents, il ne put s'empêcher de lui dire : « Quel contraste ! il ne vous manquait rien dans votre jolie maison de Montreuil ! — Ah ! mon frère, répondit la princesse, qui était la sainteté même, la pureté et la bonté personnifiées, puis-je avoir des regrets quand je partage vos malheurs? puis-je me plaindre, quand le ciel m'a conservée pour partager et consoler vos heures de captivité? »[1] C'était vraiment dans le sein de sa famille que le caractère de Louis se montrait à son plus

[1] Cléry rapporte cette phrase en ces termes : « Puis-je avoir des regrets, quand je partage vos malheurs? » (*Édit.*)

grand avantage; et si, sur le trône, il ne possédait pas toujours l'énergie qu'exigeaient ses augustes fonctions, le malheur répandit autour de lui, dans le Temple, l'auréole d'un martyr. Il employait les heures de la matinée à l'instruction du jeune Dauphin, soin paternel auquel ses connaissances variées le rendaient très propre. Les captifs profitaient de leur mieux des courts intervalles pendant lesquels on leur permettait de se promener dans les jardins du Temple, bien sûrs d'être insultés (comme Charles Ier, dans la même situation) par les factionnaires, qui leur soufflaient des bouffées de fumée de tabac au visage, lorsqu'ils passaient, tandis que d'autres blessaient les oreilles des princesses par des chansons licencieuses, ou des menaces les plus barbares.

Louis et sa famille enduraient tout avec une patience sainte, qui touchait ceux qui étaient admis à contempler le spectacle de la royauté réduite à une situation si déplorable, mais supportée avec tant de courage et de sérénité. Quelques officiers municipaux eux-mêmes en furent attendris, et changèrent d'opinion sur le Roi, en le voyant dans un jour si nouveau et si extraordinaire.

On commençait à s'entretenir dans les premières classes des insultes qu'il recevait jour-

nellement, et de sa noble résignation. Touchés par ces récits, et ébranlés par la crainte de tomber complétement sous l'autorité des sans-culottes, les républicains reportèrent leurs regards sur la constitution de 1791, qui, avec ses défauts, offrait l'avantage d'un pouvoir exécutif monarchique.

Les plus sages et les plus sensés des Girondins commençaient à soupçonner qu'ils s'étaient trop pressés d'élever leur république favorite sur un terrain où un pareil édifice ne pouvait être fondé d'une manière assez solide. Buzot en convient; c'est sans doute postérieurement à l'époque dont nous parlons; mais cette manière de voir était tout aussi fondée lors du procès du Roi qu'après l'expulsion des Girondins. Le passage est remarquable. « Mes amis, dit ce célèbre Girondin, nourrirent pendant long-temps l'espoir d'établir une république en France; et même après que tout semblait démontrer que les classes élevées, par préjugés ou par réflexion, éprouvaient de l'éloignement pour cette forme de gouvernement, cet espoir ne les abandonna pas, même lorsqu'ils virent les plus pervers et les plus méprisables des hommes s'emparer des classes inférieures, et les corrompre en leur offrant des occasions de licence et de pillage. Ils comptaient sur la légèreté et la disposition

au changement, particulières au caractère français, et qu'ils croyaient convenables pour une nation républicaine. J'ai toujours regardé ce raisonnement comme tout-à-fait défectueux, et souvent j'ai désespéré de voir se réaliser mon vœu favori d'établir une république dans ma patrie. » Dans un autre endroit, Buzot dit : « On ne doit pas dissimuler que la majorité des Français désirait ardemment la royauté et la constitution de 1791. A Paris, le vœu était général, et était exprimé avec beaucoup de franchise, quoique seulement en société sûre, et entre amis. Il n'y avait qu'un petit nombre d'esprits nobles et élevés qui se sentissent dignes d'être républicains, et que l'exemple des Américains eût encouragés à essayer l'établissement d'un gouvernement semblable en France, la patrie de la frivolité et de l'inconstance. Le reste de la nation, sauf les misérables ignorans, sans raison et sans moyens d'existence, qui vomissaient des injures contre la royauté, comme ils auraient fait dans une autre circonstance contre une république, et sans jamais savoir pourquoi, le reste de la nation était attaché à la constitution de 1791, et regardait les républicains comme une espèce de fous honnêtes gens. »[1]

[1] Mémoires de Buzot. (*Édit.*)

Ces lignes, écrites par un des Girondins les plus sincères, renferment la condamnation de ces hommes qui, pour faire l'essai douteux d'une république, à laquelle ils voyaient tant d'obstacles, avaient consenti à prêter leurs armes et leur appui à la destruction d'un gouvernement qu'ils savaient être désiré par toutes les classes éclairées de la France, excepté eux, ouvrant ainsi la porte au terrible triumvirat de Danton, Robespierre et Marat.

Mais nous voyons aussi, par ce passage et plusieurs autres, qu'à Paris et dans les départemensil y avait des dispositions secrètes dont, par un courageux appel de la Convention, on aurait pu se servir pour sauver le Roi et prévenir le règne de la terreur. Il commença à se manifester des symptômes plus prononcés d'éloignement pour les chefs et d'intérêt pour le Roi. Ils augmentèrent encore, quand Louis fut traduit devant la Convention pour y être interrogé, circonstance dans laquelle il eut à essuyer des insultes évidemment préméditées, pareilles à celles dont il avait été abreuvé dans sa prison. Il avait pu jusqu'alors jouir de la société de son fils, quoique ses communications avec le reste de sa famille eussent été très restreintes. Il aimait passionnément ce fils infortuné, qui répondait à son affection, et montrait tous les

germes de talens condamnés à ne jamais parvenir à leur développement. Les geôliers prirent la cruelle résolution d'enlever ce fils à son père le matin même du jour [1] où Louis devait subir son interrogatoire devant la Convention ; en d'autres termes ils lui portèrent le coup le plus sensible au moment où il avait besoin de rassembler toutes les ressources de son esprit pour défendre sa vie entière contre des ennemis adroits et puissans.

Cette mesure barbare produisit, sous quelques rapports, l'effet qu'on en attendait. L'enfant jouait au jeu de Siam avec son père, et ne pouvait réussir à dépasser le nombre *seize.* « C'est un nombre bien malheureux ! dit-il. — Ce n'est pas d'aujourd'hui que je le sais, mon fils », répondit le Roi.

Cette pensée triste ne fut que trop confirmée par les commissaires de la Convention, qui, sans lui donner d'autres explications, si ce n'est que Louis eût à se préparer à recevoir le maire de Paris, arrachèrent l'enfant à son père, laissant celui-ci à sa douleur. Au bout de deux heures environ, pendant lesquelles on avait entendu un bruit de chevaux, et celui d'un corps considérable de troupes avec du canon,

[1] Le 11 octobre.

qu'on distribuait autour de la prison, parut le maire, nommé Chambon, homme faible et ignorant, instrument docile de la féroce commune qu'il présidait. Il lut au Roi le décret de la Convention, ordonnant que Louis Capet serait mandé à cinq heures. « Capet, répondit Louis, n'est pas mon nom, c'est le nom d'un de mes ancêtres. J'aurais désiré que les commissaires m'eussent laissé mon fils pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre. Au reste, ce traitement est une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois. Je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main. »

La foule se pressa autour du Roi pendant son trajet du Temple aux Tuileries, où la Convention avait établi ses séances, comme un vainqueur prend possession du champ de bataille où il a tué son ennemi. On demandait à grands cris la mort du tyran. Mais Louis conserva le plus grand sang-froid, même lorsqu'il se vit placé comme un criminel devant une assemblée d'hommes nés ses sujets, et la plupart dans un rang qui les excluait des fonctions de juges, avant que lui-même leur en eût accordé le privilége.

« Louis, dit le président (le versatile, timide, mais artificieux Barrère), vous pouvez

vous asseoir. » Le Roi s'assit, et écouta sans émotion apparente un long acte d'accusation, dans lequel tous les malheurs occasionnés par la révolution étaient sérieusement présentés comme des griefs contre le Roi. Ses réponses, toujours laconiques et précises, prouvèrent beaucoup de présence d'esprit et de calme. Il allégua les décrets de l'Assemblée Nationale pour sa justification relativement à l'affaire de Nancy et à celle du Champ-de-Mars, dans lesquelles on fit feu sur les rassemblemens, et qui lui étaient reprochées comme des actes d'hostilité contre le peuple. Nous ne pouvons nous empêcher de rapporter une ou deux de ses réponses.

« Vous êtes accusé, dit le président, d'avoir fait distribuer de l'argent à des pauvres obscurs du faubourg Saint-Antoine. Qu'avez-vous à répondre ? — Je n'avais pas de plus grand plaisir que de donner à ceux qui avaient besoin.

— « Vous avez fait, le 10 août, la revue des Suisses, à cinq heures du matin. — J'ai été voir les troupes qui étaient rassemblées chez moi ce jour-là ; les autorités constituées étaient chez moi, le département, le maire et la municipalité. J'avais fait prier même une députation de l'Assemblée Nationale d'y venir, et je

me suis ensuite rendu dans son sein avec ma famille. — Pourquoi avez-vous rassemblé des troupes dans le château? — Toutes les autorités constituées l'ont vu, dit le Roi avec un calme parfait, le château était menacé; et comme j'étais une autorité constituée, je devais me défendre. — Vous avez fait couler le sang des Français. Qu'avez-vous à répondre? — Non, monsieur, ce n'est pas moi », répondit le Roi avec plus de chaleur qu'il n'en avait mis jusqu'alors dans ses réponses.

Le Roi fut reconduit en prison au milieu des menaces et des insultes des mêmes brigands dont il avait traversé les rangs une première fois.

Louis, en répondant aux griefs allégués contre lui, avait suivi une marche différente de celle de Charles Ier, qui refusa de reconnaître le tribunal devant lequel il était cité. Celui-ci se conduisit avec le noble sentiment d'un prince qui ne voulait point manquer à l'honneur de la couronne qu'il avait portée; le premier, comme un homme plein d'honneur et de probité, voulant défendre sa réputation contre toute attaque, sans examiner les droits du tribunal assemblé pour le juger.

Un grand tumulte éclata dans la Convention, quand le Roi fut sorti de la salle. Les Jacobins

s'aperçurent que la scène qui venait d'avoir lieu avait fait une profonde impression sur le parti neutre, et pouvait influer vraisemblablement sur les votes. Ils demandèrent qu'on prononcât sur-le-champ sa condamnation, et cela au nom du peuple opprimé. « Vous qui avez entendu le tyran, dit Billaud-Varennes, vous devriez, en bonne justice, entendre le peuple qu'il a opprimé. » La Convention savait ce que signifiait la comparution du peuple à la barre; et pendant qu'elle tremblait à cette menace, Duhem fit la motion que le Roi fût exécuté ce même soir. Toutefois, la majorité eut encore assez de pudeur pour consentir à ne pas aller plus avant ce jour-là. Elle permit au Roi de choisir un conseil pour sa défense.

Le monarque, en rentrant dans sa prison, se vit condamné à la solitude. Toute communication avec sa famille lui était interdite. Il versait des larmes, et ni sa femme, ni sa sœur, ni son fils, n'avaient la permission de pleurer avec lui. C'était sur le sort de ce dernier qu'il témoignait les plus grandes inquiétudes. Mais quelles que fussent ses craintes, il n'aurait pu trop s'alarmer sur la position cruelle à laquelle cet enfant était réduit, et dont il était impossible de se faire une idée.

Louis choisit pour son conseil deux juris-

consultes célèbres, prenant à dessein ceux qu'il supposait courir le moins de risque en se chargeant de cette tâche. Tronchet, l'un d'eux, était trop sensible à l'honneur de sa profession, pour hésiter un moment à accepter cette périlleuse plaidoirie; mais Target, le second, refusa. La phrase dont se servit cet indigne jurisconsulte, semblait proclamer la condamnation de Louis. « Un franc républicain, dit-il, ne doit point se charger de fonctions qu'il se sent incapable de remplir. » Quelque timide que fût la Convention, elle entendit cette excuse avec improbation. C'était déclarer que le Roi ne pouvait être défendu par un ami du système présent.

Plusieurs personnes offrirent volontairement leurs services. Mais la préférence fut réclamée par Lamoignon de Malesherbes, qui, appelé par Louis XVI à faire parti de son conseil, « dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde »[1], sollicita comme un droit

[1] L'auteur reproduit ici les termes de la lettre adressée par ce vénérable citoyen au président de la Convention. « J'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde, et je lui dois le même service, lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse. » (*Édit.*)

sa nomination à une fonction du même genre, lorsque d'autres pouvaient la regarder comme dangereuse. Cet élan d'un honorable dévoûment réveilla dans la Convention un sentiment de la même nature, qui, s'il se fût soutenu, aurait pu épargner un grand crime à la nation.

Paris commençait à laisser paraître un retour d'intérêt au sort de Louis XVI. Les calomnies souvent répétées contre lui semblaient manquer leur effet, excepté sur la multitude ignorante, ou les bandits salariés. Le noble dévoûment de Malesherbes, connu généralement comme un homme plein de talent, d'honneur et de probité, réfléchissait une vive lumière sur son auguste client, qui, dans l'heure de la détresse, avait trouvé un tel défenseur[1]. Desèze, avocat distingué, fut nommé troisième membre de son conseil. Mais le Roi ne gagna guère à ces concessions, que la consolation de communiquer avec des hommes tels que Malesherbes et ses deux collègues, dans un moment où l'on ne permettait à aucun de ses amis de l'approcher, excepté le fidèle Cléry, son valet-de-chambre.[2]

[1] Aux yeux des amis d'une liberté sage, Malesherbes avait été le magistrat le plus honoré de la monarchie, l'ami de Turgot, et ministre sans être courtisan. (*Édit.*)

[2] Nous avons vu et connu Cléry, et il est impos-

Les défenseurs du Roi conservaient quelque espoir; et dans l'esprit de leur profession, ils comptaient sur un triomphe assuré en voyant combien les faits étaient en contradiction avec l'accusation. « Modérez votre joie, mes amis, dit le Roi. Toutes les circonstances favorables sont bien connues de messieurs de la Convention, et s'ils les regardaient comme telles, je ne serais point dans cet embarras. Vous prenez, je le crains, une peine inutile; mais il faut finir cela comme notre dernier devoir. » Quand le moment de paraître pour la seconde fois à la Convention arriva, le Roi témoigna son mécontentement d'avoir à s'y présenter sans s'être rasé et coupé les cheveux, parce qu'on lui avait enlevé ses rasoirs et ses ciseaux. Mais Cléry lui fit observer que s'il paraissait ainsi à l'Assemblée, le peuple verrait au moins avec quelle barbarie en agissait le conseil général. « Je ne dois pas, répondit le Roi, chercher à intéresser sur mon sort. » Ce fut dans le même esprit qu'il ordonna à ses défenseurs d'éviter tout appel

sible d'oublier l'extérieur et les manières de ce modèle de fidélité et de loyauté antique. Ses manières étaient aisées et distinguées; mais le sérieux profond peint sur sa figure et son air triste, annonçaient que les scènes dans lesquelles il avait joué un rôle si honorable, n'avaient jamais cessé d'être présentes à sa mémoire.

aux passions ou à la sensibilité des juges et de l'auditoire, et à n'admettre pour sa défense que les raisonnemens fondés sur des preuves.

Louis, avant de paraître dans la salle, avait été obligé d'attendre un moment dans une pièce précédente, et il s'y promenait en s'entretenant avec ses défenseurs. Un député qui passait, entendant Malesherbes se servir, dans sa conversation avec son auguste client, des expressions respectueuses de *Sire*, *Votre Majesté*, « Qui vous rend donc si hardi, dit-il, de prononcer ici des mots que la Convention a proscrits? — Le mépris de la vie [1] », répondit le généreux Malesherbes.

Desèze commença son plaidoyer avec beaucoup de talent. Il défendit avec chaleur l'inviolabilité du Roi, privilége de son caractère qui lui avait été confirmé par l'Assemblée Législative après sa fuite de Varennes, et d'où ressortait l'acquittement de ce crime, même en supposant qu'un voyage à quelques lieues de sa capitale, dans une chaise de poste, avec une suite peu nombreuse, pût être regardé comme un crime. Mais il représenta que si la Convention ne respectait pas son inviolabilité, si, en

[1] *Et le mépris pour vous*, ajoutent M. Hue et quelques autres auteurs. (*Édit.*)

un mot, elle ne le considérait pas comme roi, il avait droit aux garanties formelles assurées par les lois à chaque citoyen. Il ne releva que comme ridicule l'idée que Louis, avec une faible troupe de Suisses, eût pu projeter sérieusement la perte de la Convention. « Il se préparait à se défendre, dit Desèze, comme vous feriez sans doute vous-mêmes, Citoyens, si vous entendiez dire qu'une multitude armée fût en marche pour vous surprendre dans votre sanctuaire. » Il termina son excellent plaidoyer par l'énumération des bienfaits que Louis XVI avait procurés à la nation française, et rappela que son Roi lui avait donné la liberté, aussitôt qu'elle avait témoigné le désir d'être libre. Le Roi prononça lui-même quelques mots avec beaucoup de fermeté. Il fut reconduit au Temple, et alors s'ouvrit une discussion orageuse.

D'abord, les Jacobins essayèrent de trancher la question en criant aux voix. Lanjuinais leur répondit avec un courage inattendu, les accusa d'avoir conçu et excité l'attaque du 10 août, et d'avoir ensuite rejeté sur le Roi tout l'odieux d'un acte qui pesait justement sur eux. Des clameurs effroyables suivirent ce discours juste et courageux. « Que les amis du despote meurent avec lui! s'écrièrent tous les Jacobins; à l'Ab-

baye! à l'échafaud l'indigne député qui calomnie la glorieuse journée du 10 août! — J'entends, répondit Lanjuinais, qu'on me menace de la mort; sachez que je la préfère à l'horreur de prononcer un jugement inique. »

Les Girondins eux-mêmes étaient trop impliqués dans l'attaque des Tuileries, pour suivre cette ligne courageuse de défense, et Lanjuinais ne fut point secondé dans son opinion.

Saint-Just et Robespierre demandèrent avec instance la condamnation à mort. Le premier accusa le Roi du projet de détruire la liberté par une prétendue apparence de soumission à la volonté du peuple, et une modération affectée dans l'exercice de son autorité; il eut l'impudence d'ajouter que, le 10 août, en pénétrant dans la Convention, accompagné d'hommes armés (la faible escorte qui avait eu de la peine à le défendre contre la populace en insurrection), le Roi avait violé le sanctuaire des lois. « D'ailleurs, ajouta-t-il d'un air triomphant, était-ce au peuple qui avait déclaré la guerre à tous les tyrans du monde, à gémir sur le sort du sien. »

Robespierre rejeta franchement l'emploi des formes légales et des usages écrits pour une cause telle que celle qui était soumise à la Convention. Le peuple, qui avait recouvré ses droits en arrachant le sceptre des mains de

Louis, avait celui de le punir pour l'avoir porté. Il parla de la question, comme étant déjà décidée par la voix unanime et les actes du peuple, de qui émanait toute autorité légale, et dont la puissance était supérieure à celle de la Convention, qui ne faisait que le représenter.

Vergniaud, le plus éloquent des Girondins, ne trouva rien de mieux à proposer que de décider la question par un appel au peuple. Il prétendit que le peuple, qui avait juré au Champ-de-Mars le maintien de la constitution, avait, par cela même, juré l'inviolabilité du Roi. Cela était vrai; mais alors quel droit avait la Convention de prolonger le procès du Roi, en le faisant passer devant le peuple? Si son inviolabilité avait été formellement reconnue et jurée par celui-ci, qu'avait la Convention de plus à faire qu'à reconnaître elle-même l'inviolabilité, dont le peuple avait investi le monarque, et par conséquent de le renvoyer absous?

On voit clairement que l'éloquent orateur était gêné dans ses raisonnemens, par la difficulté de réconcilier sa propre conduite et celle de ses associés avec les principes qu'il proclamait comme justes et légaux. En effet, si la personne du Roi était inviolable, quelle inconséquence n'y avait-il pas de leur part à faire venir, par leurs audacieux et dévoués collègues

Barbaroux et Rebecque, les Marseillais qui formaient l'avant-garde, et qui furent à peu près les seuls instrumens dont on se servit pour emporter d'assaut le palais du monarque inviolable, massacrer sa garde, le priver de sa liberté, mettre sa vie en péril? Cette réponse naturelle et directe, qui découlait de leurs propres mesures, cet *argumentum ad hominem,* comme disent les logiciens, paralysait l'éloquence de Vergniaud, lorsqu'il arrivait à ces développemens qui, quelque fondés qu'ils fussent, ne pouvaient s'accorder avec les mesures révolutionnaires qu'il avait lui-même spécialement activées. « Ne faites point le mal pour le bien » est un principe enseigné, non par la philosophie transcendante, qui autorise un mal présent et reconnu, dans le but d'obtenir un bien éloigné, conjectural et incertain, mais par le christianisme et la vraie philosophie, qui veulent que chaque action soit jugée d'après ses propres circonstances, et décidée selon les règles immuables du juste et de l'injuste, sans admettre aucun subterfuge fondé sur l'espoir d'un hasard à venir et de conséquences lointaines.

Mais l'éloquence de Vergniaud se montra libre de ces malheureuses entraves, lorsque, avec la chaleur d'un poète, et une inspiration prophétique, il déclama contre la faction des

Jacobins, et annonça les conséquences de l'usurpation du pouvoir suprême par ce parti sanguinaire, qui aurait fait le premier pas en marchant sur le corps de Louis. Le tableau qu'il traça des maux à venir parut trop horrible pour être vrai; et, néanmoins, les scènes qui suivirent firent plus que réaliser les prédictions du républicain abusé, qui vit trop tard et trop clairement la conclusion tragique des scènes dans lesquelles il avait lui-même joué un rôle si actif.

L'appel au peuple avait été repoussé par les Jacobins, comme menant directement à la guerre civile. En effet, une des objections contre ce terme moyen et évasif, était que le peuple français, rassemblé en différens corps, donnerait probablement des conclusions différentes sur l'accusation du Roi. Dans les lieux où les clubs des Jacobins étaient forts et nombreux, ils auraient sûrement, selon le principe de leur association, mis en usage la force ouverte, pour troubler la liberté des suffrages dans cette importante question, et ils auraient ainsi emporté la condamnation à mort. Dans les départemens où les Constitutionnels et les Royalistes avaient plus d'influence, il est probable que la force eût été repoussée par la force; et après tout, en France, où la loi avait été long-temps une lettre

morte, le jugement de la nation sur le sort du Roi eût sûrement été accompagné d'effusion de sang.

Mais, après avoir tracé le tableau de ce qui devait être la suite du triomphe de son parti dans cette occasion mémorable, Vergniaud essaya de fixer l'attention de ses auditeurs sur les crimes et l'ambition coupable des Jacobins.

« Oui, s'écria-t-il, ils veulent la guerre civile, ceux qui appellent les poignards contre les représentans de la nation; ils veulent la guerre civile, ceux qui enseignent les maximes subversives de tout ordre social dans cette tribune, dans les assemblées populaires, dans les places publiques; ils veulent la guerre civile, ceux qui accusent l'humanité de conspiration, et la patrie d'une déshonorante pusillanimité, parce qu'elle ne veut pas frapper sans conviction; ils veulent la guerre civile, ceux qui proclament traître tout homme qui n'est pas à la hauteur du brigandage et de l'assassinat; ceux qui pervertissent toutes les idées de morale, et par des discours artificieux, des flagorneries hypocrites ne cessent de pousser le peuple aux excès les plus déplorables. »

Il analysa les menées des démagogues avec autant de justesse que de sévérité. On avait adroitement représenté le Temple comme la

source de tous les maux dont souffrait la populace; mais après la mort du Roi, qu'ils demandaient avec tant d'acharnement, ils auraient les mêmes raisons et la même puissance pour faire attribuer la cause de tous les maux à la Convention, et rendre les Représentans de la France aussi odieux au peuple que l'était dans ce moment le Roi détrôné. Il termina par un tableau horrible de Paris sous la domination du jacobinisme, qui fut toutefois surpassé par les actes qui suivirent. « A quelles horreurs, dit-il, Paris ne serait-il pas livré, quand il serait devenu la proie d'une horde d'infâmes assassins? Qui pourrait habiter une cité où régneraient la désolation et la mort? qui consolerait les citoyens industrieux, dont le travail fait toute la richesse, et pour qui les moyens de travail seraient détruits? quelles mains essuieraient leurs larmes, et porteraient des secours à leurs familles désespérées, à qui on enleverait les derniers moyens d'exister?

« Vous iriez, continua-t-il, dans cette heure de désolation trouver ceux qui vous auraient précipités dans l'abîme; redoutez leur réponse: je vais vous l'apprendre. Vous leur demanderiez du pain, ils vous diraient: Allez dans les carrières disputer à la terre quelques lambeaux sanglans des victimes que nous avons égorgées;

ou voulez-vous du sang? prenez, voici celui que nous venons de répandre, nous n'avons pas d'autre nourriture à vous donner. »

L'éloquence de Vergniaud et les efforts de ses collègues furent inutiles. Barrère, l'auxiliaire des Jacobins, quoiqu'il fût loin d'avoir toute leur confiance, entraîna comme à l'ordinaire une partie considérable de l'armée timide des neutres, en alléguant des raisons spécieuses, auxquelles il donnait une grande force de conviction en leur disant de consulter plutôt leur sûreté que la cause de la justice. L'appel au peuple, sur lequel les Girondins comptaient comme sur un moyen d'éloigner le danger plutôt que de sauver le Roi et de tranquilliser leur conscience en se persuadant qu'ils n'étaient pas la cause directe de sa mort, fut rejeté par quatre cent vingt voix, contre deux cent quatre-vingt-une. Alors on proposa à la Convention la question de savoir à quelle peine le monarque détrôné devait être condamné.

Les bravos des Jacobins se firent entendre autour de la salle, à toutes les portes, pendant l'appel nominal, et les députés, déjà effrayés par leur situation, sentirent redoubler la terreur qui leur était inspirée par des menaces, et souvent par des actes de violence. « Ne croyez

pas, disaient-ils, enlever au peuple sa proie. Si vous acquittez Louis, nous irons à l'instant au Temple le massacrer avec toute sa famille, et nous y joindrons tous ceux qui étaient ses amis. » Sans doute quelques uns des députés, ébranlés par ces horribles argumens, sentaient qu'en votant pour l'acquittement de Louis, ils exposeraient leur vie sans sauver la sienne. Néanmoins, dans cette assemblée de juges intimidés et tremblans, il y en eut plusieurs dont le cœur frémit quand ils réfléchirent au crime qu'ils allaient commettre, et qui cherchèrent un moyen d'éluder le régicide. La détention jusqu'à la paix fut en général proposée comme transaction. L'humanité philosophique de Condorcet jetait le Roi dans les fers, terme moyen qu'il croyait plus capable de tenter les Jacobins. D'autres votèrent pour une mort conditionnelle. La plus grande angoisse régna pendant l'appel nominal; et les brigands des tribunes eux-mêmes suspendirent leurs hurlemens accoutumés, en murmurant seulement le mot de *mort* au membre qui prononçait son vote, quand ce vote était pour une peine plus douce. Le duc d'Orléans était revenu d'Angleterre à la nouvelle de la disgrâce de La Fayette, et siégeait comme député à la Convention, sous le nom absurde de citoyen Égalité. Lorsque ce prince fut

sommé de donner son vote, il se fit un profond silence; et quand il répondit : *La mort*, un mouvement d'horreur s'empara des auditeurs. Toutes les voix étant comptées, la condamnation à mort se trouva adoptée par une majorité de cinquante-trois, différence entre trois cent quatre-vingt-sept et trois cent trente-quatre. Le président annonça que la peine de mort était prononcée contre Louis Capet.

Ne déshonorons point, nous le répétons, le fait analogue de l'histoire d'Angleterre, en le comparant à ce honteux assassinat, dont se rendit coupable un petit nombre de députés, quelques uns poussés par la rage insensée du gain, le plus grand nombre par l'effet de la peur et de la lâcheté. L'acte qu'Algernon Sidney déclara être le plus honorable et le plus juste qui eût jamais été accompli en Angleterre ; ce *facinus tam illustre* [1] de Milton, fut commis par des hommes avec lesquels nous différons totalement de principes et de sentimens, mais pas plus que l'ambition de Cromwell ne différait de celle de l'envieux et sanguinaire Robespierre, pas plus que la politique d'Hutchinson et de ses amis, tous inspirés par des sentimens d'honneur

[1] *Cet acte si illustre :* Milton écrivit en latin, sur la question du régicide. (*Édit.*)

ne différait de celle des timides et pédantesques Girondins [1]

La même pusillanimité qui avait paralysé le courage de la Convention, se manifesta dans Paris. Il régnait généralement un véritable intérêt en faveur du Roi, et le vif désir qu'il fût sauvé; mais ces sentimens ne furent jamais assez prononcés pour produire une résolution qui effectuât son salut. Dumouriez lui-même arriva à Paris dans le brillant appareil d'un conquérant, qui, par sa victoire de Jemmapes, venait d'ajouter la Belgique à la France (c'est ainsi qu'on appelait déjà la Flandre autrichienne); et l'on ne peut douter que, quelle que fût son arrière pensée, que sa position et son caractère font supposer équivoque, son projet du moment ne fût de mettre le Roi à l'abri de tout danger et de toute insulte. Mais tout vainqueur qu'il était, et quoique placé dans des circonstances plus favorables que La Fayette, dans une tentative semblable, Dumouriez était loin d'être, pour Paris, dans une position aussi indépendante que Cromwell à Londres ou César à Rome.

L'armée avec laquelle il avait obtenu ses

[1] L'auteur entend ici, par *pédantesque*, les oiseuses théories des Girondins, mises en avant, lorsqu'il fallait opposer une énergie d'action et non des paroles, à l'*énergie* du Jacobinisme. (*Édit.*)

succès, n'était plus qu'à demi en son pouvoir. Six commissaires de la Convention, dont le plus marquant était Danton, avaient eu soin de rester à son quartier-général, surveillant ses mouvemens, contrôlant son autorité, encourageant les soldats de chaque régiment à former des clubs de Jacobins sans l'autorisation du général, leur rappelant dans chaque occasion que les principes de la liberté et de l'égalité rendaient le soldat, jusqu'à un certain point, indépendant de son général, enfin leur représentant qu'ils avaient vaincu sous les ordres de Dumouriez, il est vrai, mais aussi sous les auspices de la république, dont le général n'était, comme eux-mêmes, que le serviteur et l'agent. Plus les règles d'une société sont absolues, et plus les membres se prévalent volontiers du moindre relâchement; ainsi celui qui peut prêcher impunément le mépris de la discipline à une armée, dont la discipline est l'essence, est sûr de se faire écouter. Une partie des soldats de l'armée de Dumouriez fut ébranlée par des doctrines qui enseignaient que l'indépendance, à l'égard de leurs chefs, était incompatible avec leur profession de soldats, mais qu'elle était réservée à leur qualité de citoyens.

Pache, ministre de la guerre, élevé à ce poste par Roland, et qui abandonna son bien-

faiteur pour se joindre aux Jacobins, conduisait cette partie de l'administration aved tant de négligence, qu'il donnait tout lieu de penser que son intention était de neutraliser les ressources de la force armée, même au risque de favoriser le triomphe des ennemis, afin que, si dans cet état de désorganisation, Dumouriez tentait un mouvement sur Paris pour délivrer Louis, il se trouvât inhabile à atteindre son but. L'armée n'avait plus de chevaux de trait pour l'artillerie, et manquait de tout ce qui est nécessaire à un corps de troupes régulières. Dumouriez convient que, soit faute d'équipemens de toute espèce, soit par l'effet de ce relâchement de la discipline occasionné par les commissaires, il eût été hors d'état de marcher sur Paris, sans perdre le commandement de son armée, et même sa tête, avant d'avoir passé les frontières de la Belgique.

Néanmoins, il avait, nous assure-t-il, engagé un nombre considérable d'officiers et d'autres personnes qu'il avait mis dans sa confidence, à seconder toute entreprise qu'il jugerait praticable pour la cause du Roi. Il prétend que, pendant son séjour à Paris, il négocia successivement avec toutes les factions, essaya d'ébranler Robespierre lui-même; et, par le moyen de son intime ami Gensonné, renoua ses re-

lations plus naturelles avec les Girondins. Mais les Jacobins tenaient trop à l'exécution de leur forfait pour s'en laisser détourner. Les autres, déconcertés par le résultat de leur entreprise timide et équivoque, pour obtenir l'appel au peuple, ne voyaient plus d'autre moyen de sauver la vie du Roi que d'exposer la leur, et ils aimèrent mieux être bourreaux que victimes.

Dumouriez fit sentir à plusieurs habitans de Paris que la Convention, en s'arrogeant le droit de juger le Roi, avait dépassé les pouvoirs que la nation lui avait délégués. Il réussit à faire naître dans quelques cœurs l'intérêt ou la compassion ; mais ils n'avaient pas assez d'énergie pour lui promettre une coopération active. Cette disposition d'esprit est bien peinte par ces vers d'un poète anglais :

Cold burghers must be struck, and struck like flints
Ere their hid fire will sparkle.

« Il faut frapper les froids habitans des villes, les frapper comme des cailloux, avant que leur flamme cachée donne une étincelle. »

Leurs idées naturelles de droiture et de justice leur faisaient comprendre ce qu'on attendait d'eux ; mais ils n'en sentaient pas moins les embarras de leur position, et hésitaient à s'exposer à la fureur d'une insurrection popu-

laire, dont ils retardaient ou éludaient l'effet par leur inaction. Les paroles du général les émurent, mais sans enthousiasme : ils le conjurèrent de ne plus leur parler de projets aussi dangereux, et lui représentèrent la puissance des Jacobins comme une tempête qui triomphait de tous les efforts des mortels. Dumouriez, s'entretenant avec un homme respectable, lui fit sentir combien il était honteux de laisser gouverner Paris par deux ou trois mille bandits. Son interlocuteur finit par baisser les yeux en rougissant, et lui fit cet aveu humiliant : « Je vois, citoyen général, à quoi tend votre raisonnement; mais nous sommes des lâches, et il faut que le Roi périsse. Quels efforts pouvez-vous attendre des citoyens d'une ville qui, ayant sous les armes quatre-vingt mille hommes bien exercés, se sont laissé dominer et désarmer par une poignée de brigands de Brest et de Marseille ? »

Ce langage était suffisamment clair. Dumouriez, exposé lui-même à beaucoup de dangers, renonça à des tentatives qui ne pouvaient que le compromettre, sans sauver le Roi. Il assure que, pendant vingt jours qu'il passa à Paris, ou dans les environs, il ne vit aucun effort, ni d'aucun particulier, ni des masses, en faveur du Roi; et que la consternation et l'apathie

étaient les seuls sentimens dominans dans les classes supérieures.

C'est surtout à cette époque qu'on dut regretter qu'une émigration certainement intempestive eût enlevé à la France ces valeureux gentilshommes, qui eussent exposé leur vie avec tant d'ardeur pour la défense du Roi. Cinq cents hommes distingués par leur rang et leur bravoure, cinq cents.... cinq cents seulement.... de ceux qui cueillaient sous Condé des lauriers stériles, ou plus tristement encore vivaient de la pitié des nations étrangères, réunis alors dans Paris, auraient été probablement soutenus par les habitans de cette ville, et en attaquant franchement les fédérés, auraient peut-être, par un coup de main hardi, réussi à leur arracher leur victime.

Mais si de puissantes raisons, et surtout des motifs de sentiment et d'honneur, devaient recommander ou excuser l'émigration, le résultat de cette mesure peut se comparer à l'effet de l'expérience bien connue de la bouteille de Leyde, qui, chargée d'un côté d'un excès de fluide électrique, en contient d'autant moins de l'autre. La loyauté de l'antique monarchie en France avait presque entièrement disparu depuis que ceux dont elle était le mobile étaient séparés du reste de la nation, qui eût reçu

d'eux des encouragemens et des exemples. [1]

Le sacrifice devait donc s'accomplir malgré la grande et incontestable majorité des habitans de Paris, du moins de ceux qui étaient susceptibles de réflexion; malgré le commandant de l'armée, Dumouriez; malgré la conscience des Girondins, qui, tout en affectant un stoïcisme républicain, sentaient parfaitement la faute *politique* et le crime *moral* qu'ils allaient commettre.

Sans doute, en participant passivement, sinon d'une manière active, à cet acte de cruauté inutile et gratuite, ils espéraient se montrer à la populace comme des républicains inébranla-

[1] Il importe de répéter ici que, dans un sens politique, le mot anglais *loyalty*, *loyauté*, est synonyme de *fidélité au Roi*, *royalisme*. L'auteur n'a donc pas voulu accuser la France, même révolutionnaire, de manquer précisément d'honneur et de loyauté; sans doute s'il s'agissait de l'honneur de la France dans la question du régicide, ce grand sacrifice politique sera un éternel sujet de honte pour quelques hommes, et un éternel sujet de deuil pour tous; mais il faut faire la part des passions de l'époque, et la part de la terreur. Quant à l'éloge des émigrés, il est ici trop exclusif pour que les émigrés eux-mêmes ne le repoussent pas. Combien de *gentilshommes* étaient encore en France en 1793, sans parler des royalistes des classes inférieures? Seraient-ils donc solidaires de la *déloyauté* de la Convention? On peut dire que l'au-

bles, qui n'hésitaient point à faire, sur l'autel de la liberté, le sacrifice nécessaire de la vie du Roi; ils apprirent bientôt qu'ils n'avaient rien gagné par cette pusillanime adhésion. On voyait clairement que, malgré leur prédilection théorique en faveur du gouvernement populaire, les Girondins cherchaient à gagner du temps, et arrêtaient un regard d'intérêt sur le prince détrôné, dont ils ne votaient la mort que parce qu'ils n'osaient se compromettre pour le défendre. Ils étaient donc coupables à la fois de duplicité et de lâcheté. Détestés par les Royalistes et les amis de la monarchie, ils voyaient les Jacobins attaquer leurs personnes et convoiter

dace des Jacobins étourdit la masse des *honnêtes gens*, Constitutionnels ou Royalistes. Nous ne citerons pas les tardives réclamations de 1814; mais ne faut-il pas compter comme protestations franches contre l'horrible tragédie du 21 janvier, la guerre de la Vendée, les insurrections partielles, et le nombre prodigieux de victimes qui attestèrent assez combien il y avait d'honneur encore dans la France opprimée. Si on nous objecte ici cette oppression comme accusant la lâcheté du plus grand nombre, oubliera-t-on cette Rome si fière qui se tut sous le poignard de la proscription? D'ailleurs, l'auteur lui-même expliquera bientôt plus naturellement le règne de la terreur; mais nous devions à la susceptibilité nationale cette note où nous avons épargné à l'Angleterre d'inutiles récriminations. (*Édit.*)

leurs places, et ne recueillaient que le mépris de ces vœux sans énergie et sans résultat.[1]

Le 21 janvier 1793, Louis XVI eut la tête tranchée publiquement, au milieu de sa capitale, sur la place Louis XV, dédiée à la mémoire de son grand-père.

L'œil sévère de l'historien découvrira peut-être beaucoup de faiblesse dans la conduite de cet infortuné monarque, qui n'eut ni le courage de soutenir ses droits l'épée à la main, ni la force de se soumettre avec une indifférence apparente à des circonstances où toute résistance était dangereuse. Il cédait de si mauvaise grâce, qu'il s'exposait au soupçon de lâcheté, sans se donner le mérite d'une concession volontaire.

[1] Ce jugement des Girondins paraîtra peut-être un peu sévère : ce parti eut le premier des torts en révolution, celui d'être vaincu : et il ne resta à ses chefs, en définitive, que la vertu la plus inutile, celle de savoir mourir. Il y eut peut-être dans les attaques des Girondins contre la Montagne, plus de déclamation que d'énergie soutenue : mais le mot *lâcheté* est trop fort, même opposé à la frénétique énergie des Jacobins. Cependant si l'on cherche le jugement des Girondins dans une histoire dont l'auteur a considéré la révolution sous un autre point de vue que Walter Scott (M. Mignet, *Histoire de la Révolution*, 2 vol. in-8), on se surprend à penser que ces vertueux républicains n'étaient plus, en 1793, *à la hauteur des circonstances*. (*Édit.*)

Toutefois sa conduite, dans plusieurs occasions critiques, le justifia pleinement de l'accusation de timidité, et attesta que sa répugnance à répandre le sang, était une preuve de son humanité plutôt que de sa faiblesse.

Louis montra sur l'échafaud la fermeté qui convenait à une âme élevée, et la patience d'un juste en paix avec le ciel. Dans le petit nombre de circonstances qui adoucirent ses souffrances, on doit remarquer la permission qu'on lui accorda de se faire accompagner par un prêtre qui n'avait pas prêté le serment constitutionnel. Celui qui accepta ces fonctions honorables mais dangereuses, appartenait à la riche famille d'Edgeworth d'Edgeworthstown; et le zèle et le dévoûment avec lequel il rendit les derniers devoirs à ce monarque, faillit lui être funeste. Pendant que le Roi gravissait les degrés de l'échafaud, son confesseur prononça ces paroles imposantes : « Fils de Saint-Louis, montez au ciel! »

Il existe un testament authentique de Louis XVI, contenant ce passage remarquable: « Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément ce qui a rapport aux malheurs et

aux chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois ; mais en même temps qu'un roi ne peut les faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire ; et qu'autrement, étant lié dans ses opérations, et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile. »

Pour ne point mêler le sort des augustes victimes de la race royale au récit général de celles du règne de la terreur, nous rapporterons ici la mort des autres membres de cette illustre famille, en qui fut suspendue pour un temps une monarchie à laquelle la France, dans le cours de trois dynasties, avait dû soixante-six rois.

On ne pouvait espérer que la Reine survécût long-temps à son époux. Elle avait été encore plus que lui l'objet de la haine des Révolutionnaires. Plusieurs même étaient portés à rejeter presque en entier, sur Marie-Antoinette, le blâme des mesures qu'ils regardaient comme contre-révolutionnaires. Jeune, belle, aimable, quand elle vint en France, elle trouva dans le Dauphin un époux fidèle, affectionné et même tendre. Mais dans les premières années de son règne elle se rendit coupable de deux fautes.

D'abord, cédant trop aisément à une disposition fort naturelle, elle laissa trop se relâcher

l'étiquette de la cour, et chercha trop souvent à jouir, dans une espèce de cour à part, d'une liberté incompatible avec son haut rang et les usages reçus. Cette étiquette entoure les grands de témoins et d'une surveillance incommode, mais qui sert de barrière contre la calomnie; et dans l'absence de ces témoins officiels, les langues médisantes ne manquent jamais de s'exercer aux dépens de la vérité, qui n'a aucun moyen de défense. Personne n'a eu à souffrir plus que Marie-Antoinette de cette espèce de calomnie, qui l'accusa de remplir par les passe-temps les plus scandaleux, des momens qu'elle voulait simplement soustraire à la représentation, et consacrer à un repos dont les têtes couronnées ne doivent jamais se flatter de jouir.

Une autre faute, également naturelle et également blâmable, fut de prendre plus de part à la politique qu'il ne convenait à son sexe, montrant par là son influence sur le Roi, qu'elle rabaissait nécessairement aux yeux de ses sujets. En effet, les peuples, quelle que soit la main qui dirige leurs affaires, voient toujours avec déplaisir l'influence réelle ou apparente d'une femme sur les conseils de leur souverain. Nous ignorons quel degré de confiance méritent les Mémoires de Besenval; nous pensons toutefois

qu'ils approchent assez de la vérité, en attribuant à la Reine le désir d'avoir un parti à elle, et de contre-carrer les ministres; et telle fut, nous n'en doutons pas, l'origine de cette funeste opinion, qui supposait l'existence, sous la direction de la Reine, d'une cabale autrichienne, laquelle devait sacrifier les intérêts de la France à ceux de l'empereur d'Allemagne. Parmi les griefs qu'on articulait contre elle, tous plus ou moins controuvés, il en est un trop épouvantable pour que nous croyions devoir le rapporter. Elle dédaigna d'y répondre, mais elle en appela à toutes les mères pour repousser une aussi horrible inculpation. Cette veuve d'un roi, cette fille d'un empereur, fut condamnée à mort, traînée au lieu de l'exécution dans un tombereau découvert, et décapitée le 16 octobre 1793. Elle était alors dans sa trente-neuvième année.

La princesse Élisabeth, sœur de Louis XVI, eût pu être comparée, selon l'expression de lord Clarendon, à une chapelle dans le palais d'un roi, dans laquelle il n'entre que piété et pureté, tandis qu'autour d'elle tout est péché, vanité et folie. Cependant la conduite la plus pure, le caractère le plus inoffensif, ne purent la soustraire au sort funeste dans lequel les Jacobins avaient résolu de plonger toute la fa-

mille de Louis XVI. Une partie de l'acte d'accusation était honorable pour elle. On lui reprochait d'avoir fait entrer aux Tuileries quelques gardes nationaux de la section des Filles-Saint-Thomas, et d'avoir fait panser les blessures qu'ils venaient de recevoir dans une rencontre avec les Marseillais, immédiatement avant le 10 août. La princesse convint de ce fait, qui certainement était d'accord avec tout le reste de sa conduite. Un autre chef d'accusation était la ridicule imputation d'avoir distribué aux défenseurs du château des balles mâchées par elle et les personnes qui étaient auprès d'elle, pour qu'elles fussent plus meurtrières : fable absurde, qui ne reposait sur aucune espèce de preuve. Elle fut décapitée en mai 1794 : sa mort fut digne de sa vie entière.

Nous éprouvons, à raconter ces atrocités, tant de dégoût que l'on en éprouve à les lire. Toutefois, il n'est pas inutile de faire voir jusqu'où peut aller la nature humaine, quand elle viole les sentimens les plus sacrés, et toutes les lois de la justice et de l'humanité. Nous avons déjà représenté le Dauphin comme un enfant qui, dès l'âge de sept ans, donnait les plus grandes espérances, et ne pouvait alors être coupable d'aucune offense, loin d'être dangereux. Néanmoins, on résolut de faire périr cet

enfant innocent, et par des moyens auprès desquels les assassinats ordinaires sont des actes de compassion.

Le prince infortuné fut confié au plus vil scélérat que la commune de Paris put découvrir dans sa horde de Jacobins. Ce misérable, nommé Simon, cordonnier, demandant à ses maîtres des instructions, leur dit : « Que décidez-vous du louveteau? Il était appris pour être insolent; je saurai le mater : tant pis s'il en crève; je n'en réponds pas. Après tout, que veut-on? le déporter? — Non. — L'emprisonner? — Non. — Mais quoi donc?.... » On voulait s'en défaire.

Aussi ce monstre, par une suite des plus mauvais traitemens, les coups, le froid, l'insomnie, la faim, les privations de tout genre; en un mot, par tout ce qu'il y a de plus rigoureux, réussit promptement à flétrir cette fleur délicate. Le Dauphin mourut le 8 juin 1795.

Après ce crime horrible, on accorda quelque adoucissement au sort de la fille de Louis XVI, alors le seul rejeton de cette famille infortunée. La princesse royale, dont les qualités ont depuis honoré son illustre rang et sa noble famille, fut soumise, à dater de cette époque, à une captivité plus supportable. Enfin, le 19 décembre 1795, elle quitta sa prison et sa patrie, et fut échangée

contre Beurnonville, Camus et quelques autres Français, que l'Autriche consentit à relâcher à cette condition. Cette princesse épousa plus tard son cousin le duc d'Angoulême, fils aîné du roi de France actuel; et elle s'est fait le plus grand honneur par le courage et la fermeté qu'elle a montrés à Bordeaux, en 1815.

CHAPITRE VI.

Dumouriez; — mécontent de la manière dont le Brabant est traité par la Convention; ses projets en conséquence. — Il s'attire l'animadversion de son armée. — Forcé de se réfugier dans le camp autrichien. — Passe plusieurs années dans la retraite, et meurt en Angleterre. — Lutte des Girondins et des Jacobins à la Convention. — Robespierre accuse les chefs des Girondins, — et est dénoncé par eux. —Décret d'accusation contre Marat, qui se cache. — Commission des Douze. — Marat acquitté et renvoyé à la Convention avec une couronne civique. — Terreur et irrésolution des Girondins. — Les Jacobins se préparent à attaquer le Palais-Royal, mais sont repoussés; — se rendent à la Convention, qui supprime la commission des Douze. — Louvet et d'autres Girondins s'enfuient de Paris. — La Convention sort en corps pour faire des représentations au peuple. — Elle est forcée de rentrer dans la salle, et de décréter d'accusation trente de ses membres. — Chute des Girondins. — Leurs principaux chefs meurent en prison, par la guillotine, ou de faim; — suite de leur histoire.

Tandis que la république se livrait ainsi sans réserve aux tyranniques excès de son facile triomphe sur la famille royale, elle fut au moment d'essuyer une violente atteinte de la part d'un de ses enfans, qui s'était élevé en marchant dans ses voies : c'était Dumouriez, que nous avons laissé vainqueur à Jemmapes, et, par suite, conquérant du Brabant. La Convention

incorpora sans hésiter ce beau pays à la France, et y multiplia ses percepteurs, ses commissaires, et toutes les autres espèces de sangsues administratives, qui, non contens de piller les malheureux habitans, outragèrent leur religion en dépouillant et défigurant leurs églises, violèrent leurs lois et leurs priviléges, et exercèrent sur eux la même tyrannie que les Brabançons avaient repoussée dans la personne de leurs propres souverains.

Dumouriez, naturellement fier de sa conquête, éprouva de l'intérêt pour ceux qui s'étaient rendus à lui d'après l'assurance d'être bien traités; il sentit que son honneur et son crédit étaient menacés, et que la Convention voulait seulement faire servir à ses vues les talens de son général, en tenant son armée dans sa dépendance absolue.

Le général, de son côté, avait l'ambition aussi bien que les talens d'un vainqueur; il regardait son armée comme l'instrument de victoires, que sans lui elle n'eût pas remportées, et voulait la garder sous son commandement immédiat, comme un guerrier désire conserver l'épée qu'il a maniée avec succès. Il comptait sur l'affection de ses soldats, et se croyait appelé à jouer, au milieu des dissensions politiques, le rôle d'arbitre, que La Fayette avait essayé sans succès. Ce

fut dans cette idée, sans doute, qu'il avait fait à Paris cette visite, dans laquelle il tenta inutilement de négocier en faveur du Roi.

Après son départ, il paraît qu'il abandonna ce prince à son sort, mais qu'il conservait encore l'espoir d'arrêter le torrent de la révolution.

Deux projets se présentaient à son imagination féconde, et il est difficile de savoir auquel il donnait la préférence. Il pouvait espérer de faire reconnaître par son armée le Dauphin comme roi constitutionnel; ou peut-être entrait-il davantage dans ses intérêts de faire placer sur le trône un jeune prince du sang qui s'était distingué à son armée, le fils aîné du misérable duc d'Orléans. Ce changement de dynastie eût peut-être disposé le nouveau souverain à se contenter de la portion d'autorité qui lui était accordée par la révolution, vu qu'il n'aurait eu de titre à la couronne, que celui qui émanait de la constitution. Mais, pour être à portée d'agir dans les deux cas comme chef suprême de l'armée, hors de la dépendance de la Convention, il fallait que Dumouriez, poursuivant ses conquêtes, adoptât le plan arrêté par les ministres, et ajoutât au titre de vainqueur du Brabant celui de conquérant de la Hollande. Il commença l'invasion de ce der-

nier pays avec quelque apparence de succès. Mais quoiqu'il eût pris Gertruidenberg et bloqué Berg-op-Zoom, il fut repoussé devant Willemstadt; et en même temps il reçut l'avis que le prince de Saxe-Cobourg, général distingué, quoique appartenant à l'ancienne école d'Allemagne, s'avançait vers la Flandre à la tête d'une armée autrichienne. Dumouriez évacua la Hollande pour faire tête à ces nouveaux ennemis, et fut de nouveau malheureux. Les Français furent défaits à Aix-la-Chapelle, et leurs nouvelles levées presque entièrement dispersées. Aigri par ce désastre, Dumouriez s'abandonna imprudemment à la vivacité de son caractère. Imitant la fausse démarche de La Fayette, et menaçant avant d'être prêt à frapper, il écrivit à la Convention, pour faire peur aux Jacobins, de l'indignation de son armée. C'était le 12 mars 1793, et six jours après il fut défait de nouveau à la bataille de Nerwinde.

Il est très douteux que Dumouriez, même au milieu de ses triomphes, eût assez d'influence personnelle sur son armée pour la faire déclarer contre la Convention. Les troupes qu'il commandait ne pouvaient être considérées comme une armée régulière, enrôlée depuis long-temps, occupée pendant plusieurs

années d'entreprises difficiles, et en pays étranger, où une pareille force ne peut se soutenir comme ensemble que par les relations entre les différens corps; où le soldat ne connaît d'autre maison que sa tente, d'autre ordre que celui de ses officiers, et les officiers d'autre loi que le bon plaisir du général. De telles armées, indépendantes des autorités du pays, finirent par s'établir sous l'empire français, par suite de longues guerres et de conquêtes lointaines; et ce fut sur leurs pavois que s'éleva le trône impérial. Mais à cette époque les troupes de la république se composaient ou de régimens *révolutionnés,* dans lesquels des soldats étaient devenus officiers, et des officiers subalternes avaient été portés au commandement; ou de nouvelles levées, qui ne devaient leur existence qu'à la révolution, et dont le sobriquet de Carmagnoles indiquait l'origine et les opinions républicaines. De pareilles troupes obéissaient à leur général sur le champ de bataille; mais ailleurs il n'était guère possible de les plier à la discipline militaire; il n'était pas probable qu'à la voix de Dumouriez, elles consentissent à changer leurs principes politiques et les idées de licence qui en dépendaient, comme elles auraient fait un changement de front, ou un mouvement à droite. Encore

moins devait-on s'attendre à les voir obéir à ce chef, au moment où le *prestige* de la fortune paraissait l'abandonner; quand surtout elles le voyaient disposé à s'arranger avec l'ennemi même qui l'avait vaincu, et négociant en abandonnant ses conquêtes aux Autrichiens pour acheter par là l'occasion ou la permission d'opérer la contre-révolution qu'il méditait.

Néanmoins, Dumouriez, soit qu'il fût poussé par son caractère actif et bouillant, ou qu'il se sentît trop avancé pour reculer, cherchait, en intrigant dans son armée, ou par ses intelligences avec le prince de Saxe-Cobourg, à gagner assez de force pour renverser le parti dominant dans la Convention, et rétablir, avec quelques modifications, la constitution de 1791. Il donna à son projet une imprudente publicité. Quelques généraux de division se déclarèrent contre lui. Il échoua dans ses tentatives pour s'emparer de Lille, Valenciennes et Condé. Une autre imprudence vint augmenter l'impopularité qui commençait à se manifester contre lui dans son armée : quatre commissaires de la Convention lui firent publiquement des représentations sur sa conduite; Dumouriez, non content de les faire arrêter, les envoya prisonniers au camp autrichien, livrant ainsi à l'ennemi les représentans du gouvernement qui l'avait nommé, et qu'il

avait servi jusqu'alors, et proclamant dès-lors son alliance avec les étrangers qu'il était chargé de combattre.

Toutes ces imprudences rompirent les liens qui unissaient Dumouriez et son armée. Il éprouva une résistance générale, et enfin ce ne fut qu'au travers de beaucoup de difficultés et de dangers qu'il parvint à se sauver dans le camp autrichien, avec son jeune ami le duc de Chartres.

Dans sa fuite, cet homme habile et ambitieux ne sauva que sa tête. Il passa quelques années en Allemagne, et il mourut en Angleterre, en 1822, sans avoir joué aucun autre rôle sur le théâtre politique [1]. Ainsi Dumouriez échoua, comme La Fayette quelques mois auparavant, dans la tentative d'employer la force armée pour arrêter les progrès de la révolution. On en comprend aisément les raisons; et pour emprunter à la médecine une comparaison, nous dirons que la tumeur n'était pas assez avancée, pour qu'on pût se servir avec succès de la lancette. [2]

[1] Dumouriez était un homme de manières agréables et d'une conversation animée. Il vivait retiré près de Ealing, dans le Middlessex.

[2] Ces comparaisons, qui peuvent choquer le goût fran-

Cependant la Convention, quoique triomphant des plans du général, était divisée en deux partis auxquels son enceinte servait d'arène, dans laquelle ils se portaient l'un à l'autre les coups les plus mortels. Il était clair maintenant que la lutte devait finir d'une manière tragique pour l'un des deux, et toutes les circonstances désignaient pour victimes les Girondins. Ils avaient bien encore la majorité dans le sein de la Convention, surtout quand on allait au scrutin, dans lequel cas les députés pusillanimes de la Plaine écoutaient leur conscience; mais dans les débats publics, et quand les députés votaient à haute voix, et au milieu des cris et des menaces des furieux qui remplissaient les tribunes, l'esprit de vérité et de justice ressemblait trop à l'esprit du martyre, pour prévaloir parmi des hommes dont la conduite politique n'avait d'autre règle que leur propre sûreté. Les Girondins, toutefois, continuèrent pendant plusieurs mois encore à remplir les fonctions administratives, et à lutter, dans la Convention, à l'aide de l'éloquence du raisonnement contre des intrigues sourdes, soutenues par des déclamations violentes, et qui, au pre-

çais, sont justifiées en Angleterre par le style des historiens de la Grèce et de Rome. (*Édit.*)

mier signal, pouvaient compter sur l'appui certain de la violence la plus brutale.

Les Girondins avaient, comme on l'a vu, essayé de faire adopter par la Convention des décrets contre le triumvirat, et les Jacobins cherchaient à s'en venger avec la hache, ou, à son défaut, avec le poignard.

Quand la nouvelle de la défection de Dumouriez parvint à la Convention, les Jacobins, toujours prompts à s'emparer de l'esprit public, signalèrent les Girondins comme les complices du général rebelle. Ce fut contre eux qu'ils dirigèrent l'animosité du peuple, dont la rage fut proportionnée à la nature de la crise. Cette majorité de la Convention, que le *traître* Dumouriez affirmait être saine, et avec laquelle il agissait de concert, déclara, comme les Jacobins le voulaient, les Girondins complices de ses trahisons. Elle provoqua le 8 mars la création d'un tribunal qui connaîtrait de ces crimes, sans les délais qu'entraînent les auditions de témoins et les plaidoiries, et même sans l'intervention d'un jury. Les Girondins s'y opposèrent, et le débat fut violent. Les jours suivans, les Jacobins préparèrent une insurrection, telle que celles du 20 juin et du 10 août. Elle devait éclater le 10 mai, jour destiné à faire disparaître le parti ministériel par un massacre général; mais les

Girondins furent prévenus à temps de ce projet; et ne parurent point à la Convention le jour du danger. Un corps d'environ quatre cents fédérés de Brest, fut aussi disposé pour leur défense, par Kervelegan, un des députés de l'ancienne province de Bretagne, et zélé girondin. Cette mesure, quelque insignifiante qu'elle paraisse, fut suffisante pour le moment; les hommes prêts pour le massacre ne voulurent point combattre, quelques chances qu'ils eussent en leur faveur, et les clameurs des Jacobins ne furent cette fois qu'une vaine menace.

Une conspiration découverte tourne à l'avantage du parti contre lequel elle était dirigée, quand il sait en profiter. Mais Vergniaud, en signalant à la Convention, dans une des séances suivantes, l'existence d'une conspiration ayant pour but de mettre à mort un certain nombre de députés, se contenta de l'imputer à l'influence des aristocrates, des nobles, des prêtres et des émissaires de Pitt et de Cobourg, évitant de faire tomber sur les Jacobins une accusation que l'univers entier savait méritée par eux, et par eux seulement. Il fut fort applaudi. Marat, qui parla après lui, le fut tout autant, et le tribunal révolutionnaire fut établi.

Louvet, en reprochant à Vergniaud sa pusillanimité, dit que cet orateur allégua pour excuse « le danger d'irriter des hommes violens, déjà capables de tous les excès. » Ils avaient débusqué le sanglier; et, après l'avoir irrité, ils sentaient, mais trop tard, qu'ils manquaient d'armes pour l'attaquer. Le complot du 10 mai fut comparé à celui des catholiques du 5 novembre [1], en Angleterre. Il a été décrit dans le *Moniteur* comme une horrible conspiration, dans laquelle une bande de scélérats, prenant le titre *de la Glacière*, en mémoire du massacre d'Avignon, avait entouré la salle pendant deux jours, dans le but de dissoudre la Convention Nationale par la force, et de mettre à mort un grand nombre de députés. Néanmoins la Convention passa à l'ordre du jour, sans ordonner aucune poursuite contre un crime aussi énorme, montrant par là plus d'inquiétude pour elle-même que de désir de saisir une occasion de délivrer la France de la faction épouvantable sous laquelle elle gémissait.

[1] 5 novembre 1604. L'auteur veut parler du fameux Popish Plot (complot papiste), dans lequel il s'agissait de faire sauter le roi Jacques et son parlement, par l'explosion de tonneaux de poudre placés dans une cave voisine du lieu des séances. (*Édit.*)

Vers le milieu du mois suivant, les Jacobins prirent le rôle d'assaillans, fiers sans doute de l'impunité qui les avait sauvés. Robespierre désigna, en les nommant, les chefs des Girondins comme complices de Dumouriez. Mais ce n'était pas à la Convention qu'était la puissance de Robespierre. Guadet, dans un discours fort éloquent, repoussa cette accusation, et la fit retomber sur Robespierre lui-même et les Jacobins. Il déclara à la Convention qu'ils siégeaient et délibéraient sous les sabres et les poignards, qu'un seul signal pouvait faire diriger contre eux; et il lut dans le journal rédigé par Marat, un appel à l'insurrection du peuple. La terreur et la honte donnèrent à la Convention un moment de courage. Elle décréta d'accusation Marat, qui fut obligé de se cacher pendant quelques jours.

Il n'est pas inutile de remarquer que Buzot blâme ce décret contre Marat, comme impolitique, en ce que c'était la première atteinte portée à l'inviolabilité des députés. En principe, il avait raison sans doute; mais quand nous considérons les conséquences pratiques résultant de cette violation, dans les représailles de l'autre côté, nous restons dans le doute. L'arrestation de Marat ne changeait rien aux violences que les Girondins devaient essuyer à

la fin de la lutte; de pareils hommes n'avaient pas plus besoin d'exemples que leurs bandits de visières. Ils pouvaient tous également agir à visage découvert.

La Convention ne s'en tint pas au décret d'accusation contre Marat, et elle montra, pour la première fois, l'intention de résister aux Jacobins; elle nomma une commission de douze membres, quelques uns Girondins, d'autres neutres, chargés de surveiller et de réprimer les mouvemens des citoyens qui paraîtraient favorables à l'anarchie.

La Convention connut bientôt le caractère de l'opposition qu'elle venait de braver. Pache, maire de Paris, et l'un des hommes les plus coupables de la révolution, parut à la barre, accompagné de deux mille soi-disant pétitionnaires; ils demandèrent, au nom des sections, l'arrestation de vingt-deux des chefs les plus distingués de la Gironde. La Convention se débarrassa de cette pétition, en passant à l'ordre du jour; mais l'audace des anarchistes s'était considérablement accrue. Ils voyaient qu'ils n'avaient qu'à battre en brèche un ennemi qui n'avait pour se défendre que les faibles armes de la loi, que les Jacobins mettaient leur vanité à braver et à renverser. La proscription de ces malheureux députés était une mesure dont ils

ne voulurent jamais se départir, et leur audace réduisit à la défensive le parti qui, en bonne politique, devait jouer le rôle d'assaillant.

Les Girondins, toutefois, virent à quelle extrémité ils étaient réduits, et sentant de quelle importance il était d'attaquer en pareil cas, ils s'efforcèrent de reprendre l'offensive.

Le tribunal révolutionnaire, auquel Marat avait été renvoyé par le décret d'accusation, savait trop bien ce qu'il avait à faire pour convaincre un accusé, surtout un patriote aussi distingué, qui était prévenu simplement d'exciter le peuple à exercer le droit sacré de l'insurrection. Après un simulacre de procès, il fut acquitté honorablement, ramené à la Convention, la tête ceinte d'une couronne civique, et escorté d'une bande de brigands dignes de former sa garde. Ils voulurent défiler dans la salle; un sapeur, l'orateur de la bande, certifia à la Convention que le peuple aimait Marat, et que la cause de Marat et celle du peuple seraient toujours la même.

Cependant la commission des Douze procédait contre les terroristes avec une certaine vigueur. Un des plus furieux provocateurs de l'insurrection et de l'assassinat était Hébert, substitut du procureur-syndic de la commune. Ce scélérat, en parlant à ce corps, qui exer-

çait tous les pouvoirs de la magistrature à Paris, n'avait point rougi de demander les têtes de trois cents députés. Il fut arrêté et conduit en prison.

Cet acte décisif eût dû, en bonne politique, être suivi d'autres mesures également rigoureuses. Les Girondins auraient pu, en montrant de la résolution, attirer à eux un grand nombre de neutres, et former dans les sections de Paris une association avec ces hommes qui, quoique timides, sans chefs, étaient pénétrés d'horreur pour la faction révolutionnaire, et tremblant pour leurs familles et leurs biens, s'ils venaient à être mis sous la garde de la populace des faubourgs. La seule apparition de quatre cents Bretons avait déjoué toute la conspiration du 10 mars : on ne peut donc douter, qu'avec l'appui d'un certain nombre d'hommes déterminés, des hommes plus hardis et plus positifs que ne l'étaient ces philosophes théoriciens, n'eussent pu braver toute la populace de Paris, soutenue par quelques centaines de brigands salariés. Ce qui pouvait arriver de pis, était pour eux de périr en tentant d'arracher leur patrie à la plus vile et la plus horrible tyrannie.

Pendant ce temps, les Girondins étaient à la Convention comme ces faibles oiseaux qui voient l'épervier au-dessus d'eux, et qui crai-

gnent également de rester et de fuir. Toutefois, ne pouvant armer personne en leur faveur à Paris, il était plus prudent pour eux de quitter la capitale, et d'aller chercher dans quelque autre ville un lieu où ils pussent délibérer en sûreté. La France était d'ailleurs dans un état tel, que si ces malheureux théoriciens avaient eu quelque influence dans un département quelconque, ils n'auraient pas manqué, s'ils eussent voulu s'y retirer, d'y rassembler des amis autour d'eux. On croit que ceux qui avaient cette idée jetèrent les yeux sur Versailles, comme lieu de rendez-vous, et que les habitans de cette ville, pleins de repentir d'avoir contribué au départ de la famille royale et de l'Assemblée Constituante, leur auraient prêté leur appui. Mais on ne trouve ni dans les journaux et les histoires du temps, ni dans les Mémoires de Buzot, Barbaroux ou Louvet, rien qui indique que, dans leur infatuation, ces philosophes se fussent préparés à fuir ou à se défendre. Ils ressemblaient à ces pauvres animaux qui n'ont d'autre moyen pour échapper à leurs ennemis que les cris lamentables qu'ils poussent quand ils sont saisis. Tout leur système était un château en l'air [1]; et quand il s'évanouit, ils ne

[1] *A castle in the air.* Nous disons, en français, *un château en Espagne.* (*Édit.*)

purent que pleurer sur ses vagues fondations.

D'un autre côté, il est juste de dire que la faiblesse de leur conduite ne doit pas être attribuée à une lâcheté personnelle. Enthousiastes de leurs principes politiques, ils virent approcher la mort, l'attendirent et la bravèrent. Mais en ceci, ressemblant au monarque qu'ils avaient mis tant d'ardeur à détrôner, et dont la mort fut un acheminement à leur perte, leur courage fut d'une force d'inertie : patiens et fermes pour souffrir les injustices; nuls quand il fallait agir pour leur avantage et celui de la France.

Ces malheureux députés, dévoués à la mort, et pourtant maîtres encore de la puissance ministérielle, étaient si loin de pouvoir travailler à leur propre sûreté ou à celle du pays soumis à leur gouvernement prétendu, que pendant plusieurs nuits ils errèrent d'un rendez-vous à un autre, n'osant occuper leurs logemens, et restant ordinairement trois ou quatre ensemble dans les asiles où ils pouvaient se cacher, avec des armes pour se défendre.

La nuit qui précéda le 30 mai, Louvet, et cinq des Girondins les plus distingués, étaient dans une retraite de ce genre, ressemblant moins à des législateurs qu'à des voleurs qui redoutent la police, lorsque le tocsin se fit entendre. Rabaud de Saint-Étienne, ministre

protestant, et l'un des plus distingués parmi ceux qui appuyaient les mesures de courage et d'humanité, le regarda comme le signal de la mort, et ne cessa de répéter : *Illa suprema dies!* [1]

Ce tocsin était destiné à faire lever les faubourgs; mais il paraît que cette fois, les Jacobins n'eurent pas autant de facilités qu'à l'ordinaire. Ils espéraient réussir en présentant à leurs bandits un attrait plus puissant que l'assassinat ou l'arrestation de vingt ou trente députés : ils imaginèrent donc un expédient très propre, d'un côté, à alarmer les citoyens riches, et à diriger leur attention exclusivement vers le soin de leur propre sûreté, mais, de l'autre, à enflammer la canaille par l'espoir du pillage; ce fut de faire répandre le bruit que la section de la Butte-des-Moulins, qui comprenait le Palais-Royal et les plus beaux magasins de Paris, était en contre-révolution, avait arboré la cocarde blanche, et s'était déclarée en faveur des Bourbons.

Ce bruit n'avait pas l'ombre de fondement. Les habitans du Palais-Royal étaient peut-être partisans de la royauté, et certainement d'un gouvernement calme et régulier; mais ils ai-

[1] *Ce dernier jour* (*Édit.*)

maient leurs magasins beaucoup plus que la famille des Bourbons, et n'avaient nullement envie de les risquer pour un roi ou un empereur. Ils apprirent avec effroi l'accusation portée contre eux, prirent les armes pour se défendre, fermèrent les portes du Palais-Royal, qui est susceptible d'une défense vigoureuse, et pointèrent des canons contre la populace, lorsqu'elle approcha de leur enceinte; montrant assez clairement à la canaille du faubourg Saint-Antoine, que si les riches bourgeois de Paris consentaient à leur laisser tuer le rois et changer les ministres, ils n'étaient nullement dans l'intention de leur abandonner le soin de leurs comptoirs. Cinq sections étaient sous les armes et prêtes à agir. Il ne paraît pas qu'aucun Girondin ait même essayé de leur faire comprendre qu'en se dévouant à maintenir l'indépendance de la Convention, ils réussiraient à se soustraire eux-mêmes à cette domination, qui, par des insurrections continuelles, tenait sous le joug tous les citoyens recommandables par leurs richesses, leurs sentimens ou leur éducation. On a d'autant plus lieu d'en être étonné, que Raffet, commandant de la section de la Butte-des-Moulins, avait déjà marché, le 10 mars, au secours de la Convention, assiégée par une insurrection armée.

Abandonnées à elles-mêmes, les sections armées pour maintenir l'ordre crurent qu'il suffisait d'écarter le principal danger du moment. La vue de leur armée et leur air déterminé suffirent beaucoup plus que leurs cocardes tricolores et les cris de *vive la république!* pour faire reconnaître pour bons citoyens par les insurgés, ceux qu'on ne pouvait convaincre d'incivisme que par un combat sanglant.

Toutefois, leurs chefs finirent par réussir à leur faire comprendre que c'était dans la salle de la Convention que devait être porté le véritable coup, et que chaque citoyen actif recevrait quarante sous pour sa journée. Il y avait dans toute cette affaire tant de froides manœuvres et si peu d'enthousiasme populaire, qu'il eût probablement été aisé de contre-miner les travaux des conspirateurs et de les faire sauter avec leur propre mine, si les assiégés eussent eu de l'activité et du courage pratique : mais nous ne voyons aucun indice ni de l'une ni de l'autre. La Convention était entourée par la populace et menacée dans les termes les plus grossiers; dans la terreur que lui inspirait sa position, elle supprima la commission des Douze, et mit Hébert en liberté; concessions qui étaient encore loin de celles qu'exigeaient les Jacobins, mais suffisantes pour montrer que

la puissance des Girondins était anéantie, et que la Convention elle-même était à la merci de quiconque disposait de la populace de Paris.

Les Jacobins résolurent de marcher droit à leur but, en faisant périr l'ennemi qu'ils avaient désarmé. Le 2 juin fut fixé pour cela. Louvet et quelques autres Girondins ne jugèrent pas à propos d'attendre l'issue, et prirent la fuite; mais les Jacobins, pour s'assurer du reste de leurs victimes, firent fermer les barrières de Paris.

Dans cette occasion décisive, les Jacobins ne s'étaient pas reposés uniquement sur leurs alliés des faubourgs; ils avaient aussi à leur disposition environ deux mille fédérés, campés aux Champs-Élysées, et qu'on exerçait depuis longtemps au rôle qu'ils avaient à jouer. Ils manœuvraient des canons et des obusiers, ou préparaient de la mitraille, des bombes et même des boulets rouges, comme s'ils eussent dû attaquer une place forte, au lieu d'une salle occupée par les représentans du peuple sans armes. Henriot, commandant en chef de la force armée de Paris, homme féroce et ignorant, entièrement dévoué aux Jacobins, eut soin, en disposant la force armée qui arrivait de toutes parts pour entourer la Convention, de placer les plus violens dans le voisinage de la salle. Les députés furent ainsi

comme enveloppés dans un filet, et les Jacobins n'eurent pour ainsi dire plus qu'à choisir leurs victimes.

Le cri général des hommes armés qui entouraient la Convention était un décret de mort ou la mise hors la loi de vingt-deux Girondins, qui avaient été désignés dans la motion de Pache et d'autres motions postérieures, de la nature la plus violente, comme complices de Dumouriez, et ennemis de la bonne ville de Paris; enfin comme des traîtres, qui méditaient l'établissement d'une république fédérative, au lieu d'une république indivisible. Les ministres étaient compris dans cette liste de proscription.

La Convention était dans une situation terrible, et voyait un bras puissant levé sur elle. Ceux qu'on supposait appartenir au parti de la Gironde étaient frappés ou insultés à leur entrée dans la salle, hués ou menacés quand ils se levaient pour parler. Les députés ne jouissaient plus d'aucune liberté; en un mot, il ne pouvait plus y avoir de discussion dans le sein de l'Assemblée, tant que dureraient ces scènes de tumulte et de rage qui allaient toujours en croissant.

Barrère, chef de la Plaine ou du parti neutre, comme nous l'avons dit, allié par conscience aux Girondins, et par la terreur aux Jacobins,

proposa une de ces mesures modérées en apparence, qui entraînent la ruine de ceux qui les adoptent, aussi sûrement que si elles portaient un caractère plus décidément hostile. Après avoir félicité les Girondins sur leurs bonnes intentions, et déploré la gravité des circonstances, il conjura les Girondins dévoués à la proscription, à se sacrifier eux-mêmes, comme les malheureux sujets de la désunion qui régnait dans la république, et de donner leur démission. La Convention, dans ce cas, ajouta-t-il, les déclarerait placés sous la protection de la loi, comme s'ils n'étaient pas de droit investis de cette protection, tant qu'ils n'étaient convaincus d'aucun crime, et en même temps revêtus de cette inviolabilité dont on voulait les dépouiller. C'était engager un homme à se défaire de son armure, en lui promettant que les vêtemens ordinaires qu'elle couvre seront impénétrables.

Mais un Français se laisse aisément séduire à faire tout ce qu'on lui demande, comme si son honneur était intéressé dans la question. Cet avis perfide fut adopté par Isnard, Dussaulx et autres députés proscrits, qui se laissèrent ainsi persuader de renoncer aux moyens de défense qui leur restaient, dans l'espoir d'adoucir la férocité d'un ennemi, trop acharné ce-

pendant pour éprouver le moindre mouvement de générosité.

Lanjuinais soutint une lutte plus honorable. « N'attendez de moi, dit-il à la Convention, ni suspension ni démission. Suis-je libre pour donner cette démission, ou êtes-vous libres pour la recevoir? » Comme il dirigeait son éloquence contre Robespierre et les Jacobins, Legendre et Chabot essayèrent de l'arracher de la tribune. En résistant, il fut frappé plusieurs fois. « Les anciens, s'écria-t-il, quand ils préparaient un sacrifice, couronnaient la victime de fleurs et de bandelettes; et vous, plus cruels, vous frappez de coups honteux, vous outragez la victime qui ne fait nul effort pour se dérober au couteau ! »

Le sentiment de la honte le fit écouter un moment, et il reprocha avec beaucoup de courage aux députés la bassesse, la perfidie, la cruauté et l'impolitique faiblesse qu'il y avait à livrer ainsi leurs frères à une multitude avide de sang, que poussait une minorité composée de leurs collègues. La Convention fit un effort pour se dégager des filets qui la tenaient enlacée; elle résolut de sortir en corps, afin de voir jusqu'à quel point elle se ferait respecter par les hommes armés qui entouraient la salle.

Les députés sortirent donc pour se rendre

dans le jardin des Tuileries, laissant les Jacobins seuls dans la salle; mais leur marche fut arrêtée par Henriot, à la tête d'un état-major considérable et d'un corps nombreux de troupes. Toutes les issues du jardin étaient gardées par des soldats. Le président lut le décret de la Convention, et ordonna à Henriot de se retirer. Celui-ci ne répondit qu'en faisant reculer son cheval et en faisant porter les armes. « Retournez à vos postes, dit-il aux législateurs effrayés; le peuple veut qu'on lui livre les traîtres qui sont dans le sein de la Convention, et il ne se séparera que quand son vœu sera rempli. » Marat se présenta dans ce moment à la tête d'une troupe de cent brigands choisis; il engagea la populace à persister dans son projet, et ordonna à la Convention, au nom du peuple, de retourner au lieu de ses séances pour délibérer, et surtout pour obéir.

Les députés rentrèrent dans la salle, en proie à la plus grande consternation, prêts à se soumettre à l'infamie qui paraissait inévitable, et se reprochant eux-mêmes leur méprisable lâcheté, tout en obéissant au besoin de leur conservation. Les Jacobins augmentèrent leurs prétentions, comme cette femme qui vint vendre à Rome les livres de la Sibylle. Au lieu de vingt-deux députés, ils en demandèrent trente.

Au milieu de la terreur et des clameurs, le décret fut adopté. Cette proscription fut ordonnée sur la motion de Couthon, homme décrépit, paralysé des extrémités inférieures, dont les sentimens bienveillans s'exprimaient dans les termes les plus doux et du ton le plus agréable, et qui, par excès de sensibilité, portait toujours un petit épagneul dans son sein, afin d'avoir un objet auquel il pût prodiguer ses caresses; mais, dans le fond, homme aussi féroce que Danton, aussi impitoyable que Robespierre.

Une grande partie de la Convention n'eut point de part à cette adoption, et protesta au contraire hautement contre la violence qui lui était faite. Plusieurs des députés proscrits furent arrêtés; d'autres s'évadèrent par la connivence de leurs collègues, et par les soins de personnes employées près de la Convention; d'autres enfin, prévoyant cette catastrophe, n'avaient point paru à la séance, et avaient déjà quitté Paris.

Ainsi tomba, sans qu'il y eût un coup porté, ou une épée levée pour sa défense, le parti qui réclamait l'honneur d'agir selon les vrais principes du républicanisme, et qui, uniquement pour réaliser une théorie idéale, avait renversé le trône, et préparé la voie à l'anarchie. Il tomba, ainsi que les plus sages de ses membres

en convinrent, dupe de son propre système, et de l'idée fausse et impraticable qui lui faisait croire à la possibilité de gouverner un pays corrompu et vaste, comme un territoire peu étendu et peuplé de citoyens vertueux. Il eût été tout aussi facile à ces hommes de fonder leur capitale sur un marais tremblant et sans fond, que leur prétendue république dans un pays comme la France. Les expédiens violens et révolutionnaires, tous les moyens d'action dont ils s'étaient servis eux-mêmes, furent dirigés contre eux par des hommes dont les intentions étaient plus coupables que les leurs. Les Girondins avaient réclamé une portion du triomphe de la journée du 10 août; et pourtant qu'était cette journée tant vantée, sinon une insurrection de la populace contre l'autorité constituée de cette époque; de même que celles des 31 mai et 2 juin 1793, sous lesquelles les Girondins succombèrent, étaient dirigées contre eux, comme successeurs de cette autorité? Dans le premier cas un roi fut détrôné; dans le second, des ministres destitués; et si le peuple avait le droit, revendiqué par les Girondins, d'agir comme exécuteur de ses propres volontés dans l'un des deux cas, il est difficile de concevoir sur quel principe ce privilége pouvait être contesté dans l'autre.

Dans le procès important du Roi, les Girondins s'étaient montrés pusillanimes; ils voulaient sauver la vie d'un homme innocent, et au lieu de proclamer hardiment son innocence, ils eurent recours à des subtilités qui sacrifiaient son honneur sans sauver sa tête. Cette faute grave leur enleva toutes les chances de rallier sous leur drapeau, avec espoir de succès, ce qui restait d'hommes bien intentionnés à Paris et en France, lesquels, s'ils eussent vu les Girondins, dans leur puissance, se conduire avec fermeté, auraient sans doute mieux aimé s'attacher à des amis de l'ordre social, quoique républicains, que de céder à l'anarchie.

Les malheureux Girondins avaient maintenant le loisir de réfléchir sur tous les torts de leurs actes ou de leurs omissions. Vingt-deux de leurs membres les plus distingués, arrêtés dans la fatale journée du 2 juin, attendaient leur sort en prison, tandis que les autres, en proie à la détresse et à la misère, erraient dans les différens départemens.

Le sort de ceux qui avaient été arrêtés ne fut pas long-temps incertain. Au bout de trois mois, ils furent mis en jugement, et convaincus de *royalisme!* Telle était alors la situation des esprits en France; telle était la grossièreté des contes qu'on pouvait offrir à la crédulité du

peuple, que les hommes qui, par leurs principes théoriques, étaient le plus opposés à la monarchie, et qui avaient même sacrifié leur conscience pour aider aux Jacobins à renverser le trône, se voyaient accusés et convaincus de royalisme; et cela à une époque où l'abandon du reste de la famille royale était tel, que la Reine, dans sa prison, ne pouvait obtenir le livre le plus ordinaire pour l'usage de son fils, sans s'adresser directement et formellement à la commune de Paris. [1]

Quand les Girondins furent amenés devant le tribunal, ces hommes dont les talens avaient si souvent dominé le corps législatif, inspirèrent au peuple trop d'intérêt, aux yeux des Jacobins, qui eurent même un moment la crainte de ne pouvoir les faire condamner. Ils obtinrent de la Convention un décret portant que le président du tribunal révolutionnaire aurait la faculté de clore la procédure aussitôt que le jury aurait formé son opinion, et sans entendre les accusés. Cette terrible manière de fermer les débats (c'était ce qu'on appelait *couper la parole*) fut souvent mise en usage dans

[1] Témoin l'article suivant des registres de la commune, et, ce qui est remarquable, d'une date entre le 29 mai et le 3 juin : « Antoinette fait demander pour son fils le roman de *Gil-Blas de Santillane*. — Accordé. »

ces jugemens révolutionnaires. Sans doute ils craignaient la logique de Brissot et l'éloquence de Vergniaud, dont les foudres les avaient si long-temps et si souvent accablés. Un des chefs d'accusation, véritable arrêt de mort dans le tribunal qui les jugeait, paraît avoir été prouvé par une des lettres de Brissot, dans laquelle il parlait des efforts des Girondins pour opérer une coalition dans les départemens, à l'effet de contre-balancer, s'il était possible, l'influence effrayante que la capitale et la partie révolutionnaire de la magistrature exerçaient sur la Convention, prisonnière dans les murs de Paris. Ce crime suffisait pour ôter tout scrupule aux jurés pris dans cette classe des Parisiens, dont la terrible importance eût été anéantie par le succès d'un pareil plan. Les accusés furent déclarés coupables de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, et contre la liberté et la sûreté du peuple français.

Quand la sentence fut prononcée, l'un d'eux, Valazé, se plongea un poignard dans le cœur. Les autres furent conduits au lieu du supplice dans le même tombereau, avec le corps sanglant de leur collègue. Brissot paraissait abattu et malheureux; Fauchet, prêtre apostat, témoignait des remords; les autres affectaient une fermeté romaine, et ils chantèrent, pen-

dant le trajet, une parodie de l'hymne des Marseillais, dirigée contre les Jacobins. Ils avaient refusé obstinément les secours de la religion, qui, s'ils les eussent reçus dès leur enfance avec les dispositions convenables, les auraient guidés dans la prospérité et soutenus dans l'adversité. La dernière partie de leur vie fut abandonnée à cette philosophie vaine et spéculative qui avait eu une influence si déplorable sur leur conduite politique.

Ceux des membres de la Gironde que la fuite déroba quelque temps à leur sort, furent peu tentés de faire parade de leur conduite. Ils trouvèrent les départemens de l'Est et du Midi dans une grande fermentation contre Paris et contre les Jacobins, prêts même à prendre les armes; mais ils virent en même temps que personne ne songeait à leur système de pur républicanisme, ou n'en regrettait la chute; les motifs de mécontentement étant fort différens et fondés sur des griefs plus positifs. Une grande partie de la nation, du moins tous les honnêtes gens, avaient été profondément affectés du sort du Roi, et des traitemens cruels que sa famille avait essuyés et essuyait encore. Les riches craignaient d'être pillés et égorgés par les Jacobins; les pauvres ne souffraient pas moins de la disette de grains, de la dépréciation

des assignats, et de la levée en masse de trois cent mille hommes, décrétée pour réparer les pertes énormes de l'armée française. Mais partout les insurrections prenaient un caractère de royalisme, et non de républicanisme; et quoique les Girondins fussent reçus à Caen et ailleurs avec compassion et égards, leurs votes dans le procès du Roi, et leur zèle fanatique en faveur d'une espèce de gouvernement qui ne convenait nullement à la France, et qui était loin d'être l'objet des vœux de ceux qui leur donnaient un asile, les empêchèrent de jouer un rôle éminent dans les troubles de l'Ouest.

Buzot paraît avoir vu la chose sous son vrai point de vue. « Il est certain, dit-il, que si nous avions pu faire croire à notre désir d'établir en France un gouvernement modéré de ce genre, qui, si l'on en croit beaucoup de personnes bien informées, convenait le mieux à ce pays (une monarchie limitée), nous aurions pu espérer de former une coalition formidable dans le Calvados, et rallier autour de nous tous ceux que d'anciens préjugés attachaient à la royauté. »

Dans l'état des choses, ils étaient regardés comme des enthousiastes, que l'exemple des États-Unis avait portés à essayer l'établissement d'une république dans un pays où toutes

les espérances et tous les vœux, excepté ceux des Jacobins et de la vile canaille qu'ils caressaient, flattaient et dirigeaient, étaient tournés vers une monarchie tempérée. Buzot fait également observer que les nombreuses violences et atrocités, les levées forcées, et les autres actes oppressifs commis au nom de la république, avaient donné de l'aversion pour une forme de gouvernement où la cruauté semblait régner sur la misère par le seul secours de la terreur. Avec un peu plus de candeur que ses collègues, il avoue son erreur, et convient que, vers la fin, il eût été disposé à se réunir aux Monarchistes modérés pour établir la royauté sous la sauvegarde de formes constitutionnelles.

Quelques députés, Louvet, Riouffe, Barbaroux, Péthion et autres se réunirent à un corps de Royalistes de Bretagne, dont le général Wimpfen avait fait une espèce d'armée, mais qui n'en eut jamais l'importance. Elle fut défaite à Vernon, et il ne fut plus possible de la réunir.

Les députés proscrits, d'abord avec un petit nombre d'hommes armés, puis entièrement abandonnés, errèrent en France, et eurent des aventures extraordinaires, qui ont été décrites par leur historien Louvet. Enfin, six réussirent

à gagner Bordeaux, capitale de cette Gironde d'où le parti tirait son nom, et que ceux qui y étaient nés, jugeant du reste par la société particulière dans laquelle ils avaient commencé leur réputation, avaient décrite comme pénétrée des plus purs principes de la liberté philosophique. Guadet avait mille fois déclaré à ses compagnons d'infortune que, si les sentimens libéraux, honorables et généreux étaient bannis de toutes les autres parties de la France, ils pourraient toujours trouver un asile dans la Gironde. Ils baisèrent, en débarquant, ce sol sur lequel ils se croyaient assurés de trouver asile et protection. Mais Bordeaux n'était alors qu'une ville opulente et commerçante, où les riches, tremblant devant les pauvres, n'étaient point disposés à augmenter la somme de leurs dangers en s'intéressant aux malheurs des autres. Presque toutes les portes, dans la Gironde même, furent fermées aux Girondins; ils errèrent comme le rebut de la société, ayant à supporter tous les maux de la fatigue et de la faim, et ils causèrent quelquefois la mort de ceux qui avaient osé les recevoir.

Parmi les six Girondins qui se réfugièrent dans leur province, Camus fut le seul qui réussit à s'échapper. Guadet, Salles et l'enthousiaste Barbaroux, furent arrêtés et exécutés à

Bordeaux. Le dernier tenta deux fois de se brûler la cervelle. Buzot et Péthion finirent par se donner la mort, et leurs corps furent trouvés dans un champ de blé. Ce Péthion était le même qui avait été si long-temps l'idole des Parisiens, et qui, lorsque la déchéance du Roi fut décrétée, avait dit, avec une vanité naïve : « S'ils veulent maintenant me forcer d'être Régent, je ne vois pas de moyens de m'y refuser. » Cette triste fin fut aussi celle de plusieurs autres membres du même parti. Condorcet, dont le vote avait été favorable à la vie du Roi, mais qui le condamnait à une prison perpétuelle, fut arrêté et on l'emprisonna. Rabaud de Saint-Étienne fut trahi par un ami à qui il s'était confié, et fut guillotiné. Roland fut trouvé mort sur la grande route, réalisant une prédiction de sa femme, que les Jacobins avaient condamnée à mort, et qui avait annoncé que son mari ne lui survivrait pas long-temps.

Heureuse, si, dans sa jeunesse, ses talens eussent été dirigés par des personnes plus capables de les cultiver, cette femme remarquable fit devant le tribunal révolutionnaire une défense plus mâle que les plus éloquens Girondins. Les spectateurs, qui étaient devenus des amateurs en fait de cruauté, prirent plaisir au courage qu'elle déploya, comme le chasseur

à la dernière lutte du noble cerf immolé sous ses yeux. « Quelle raison! se disaient-ils, quel esprit! quel courage! quel beau spectacle ce sera de voir une pareille femme sur l'échafaud »! Elle vit la mort avec une grande fermeté; et en passant devant la statue de la Liberté, lorsqu'on la conduisait au lieu du supplice, elle s'écria : « Ah! Liberté! que de crimes on commet en ton nom! »

Il périt environ quarante-deux députés girondins par la guillotine, le suicide ou les fatigues de la fuite. Vingt-quatre environ échappèrent à ces dangers, et furent, après des souffrances longues et multipliées, rappelés à la Convention, où l'influence des Jacobins avait cessé. Ils avaient dû leur chute à leur philosophie visionnaire, à leurs folles théories, non moins qu'à cette confiance présomptueuse qui leur faisait croire que des assemblées populaires, même quand elles sont animées par les sentimens personnels les plus violens, doivent céder à la force des argumens, comme les corps inanimés obéissent à l'action d'une force extérieure. Ils s'étaient persuadés que ceux qui ont une grande puissance d'éloquence, peuvent, par le seul ascendant de la parole, enlever aux clubs leur influence, aux sabres leur tranchant, et à ceux qui les manient leurs brutales passions.

On ne les voit plus jouer aucun rôle dans aucun changement politique en France; et quant à leur essai de république, ils rappellent cet athlète présomptueux de l'antiquité qui fut pris dans le chêne dont il essaya en vain de fendre le tronc vigoureux. L'histoire n'a donc plus rien à dire sur la Gironde, considérée comme parti.

CHAPITRE VII.

Coup-d'œil sur les différens partis en Angleterre relativement à la révolution. — Sociétés affiliées. — Contrebalancées par des associations aristocratiques. — Le parti aristocratique pousse à la guerre contre la France. — Les Français proclament la navigation de l'Escaut. — L'ambassadeur anglais est rappelé de Paris, et l'envoyé de France cesse d'être accrédité à Londres. — La France déclare la guerre à l'Angleterre. — Troupes anglaises envoyées en Hollande sous les ordres du duc d'York. — État de l'armée. — Coup-d'œil sur la situation militaire de la France; — en Flandre; — sur le Rhin; — en Piémont; — en Savoie; — sur les Pyrénées. — État de la guerre dans la Vendée. — Description de ce pays. — Le Bocage. — Le Louroux. — Rapports intimes entre les nobles et les paysans. — Ils ont un vif attachement pour la royauté, et une égale horreur pour la révolution. — Leurs prêtres. — La religion des Vendéens outragée par la Convention. — Insurrection générale en 1793. — Organisation militaire et mœurs des Vendéens. — Division dans le cabinet anglais sur la manière de conduire la guerre. — Pitt. — Windham. — Réflexion à ce sujet. — La capitulation de Mayence met 15,000 vétérans en état d'agir dans la Vendée. — Défaite des Vendéens, qui passent la Loire. — Ils défont à leur tour les républicains à Laval; — mais finissent par être détruits et dispersés. — Malheureuse expédition de Quiberon. — Charette défait et exécuté, et fin de la guerre de la Vendée. — État de la France au printemps de 1793. — Résistance inutile de Bordeaux, Marseille et Lyon à la Convention. — Siége de Lyon. — Prise et punition terrible de cette ville. — Siége de Toulon.

Les Jacobins, par leurs victoires successives du 31 mai et 2 juin 1793, avaient défait et

chassé leurs rivaux; nous avons déjà vu avec quelle fureur ils avaient poursuivi leurs ennemis dispersés, et fait tomber sur eux la vengeance et la mort. Mais la situation de la France, à l'intérieur et à l'extérieur, était tellement précaire, qu'il fallait l'activité d'hommes aussi audacieux et aussi déterminés que ceux qui venaient de s'emparer de la direction du pouvoir, pour repousser les armées étrangères, et en même temps comprimer les dissensions intestines. [1]

Nous avons vu que l'Angleterre était presque généralement divisée en deux grands partis, dont l'un continuait d'applaudir à la révolution française, quoique ses excès fussent réprouvés par tous les esprits sages et modérés; tandis que l'autre, ne voyant qu'avec indignation les cruautés, les confiscations et les horreurs de tout genre qu'elle avait fait naître, éprouvaient au nom seul de ce grand changement, qui rappelait beaucoup de bien ainsi que beaucoup de mal, les sentimens que fait naître un spectacle terrible et dégoûtant.

La journée du 10 août et le sort qui menaçait

[1] Nous avons cité dans le précédent volume une idée analogue de M. le comte de Maistre. (*Édit.*)

le Roi, excitèrent un intérêt général en Angleterre, et il se manifesta dans les hautes et moyennes classes un vif désir de voir la nation prendre les armes en faveur du malheureux monarque.

M. Pitt s'était aussi arrêté à la même idée; mais voyant combien tous ses talens étaient nécessaires pour améliorer l'état intérieur et les finances de l'Angleterre, il hésita quelque temps à adopter une conduite hostile, quoique approuvée par son souverain, et demandée par une grande partie de ses sujets. Mais chaque jour faisait éclore de nouvelles circonstances, qui hâtaient la solution de cette importante question.

Les Français, soit individuellement, soit collectivement, ont toujours eu à cœur de marcher à la tête des nations européennes; dans presque toutes ses vicissitudes, la France s'est adressée autant aux habitans des autres pays qu'à ses propres citoyens, et c'est par suite de cette disposition que presque tous les discours de ses hommes politiques invitaient les sujets des autres États, à imiter l'exemple de cette république, à rejeter loin d'eux les débris de leurs vieilles institutions, à détrôner leurs rois, à abolir la noblesse, à partager entre les basses classes les biens du clergé et de l'aristocratie, et à se montrer comme des peuples libres et ré-

générés. En Angleterre comme ailleurs, ces doctrines avaient un côté séduisant, car ce pays renfermait, aussi-bien que la France, des hommes de talent qui se regardaient comme négligés, des hommes de mérite qui se croyaient opprimés, des théoriciens tous prêts à jeter les lois dans leur creuset politique; enfin, des hommes avides d'innovation, dans l'Église et dans l'État, soit par l'effet d'une curiosité inquiète, soit dans l'espoir de gagner au change. Mais il y avait surtout, en Angleterre, une trop grande masse de pauvreté et d'ignorance, toujours facile à être mise en mouvement par l'espoir de la licence.

Il se fonda des sociétés affiliées dans presque toutes les villes de la Grande-Bretagne; elles correspondaient entre elles, faisaient entendre tout haut d'effrayantes menaces, et paraissaient se former sur le modèle de celles de France. Elles s'adressèrent directement à la Convention Nationale en leur nom, et en celui des sociétés unies pour le même objet, la félicitant sur sa liberté, comme sur la manière dont elle l'avait acquise, et lui faisant entendre clairement que son exemple ne serait pas perdu pour l'Angleterre. Les personnes qui composaient ces sociétés étaient en général peu marquantes par leur rang ou leur influence; il y avait sans

doute quelques hommes de talens, mais leurs réunions n'avaient rien d'imposant ni d'honorable; élles n'avaient d'importance que par la masse, sur laquelle leurs argumens pouvaient agir; or, cette masse était très considérable, surtout dans les grandes villes et dans les districts manufacturiers. Cet état de choses en Angleterre avait précédé la révolution française; mais l'aristocratie anglaise, bien cimentée, bien unie, et ayant un grand poids dans les affaires publiques, prit l'alarme de meilleure heure, et eut recours à des mesures plus efficaces que celles qui avaient été adoptées en France; elle fit, de son côté, des associations politiques, et par son influence, son caractère et les avantages de sa fortune, elle obtint bientôt une supériorité, grâces à laquelle le grand nombre d'individus qui, par leur position sociale, dépendaient en grande partie de l'aristrocratie, pouvaient trouver des dangers, ou du moins de l'inconvénient à avoir des opinions trop différentes des siennes. Le mot d'ordre politique de ces associations était la haine des doctrines de la révolution française; on leur avait même reproché d'exprimer ce sentiment d'une manière si forte, qu'elles semblaient avoir pour but d'engager les signataires à s'abstenir de toute tentative de réforme dans leur propre gouver-

nement, même par les moyens les plus constitutionnels; en un mot, tandis que le parti démocratique prononçait dans ses clubs les discours les plus violens contre les aristocrates, ceux-ci sentaient redoubler leurs préventions contre toute espèce de réforme, et contre tous ceux qui essayaient d'en démontrer la convenance. Sans doute, si cette fermentation politique eût éclaté en Angleterre, à toute autre époque, ou dans toute autre occasion, elle se fût probablement apaisée comme tous les mouvemens de la même nature, qui excitent un moment d'intérêt, mais fatiguent l'attention publique, et sont bientôt oubliés. Mais la révolution française avait jeté autour d'elle un éclat qui avait été pour les uns le signal de l'espoir, pour les autres celui de la crainte et de la précaution. Les cris de joie des démocrates triomphans, les moyens honteux auxquels ils devaient leurs triomphes, et le cruel usage qu'ils en faisaient, augmentèrent l'animosité des deux partis en Angleterre. Dans leur fureur mutuelle, les démocrates excusaient une grande partie des excès de la révolution française, en faveur de sa tendance; et les aristocrates, en blâmant cette révolution dans toutes ses parties, oubliaient qu'après tout, la lutte de la Nation française, pour recouvrer sa liberté, était, dans le prin-

cipe, non seulement excusable, mais même louable [1].

Ce langage exalté et emphatique adressé par les chefs politiques de la France à tous les hommes en général, et l'esprit de conquête que la nation venait de montrer, joint au désir bien prononcé de propager les principes de la révolution, et à tout ce qu'il y avait d'odieux dans la mort du Roi, porta le parti aristocratique, qui avait une majorité considérable dans les deux chambres du Parlement britannique, à pousser la déclaration de guerre contre la France. C'était une guerre sainte, disait-on, contre la trahison, le blasphème, le meurtre, l'assassinat; une guerre nécessaire pour interrompre toute relation entre le gouvernement français et la portion mécontente des Anglais, relation de plus en plus intime et dangereuse pour l'Angleterre, et qu'il n'y avait aucun autre moyen de rompre.

Un autre motif d'hostilité, plus analogue à certains faits connus dans l'histoire, était la navigation de l'Escaut, proclamée par un décret du gouvernement français. C'était décider un point contesté par la Hollande, qui avait toujours regardé ses refus à ce sujet comme la base de sa prospérité nationale.

[1] C'est ici un des argumens les plus raisonnables qu'on puisse opposer à toute contre-révolution. (*Édit.*)

Dans d'autres circonstances on eût fait sans doute de cet acte l'objet d'une négociation. Mais la différence d'opinion, relativement à la politique générale de la révolution, et la manière dont elle avait été conduite, mettaient les gouvernemens de France et d'Angleterre dans une opposition tellement directe et mortelle, que la guerre était inévitable.

Lord Gower, ambassadeur anglais à Paris, fut rappelé aussitôt après la mort du Roi. Le prince, auprès duquel il avait été envoyé, n'existait plus; en raison du même principe, le gouvernement anglais, sans congédier l'envoyé français à la cour de Saint-James, lui signifia qu'il n'était plus regardé comme accrédité auprès de lui. Toutefois, Pitt, dans le désir de conserver la paix, s'il était possible, continua, par le moyen de Maret, agent subordonné [1], d'entretenir une correspondance avec le gouvernement français. Le principal vœu du ministre anglais était d'obtenir l'assurance satisfaisante qu'un décret rendu par la Convention le 19 novembre, ne devait pas être considéré comme applicable à l'Angleterre. La Convention Nationale déclarait, au nom de la Nation

[1] Depuis duc de Bassano et un des hommes d'État les plus habiles de l'Empire. (*Édit.*)

française, qu'elle fraternisait et s'alliait avec tous les peuples qui voulaient devenir libres, et elle chargeait le pouvoir exécutif d'aider les peuples et de protéger les citoyens qui auraient souffert ou souffriraient pour la cause de la liberté.

Mais afin que ce décret ne restàt point ignoré de ceux en faveur desquels il était rendu, on en fit imprimer la traduction dans toutes les langues étrangères [1]. La Convention, aussi-bien que les ministres français, refusèrent ce désaveu; ils déclinèrent également toute explication relative à l'ouverture de l'Escaut; et enfin, la Convention, dans une séance solennelle, déclara à l'unanimité la guerre à l'Angleterre, quoiqu'on représente encore souvent celle-ci comme ayant pris l'initiative.

Il est certain que M. Pitt était éloigné de faire la guerre. Avec plus de talens comme ministre, que son illustre père, il ne se livrait pas habituellement à ces idées de triomphes militaires familières au génie de Chatam, et il lui répugnait d'interrompre, par une guerre coûteuse, les plans d'administration au moyen desquels il avait tiré les finances de la Grande-Bretagne d'un état alarmant. On a dit de Chatam qu'il

[1] *Annual Register*, 1793, p. 153.

ne connaissait point de plus grande économie que de donner à une expédition militaire tous les moyens de succès. Un officier général qui devait être employé à une expédition de ce genre, ayant demandé un corps de troupes suffisant. « Prenez-en le double, dit lord Chatam, et vous répondrez du succès sur votre tête ». Son fils ne calculait pas de la même manière; il aurait été plutôt disposé à marchander sur les frais de l'entreprise, et aurait fini par donner tout juste le plus petit nombre de soldats qu'il aurait pu amener le général à reconnaître comme suffisant à la réussite de l'expédition [1]. Cette économie, hors de saison, était inspirée par la considération des frais qu'occasionne l'entretien de l'armée anglaise. C'est sans contredit une des plus braves, des mieux composées et des mieux payées en Europe. Mais dans ce que les Anglais exigent de sa valeur et attendent de ses efforts, ils sont trop enclins à faire des calculs extravagans, vu leur ignorance des détails militaires et de la supériorité numérique des armes des autres nations. Un Anglais combattra deux Français,

[1] On conçoit que le génie vaste et audacieux de Mirabeau ait pu dire de M. Pitt : « *Je lui donnerais de la peine si je vivais !* » (*Édit.*)

c'est certain; mais il est fort douteux qu'il les batte, quoique ce soit un article de foi populaire. Or, il n'est pas prudent de faire la guerre avec des chances pareilles, ou de supposer que, parce que nous estimons beaucoup le courage de nos soldats, et que d'ailleurs ils nous coûtent beaucoup, il soit permis de les envoyer en petit nombre contre des forces supérieures. [1]

Le ministère anglais n'accorda pas assez d'attention à une circonstance que Sheridan fit ressortir habilement dans la discussion sur la question de la paix et de la guerre. Cet homme d'État, qui avait, sur le pour et le contre de toute grande question constitutionnelle, autant de lumières qu'aucun de ses plus habiles con-

[1] Certes, l'auteur se dépouille ici de toute partialité nationale; car, comme il le dit lui-même, c'est un article de foi en Angleterre qu'un Anglais doit battre deux Français. Bien mieux, dans la littérature populaire, c'est-à-dire dans les pièces de théâtre et les chansons, les Anglais s'entretiennent dans l'idée qu'un soldat de leur nation en peut *dévorer* dix de la nôtre, au lieu de deux. Si, selon la définition de quelques physiologistes, le courage n'est que la confiance dans ses forces, le peuple anglais est le plus brave de la terre. Malheureusement même pour nous à qui ils accordent le second rang, la guerre n'est plus à peu près aujourd'hui qu'une des règles les plus simples de l'arithmétique. (*Édit.*)

temporains [1], dit « qu'il désirait qu'on fît tous les efforts possibles pour maintenir la paix ; que si la guerre était inévitable, dans ce cas, mais dans ce cas seulement, il demandait une guerre rigoureuse ; non une guerre faible, timide, et sans activité, mais une guerre conduite avec assez d'énergie pour convaincre l'univers que nous combattons pour nos priviléges les plus chers et les plus précieux. » [2]

Malheureusement la politique anglaise se montra peu pénétrée de ce principe élevé et juste dans les premières années de la guerre, où l'Angleterre rencontra plus d'une occasion de frapper dans l'intérieur de la France un coup assez fort pour terrasser son adversaire gigantesque.

Une brave armée auxiliaire fut toutefois équipée sur-le-champ et embarquée pour la Hollande, sous les ordres de S. A. R. le duc d'York, comme si le Roi eût voulu par là donner à ses alliés le gage le plus cher de l'intérêt qu'il prenait à leur défense.

Mais, quoique bien équipée et commandée, sous les ordres du jeune prince, par Abercromby, Dundas, sir William Erskine et autres

[1] On met en général sur la même ligne en Angleterre, Pitt, Fox, Burke et Shéridan. (*Édit.*)

[2] *Annual Register* de 1793, p. 250.

officiers braves et expérimentés, il faut avouer que l'armée anglaise n'était point encore sortie de l'état d'infériorité morale et de désorganisation, dans lequel l'avait fait tomber la guerre d'Amérique. Les soldats étaient de beaux hommes à la parade; mais cette belle tenue ne s'obtenait qu'au moyen de mille soins minutieux et vexatoires qu'on exigeait d'eux au prix de mainte commodité particulière, de la simplicité des vêtemens et de l'aisance des mouvemens. Nous croyons qu'il n'avait été adopté aucun système général de manœuvres, chaque chef conduisant son corps à sa guise. Un jour de bataille, il fallait beaucoup de pourparlers pour faire agir de concert deux ou trois bataillons; et dans l'action, chacun agissait selon les circonstances. La connaissance que nos officiers avaient de leurs soldats et de leur métier n'était pas à beaucoup près comparable à ce qu'on exige d'eux aujourd'hui. Notre système de vendre les brevets [1], nécessaire pour maintenir l'union de l'armée avec le pays et la propriété du pays, était alors appliqué avec tant d'abus, qu'un enfant pouvait franchir rapidement tous les rangs inférieurs, et par-

[1] C'est ce qu'on appelle une *commission* d'officier. (*Édit.*)

venir au grade de capitaine ou de major, sans avoir passé un mois dans l'armée. En un mot, on voyait encore subsister tous ces énormes abus, que le prince illustre nommé tout à l'heure, est parvenu à détruire par des réglemens dont l'Angleterre ne peut être trop reconnaissante, et sans lesquels elle n'eût jamais pu jouer le rôle éminent qui lui était destiné au dénoûment de ce drame terrible, prêt à s'ouvrir sous des auspices moins favorables.[1]

On voyait aussi peser comme un nuage, sur la renommée militaire de l'Angleterre, le souvenir récent de l'issue malheureuse de la lutte d'Amérique, au commencement de laquelle on avait négligé de profiter des avantages remportés par des troupes régulières sur des troupes moins bien disciplinées, jusqu'à ce que le génie de Washington, l'ardeur croissante et l'augmentation de l'armée américaine contre-balançassent complétement et finissent presque par anéantir cette prépondérance.[2]

Cependant les soldats anglais ne se montrèrent pas au-dessous de leur noble caractère

[1] Cet hommage rendu au génie administratif du duc d'York est unanime en Angleterre. Ce prince a réparé, par son ministère de la guerre, le ridicule qui s'était attaché à ses premiers faits d'armes. (*Édit.*)

[2] Sans oublier les secours de la France. (*Édit.*)

national, ni indignes de combattre sous les yeux du fils de leur souverain; et après leur jonction avec l'armée autrichienne sous le prince de Saxe-Cobourg, ils donnèrent plusieurs preuves de valeur et de discipline. La prise du camp fortifié des Français à Famars, la bataille de Lincelles, la part qu'ils prirent aux siéges de Valenciennes et de Condé, villes qui se rendirent successivement aux alliés, soutinrent la réputation de leur patrie, et auraient été regardées, dans d'autres guerres, comme les résultats d'une brillante campagne. Mais au point où l'Europe était arrivée, la guerre ne pouvait plus être conduite selon les anciennes règles, et par de petites armées. Jusqu'alors une bataille gagnée ou perdue, la prise d'une place ou la levée d'un siége, suffisaient pour une campagne, et les troupes de part et d'autre entraient en quartier d'hiver, tandis que la diplomatie s'emparait de la lutte abandonnée pour un moment par la tactique. Il fallait renoncer à ce vieux système : au lieu de ces alternatives de repos et d'hostilités, on allait voir les nations s'attaquer les unes les autres comme des individus, et se livrer en quelque sorte corps à corps de longs et terribles combats à outrance. L'état intérieur et extérieur de la France exigeait les plus formidables efforts qui eussent

jamais été faits par aucun peuple, et ces efforts furent obtenus de l'enthousiasme des habitans, ou commandés par l'énergie et la vigueur du gouvernement révolutionnaire. Nous allons jeter un coup d'œil sur l'état du pays avant de parler des mesures adoptées pour sa défense.

Sur les frontières orientales de la Flandre, l'armée anglo-hanovrienne avait fait des progrès considérables. Elle avait établi ses communications avec l'armée autrichienne sous le prince de Saxe-Cobourg. Ce capitaine avait beaucoup de mérite, mais il était de la vieille école des guerres régulières et lentes, et il ne calcula pas qu'il avait devant lui des ennemis d'un nouveau genre, qu'il fallait combattre autrement que ceux contre lesquels il avait eu jusqu'alors à lutter. Peu entreprenant, il paraît qu'il ne prévit pas, ou du moins qu'il ne put pas se préparer à déjouer l'audace et l'activité de l'ennemi.

Les Prussiens et Autrichiens combinés continuaient avec fureur la guerre sur les bords du Rhin. Les Français perdirent la place importante de Mayence, ainsi que plusieurs autres, et essuyèrent plusieurs revers, quoique Custine, Moreau, Houchard, Beauharnais et d'autres généraux distingués, eussent acquis déjà beaucoup d'honneur aux armes de la républi-

que. La perte des lignes fortifiées de Weissembourg, emportées par Wurmser, général autrichien distingué, acheva d'éclipser la gloire des drapeaux républicains.

En Piémont, les Français eurent également des revers, quoique moins marqués et moins alarmans. Le général républicain Brune venait d'être forcé dans son camp de Belvedère; tandis que du côté de la Savoie, le roi de Sardaigne remportait quelques avantages.

Dans les Pyrénées, les armées républicaines avaient été également malheureuses. Une armée espagnole, conduite avec beaucoup plus d'énergie qu'on n'en avait vu depuis quelque temps dans cette monarchie jadis si triomphante, avait battu le général républicain Servan et passé la Bidassoa. A l'extrémité orientale de ces montagnes célèbres, les Espagnols avaient pris les villes de Port Vendre et de Collioure.

Assaillie de tant de côtés et par tant d'ennemis, qui, tous, excepté les armées sardes, avaient entamé plus ou moins les frontières de la république, il semblait qu'il ne restât plus d'espoir de salut pour la France que dans l'unanimité de ses habitans. Mais loin de jouir de cette condition première, pour résister avec succès à la coalition formidable qui l'attaquait,

elle était déchirée dans l'ouest de la France, par une guerre civile qui, par son importance et les succès des insurgés, menaçait d'anéantir en partie l'œuvre de la révolution; tandis que des dissensions du même genre, qui avaient éclaté sur différens points dans le Midi, semblaient faire entrevoir des résultats non moins effrayans.

Nous ne nous proposons pas d'offrir un tableau complet de l'intéressante guerre de la Vendée; mais elle est trop mêlée à l'histoire de cette époque, pour qu'il n'en soit pas fait mention.

Nous avons dit ailleurs, en parlant de la Vendée comme d'une province, que c'était la seule partie de la France, où les nobles et les paysans, ou, en d'autres termes, les propriétaires et les cultivateurs, fussent restés assez unis pour pouvoir faire cause commune dans le grand changement opéré par la révolution. La situation de la Vendée, son sol, le caractère aussi-bien que les mœurs de ses habitans, avaient concouru à fondre les intérêts et les opinions de ces deux classes d'une manière indissoluble.

La Vendée est un pays de bois et de pâturages, qui, sans être montueux, est plein d'inégalités, coupé par des ruisseaux et une grande quantité de canaux et de fossés pratiqués pour

l'écoulement des eaux, mais qui, joints aux bouquets d'arbres nombreux et touffus, deviennent, en temps de guerre, des postes très forts. Ces enclos paraissent avoir été pris sur les bois; et les sentiers qui traversent le pays sont si tortueux, que les étrangers ne peuvent s'en tirer, et qu'ils sont souvent d'un accès difficile pour les habitans eux-mêmes. Il n'y avait presque pas de routes praticables dans la saison des pluies, qui est longue dans ce pays. Les femmes des gentilshommes se rendaient des visites dans des voitures traînées par des bœufs [1]. Leurs maris allaient à pied comme les paysans, et se servaient de longues perches pour franchir les fossés et autres obstacles qui arrêtaient les voyageurs étrangers.

Tout ce pays, qui a environ cent cinquante lieues carrées, est situé à l'embouchure et au midi de la Loire. L'intérieur s'appelle *le Bocage,* parce qu'il présente plus particulièrement cet aspect de bois et de labyrinthes qui appartient à tout le pays [2]. La portion de la Vendée

[1] Les femmes voyageaient à cheval, en litière, ou dans des voitures à bœufs. *Mémoires de la marquise de La Rochejacquelein.* (*Édit.*)

[2] Le Bocage comprend une partie du Poitou, de l'Anjou, et du comté Nantais; il fait aujourd'hui partie de quatre

qui borde la Loire à son embouchure s'appelle *le Louroux*. Les cantons voisins ont pris part à l'insurrection ; mais ce fut surtout la Vendée qui lui donna son importance et son caractère. [1]

L'union entre la noblesse de la Vendée et les paysans était de la nature la plus intime. Les principales exportations de ce pays consistaient en bestiaux, dont ils engraissaient une immense quantité dans leurs fertiles prairies, et qui fournissaient à la consommation de la capitale. Les troupeaux, de même que le terrain où on les élevait, appartenaient au seigneur ; mais le fermier y avait un intérêt. Il en prenait soin, réglait la vente, et en partageait équitablement les produits avec son seigneur.

Leurs amusemens étaient également en commun. La chasse au loup, qui était non seulement un plaisir, mais un moyen de purger les

départemens : Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, et Vendée. (*Édit.*)

[1] « Cette partie du Poitou qu'on nomme le pays du Bocage, et que depuis la guerre civile on a pris l'habitude d'appeler du nom glorieux de Vendée. » *Mémoires de mademoiselle La Rochejacquelein. Voyez*, pour une topographie plus étendue de la Vendée, le troisième chapitre de ces Mémoires, tout entier de M. de Barante, non moins habile interprète des souvenirs de la Vendée, que des vieilles chroniques de la France. (*Édit.*)

bois de ces animaux destructeurs, était, comme dans les anciens temps, conduite par le seigneur à la tête de ses gens et de ses vassaux. Le soir des dimanches et fêtes, les jeunes gens des villages et des métairies se rendaient dans la cour du château, comme le lieu le plus convenable pour leur divertissement, et la famille du gentilhomme se mêlait souvent à leurs jeux.

En un mot, ces deux classes de la société dépendaient l'une de l'autre, et se tenaient par des liens qui, dans d'autres parties de la France, n'existaient qu'en raison de circonstances particulières : le paysan vendéen était l'ami fidèle, mais soumis de son seigneur; il partageait sa bonne et sa mauvaise fortune, lui soumettait les discussions qui pouvaient s'élever entre lui et ses voisins, et avait recours à sa protection quand il éprouvait ou avait à redouter une injustice.

Ce système de mœurs simples et patriarcales n'eût pu subsister long-temps avec une grande inégalité de fortune. Aussi nous voyons que les terres des plus riches gentilshommes vendéens n'excédaient pas douze ou quinze cents livres de rente par an, tandis que les plus faibles étaient de trois ou quatre cents. Ils n'avaient donc point cette opulence excessive qui permet de déployer une magnificence

extraordinaire; et ceux qui allaient à la cour, et y copiaient les manières de la capitale, avaient soin de les déposer, quand ils retournaient dans le Bocage, pour reprendre les habitudes simples de leurs ancêtres.

Tous les élémens de discorde, si abondans partout ailleurs en France, n'existaient point dans ce pays sauvage et boisé, où le paysan était le compagnon et l'ami du noble, et celui-ci le juge et le protecteur naturel du paysan. Le peuple avait conservé les sentimens des anciens Français pour la royauté; il n'écoutait qu'avec dégoût le récit des différens événemens de la révolution, et n'éprouvant lui-même aucun des maux qui l'avaient causée, sa tendance devint l'objet de ses alarmes et de sa défiance. Il y avait depuis quelque temps beaucoup d'agitation dans les provinces de Bretagne, d'Anjou, du Maine et du Poitou, auxquelles l'insurrection de la Vendée vint donner la dernière impulsion. Les principes révolutionnaires dominaient dans les villes de l'Ouest; mais ils étaient repoussés par les habitans des campagnes comme par les nobles. Ce ne fut pas cependant un intérêt politique qui inspira d'abord les Vendéens : l'influence de la religion, secondée par celle de l'affection natu-

relle, fut le motif immédiat qui leur fit prendre les armes.

Dans un pays simple et vertueux tel que nous avons décrit la Vendée, le dévoûment religieux devait être un des traits du caractère des habitans qui, sûrs, selon le précepte de l'Évangile, d'aimer leurs voisins comme eux-mêmes, voulaient aussi aimer et respecter la divinité de tout leur cœur. Les Vendéens mettaient beaucoup de régularité dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux; leurs curés jouissaient d'une grande considération, et exerçaient beaucoup d'influence : ils apportaient leurs consolations au lit des malades, leur donnaient à la fois les soins de la médecine et ceux de la religion; enfin c'étaient leurs conseillers dans les affaires de famille, et souvent leurs arbitres dans les discussions qui n'étaient pas assez importantes pour être portées devant le seigneur. Les prêtres étaient en général natifs du pays, et plus distingués par l'exactitude avec laquelle ils remplissaient leurs devoirs, que par leurs talens et leur instruction. Le curé annonçait en chaire les parties de chasse, auxquelles, après avoir dit la messe, il assistait souvent, portant son fusil sur l'épaule comme les autres chasseurs. Cette manière de vivre active et simple rendait les prêtres propres à supporter aussi les fatigues de

la guerre. Ils accompagnaient les troupes des Vendéens le crucifix à la main, promettant, au nom de la Divinité, victoire à ceux qui survivraient, et honneur à ceux qui périraient dans le combat patriotique. Mais madame de La Rochejacquelein repousse en leur nom, comme une calomnie, l'imputation d'avoir pris les armes pour tout autre motif que celui de leur défense personnelle.[1]

Presque tous les curés furent chassés de leurs cures par le fanatisme absurde et persécuteur que suscita le décret de la Convention, qui, pendant que ses auteurs déclamaient contre la superstition et l'intolérance, privait de leurs places et de leurs moyens de subsistance, bientôt après de la liberté et de la vie, les ecclésiastiques refusant d'abjurer les doctrines dans lesquelles ils avaient été élevés, et qu'ils avaient juré de maintenir[2]. Dans la Vendée ou ailleurs, où les curés résistèrent à cette injonction injuste et impolitique de la Convention, ils se virent exposés à des persécutions, qui occasionnèrent des violences de la part du peuple.

Les paysans conservèrent en secret leurs

[1] *Mémoires de la marquise de La Rochejacquelein*, page 47.

[2] *Voyez* tome I, page 257.

anciens pasteurs, et ils assistaient aux offices dans les bois et les lieux écartés, pendant que les intrus, mis à la place des réfractaires, osaient à peine se montrer dans les églises, sans la protection de la garde nationale.[1]

Dès 1791, lorsque Dumouriez commandait à Nantes et dans le pays voisin, les discussions avait commencé à s'allumer. La sagacité de ce général l'engagea à employer toutes les ressources de sa position, pour apaiser ces mouvemens en essayant d'inspirer de la modération aux deux partis; son coup d'œil militaire découvrit, dans les habitans et leur pays, des élémens et le théâtre d'une guerre civile terrible; il se contentait donc des plus légères concessions de la part des curés, et il paraît qu'il réussit à apaiser les troubles, du moins pour le moment.

Mais en 1793, les mêmes causes de mécontentement, jointes à d'autres, précipitèrent les habitans de la Vendée dans une insurrection générale, de la nature la plus formidable.

Les événemens du 10 août 1792 avaient fait partir de Paris un grand nombre de gentils-

[1] « Le nouveau curé des Échaubroignes fut obligé de s'en retourner sans avoir pu obtenir même du feu pour allumer des cierges. » (*Édit.*)

hommes royalistes, dont plusieurs avaient porté leur mécontentement et leurs projets contre-révolutionnaires dans un pays préparé à les recevoir et à les adopter.

Ensuite vint le décret de la Convention, qui appuya sa déclaration de guerre par une levée en masse de trois cent mille hommes. Cette mesure parut très sévère, même dans les départemens où dominaient le plus les principes révolutionnaires; mais elle souleva l'indignation des Vendéens, également ennemis de la cause et des principes des républicains. Ils résistèrent à son exécution à force ouverte, délivrèrent les conscrits dans beaucoup d'endroits, mirent dans d'autres la garde nationale en déroute; et sentant qu'ils avaient encouru la vengeance d'un gouvernement sanguinaire, ils résolurent de soutenir par la force une résistance qui avait commencé par la force. Telle fut l'origine de cette guerre célèbre, qui exerça si long-temps ses ravages dans le sein de la France, et menaça la stabilité du gouvernement, même pendant que la république remportait les plus brillantes victoires sur ses ennemis extérieurs.

Il n'entre pas dans notre plan, avons-nous dit, de tracer l'histoire de cette guerre; mais nous ne pouvons nous dispenser de donner une idée de sa nature et de son caractère, dans un

tableau général de la révolution, et des événemens qui y sont liés.

Les insurgés, quoique combattant pour la même cause, et souvent agissant de concert, étaient divisés en corps distincts, sous les ordres de chefs indépendans; ceux de la rive gauche de la Loire étaient principalement sous les ordres du célèbre Charrette, officier de la marine, dont les ancêtres s'étaient distingués comme commandans de corsaires. Un grand besoin de mouvement, assez fréquent chez les jeunes gens d'un caractère vif et ambitieux, l'avait mis à portée de connaître les parties les plus cachées des bois, et son génie lui avait fait pressentir les avantages militaires qu'on pouvait en tirer.

Charrette se trouva, ainsi que plusieurs autres, chargé du commandement, soit parce que leurs talens furent facilement reconnus par la sagacité naturelle des paysans, soit parce que les dangers qui environnaient ce poste éminent, en écartaient tous ceux qui ne se sentaient pas le mélange de courage et d'habileté nécessaire pour s'y maintenir. Il est essentiel de remarquer que les insurgés, dans le choix de leurs chefs, ne firent aucune distinction entre la noblesse et les rangs inférieurs. Des hommes dont les noms étaient célèbres dans l'histoire :

Talmont, d'Autichamp, l'Escure et La Rochejacquelein avaient pour égaux en grade le garde-chasse Stofflet, et Cathelineau [1], voiturier, colporteur de laines; Charrette, roturier, d'une famille peu distinguée [2]; enfin, d'autres de la dernière classe, que les circonstances et la voix publique appelèrent au commandement, et qui toutefois, ne paraissent pas en général avoir regardé leurs fonctions officielles comme changeant leur rang dans la société [3]. Au milieu de leurs succès ils formèrent un conseil général composé d'officiers, de prêtres et d'autres personnes, qui tenait des séances à Châtillon. Ce conseil dirigeait les mouvemens militaires des différens corps, les réunissait sur des points particuliers, et pour des objets spéciaux, et les licenciait de nouveau quand l'objet était rempli.

Au moyen d'une organisation aussi simple,

[1] Ajoutons que Cathelineau fut le premier généralissime de l'armée vendéenne. (*Édit.*)

[2] Charrette était gentilhomme. (*Édit.*)

[3] Madame de La Rochejacquelein cite une anecdote intéressante d'un jeune roturier, officier distingué, à qui l'habitude du respect ne permettait pas de s'asseoir devant elle. Ce sentiment ne peut être regardé comme de la servilité; c'est le noble orgueil d'une âme généreuse, fidèle à ses premières impressions, et qui ne tient point aux distinctions qu'on lui a prodiguées.

les insurgés vendéens réussirent, en deux mois de temps, à s'emparer de quelques villes et d'une grande étendue de pays. Quoique attaqués à différentes reprises par des troupes réglées, commandées par des généraux expérimentés, ils furent bien plus souvent vainqueurs que vaincus, et firent quelquefois essuyer aux républicains, dans une seule bataille, des pertes plus considérables, qu'ils n'en essuyèrent eux-mêmes dans des défaites multipliées.

Cependant leurs armes, dans le commencement de l'insurrection, étaient on ne peut plus simples et plus incomplètes. En qualité de chasseurs, ils avaient des fusils de chasse et de différens calibres. Pour combattre de près ils n'avaient que des faux, des haches, des massues et autres armes de cette espèce, que la colère mit dans le premier moment entre les mains des paysans. Leurs victoires leur procurèrent des armes en abondance, et ils fabriquèrent une grande quantité de poudre à canon pour leur usage.

Ils avaient une tactique particulière, mais tellement appropriée à leur pays et à leurs habitudes, qu'il paraît impossible d'imaginer un système plus parfait et plus formidable. Les Vendéens entraient en campagne avec l'équi-

pement militaire le plus grossier ; un sac leur servait de giberne : ils n'avaient d'autre uniforme que la veste courte et les pantalons du pays, qu'ils portaient en travaillant ; un havresac de toile contenait du pain et quelques objets nécessaires ; il ne leur en fallait pas davantage pour marcher. Ils traversaient en silence les bois et les enclos dont leur pays est coupé, et pouvaient ainsi choisir aisément les points les plus favorables pour l'attaque et la défense. Leur armée, différente de toute autre dans le monde, n'était point divisée en compagnies ou régimens ; ils suivaient par bandes les chefs qu'ils aimaient le mieux. Au lieu de tambours ou de musique militaire, ils se servaient, comme les anciens soldats suisses et écossais, de leurs cornemuses. Leurs officiers, pour se faire distinguer, faisaient usage d'une espèce de mouchoir rouge attaché autour de leur tête, et d'autres autour de leur corps pour servir en même temps de ceinture, et assujettir leurs pistolets. [1]

Les Vendéens attaquaient en tirailleurs ; ils se dispersaient de manière à entourer leurs ad-

[1] L'adoption de ce costume sauvage, qui leur fit donner le nom de *brigands* par sa bizarre singularité, fut due à Henri La Rochejacquelein, qui s'en servit le premier. Mais cette circonstance, et l'intrépidité avec laquelle il

versaires d'un feu semi-circulaire soutenu par un corps de chasseurs accoutumés à viser avec une redoutable précision, et dont l'adresse était d'autant plus terrible, qu'habitués à profiter de chaque arbre, de chaque buisson ou de tout autre abri, ils causaient de grands ravages, en restant eux-mêmes comparativement hors de danger. Cette manœuvre s'appelait *s'égailler;* et, semblable aux combats de buisson en Amérique, elle était comme celle des Guerriers Rouges, accompagnée de cris qui, vu l'espace considérable occupé par les assaillans, semblaient multiplier leur nombre.

Lorsque les républicains, irrités par ce genre de combat, s'avançaient pour serrer de près leurs ennemis, ils ne trouvaient plus personne sur qui exercer leur vengeance. Les Vendéens, dont les rangs s'écartaient et s'ouvraient facilement, laissaient passer les têtes des colonnes, dont les flancs, à mesure qu'elles défilaient, restaient encore plus exposés qu'auparavant au feu meurtrier de leurs ennemis invisibles. De cette manière, les troupes réglées étaient souvent amenées, de poste en poste, jusqu'à une barri-

s'exposait, ayant donné lieu aux républicains de crier : « Tirez sur le mouchoir rouge », d'autres officiers prirent le même costume, pour diminuer le danger d'un chef qu'ils aimaient, et il finit par faire partie de l'uniforme.

cade, un *abattis*, ou à toute autre forte position, ou bien à s'engager dans un défilé; alors les Vendéens changeaient leur feu meurtrier en une attaque serrée et furieuse, se jetant avec la plus grande intrépidité au milieu des rangs de l'ennemi, dont ils faisaient un grand carnage. Si d'un autre côté les insurgés étaient forcés de céder, la poursuite était aussi dangereuse pour les républicains que le combat. Le Vendéen, poursuivi de près, jetait ses sabots qu'il pouvait remplacer à la première halte, sautait par-dessus une haie ou un canal, chargeait son fusil en courant, et ajustait à coup sûr son ennemi.

Cette espèce de combat, que le terrain rendait si avantageux pour le Vendéen, l'était également en cas de victoire ou de déroute. Quand les républicains étaient défaits, leur armée était presque anéantie; car le maintien de l'ordre était impossible; or, le défaut d'ordre rendait leur destruction inévitable, tandis que les bagages, les munitions, les chariots, les canons, en un mot, tout ce qu'on appelle le matériel d'une armée en déroute, tombait entre les mains du vainqueur. D'un autre côté, si les Vendéens essuyaient un échec, les républicains ne trouvaient sur le champ de bataille que des cadavres et les sabots des fuyards. Le petit nombre de

prisonniers qu'ils faisaient, avaient en général, déjà jeté ou caché leurs armes. Ces armées n'ayant point de bagages ou de chariots d'aucune espèce, n'en avaient point à perdre; la poursuite changeait donc souvent en défaite la victoire des républicains, la cavalerie ne pouvant agir, et les fantassins, dispersés par l'effet de cette poursuite même, étant souvent les victimes des fuyards.

En présence de l'ennemi, les Vendéens étaient courageux jusqu'à la témérité. Ils n'hésitaient point à attaquer des canons sans autres armes que leurs bâtons, et souvent ils s'en emparaient. Les pertes les plus considérables qu'ils essuyèrent eurent lieu dans l'attaque des places fortes ou de positions retranchées, qu'ils voulaient emporter de vive force. Après la victoire, ils étaient en général humains et compatissans; mais cela dépendait du caractère de leurs chefs. A Machecoul, au commencement de la guerre civile, les insurgés se conduisirent avec beaucoup de férocité; et sur la fin, les excès commis de part et d'autre avaient tellement exaspéré les deux partis, qu'aucun d'eux ne faisait de quartier. Cependant, avant qu'ils y eussent été provoqués par les atrocités des révolutionnaires, ou à moins qu'ils ne fussent sous les ordres d'un chef particulièrement féroce, le

caractère des Vendéens alliait la clémence au courage. Ils épargnaient volontiers les vaincus, mais n'ayant aucun moyen de garder leurs prisonniers, ils leur rasaient les cheveux avant de les relâcher, afin de pouvoir les reconnaître, dans le cas où ils les prendraient de nouveau les armes à la main, contrevenant à leur parole. Un trait non moins caractéristique était la sévérité de leur discipline relativement aux propriétés; jamais la tentation ne pouvait les porter au pillage, et madame de La Rochejacquelein a conservé l'exemple suivant de cette honnêteté naturelle : après la prise par assaut de la ville de Bressuire, elle les entendit s'affliger de ne pas avoir de tabac, dont ils avaient l'habitude, comme les habitans des pays humides en général. Elle leur demanda s'il n'y en avait pas dans la ville. « On en vend bien », répondirent ces honnêtes paysans, qui n'avaient pas appris à remplacer l'argent par le fer, « mais nous n'avons pas d'argent. »

Parmi les premiers chefs vendéens, il se trouvait des gentilshommes appartenant aux premières familles de France, royalistes par principe, qui s'étaient réfugiés dans la Vendée plutôt que de se soumettre à la Convention ou à ses maîtres, encore pires qu'elle. Il y en a plusieurs, dont on raconte des anecdotes qui rap-

pellent sans cesse le siècle de Henri IV et les héros de la chevalerie. Dans leurs rangs, et presque sur la même ligne que les paysans, on voyait combattre le calme, ferme et magnanime l'Escure; d'Elbée, officier d'une grande réputation; Bonchamps, brave et habile guerrier, qui, comme le connétable de Montmorency, était, malgré ses talens, maltraité par la fortune; le chevaleresque La Rochejacquelein, qui disait à ses soldats : « Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi! » enfin d'autres noms célèbres [1] par leur propre renommée, et qui ne le sont pas moins pour avoir eu pour historiens celles qui leur furent unies par l'affection la plus tendre [2].

[1] Les Mémoires de madame de Bonchamps, et surtout ceux de madame de La Rochejacquelein, sont remarquables par la pureté des sentimens, aussi-bien que par le talent de leurs auteurs. Ces dames ont décrit sans affectation, sans vanité, sans violence, sans amertume, la guerre irrégulière et sanguinaire qui les occupa si long-temps, ainsi que les êtres qui leur étaient le plus chers; et cette lecture nous rend *plus tristes* et *plus sages* en nous faisant voir ce que peut tenter le courage, et ce que la vertu peut supporter.

[2] Nous nous reprocherions de ne pas rappeler ici les admirables pages de M. de Châteaubriand sur la guerre de la Vendée. (*Édit.*)

Le nom d'armée catholique et royale pris par les Vendéens indiquait l'objet de l'insurrection. Leurs vœux même au milieu de leurs plus grandes espérances, étaient singulièrement modérés. S'ils eussent gagné Paris, et rétabli l'autorité royale en France, ils se seraient bornés à demander 1°. que le nom de Vendée fût conservé à cette province formée de tout le Bocage, et qu'elle fût administrée séparément, au lieu d'être divisée en trois parties dépendantes de trois provinces différentes; 2°. que le Roi honorât une fois le Bocage de sa présence; 3°. qu'en mémoire de la guerre, le drapeau blanc flottât sur le clocher de chaque paroisse, et qu'un corps de Vendéens fût admis dans la garde du Roi; 4°. qu'on mît à exécution d'anciens projets pour l'ouverture des routes et la navigation des rivières : tant il entrait peu d'égoïsme et d'ambition dans l'esprit tout patriarcal de ces guerriers dignes de l'ancien temps.

La guerre de la Vendée dura pendant près de deux ans avec des succès variés, les insurgés ou brigands, comme on les appelait, remportant le plus grand nombre d'avantages, quoique avec des moyens fort inférieurs à ceux du gouvernement, qui envoya contre eux plusieurs généraux les uns après les autres, avec des armées nombreuses, et tous opérant avec aussi peu de

succès. Plusieurs des républicains chargés de ce funeste commandement, périrent par la guillotine pour n'avoir pas fait ce que les circonstances rendaient impossible.

Il y eut dans ce fidèle pays plus de deux cents combats ou escarmouches. La fièvre révolutionnaire était alors dans toute son énergie; l'effusion du sang paraissait être devenue une jouissance pour les auteurs des massacres, qui y ajoutaient toutes les circonstances propres à la rendre plus piquante. Les maisons des Vendéens furent détruites, leurs femmes violées, leurs familles massacrées, leurs troupeaux assommés ou égorgés, et leurs moissons incendiées et ravagées. Une des colonnes républicaines prit le nom d'*infernale,* et le mérita par ses atrocités. A Pillau elle jeta des femmes et des enfans dans un four. On pourrait rapporter beaucoup d'horreurs de ce genre, si le cœur et la main ne s'y refusaient. Nous nous contenterons de citer les paroles d'un républicain, témoin oculaire, qui peint ainsi le spectacle général qu'offrait le théâtre de la guerre civile.

« Je n'ai pas vu un seul homme dans les paroisses de Saint-Hermand, Chantonnay et les Herbiers. Quelques femmes seulement avaient échappé au glaive. Maisons de campagne, chaumières, habitations quelconques, tout était

brûlé. Les troupeaux erraient comme frappés de terreur autour de leurs habitations fumantes. Je fus surpris par la nuit; mais les flammes de l'incendie éclairaient tout le pays. Aux beuglemens et bêlemens des troupeaux se joignaient les cris rauques des oiseaux de proie et des animaux carnassiers, qui, du fond des bois, se précipitaient sur les cadavres. Enfin, une colonne de feu que je voyais augmenter à mesure que j'approchais, me servit de fanal. C'était l'incendie de la ville de Mortagne. Quand j'y arrivai, je n'y trouvai d'autres êtres vivans que de malheureuses femmes qui cherchaient à sauver quelques effets de l'embrasement général. »[1]

Telle est la guerre civile. C'est à cette situation que ses excès avaient réduit le pays heureux, paisible et vertueux que nous venons de décrire.

Après de tels événemens, il n'est pas étonnant que le cœur des paysans ait aussi fini par s'endurcir, et qu'ils aient exercé de terribles représailles contre ceux qui, du reste, ne devaient pas compter sur leur pitié. Nous ne sommes donc point étonné que le général républicain

[1] Mémoires d'un ancien Administrateur des armées républicaines.

Haxo, homme d'un grand talent, et qui s'était distingué dans la guerre de la Vendée, se soit brûlé la cervelle en voyant son armée défaite par les insurgés, plutôt que de s'exposer à leur vengeance.

On peut demander comment les Vendéens, pendant leurs succès, ne portèrent pas leurs efforts gigantesques au-delà de leurs frontières, et pourquoi une insurrection si considérable et si soutenue, ne fit une grande impression ni sur la Convention [1] où l'on n'en parlait que comme d'une horde de brigands, ni sur les nations étrangères, qui paraissaient ignorer leurs succès, et même leur existence? Quant à la première question, il suffira peut-être de faire observer que la tactique des Vendéens, quelque formidable qu'elle fût dans leur pays, ne pouvait l'être dans des pays découverts, avec de grandes routes et des plaines, sur lesquelles on pouvait employer la cavalerie et l'artillerie contre des paysans qui ne combattaient point en rangs serrés et n'avaient point de bayonnettes. Outre cela, les Vendéens tenaient à leurs occupations habituelles; ils étaient enfans du sol,

[1] La Convention dirigea cependant contre la Vendée des armées formidables, et cette guerre servit de prétexte à plusieurs décrets de la terreur. (*Édit.*)

et ils se dispersaient ordinairement après le combat pour soigner leurs bestiaux, labourer leurs terres et revoir leurs familles. La discipline de leur armée, dans laquelle la seule bonne volonté tenait lieu des distinctions ordinaires des grades, n'aurait pu suffire pour les maintenir unis pendant de longues marches et loin de chez eux; ils auraient nécessairement souffert du défaut d'administration, de bagages, de pièces de campagne, d'état-major, et de tous les autres détails d'une armée régulière, dont il leur était si aisé de se passer dans un pays aussi impraticable que la Vendée, familier aux natifs et inconnu aux étrangers. En un mot, une armée que l'espérance et l'ardeur pouvaient un jour faire porter à trente ou quarante mille hommes, et qui le lendemain se trouvait souvent réduite au dixième, était excellente pour combattre, mais n'offrait aucune ressource pour faire des conquêtes, ou pour assurer les avantages de la victoire.

Ce n'est pas toutefois qu'un militaire aussi distingué que d'Elbée, qui fut un de leurs principaux chefs, n'ait eu pour les Vendéens des projets plus étendus que la défense de leur province.

L'attaque de Nantes leur offrait une très belle perspective : le succès pouvait peut-être décider du sort de la révolution. Cette belle et im-

portante ville de commerce est située sur la rive droite de la Loire, qui, dans cet endroit, à huit ou neuf lieues de son embouchure, est un fleuve large et navigable. Nantes n'a aucune espèce de fortifications régulières; mais elle contenait alors une garnison d'environ dix mille hommes, et on y avait élevé à la hâte des ouvrages qui la mettaient à l'abri d'un coup de main. Les Vendéens qui l'attaquèrent pouvaient avoir trente ou quarante mille hommes, commandés par d'Elbée [1], pendant que la ville était bloquée sur la rive gauche par Charrette, avec une armée égale à la première. La prise de cette place importante eût probablement changé la face de la guerre. Un ou plusieurs princes français auraient pu s'y rendre avec leurs partisans. La Loire pouvait amener des secours d'Angleterre, et un succès aussi important aurait fixé les incertitudes du cabinet de ce pays. La Bretagne et la Normandie, déjà bien disposées en faveur de la cause royale, se seraient levées en masse contre les républicains; et l'armée catholique et royale, qui occupait déjà le Poitou et l'Anjou, aurait pu marcher sur Paris, agité par la guerre intérieure et extérieure.

[1] C'était Cathelineau qui commandait devant Nantes, où il fut blessé à mort. D'Elbée lui succéda. (*Édit.*)

Les bombes qui furent jetées dans la ville, et le son d'une multitude de cornemuses annoncèrent au général Canclaux, qui y commandait, qu'il avait à repousser une attaque générale de Vendéens. [1]

Heureusement pour la république naissante, c'était un homme de beaucoup de talent et d'un grand courage. L'habile emploi qu'il fit de ses moyens de défense, et surtout la grande supériorité de son artillerie, le mirent en état de déjouer les efforts des Vendéens; quoique ceux-ci eussent pénétré, avec une infatigable bravoure, dans les faubourgs, et attaqué de près les troupes républicaines, ils furent, après un combat très vif, forcés à la retraite, qui dura depuis trois heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi. [2]

A différentes époques, après le non-succès

[1] Le 18 juin 1793.

[2] Il y avait au Luxembourg, et l'on voit probablement maintenant au Louvre, un tableau de Vernet, estimable sous le rapport de l'art, mais extrêmement curieux sous le point de vue historique, représentant l'attaque de Nantes. Les Vendéens y sont représentés dans toute la simplicité de leur costume, et avec toute leur valeur enthousiaste; les prêtres qui les accompagnent élèvent leur crucifix et encouragent les assiégeans, qui sont repoussés par la fermeté bien dirigée des républicains.

de cette entreprise hardie et bien conçue, il se présenta des occasions dans lesquelles les alliés, et notamment le gouvernement anglais, auraient eu la facilité de jeter des secours importans dans la Vendée. L'île de Noirmoutiers fut, pendant quelque temps, au pouvoir des Royalistes; on eût pu alors leur fournir tous les secours quelconques en armes et en argent. Mais des troupes auxiliaires auraient été probablement fort peu utiles, vu la nature du pays dans lequel elles auraient eu à combattre, le caractère des troupes avec lesquelles elles auraient eu à agir. Il eût fallu du moins, dans un général étranger, les talens supérieurs d'un Montrose[1] ou d'un Peterborough[2], pour s'af-

[1] Montrose, surnommé le grand Marquis, un de ces guerriers qui rappelaient, selon le cardinal de Retz, les héros de Plutarque, fit en Écosse une espèce de guerre *Vendéenne* en faveur des Stuarts. Voyez *la Légende de Montrose*, roman où sir Walter Scott a peint, dans le major Dalgetty, ce pédantisme militaire auquel il fait ici allusion, et dont nous trouvons un autre type dans le baron de Bradwardine de Waverley. (*Édit.*)

[2] Peterborough (Charles Mordaunt, comte de Peterborough, homme d'État et militaire sous Guillaume et la reine Anne) fut chargé de l'expédition anglaise qui, en 1705 et années suivantes, fut envoyée en Espagne pour soutenir l'archiduc Charles dans la guerre de la succession : la guerre qu'il fit dans les montagnes de la Cata-

franchir suffisamment des entraves de la pédanterie militaire, et se servir des qualités particulières de troupes telles que les Vendéens, irrésistibles quand elles étaient conduites selon leurs habitudes, mais du caractère le plus opposé à cette régularité de manœuvres que recommande la tactique savante.

On sait très bien maintenant que le cabinet anglais était partagé sur le mode de guerre à adopter. Pitt répugnait à intervenir dans les affaires intérieures de la France. Il désirait voir rétablir la barrière des Pays-Bas (si imprudemment ouverte par l'empereur Joseph), et il espérait que les succès des alliés amenant ce résultat, les Français renonceraient à attaquer leurs voisins; que leur folie de croisade [1] en faveur des innovations serait réprimée, et qu'ils reviendraient naturellement à un gouvernement régulier. D'un autre côté, Windham [2], enthousiaste ingénieux, mais un peu extravagant dans quelques unes de ses opinions, était

logne, où il fut obligé d'organiser des corps de partisans, le fait citer ici naturellement à côté du marquis de Montrose. (*Édit.*)

[1] *Wildness for crusading.* (*Édit.*)

[2] William Windham, ministre et pair de la Grande-Bretagne, d'abord dans les rangs de l'opposition, passa avec Burke dans ceux du ministère, et fit une guerre sou-

porté à épouser sans restriction toutes les idées de Burke; et il recommandait à l'Angleterre, comme aux autres puissances européennes, le rétablissement des Bourbons avec l'ancien gouvernement et l'ancienne constitution de la France, comme le principe fondamental d'après lequel la guerre devait être dirigée. Cette division dans le conseil eut pour résultat d'empêcher de faire des efforts, soit dans une direction soit dans une autre.

Madame de La Rochejacquelein (que du reste nous sommes disposé à regarder comme ayant été mal informée sur ce sujet) dit que la seule dépêche que les Vendéens reçurent du cabinet britannique, annonçait une singulière ignorance de l'état de la Vendée, qui était pourtant assez près de Jersey et Guernesey pour lui donner les moyens de se procurer des renseignemens exacts sur la nature et les principes de l'insurrection vendéenne. [1]

Les chefs de l'armée catholique et royale

tenue à la révolution française, dans le parlement, comme dans le cabinet britannique. Plus tard, Napoléon trouva dans William Windham un de ses adversaires les plus ardens, toutes les fois que la question de la paix était agitée en Angleterre. Il mourut en 1810. (*Édit.*)

[1] *Voyez*, pour ces détails, les Chapitres XI et XVI des *Mémoires de madame La Rochejacquelein*. (*Édit.*)

reçurent la première communication de la part de l'Angleterre par un émissaire royaliste, le chevalier de Tinteniac, qui les mit dans un de ses pistolets en guise de bourre. Elle était adressée à un prétendu chef nommé Gaston, qui était à peine connu de nom parmi eux [1]. On leur demandait, dans cette dépêche, quel était le motif de leur insurrection; si elle était en faveur de l'ancien gouvernement, de la constitution de 1791, ou des principes des Girondins. Étranges questions à faire à des hommes qui faisaient la guerre comme Royalistes purs depuis plus de cinq mois, qui pouvaient, par conséquent, espérer raisonnablement que la nouvelle de leurs nombreuses et importantes victoires eût retenti dans toute l'Europe, ou du moins qu'ils fussent bien connus des peuples voisins de la France qui étaient en guerre avec son gouvernement actuel. On leur promettait des secours, mais d'une manière générale et vague; et les assurances de M. le chevalier de Tinteniac purent à peine convaincre ses amis de la réalité de ces promesses. Dans le fait, il n'arriva de secours qu'après la première pacification de la

[1] Ce chef insignifiant était même mort, ce qui prouverait qu'en effet M. de La Rochejacquelein n'avait pas tort de croire les Anglais dans l'ignorance sur le véritable état de la Vendée. (*Édit.*)

Vendée. La malheureuse expédition de Quiberon, différée jusqu'à ce que la cause de la royauté fût presque désespérée, eut enfin lieu, et son seul résultat fut d'envelopper dans une entière destruction une foule d'hommes distingués par leur courage et l'élévation de leurs sentimens. Mais quand on examine, après l'événement, une partie aussi compliquée, il est aisé de critiquer les joueurs; or, il n'y a peut-être pas de bévue plus commune à la guerre comme en politique, que celle qui consiste à laisser échapper l'occasion.

Quoique les Français aient plus que nous la facilité de profiter des occasions favorables (leur gouvernement, toujours un peu despotique dans la pratique, pouvant agir avec plus de hardiesse, de mystère et d'énergie que celui d'Angleterre), on peut leur reprocher aussi des erreurs en ce genre. Si le cabinet anglais ne sut pas profiter de l'occasion offerte par l'insurrection de la Vendée, le gouvernement français ne mit pas plus d'activité à tirer avantage de celle que lui présentait la révolte d'Irlande; et si nous eûmes à regretter les retards de la funeste expédition de Quiberon, la République eut sujet de se repentir d'avoir jeté les troupes qu'elle avait débarquées à Castlehaven, après la pacification de l'Irlande, et sans autre but, pour ainsi dire, que de poser les armes à Ballinamuck.

Il est encore plus étonnant qu'un pays aussi distingué par sa loyale fidélité, et qui possédait des avantages locaux si considérables, n'eût pas été choisi par les Royalistes[1] en général, comme le centre des mouvemens contre-révolutionnaires; tandis qu'agissant vainement à l'est, la belle armée de Condé prodiguait son sang contre les redoutes et les places de cette frontière de fer. Les militaires qui la composaient, combattant avec les braves paysans de la Vendée, inspirés des mêmes sentimens de loyauté qu'eux-mêmes, y auraient été placés avec plus d'avantages que dans les rangs mercenaires des nations étrangères. Il est certain que le feu roi Louis XVIII, et le Roi actuel, désiraient se montrer dans la guerre de la Vendée. Le premier écrivit au duc d'Harcourt : « Que me reste-t-il donc? la Vendée. Qui peut m'y conduire? l'Angleterre. Insistez de nouveau sur cet article. Dites aux ministres, en mon nom, que je leur demande mon trône ou mon tombeau. » Si l'on avait vraiment l'intention de soutenir ces princes infortunés, il eût fallu leur fournir les moyens de tenter cette entreprise, et des moyens non limités. Dans toute la première partie de cette guerre, la faute de la Grande-Bretagne fut de ne pas proportionner ses efforts à l'importance de son but.

[1] *Loyalists.* (*Édit.*)

Quand nous pensons aux chances multipliées qui pouvaient seconder l'incomparable dévoûment des Vendéens, quand nous considérons le caractère généreux, vertueux et désintéressé de ces soldats de l'honneur, c'est avec une vraie douleur que nous passons au tableau de leur extermination par les satellites sanguinaires du règne révolutionnaire. Mais les voies de la Providence se trouvent, après un long intervalle de temps, justifiées même à nos yeux faibles et à vue courte. Nos cœurs émus auraient sans doute tressailli de reconnaissance envers Dieu, en lisant que Charette ou La Rochejacquelein, arrivant à Paris, à la tête de leurs braves compagnons d'armes, s'étaient précipités dans le Comité de salut public, comme Thalaba l'exterminateur dans l'antre de Dom-Daniel [1], lui faisant expier les atrocités dont il avait inondé la France. Mais une telle réaction, opérée uniquement dans le but de rétablir l'ancienne monarchie despotique, n'eût point rendu la paix à la France ni à l'Europe, et n'eût, au contraire, fait que semer des germes de dissensions ultérieures et plus durables. La flamme de la liberté s'était trop propagée en France, pour pouvoir

[1] Allusion au poëme de *Thalaba*, par Southey, dont on trouve l'analyse dans le *Voyage historique et littéraire en Angleterre*, tome II. Le Dom-Daniel est la caverne des sorciers persécuteurs de Thalaba. (*Édit.*)

être étouffée, même par le triomphe de la royauté. Quelles que fussent la pureté des principes et l'élévation des sentimens des Vendéens, il fallait que la nation éprouvât les deux extrêmes de la licence la plus effrénée et du plus dur despotisme, pour que les espérances des différens partis en rivalité se fixassent sur une forme de gouvernement, qui fondât l'alliance d'un pouvoir limité pour le monarque avec une liberté raisonnable pour les sujets. Mais revenons à nos tristes récits.

Malgré le mode d'extermination avec lequel les républicains conduisaient la guerre, et leur but avoué de rendre la Vendée un désert, le courage et même le nombre des habitans semblaient augmenter à mesure que leur position devenait plus désespérée. De nouvelles armées étaient envoyées dans ce fidèle pays, et détruites successivement par les assauts, les escarmouches, les embuscades, lorsqu'elles échappaient aux affaires générales. Plus de cent mille hommes furent employés à la fois pour soumettre la Vendée. Mais cet état de choses ne pouvait durer toujours; et un des événemens funestes de la guerre sur la frontière vint offrir une compensation à ce revers, en procurant à la république de nouvelles troupes, supérieures aux premières en valeur et en discipline.

Ce fut la reddition de la ville de Mayence aux Prussiens. La capitulation portait que la garnison, composée d'environ quinze mille hommes aguerris, parmi lesquels se trouvaient des officiers très distingués, ne pourraient plus porter les armes contre les alliés. Ces troupes furent employées dans la Vendée, où la balance avait commencé à pencher contre les intrépides et opiniâtres insurgés. Dans les premières rencontres, ces soldats, étrangers à la manière de combattre des Vendéens, essuyèrent des pertes, et furent dédaignés par les royalistes[1]. Mais leur premier jugement sur ces nouveaux adversaires changea après la défaite de Chollet, plus terrible par ses suites qu'aucune de celles que les Vendéens eussent encore éprouvées, et qui détermina leurs généraux à passer la Loire avec toutes leurs forces, abandonnant leur cher pays du Bocage aux haches et aux torches des vainqueurs, pour porter la guerre en Bretagne, où ils espéraient être appuyés par une descente des Anglais, ou par une insurrection générale des habitans.

Dans cette émigration militaire, les royalistes

[1] Ils jouaient sur le mot de *Mayence*, et disaient que ces nouveaux républicains étaient des soldats de *faïence*, qui ne pouvaient aller au feu.

furent accompagnés par les vieillards, les femmes et les enfans, de sorte que leur marche lugubre ressemblait à celle des anciens Cimbres ou Helvétiens, qui, abandonnant leurs demeures, allaient chercher de nouveaux établissemens dans un pays plus fertile.

Ils passèrent la Loire près de Saint-Florent, et ses rives furent couvertes de près de cent mille émigrés des deux sexes et de tout âge. Ils avaient devant eux ce large fleuve, et derrière eux leurs cabanes embrasées et le glaive exterminateur des républicains. Les moyens d'embarcation étaient en petit nombre, et la frayeur des femmes presque impossible à apaiser. Tel était le désordre de cette scène de désespoir, que beaucoup d'entre eux, selon madame de La Rochejacquelein, la comparaient aux images que l'on se fait du redoutable jour du jugement dernier [1]. Plus de munitions, plus de commande ment, plus d'organisation d'aucune espèce, plus d'apparence d'armée, excepté en tête des colonnes et à l'arrière-garde, le centre étant composé de la multitude sans défense; cepen-

[1] « Beaucoup d'entre nous comparaient ce désordre, ce désespoir, cette foule égarée, cette vallée, ce fleuve qu'il fallait traverser, aux images que l'on se fait du redoutable jour du jugement dernier. » *Voyez* le Chap. XIV des Mémoires de madame de La Rochejacquelein. (*Édit.*)

dant ces indomptables paysans mirent en déroute une armée républicaine sous les murs de Laval.

La garnison de Mayence, dont l'arrivée dans la Vendée avait été si fatale aux insurgés, et qui les avait poursuivis au-delà de la Loire, les croyant en pleine déroute, fut presque entièrement exterminée dans une défaite inattendue. Cet avantage fut plus que contre-balancé par la malheureuse attaque de Granville; et la brillante victoire que les Vendéens remportèrent ensuite près de Dol, fut le dernier succès de ce qu'on appelait la *grande armée* vendéenne, si digne en effet de ce nom, et non pas seulement à cause du nombre de ses soldats. Elle avait, par suite des chances de la guerre, perdu ses meilleurs chefs; et les revers ainsi que les sentimens amers qui en sont la suite, avaient introduit parmi eux la désunion, si long-temps étrangère à leur singulière association. Charette passait pour peu disposé à aider La Rochejacquelein et Stofflet. Il paraît que Stofflet se rendit alors indépendant. Les insurgés furent défaits au Mans, où des trois généraux républicains distingués, Westermann, Marceau et Kléber, le premier se déshonora par sa sauvage férocité, et les deux autres s'honorèrent par leur clémence. Il périt quinze mille Vendéens, hommes ou femmes, dans

cette bataille et le massacre qui la suivit.

Mais, quoique la Vendée, après cette perte décisive, qui porta sur une partie de ses meilleures troupes et quelques uns de ses plus braves généraux, pût difficilement être regardée comme existant encore, Charette, avec une activité infatigable et un indomptable courage, continua à soutenir l'insurrection du Bas-Poitou et de la Bretagne. Il avait avec lui une division de paysans des Marais, qui trouvaient dans ce pays les mêmes avantages que les Vendéens dans leurs bois. Il était aussi suivi par les habitans du Morbihan [1], que son royalisme avait fait appeler la *petite Vendée*. Charette était, en outre, le chef de plusieurs bandes appelées *chouans*, nom dont l'origine n'est pas bien connue, et qu'on donnait aux insurgés de Bretagne, mais que leur courage a rendu célèbre [2]. Charette luimême, qui, à l'aide de ces troupes et de quelques autres, continua de défendre l'étendard de la royauté en Bretagne et en Poitou,

[1] Les Morbihannais n'ont combattu que dans leur pays. (*Édit.*)

[2] Quelques uns le font venir de *chat-huant*, pour signifier que les insurgés, comme cet oiseau, se montraient surtout la nuit; d'autres de *Chouan*, nom de deux frères, qu'on dit avoir été les premiers chefs des insurgés bretons.

était un de ces hommes extraordinaires faits pour briller au milieu des difficultés et des dangers. Aussi prudent et circonspect que brave et hardi, il était en même temps si prompt et si expéditif dans ses mouvemens, qu'il se montrait ordinairement dans les lieux, et au moment même où on l'attendait le moins, et où il était d'autant plus redoutable. Un officier républicain, qui venait de s'emparer d'un village, et parlait du chef des royalistes comme étant à vingt lieues de là, dit publiquement : « Je voudrais bien voir ce fameux Charette. — Le voilà », dit une femme, en le lui montrant au doigt. En effet, il chargeait dans ce moment les républicains, qui furent tous tués ou faits prisonniers.

Après la chute de Robespierre, la Convention fit à Charette la proposition d'une pacification, et une suspension d'armes eut lieu entre le général vendéen et le général Canclaux, brave défenseur de Nantes. On stipula les articles dans cette ville, où Charette entra à la tête de son état-major, avec un grand panache blanc flottant au gré du vent. Il écouta tranquillement les acclamations d'une ville, pour laquelle son nom avait été long-temps un objet de terreur, et son front se rembrunit quand il signa le traité. Il suspectait sans doute la bonne foi de ses ennemis, et

ceux-ci ne comptaient pas plus sur la sienne. L'armistice devait durer jusqu'à la ratification du traité par la Convention. Cet acte n'eut jamais lieu. Il s'éleva bientôt de part et d'autre des plaintes et des récriminations, et les soldats de Charette et ceux de la république recommencèrent leur petite guerre.

Cependant, les membres du cabinet britannique qui étaient partisans d'une descente en France, au nom et en faveur de l'héritier du trône de ce royaume, avaient obtenu l'assentiment de leurs collègues. Malheureusement on en différa l'exécution, jusqu'à ce que le succès fût devenu impossible. Les troupes chargées de cette tentative furent aussi choisies sans discernement. Elles se composaient en partie d'émigrés, en qui l'on avait, et à juste titre, la plus grande confiance; mais environ deux bataillons étaient formés d'étrangers et de vagabonds de toute espèce, la plupart enrôlés parmi les prisonniers, qui saisirent avec empressement ce moyen de sortir de captivité, mais avec la ferme résolution de rompre leur engagement à la première occasion. Outre ces imprudences, il faut dire que le but et l'époque de l'expédition, qui ne pouvait réussir que par le secret et la promptitude, étaient connus généralement en France et en Angleterre avant qu'elle mît à la voile.

Le résultat fut, comme on sait, très désastreux. A peine débarqués, les soldats enrôlés passèrent dans les rangs des républicains, et les malheureux émigrés, dont un grand nombre tomba entre les mains de ces derniers, furent condamnés à mort, et exécutés sans miséricorde. L'ennemi s'empara d'une grande quantité de fusils et de munitions, et, ce qui fut bien pis encore, l'Angleterre, sans parler de pertes plus légères, ne sauva pas entièrement son honneur. Elle fut sévèrement blâmée pour avoir livré ses alliés à la mort, parce qu'elle avait cédé à des vœux que des hommes enthousiastes et courageux transformaient en espérances.

Rien de plus difficile que de déterminer le degré d'appui qu'une nation peut prudemment donner à un parti dans le sein d'une autre nation. Il est vrai que le succès seul, et un succès complet, peut justifier de pareilles entreprises aux yeux de quelques hommes disposés à alléguer, en cas de malheur, qu'on s'est laissé attirer dans des périls dont on n'avait pas les moyens de triompher. D'autres condamnent les mesures de ce genre comme propres à dissiper les ressources de la nation dans des entreprises qui n'auraient jamais dû être encouragées. Mais l'homme impartial ne condamnera pas l'expé-

dition de Quiberon sans un examen approfondi. Elle n'était ni insuffisante, ni mal combinée pour le but proposé, si l'on excepte le choix d'une partie des troupes. Si de pareils renforts étaient arrivés aux Royalistes pendant qu'ils attaquaient Nantes ou Granville, ou qu'ils occupaient l'île de Noirmoutiers, la cause royale en eût retiré des avantages inappréciables. Mais l'époque avait été mal choisie, ce qui fut dû en grande partie à ce que les malheureux émigrés, impatiens de leur inaction et d'un caractère ardent, pressaient le ministère anglais, ou plutôt M. Windham, d'autoriser cette tentative, sans consulter autre chose que leur zèle et leur courage. Nous ne prétendons pas toutefois que leur impatience doive absoudre les ministres du reproche que méritait leur imprévoyance. Il ne pouvait y avoir de difficulté à se procurer par Jersey des renseignemens sur la Bretagne, et ils devaient savoir que les Français avaient tiré de plusieurs garnisons des forces considérables pour les opposer à une descente dans la baie de Quiberon. [1]

Malgré cette malheureuse affaire et quelques autres tentatives semblables des Anglais pour

[1] Nous devons accorder une grande latitude à l'esprit national. Cependant nous trouvons un peu dur de

porter des secours aux Royalistes, Charette continua les hostilités. Mais Hoche, général d'une haute réputation, fut envoyé dans les cantons insurgés avec des forces plus considérables qu'on n'en avait employé jusqu'alors contre eux. Il forma des colonnes mobiles, qui agissaient de concert et se soutenaient réciproquement en cas de revers, ou poursuivaient leur victoire en cas de succès. Charette, après la destruction presque complète de son armée, fut fait prisonnier lui-même. Condamné à être

voir un historien, aussi bien informé que M. Lacretelle, avancer sérieusement que l'Angleterre jeta les malheureux Royalistes sur la côte de Quiberon pour se dispenser de les nourrir. La libéralité de la Grande-Bretagne envers les émigrés, honorable et méritoire pour le pays, était entièrement gratuite. Elle pouvait refuser des secours dus uniquement à sa bienfaisance; et il est difficile de ne pas relever une semblable accusation. L'expédition de Quiberon fut une bévue, mais à laquelle les malheureuses victimes contribuèrent elles-mêmes à entraîner le gouvernement anglais. *

* Il est juste d'ajouter que le parlement d'Angleterre a voté pour les émigrés, jusqu'à la restauration, et toujours *nemine dissentiente*, un secours annuel. Quant au désastre de Quiberon en lui-même, l'auteur répond ici à une accusation, mais sans donner des preuves bien positives; il oublie aussi qu'aux yeux de ceux qui accusaient l'Angleterre, elle laissa périr à Quiberon l'élite de nos officiers de marine. (*Édit.*)

fusillé, il refusa de se laisser bander les yeux, et mourut aussi courageusement qu'il avait vécu. Stofflet eut le même sort, et la mort de ces deux chefs mit fin à la guerre de la Vendée.

Le tableau de cette guerre civile remarquable, quelque resserré qu'il soit, nous a entraînés au-delà des bornes que nous nous étions prescrites. Elle éclata au commencement de mars 1793, et l'exécution de Charette eut lieu à Nantes, le 9 mars 1796. Ce qu'elle présente de plus étonnant, c'est qu'un incendie aussi considérable ne se soit pas étendu au-delà d'un certain canton, quoiqu'il y exerçât ses ravages avec tant de fureur que, pendant long-temps, on ne trouva aucun moyen propre à l'éteindre.

Nous allons revenir maintenant à l'état de la France au printemps de 1793, époque à laquelle les Jacobins, qui venaient de s'emparer de la puissance suprême, reconnurent qu'ils avaient à lutter, non seulement contre les alliés, sur deux parties des frontières de France, et avec les Royalistes de l'Ouest, mais encore avec plusieurs grandes villes de commerce, qui, moins favorables à la monarchie qu'effrayées par les mesures révolutionnaires, se pré-

parèrent à la résistance, après la proscription des Girondins au 31 mai.

Bordeaux, Marseille, Toulon et Lyon, villes riches par leur commerce et leur position maritime, et Lyon en particulier par son influence sur la navigation intérieure, s'étaient déclarées contre la suprématie des Jacobins. Les principaux négocians et manufacturiers de ces villes entrevoyaient l'incertitude des fortunes, et par conséquent leur propre ruine, dans le système de spoliation arbitraire et de massacres sur lequel était fondé le gouvernement des Jacobins; mais la propriété, objet de leur sollicitude, qui, lorsque sa puissance est employée en temps utile est la plus solide barrière contre les révolutions, devient leur première proie, dès que le moment opportun est passé. Quand les riches savent à propos faire part de leurs richesses, il leur est aisé de s'attacher les classes inférieures; mais celles-ci voient-elles les riches abaissés et persécutés, elles peuvent être facilement tentées de regarder leurs biens comme un objet de pillage. Il faut donc que les riches ne fassent pas leurs concessions trop tardivement, ou les hommes dont on aurait pu faire les défenseurs les plus actifs de la propriété, se joindront à ceux qui l'envahissent.

Nous avons déjà vu que Bordeaux, où les Brissotins ou Girondins avaient espéré voir régner le républicanisme pur, aussi opposé à la Royauté qu'au Jacobinisme, avait trompé leur attente, et succombait, après une faible lutte, sous ses féroces vainqueurs.

Marseille montra en même temps sa bonne volonté et son impuissance. Les plus grands efforts de cette opulente cité, dont les hordes révolutionnaires avaient tellement contribué à la chute de la monarchie par l'attaque des Tuileries, ne purent aboutir qu'à envoyer à Lyon le secours d'une armée de trois mille hommes, qui inspirait peu de confiance. Ce faible corps se jeta dans Avignon, et fut mis en déroute très aisément par le général républicain Carteaux, officier dépourvu de mérite, et dont les troupes n'eussent pas tenu contre un seul *égaillement* des tirailleurs vendéens. Marseille reçut les vainqueurs, et courba sa tête sous les horribles proscriptions dont il plut à Carteaux et à deux formidables Jacobins, Barras et Fréron, d'accabler cette florissante cité; elle subit les terreurs ordinaires de la purification jacobine, et on affecta pendant quelque temps de l'appeler la Commune sans nom.

Lyon fit une résistance plus honorable. Cette illustre cité avait été pendant un temps sous la

domination de Châlier, un des Jacobins les plus féroces, et en même temps les plus extravagans et les plus absurdes. Il était à la tête d'un club redoutable, digne d'être affilié à la société mère, et ambitieux de marcher sur ses traces; il était soutenu par une garnison composée de deux régimens révolutionnaires, outre un nombreux corps d'artillerie, et un grand nombre de volontaires, montant en tout à dix mille hommes environ, qui formaient ce qu'on appelait une armée révolutionnaire. Ce Châlier était un prêtre apostat, athée, digne disciple de l'école de la terreur; il avait été nommé procureur de la commune, et avait mis sur les citoyens riches un impôt qui fut porté de six à trente millions de livres tournois; mais il lui fallait du sang aussi-bien que de l'or. Le massacre de quelques prêtres et aristocrates détenus dans le fort de Pierre-Encise, n'était qu'un sacrifice mesquin; et Châlier, ambitionnant des actes plus décisifs, fit arrêter cent des principaux citoyens, qu'il destinait à une hécatombe digne du démon qu'il servait.

Il en fut empêché par le courage des Lyonnais, et si ce courage eût été imité par les Parisiens, il aurait prévenu la plupart des horreurs qui déshonorèrent la révolution. Le massacre projeté avait déjà été annoncé par Châlier au

club des Jacobins. « Trois cents têtes, dit-il, sont destinées pour la boucherie. Saisissons, sans perdre de temps, les employés du département, les présidens et secrétaires des sections, toutes les autorités locales qui entravent nos mesures révolutionnaires; faisons-en une fournée que nous livrerons à la guillotine. »

Mais avant qu'il pût exécuter son plan, la terreur fit naître le courage du désespoir. Les citoyens prirent les armes, et assiégèrent l'Hôtel-de-Ville, où Châlier et ses troupes révolutionnaires se défendirent pendant quelque temps avec fureur et avec quelque succès, mais finirent pourtant par succomber [1]. Malheureusement les Lyonnais ne surent pas profiter de leur triomphe ; ils ne connaissaient pas encore quelle vengeance ils avaient provoquée, et ne sentirent pas la nécessité de soutenir leur démarche hardie par des mesures qui fissent évanouir toute idée d'accommodement. Leur résistance à la violence et à la cruauté des Jacobins n'avait pas un caractère politique; c'était plutôt la défense d'un voyageur contre des brigands qui lui demandent la bourse ou la vie. Ils ne comprenaient pas qu'ayant fait ce premier pas, ils ne pouvaient se dispenser d'aller

[1] 29 mai 1793.

plus loin; ils auraient dû, en se déclarant royalistes, chercher à décider les troupes de Savoie, sinon celles de la Suisse (qui avaient embrassé une espèce de neutralité déshonorante pour eux depuis le 10 août), à leur envoyer en toute hâte des secours. Ils n'avaient ni fortifications, ni troupes réglées, mais de l'argent pour payer leurs auxiliaires, des bras robustes et d'habiles officiers pour tirer parti des localités, qui, bien défendues, peuvent être aussi formidables que des fortifications régulières élevées par de savans ingénieurs.

Les Lyonnais essayèrent inutilement de se donner un caractère révolutionnaire particulier, d'après le système de la Gironde, dont deux des députés proscrits s'efforcèrent de les attirer à leur cause impopulaire; mais il y avait, de leur part, de l'inconséquence à chercher, par l'affectation d'un zèle républicain, à se ménager la protection de la Convention, tout en résistant à ses décrets et battant ses troupes.

On trouvait certainement du royalisme parmi les insurgés, et l'on ne peut douter de celui de leurs chefs. Mais ceux-ci n'étaient ni assez nombreux ni assez influens pour faire adopter le vrai principe de la résistance ouverte, et s'assurer la seule chance de salut en proclamant leur dévoûment à la cause du Roi. Ils en appelaient toujours

à la Convention comme à leur souverain légitime, essayant de se justifier à ses yeux, et veillant en même temps à la sûreté de deux députés jacobins, qui avaient appuyé toutes les violences de Châlier, afin d'obtenir d'eux qu'ils représentassent leur conduite sous un jour favorable. Les promesses de ce genre ne leur manquèrent pas de la part de MM. Gautier et Nioche, les deux députés en question, tant qu'ils restèrent en leur pouvoir; et ils les obtinrent d'autant plus aisément, que les Lyonnais, tout en cherchant à se concilier la faveur de la Convention, n'hésitèrent point à faire punir le jacobin Châlier, qui fut condamné à mort et exécuté, avec un de ses principaux associés nommé Reard.

Les malheureux insurgés, à l'effet de soutenir ces actes de vigueur, se mirent sous la direction d'un conseil provisoire, qui, voulant encore temporiser et conserver le caractère révolutionnaire, prit le nom de « Commission populaire et républicaine de salut public du département du Rhône et Loire », titre qui, sans exciter l'enthousiasme du peuple ni attirer le secours des étrangers, ne pouvait qu'aigrir le ressentiment de la Convention. En effet, celle-ci était sous la domination absolue des Jacobins, qui regardaient comme bravade et présomption

tout ce qui n'était pas fraternisation complète, et considérant ceux qui n'étaient pas pour eux, comme leurs ennemis les plus prononcés.

Les Lyonnais recevaient bien de différens départemens des lettres encourageantes, et des promesses de coopération active, mais aucun secours positif ne leur fut envoyé, sauf le petit renfort de Marseille, que nous avons vu arrêté et dispersé sans peine par le général Carteaux.

Lyon avait espéré devenir le point de ralliement et le foyer d'une ligue anti-jacobine, formée par les grandes villes de commerce contre Paris et la partie dominante de la Convention; mais il se vit isolé et sans appui, et n'ayant que ses propres forces à opposer à une armée de soixante mille hommes et aux nombreux Jacobins contenus dans son propre sein. Vers la fin de juillet, après un laps de deux mois, la ville fut bloquée régulièrement, et dans la première semaine d'août les hostilités commencèrent. L'armée assiégeante était dirigée, pour les opérations militaires, par le général Kellermann, qui, ainsi que d'autres généraux, tenait déjà un rang distingué dans l'armée française. Mais, pour l'exécution de la vengeance dont ils étaient avides, les Jacobins comptaient principalement sur l'activité des députés qu'ils

avaient envoyés avec le commandant en chef, et spécialement sur le représentant Dubois-Crancé, dont un jacobinisme frénétique paraît avoir été tout le mérite. Le général de Précy, ancien officier de l'armée royale, se chargea d'une défense qui présentait si peu de chances de succès; et à l'aide de redoutes qu'il établit sur les positions les plus élevées autour de la ville, il commença, contre une armée d'une immense supériorité numérique, une résistance plus honorable qu'utile.

Les Lyonnais essayèrent en même temps de se maintenir dans la bonne opinion des assiégeans en se donnant pour de francs républicains. Ils célébrèrent solennellement l'anniversaire du 10 août, tandis que Dubois-Crancé, pour montrer le cas qu'il faisait de leurs démonstrations républicaines, fixait ce même jour pour faire commencer le feu contre la place; il fit même tirer le premier coup de canon par sa maîtresse, qui était une Lyonnaise. Les bombes et les boulets rouges furent ensuite lancés contre cette seconde ville de l'empire français; et les assiégés soutinrent l'attaque avec une constance, et la repoussèrent sur plusieurs points avec un courage qui leur firent le plus grand honneur.

Mais leur sort était décidé. Les députés annoncèrent à la Convention leur intention de

faire jouer leurs instrumens de destruction sur tous les quartiers à la fois, et quand le feu aurait éclaté dans plusieurs endroits, de livrer un assaut général. « Il faut, écrivaient-ils, que la ville se rende, ou il ne restera pas pierre sur pierre; et nous atteindrons ce but en dépit des suggestions d'une fausse compassion. Ne soyez donc point surpris, quand vous apprendrez que Lyon n'existe plus. » La fureur de l'attaque semblait garantir l'exécution de ces menaces.

Pendant ce temps, les troupes piémontaises firent mine de descendre de leurs montagnes pour venir au secours de Lyon. Leur entremise aurait probablement donné à l'insurrection lyonnaise un caractère de royalisme. Mais cette incursion des Piémontais sardes, promptement repoussée par l'habile Kellermann, ne servit qu'à soutenir pendant quelque temps le courage des assiégés.

Bientôt leur détresse devint insupportable. Plusieurs quartiers furent en même temps en feu; d'immenses magasins furent consumés, et le bombardement, qui dura pendant deux nuits, occasionna une perte qui fut évaluée à deux cents millions de francs.

Les assiégés arborèrent un pavillon noir sur le grand hôpital, pour indiquer que les assiégeans ne devaient point diriger leur feu sur cet

asile de la misère : mais ce signal parut attirer encore plus les bombes des républicains sur le point où ils pouvaient occasionner le plus de malheur, et outrager davantage l'humanité. Les ravages de la famine vinrent bientôt se joindre aux massacres; et les assiégés, après avoir soutenu ces horreurs pendant deux mois, finirent par sentir que toute résistance était désormais impossible.

Le commandant militaire de Lyon, Précy, résolut de faire une sortie, à la tête de la partie active de la garnison, dans l'espoir qu'en se frayant un passage au travers des assiégeans, il réussirait à sauver plusieurs de ceux qui le suivraient dans cette tentative désespérée, pour gagner avec eux le territoire neutre de la Suisse; il pensait, d'un autre côté, que l'absence de ceux qui avaient combattu activement pendant le siége, pourrait contribuer à disposer la Convention à des mesures d'indulgence envers la classe désarmée des habitans. Il réunit pour cela une colonne d'environ deux mille hommes; mais poursuivis par les républicains, harcelés de tous côtés par les paysans, auxquels les députés jacobins les avaient représentés sous les couleurs les plus odieuses, et qui étaient d'ailleurs excités par l'espoir du pillage, à peine cinquante hommes de cette troupe in-

trépide gagnèrent avec leur chef le sol protecteur de la Suisse. Lyon n'ouvrit ses portes qu'avec répugnance, après le départ de ses plus braves citoyens. Le reste de cette histoire est peint par ces vers d'Horace :

« *Barbarus heu! cineres insistet victor, et urbem,*
Dissipabit insolem. » [1]

Le paralytique Couthon, Collot-d'Herbois et autres députés furent envoyés à Lyon par le comité de salut public, pour exécuter la vengeance demandée par les Jacobins; et Dubois-Crancé fut rappelé, pour avoir, disait-on, mis dans ses opérations moins d'énergie que la conduite du siége ne l'exigeait. Collot-d'Herbois avait un motif personnel d'une nature singulière, pour s'acquitter avec plaisir de la mission confiée à lui et à ses collègues : il avait été, comme comédien, sifflé à Lyon, et obligé de quitter le théâtre; il trouvait donc l'occasion d'en punir les Lyonnais. Les instructions des Jacobins portaient l'injonction de tirer la vengeance la plus exemplaire de la mort de Châlier et de l'insurrection de Lyon, non seulement sur ses habitans, mais sur la ville elle-même.

[1] Le vainqueur barbare viendra, hélas! s'asseoir sur la ville détruite et en jettera les cendres aux vents. (*Édit.*)

Les principales rues et les plus beaux édifices devaient être rasés, et on devait élever sur leur emplacement un monument avec cette inscription : *Lyon fit la guerre à la liberté : Lyon n'est plus*. Les restes de la ville qu'on aurait laissé subsister, devaient porter le nom de *Commune affranchie*. On croirait à peine qu'une pareille sentence, digne de la grossière ignorance et du farouche emportement d'un despote de l'Orient, eût pu être prononcée sérieusement, et mise également à exécution au milieu d'une des nations les plus civilisées de l'Europe; et que dans notre siècle de lumières, les travaux d'un architecte pussent être considérés par de prétendus philosophes comme passibles d'une peine. C'est ce qui eut lieu cependant; et pour donner plus d'importance à la démolition, l'impotent Couthon se faisait porter de maison en maison et condamnait chacune d'elles à la destruction en la frappant avec un marteau d'argent, et en prononçant ces mots : « Maison rebelle, je te frappe au nom de la loi. » Il était suivi par une foule d'ouvriers qui mettaient la sentence à exécution en détruisant la maison jusqu'aux fondations. Ces démolitions barbares continuèrent pendant six mois, et occasionnèrent, dit-on, une dépense égale à celle que le magnifique hôpital militaire, l'Hôtel des

Invalides, coûta à Louis XIV, son fondateur. Mais la vengeance républicaine, en s'exerçant seulement sur du ciment et des pierres insensibles n'était pas assouvie; il lui fallait des victimes vivantes.

La mort si méritée de Châlier avait été honorée par une apothéose célébrée après la reddition de Lyon; mais Collot-d'Herbois déclara que chaque goutte de ce sang patriotique tombait brûlante sur son cœur, et que ce meurtre exigeait une expiation. Les formes ordinaires de la justice et des exécutions parurent trop lentes pour venger la mort d'un proconsul jacobin. Les juges de la commission révolutionnaire étaient exténués de fatigue, le bras de l'exécuteur lassé, le tranchant de la guillotine elle-même émoussé. Collot-d'Herbois imagina un mode de massacre plus expéditif. Deux ou trois mille victimes furent conduites à la fois des prisons à la place des Brotteaux, une des plus belles de Lyon, et y furent mitraillées. Quelque efficace que fût ce mode d'exécution, il n'était ni prompt ni humain. Les malheureux tombèrent comme des mouches brûlées à la lumière, mutilées mais non tuées, et conjurant leurs bourreaux de les achever promptement. Cela se faisait au moyen de sabres et de bayonnettes, et avec tant d'activité et de zèle, que quelques uns des geôliers et

de leurs aides furent tués en même temps que ceux qu'ils avaient amenés au supplice; cette erreur ne fut découverte que lorsque les bourreaux militaires, en comptant les morts, les trouvèrent en plus grand nombre qu'ils ne devaient être. Les cadavres furent jetés dans le Rhône, pour aller annoncer, comme disait Collot-d'Herbois, la vengeance de la république à Toulon, qui était également en état de révolte. Mais le fleuve indigné, repoussant une pareille mission, entassa les corps sur ses rives, et les représentans furent enfin obligés de consentir à laisser inhumer les preuves de leur barbarie, pour prévenir la contagion.

Les habitans du midi de la France ont de tout temps été distingués par la vivacité de leur caractère. Comme les atrocités appellent les représailles, nous pouvons ajouter ici que, lors de la chute des Jacobins, les Lyonnais n'ayant point oublié ce dont en effet le souvenir ne pouvait jamais s'effacer, exercèrent une vengeance sanglante contre ceux qui avaient participé aux atrocités de Couthon et de Collot-d'Herbois; ils se levèrent contre les Jacobins, dont un grand nombre fut mis à mort.

Toulon, ville importante par son port, ses arsenaux et ses chantiers, ainsi que par ses fortifications maritimes, avait éprouvé les mêmes

ressentimens que Marseille, Bordeaux et Lyon; mais les insurgés de cette ville étaient Royalistes prononcés. Elle était, depuis quelque temps, soumise à l'administration d'un club de Jacobins, et avait vu les massacres répétés dans son enceinte comme partout, avec d'autant plus de douleur, qu'elle renfermait un grand nombre d'officiers de la marine et d'autres qui avaient servi le Roi, et étaient restés attachés à la royauté. Leur mécontentement n'avait point échappé à des hommes pour qui tout regard triste était un motif de soupçon, et le plus léger motif de soupçon une cause de mort. La ville étant menacée d'un épurement complet à la manière des Jacobins, les habitans résolurent de prévenir ce coup.

Au milieu de la nuit le tocsin fut sonné par les citoyens. Ils expulsèrent le club des Jacobins, s'emparèrent de deux des membres qui avaient dirigé ses opérations, ainsi que de sept ou huit autres révolutionnaires qui avaient montré le plus d'activité pour les assassinats, et malgré une certaine opposition, ils les mirent à mort. Plus prononcés que les Lyonnais, ils proclamèrent Louis XVII avec la constitution de 1791. Carteaux marcha contre la ville insurgée, poussant devant lui les Marseillais qu'il avait, comme nous l'avons vu, mis en déroute

pendant qu'ils marchaient au secours de Lyon. Les Toulonnais, alarmés par ce mouvement, et n'ayant point de garnison sur laquelle ils pussent compter, implorèrent l'appui des amiraux anglais et espagnol, lord Hood et Gravina, qui croisaient à la hauteur du port. Il leur fut accordé sur-le-champ, et on envoya des soldats de la marine comme premier secours, en attendant qu'on eût réuni un corps de troupes qu'on pût jeter dans la place. Mais le siége de Toulon met notre esquisse générale de la révolution en rapport avec la vie du personnage extraordinaire dont nous avons entrepris l'histoire. Ce fut pendant ce siége que parut, pour la première fois, ce météore [1], qui, grandissant de plus en plus, et jetant chaque jour plus d'éclat, finit par remplir de ses feux tout l'hémisphère européen, pour disparaître ensuite avec une rapidité égale à celle qui avait marqué ses progrès.

Toutefois, avant d'introduire le principal acteur, nous allons faire connaître en détail, au lecteur, la scène sur laquelle il va le voir paraître.

[1] *This light* : cette *lumière;* on sent que l'auteur a hésité entre les deux mots *astre* et *météore;* le mot *light*, *lumière*, n'a pas en français un sens assez déterminé. (*Édit.*)

CHAPITRE VIII.

Coup d'œil sur le Cabinet britannique, relativement à la Révolution française. — Situation extraordinaire de la France. — Explication de l'anomalie qu'elle présentait. — Système de terreur. — Comités de salut public et de sûreté générale. — Le peintre David. — Loi des Suspects. — Tribunal révolutionnaire. — Effets de l'Émigration des princes et des nobles. — Causes de l'Inaction du peuple français sous la tyrannie des Jacobins. — Adresse remarquable du Comité de salut public aux représentans du peuple en mission. — Réflexions générales.

Les grands politiques ont toujours pensé que les mauvais gouvernemens doivent finir par se détruire eux-mêmes, en vertu de l'adage : *Res nolunt diu male administrari*[1]. Pitt lui-même croyait que la rage de la révolution française se consumerait elle-même, et qu'elle offrait en si petit nombre les avantages et les priviléges d'un contrat social, que ses élémens politiques semblaient devoir ou se dissoudre entièrement, ou prendre une nouvelle forme plus semblable à celle sur laquelle repose la stabilité des autres États. C'est d'après cette manière de voir que

[1] Les affaires ne peuvent être long-temps mal administrées.

ce grand homme refusait d'aider ouvertement la royauté, désirant que l'Angleterre se maintînt libre de tout engagement relatif à la forme future du gouvernement de la France, parce qu'il sentait le danger qu'il y avait à ce qu'elle s'immisçât dans le droit qu'a un peuple de choisir son propre système de gouvernement. Quelque soin que mît le cabinet anglais à empêcher les opinions, ainsi que les armes révolutionnaires, de s'étendre au-delà de leur frontière, un parti considérable dans le cabinet de Saint-James pensait que cet excès de frénésie républicaine devait naturellement produire une réaction en faveur de sentimens plus modérés. La société, disait-on, ne pouvant exister sans un système solide qui garantisse la vie et la fortune des citoyens, la nation française finirait par en adopter un; et, tant pour son avantage que pour celui des autres nations, elle renoncerait d'elle-même à son prosélytisme de doctrines révolutionnaires. Ce résultat devait être amené par le cours irrésistible des affaires humaines, qui, quelque longues que soient leurs fluctuations, sont toujours réglées par l'intérêt des parties.

Tel était le principe de plusieurs grands hommes d'État, dont la sagacité fut malheureusement trompée par les événemens. Dans le fait

c'était baser ses calculs sur les actions d'un fou furieux, que l'on supposerait maître de ses sens, et agissant d'après les règles de son intérêt et de sa conservation. La France continuait non seulement d'exister, mais même de triompher sans gouvernement, à moins qu'on ne regarde comme tel les comités révolutionnaires et les clubs des Jacobins; car la Convention n'était plus qu'un instrument de ce parti, dont elle sanctionnait toutes les propositions; sans religion, qu'elle abolit, comme nous le verrons; sans priviléges municipaux, excepté celui qu'avait le parti dominant de faire tout le mal qu'il voulait, tandis que les citoyens, moins distingués par leur patriotisme, étaient exposés, pour la moindre cause, ou sans cause quelconque, à la perte de leur liberté, de leurs propriétés, de leur vie; sans discipline militaire, les officiers pouvant être enlevés à leurs régimens, et les généraux à leurs armées, sur les dénonciations de leurs propres soldats; sans revenus, car la dépréciation des assignats était extrême; sans lois, car il n'était resté aucun tribunal auquel on pût en appeler; enfin sans colonies, sans marine, sans manufactures, sans commerce, sans beaux-arts, excepté ceux qui ont une utilité pratique : en un mot, la France continuait d'exister et de remporter des victoires, quoiqu'en appa-

rence abandonnée de Dieu, et privée de toutes les ressources ordinaires de la sagesse humaine.

Néanmoins, le corps social, dans son ensemble, paraissait conserver encore une certaine cohésion, qui était un effet de l'habitude, de même qu'on voit des chevaux exercés à la manœuvre, se ranger à peu près en bataille, même sans être montés par leurs cavaliers, lorsqu'ils entendent la trompette. Cependant, dans les guerres extérieures, la république, malgré l'état déplorable de son intérieur, fut, non seulement par momens, mais constamment triomphante, semblable à ce champion du roman de Berni, qui fut coupé en deux par le glaive d'un paladin avec tant de précision, qu'il continua de combattre et de terrasser d'autres guerriers, jusqu'à ce qu'il s'aperçut, au bout de quelque temps seulement, qu'il était mort lui-même. [1]

Cette énergie extraordinaire était l'effet de la TERREUR. La mort, un tombeau, sont des mots qui excitent les plus grands efforts de la part de ceux qu'ils menacent. Jamais et nulle part, excepté en France, pendant cette funeste

[1] L'auteur fait ici allusion à un passage de l'épopée romanesque de Berni intitulée *Roland amoureux, Orlando inamorato*, même sujet que le Roland de Boyardo; Berni écrivait dans le XVI[e] siècle. (*Édit.*)

époque, il n'y eut un aussi terrible commentaire de ce passage de l'Écriture : « Tout ce que l'homme possède, il le donnera pour sa vie. » La force, la force immédiate et irrésistible était la seule logique du gouvernement; la mort, le seul appel contre son autorité; la guillotine, le seul argument péremptoire qui décidait tout débat entre lui et ses sujets.

Quand le trésor était vide, la guillotine le remplissait de l'argent des riches, qui étaient jugés aristocrates en proportion de leur fortune. Quand ces ressources étaient insuffisantes, souvent épuisées par les dilapidations, avant qu'elles atteignissent les coffres de l'État, il restait les assignats, qui pouvaient être multipliés indéfiniment. Quand le moyen de circulation en papier-monnaie tombait sur la place à cinquante pour cent, la guillotine faisait justice de ceux qui refusaient de les prendre au pair. Un petit nombre d'exemples de cette sorte d'agiotage sur les fonds publics faisaient donner sans balancer cent francs pour un papier qu'on savait n'en valoir que cinquante. Quand le pain manquait, on trouvait du blé par le même moyen expéditif, et on le distribuait aux Parisiens, comme aux citoyens romains, à un taux réglé. La guillotine était la clé des magasins, des granges, des greniers.

Quand l'armée avait besoin de recrues, la guillotine sacrifiait tous les conscrits qui refusaient de marcher. Cet argument décisif, qui *a priori* paraissait moins applicable, dans toute sa rigueur, aux généraux de l'armée républicaine qu'aux autres individus, exerçait néanmoins sur eux l'autorité la plus exclusive. Ils étaient guillotinés quand ils ne réussissaient pas, ce qui peut paraître plus conforme au cours ordinaire des choses [1]; mais ils étaient également guillotinés quand leurs succès ne répondaient pas à l'attente de leurs maîtres [2]; enfin, ils étaient guillotinés, quand de trop grands succès les faisaient soupçonner d'avoir acquis sur les soldats qu'ils avaient conduits à la victoire, une influence dangereuse pour ceux qui disposaient de cette toute puissante raison d'État [3].

[1] Le sort de Custine en est un exemple : ce général, qui avait beaucoup fait pour la république, se justifia lorsqu'il commença à éprouver des revers, en disant que la fortune était une femme, et qu'il avait des cheveux gris.

[2] Témoin Houchard, qui se distingua par la levée du siége de Dunkerque, et à qui on eut, dans son procès, de la peine à faire comprendre qu'il devait être puni pour n'avoir pas poussé sa victoire plus loin.

[3] Plusieurs généraux de mérite furent mis à mort sans autre motif que la jalousie inspirée aux comités, par leur influence sur l'armée.

La médiocrité elle-même, et une conduite timide mais régulière, ni assez brillante pour exciter la jalousie, ni assez importante pour triompher de la censure, n'était point une sauvegarde [1]. Il n'y avait pas de moyen d'échapper à ce système simple et universel de la force souveraine. [2]

Les Vendéens, qui s'étaient décidés pour une résistance généreuse et franche, finirent, comme nous avons vu, par être anéantis, laissant un nom qui vivra pendant des siècles. Les villes de commerce, qui essayèrent, dans l'enceinte de leurs murs, de résister au torrent révolutionnaire, furent successivement soumises. Il ne faut donc pas être plus étonné de voir le reste de la nation céder à cette force prédominante, que nous ne le sommes en voyant un troupeau de bœufs vigoureux conduit par un ou deux bouchers et autant de chiens. Lorsque ces victimes approchent de la boucherie, et sentent le sang de celles qui les ont précédées, on les voit quelquefois hésiter, s'arrêter, et mugir tristement, en un mot indiquer la terreur du

[1] Luckner, vieux soldat allemand à cerveau épais, étranger à tous les partis, et obéissant scrupuleusement aux chefs du gouvernement quel qu'il fût, n'eut pas un meilleur sort que les autres.

[2] *Main force*, la raison du plus fort. (*Édit.*)

lieu fatal et l'instinct qui les porte à l'éviter; mais les bâtons de leurs conducteurs et les dents des chiens ne manquent pas de les pousser, malgré leur répugnance et leur effroi, vers le sort qui les attend.

L'exercice de cette formidable autorité sur une nation frappée de terreur, était dans un petit nombre de mains, et reposait sur une base fort simple.

La Convention, depuis la chute des Girondins, n'était plus que le vain simulacre de ce qu'elle avait eu auparavant quelque droit de se dire, l'Assemblée des représentans de la nation française. Les membres du parti de la Plaine, qui avaient observé une timide neutralité entre la Montagne et les Girondins, étaient dépourvus, sinon de talens, du moins du courage nécessaire pour résister à la première dans son triomphe. Ils se soumirent à leur sort, satisfaits d'échapper à la faveur du silence, et d'ouvrir un libre passage au torrent révolutionnaire. Ils se consolaient avec l'excuse ordinaire des esprits faibles : ils souffraient ce qu'ils ne pouvaient empêcher; et leurs ennemis, tout en les méprisant, toléraient leur présence, et avaient même de l'indulgence pour leurs scrupules, parce que ces neutres timides, en restant parmi eux, offraient à l'œil du moins l'apparence d'un sénat

complet, garnissaient les rangs du corps des représentans du peuple comme une étoffe commune sert de doublure à un habit, et donnaient, par leur adhésion passive, de l'autorité à des mesures qu'ils abhorraient au fond du cœur. La Montagne pouvait avoir quelque intérêt à tolérer de pareils collègues, et même à leur permettre de temps en temps quelque dissidence, ne fût-ce que pour sauver les apparences, et offrir le simulacre d'une assemblée libre discutant les affaires de la nation. Ainsi, quoiqu'on se servît communément du nom de Convention Nationale, les députés, choisis avec soin parmi les Jacobins, agissaient partout en leur nom avec toute l'autorité des proconsuls romains, tandis que les deux tiers de cette Assemblée, la tête basse et les lèvres closes, obéissaient en esclaves à une minorité qui, sous ses chefs farouches, commençait déjà une nouvelle guerre civile dans son propre sein.

Mais le jeune lecteur, pour lequel cette histoire si féconde est encore nouvelle, peut demander dans quelles mains était le pouvoir réel du gouvernement, dont la Convention, considérée comme corps, était privée, quoiqu'elle conservât encore, comme l'apparition dans *Macbecth* :

« .....*upon its baby brow the round*
And type of sovereignty. »

« Sur son front d'enfant le diadème et le signe de la souveraineté. »

La France, en 1793, avait accepté, avec les cérémonies usitées, une nouvelle constitution, qui était censée reposer sur une base vraiment républicaine, et offrir par conséquent, pour la liberté et l'égalité, la garantie la plus parfaite et la plus absolue que pouvait désirer la nation. Mais cette constitution était complétement remplacée dans la pratique par le gouvernement beaucoup plus simple d'une junte prise dans la Convention elle-même, sans autre formalité. Dans le fait, deux petits comités, chargés du pouvoir exécutif, exerçaient une dictature, pendant que les représentans du peuple, comme le sénat sous l'empire romain, conservaient la forme et l'apparence de l'autorité, les chaises curules, les licteurs et les faisceaux, mais avaient à peine le degré d'indépendance et les pouvoirs d'une assemblée de paroisse en Angleterre ou d'une session de trimestre. [1]

[1] *Vestry*, *sacristie*, ou assemblée de paroisse. *Voyez* sur ce mot une note du premier volume. (*Édit.*)

Quarter session : session de trimestre des juges de

Le Comité de Salut public dictait toutes les mesures qu'adoptait la Convention; plus souvent encore il agissait sans daigner la consulter. Le nombre des membres qui exerçaient cette autorité était de dix à douze; et comme ils étaient tous Jacobins prononcés, et choisis comme capables de toutes les exagérations de leur parti, on avait soin, par des réélections faites de temps en temps, de perpétuer cet état de choses. Ce corps délibérait à huis clos; il avait le droit despotique d'intervenir dans tous les actes des autres autorités, et d'exercer sur eux un contrôle; si l'on considère son pouvoir absolu et l'usage qu'il en fit, on trouvera que le Conseil des Dix à Venise était une institution douce, humaine et libérale en comparaison. Un autre comité, qui avait un pouvoir également révolutionnaire, et dont les membres étaient renouvelés de temps en temps, était le Comité de Sûreté générale. Il était, pour l'importance, inférieur à celui de salut public, mais tout aussi actif que lui dans sa sphère. Nous regrettons d'avoir à dire qu'un homme de génie, le célèbre peintre David [1], siégea au

paix, qui sont forcés de renvoyer aux grandes assises les cas graves portés à leur tribunal, ou ne peuvent les décider qu'assistés des juges du banc du Roi. (*Édit.*)

[1] David est reconnu généralement pour avoir excellé

Comité de Salut public. Les beaux-arts n'avaient pas produit sur lui l'effet qu'on leur attribue, d'adoucir les cœurs. Homme d'une excessive laideur, son âme était assortie à la dureté de ses regards : « Broyons du rouge », était la phrase du métier dont il faisait usage, en commençant le travail sanglant de chaque jour.

Pour donner à ces comités révolutionnaires un pouvoir qui ne laissât aux accusés ni défense légale ni moyen d'évasion, Merlin de Douai, jurisconsulte très distingué, dit-on, imagina la *loi des suspects*, qu'il rédigea avec tant d'habileté, qu'elle comprenait non seulement tous ceux qui, par leur naissance, leurs liaisons, leurs habitudes, leurs relations ou autres liens avaient des rapports avec l'aristocratie de naissance ou de fortune, mais encore ceux qui, dans les différentes phases de la révolution, avaient été d'un pas en arrière dans la voie du patriotisme le plus violent, ou qui, ne fût-ce que pendant un moment d'erreur ou d'incertitude, avaient eu des opinions moins prononcées que celles des Jacobins les plus extravagans. Le crime des suspects était de la nature

dans le dessin (*a great draughfsman*). Les étrangers ne sont pas aussi admirateurs de ses compositions et de son coloris que ses compatriotes. *

* Mort à Bruxelles, en 1826. (*Édit*).

du caméléon, tirant sa couleur de la personne à laquelle il s'appliquait. La qualité de prêtre ou de défenseur des droits et doctrines du christianisme était fatale; il en était de même, dans certaines circonstances, d'une profession exagérée d'athéisme. Le silence sur les affaires publiques trahissait une coupable indifférence; mais en parler autrement que dans le langage le plus exalté du parti dominant exposait à un soupçon plus funeste encore : une loi supplémentaire avait tellement étendu cette toile d'araignée, qu'il semblait qu'il n'y eût pas d'insecte assez petit pour lui échapper. Ses qualifications générales étaient d'une nature si vague, qu'elles ne paraissaient pas devoir faire jamais la matière d'une preuve. On les admettait donc sans preuves; finalement, on se dispensa de caractériser le soupçon, et l'on regarda comme suspects tous ceux qui étaient réputés tels par les comités révolutionnaires et leurs assistans.

L'effet de cette loi fut terrible. La personne suspecte était non seulement conduite en prison, mais encore privée de ses droits; le scellé était posé sur ses effets, ses biens placés sous la surveillance du gouvernement, et elle-même considérée comme morte civilement. Quand un malheureux, objet des soupçons, avait le bonheur d'être rendu à la liberté, rien ne garantissait

qu'il ne fût arrêté de nouveau le lendemain. Toutes les formes de sophismes étaient mises en usage pour rendre toute espèce de personne passive de cette loi oppressive, tant son but était indéfini.

Afin que les exécuteurs de cette loi n'eussent pas trop de peine à chercher des victimes, chaque propriétaire était tenu d'afficher sur sa porte les noms et les signalemens de ses locataires. La sûreté domestique, le plus précieux de tous les droits pour un peuple qui sait ce que c'est que la liberté, était violée sous le plus léger prétexte, par des visites domiciliaires. Les prisons, évacuées d'une manière si atroce les 2 et 3 septembre, furent encombrées de nouveau par les arrestations qui eurent lieu dans toute la France, et qu'un calcul modéré a fait monter à trois cent mille, dont un tiers de femmes. Les Jacobins toutefois trouvèrent un mode de vider les prisons moins expéditif que le massacre direct, dont au reste il différait si peu sous tout autre rapport, que les victimes auraient eu à peu près les mêmes chances de salut devant Maillard et les sicaires de septembre, que devant le *Tribunal révolutionnaire*. Il faut un effort pour écrire ce mot, tant il rappelle d'atrocités. Mais l'humanité est condamnée à raconter elle-même ses honteux excès; et c'est une leçon hu-

miliante et salutaire que de présenter un tableau exact des horreurs dont l'homme abandonné à lui-même, et en proie au génie du mal et aux passions source de toutes ses erreurs, peut se rendre coupable.

La cour criminelle extraordinaire, plus connue sous le nom de *Tribunal révolutionnaire*, fut créée sur la motion de Danton. Elle était destinée à connaître des crimes d'État, complots, attentats contre la liberté, ou tentatives en faveur de la royauté, contraires aux droits et à la liberté de l'homme, ou ayant plus ou moins pour but d'arrêter, d'une manière quelconque, les progrès de la révolution. En un mot, ce tribunal avait à exécuter les lois, ou plutôt à prononcer la sentence contre les individus arrêtés comme suspects; et, en général, il trouvait des motifs pour punir, quand les fonctionnaires chargés des arrestations en avaient trouvé pour faire mettre en prison.

Cette cour formidable consistait en six juges, un accusateur public et deux suppléans. Il y avait douze jurés; mais leur nomination était une vraie dérision. C'étaient des employés qui recevaient un traitement régulier, et n'étaient nullement soumis au choix ou à la récusation des accusés. Il est certain que les jurés et les juges étant choisis, pour leur républicanisme

éprouvé, étaient disposés à ne voir aucun obstacle, de la part de la loi ou de l'humanité, qui pût les arrêter dans la carrière de leur devoir. Ce tribunal avait la faculté de juger sans preuves, ou d'exclure les preuves quand il y en avait, ou bien d'interrompre à son gré la défense des prisonniers; priviléges qui tendaient à abréger les formalités et à expédier promptement les affaires.

Le Tribunal révolutionnaire se vit en peu de temps tellement surchargé d'occupation, qu'il devint nécessaire de le partager en quatre sections, toutes investies des mêmes pouvoirs. Les proscriptions de l'empire romain elles-mêmes ne nous donnent point l'idée de la quantité de sang qu'il fit répandre ; car il comprenait dans les sentences les crimes les plus différens, les personnages les plus opposés, les opinions les plus diverses. Quand Henri VIII alluma les bûchers de Smithfield à la fois contre les Protestans et les Papistes, faisant brûler au même poteau le malheureux qui niait la suprématie du Roi, et celui qui niait la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, cette étrange association était conséquente en comparaison des scènes qui avaient lieu au Tribunal révolutionnaire, où Royalistes, Constitutionnels, Girondins, prêtres, théophilanthropes, nobles et roturiers,

princes et paysans, hommes et femmes, vieillards et enfans, étaient enveloppés dans un massacre général, envoyés au supplice par douzaines, et entassés sur la même charrette.

Le pouvoir exercé par les comités révolutionnaires était secondé par les nombreuses associations des Jacobins, qui, partagées en mille clubs affiliés à celui de Paris, constituaient la force du parti auquel ils donnaient leur nom.

Le seul principe des Jacobins était d'exciter contre tous ceux qui avaient quelque chose à perdre, les passions de ceux qui n'avaient rien, et qui, en raison de leur naissance et de leur position sociale, joignaient à la plus grossière ignorance l'envie des avantages possédés par les classes élevées. Tous les autres gouvernemens ont fait de la propriété l'objet de leurs encouragemens et de leur protection; mais, dans cet étrange bouleversement des choses, la propriété paraissait être l'objet suivi des soupçons et des persécutions, exposant le propriétaire à un danger continuel. Nous avons dit ailleurs que l'égalité (excepté dans le sens non moins clair que sacré de soumission égale à la loi) est une vraie chimère qui ne peut pas plus exister pour la fortune que pour les qualités personnelles, la force, la beauté ou la taille. Par-

tagez tous les biens d'un pays en portions égales entre ses habitans, et, au bout d'une semaine, vous verrez reparaître l'inégalité que vous avez voulu détruire : que dis-je ? en moins de temps encore, l'homme industrieux et économe sera plus riche que le fainéant et le prodigue. Mais en France, à l'époque dont il est question, cette égalité, si impraticable en elle-même, avait complétement remplacé même le principe de liberté, et était devenue un mot d'ordre pour soulever le peuple. C'était pécher contre ce principe dominant que de posséder, et surtout de laisser voir un objet qui manquait à son voisin. Être plus riche, meilleur, mieux élevé, plus instruit, vous exposait à l'application de la loi des suspects, et vous étiez sur-le-champ traduit devant le tribunal révolutionnaire, afin d'y être généralement convaincu d'incivisme, non pour avoir attenté à la liberté ou la propriété des autres, mais pour avoir fait de ce qui était à vous l'usage qui vous convenait.

Tout ce terrible mystère est renfermé en deux réglemens communiqués au club des Jacobins de Paris par le comité de salut public : 1°. que le district dans lequel, par les manœuvres des riches, il s'éleverait des mouvemens séditieux, serait déclaré en état de révolte; 2°. que la Convention profiterait de cette occa-

sion pour exciter les pauvres à faire la guerre aux riches, et rétablir l'ordre à quelque prix que ce fût. C'était si bien le sens de la loi, qu'une des personnes traduites devant le tribunal révolutionnaire, lorsqu'on lui demanda ce qu'elle avait à dire pour sa défense, répondit : « Je suis riche, à quoi me servirait ma justification, puisque c'est là tout mon crime? »

Les comités distribuaient des sommes considérables au club des Jacobins et à ses sociétés affiliées, pour la propagation des bons principes politiques. Les clubs eux-mêmes s'emparaient, dans les villages, de l'exercice de l'autorité; et tout en jurant, buvant et fumant, ils examinaient les passe-ports, emprisonnaient les citoyens, propageant de tout leur pouvoir les bienfaits de la liberté et de l'égalité. « Fraternité ou la mort! » tels étaient les mots inscrits sur la porte du lieu des séances de l'Assemblée, et l'on traduisait ainsi ces mots : « Sois mon frère, ou je te tue! »

Ces clubs étaient composés de membres pris dans la lie du peuple, afin que leurs personnes ne fissent point contraste avec l'égalité qu'ils étaient chargés d'établir; gens sans ressources comme sans talens, mais auxquels le peuple accordait sa confiance, convaincu que, sortis de son sein, ils veilleraient sans cesse aux intérêts

des dernières classes. Toutefois on avait soin de nommer pour secrétaires des gens qui eussent quelque habileté; car c'était d'eux que dépendait le succès de la terrible combinaison établie entre les différens clubs, depuis la société-mère de Paris, jusqu'à la plus petite commune des provinces les plus éloignées, dans lesquelles la même tyrannie était exercée par les mêmes moyens. Ainsi les bruits pouvaient être répandus ou recueillis avec tant de promptitude et une telle uniformité, qu'un mot de Robespierre réglait les sentimens des Jacobins sur les points les plus reculés de son empire : car la France fut à lui, sans contredit, pendant deux terribles années.

La France avait eu à souffrir de beaucoup de maux, avant que les circonstances lui imposassent pour quelque temps cette obéissance passive à un joug qui, après tout, lorsqu'on osa éprouver sa force directement, parut aussi fragile qu'il était intolérable. Les témoins des scènes de cette époque, se les rappellent comme le délire d'une fièvre nationale, pleine de visions trop tristes et trop horribles pour les redire sans dégoût quand on croit les avoir une fois effacées de son souvenir.

Une longue suite d'événemens, dont chacun tendait successivement à désorganiser la société

de plus en plus, avait malheureusement empêché une nation brave, généreuse et accomplie [1] de s'unir dans une défense mutuelle. L'émigration des nobles et du clergé avait privé la France de ces hautes classes, vrais *chefs de file* d'un État, qui apprennent de bonne heure à estimer peu la vie, quand il s'agit de la sacrifier pour la religion, la patrie, l'honneur ou la conscience. Quelque opinion qu'on ait de la convenance ou de la nécessité de l'émigration, ses funestes effets furent incontestables. Cette classe d'hommes généreux et pénétrés de nobles sentimens, accoutumés à se considérer comme les dépositaires spéciaux de l'honneur national; ce clergé nombreux et instruit, défenseur des opinions religieuses, avaient emporté une grande partie de la force et des lumières de la société. Qu'ils eussent abandonné volontairement ou forcément leur patrie, il n'est pas moins vrai que l'expulsion d'une masse aussi considérable, appartenant tout entière aux premiers ordres de l'État, tendait à détruire immédiatement la balance de la société, et à jeter tout le pouvoir dans les mains des classes inférieures, qui, égarées par des hommes artificieux et corrompus, en abusèrent jusqu'à l'excès épouvantable dont nous avons essayé de donner une idée.

[1] *Accomplished.* (*Édit.*)

Non que nous prétendions avancer que les émigrés eussent emporté avec eux au-delà des frontières tout l'honneur et tout le courage des premières classes de France, ou que, parmi les hommes attachés à la cause de la liberté, il n'y en eût pas qui auraient volontiers versé leur sang pour en prévenir les abus. Malheureusement, pendant le cours de la révolution, ils s'étaient divisés et sous-divisés entre eux, en une multitude de partis désunis et ruinés, qui avaient été proscrits alternativement, et, ce qu'il y avait de pis, les uns par les autres. Les Constitutionnels ne pouvaient en sûreté se joindre aux Royalistes, et ni les uns ni les autres avec les Girondins. Il n'existait donc point de confiance qui pût servir de base à une coalition d'élémens aussi hétérogènes. En outre la France était, de près comme de loin, dominée par cette douleur et cet abattement, qui se manifeste dans les grandes calamités nationales, quand tout espoir a disparu. L'oppression était si générale que personne ne cherchait un remède à ce mal, pas plus qu'on n'eût cherché à faire cesser la *malaria* [1] d'un pays. Ceux qui échappèrent se contentaient de leur salut individuel, sans

[1] *L'aria malaria :* maladie endémique des pays méridionaux. (*Édit.*)

penser que le mal général pût jamais être guéri par l'art, ou dompté par le courage.

D'ailleurs, les chefs des Jacobins s'étaient entourés d'un tel système d'espionnage et de délation, que toute tentative pour organiser une résistance à leur puissance eût été inévitablement repoussée, et punie de mort par ces tyrans. Il ne suffisait pas, pour être en sûreté, de se tenir en garde contre les faux amis ou les secrets émissaires des Jacobins; car si le conspirateur laissait entendre à l'oreille de l'ami le plus intime la moindre réflexion sur le gouvernement libre et humain sous lequel il avait le bonheur de vivre, son interlocuteur était obligé, aussi-bien qu'un espion à gages, de rapporter le contenu de cette conversation aux autorités constituées, c'est-à-dire aux comités révolutionnaires ou aux commissaires républicains, et surtout au comité de salut public. Le silence sur les affaires publiques et la soumission à la tyrannie démocratique ne devaient donc point surprendre : les hommes seront muets toutes les fois que la langue pourra compromettre la tête. Ainsi, dans un pays qui se vantait d'être le plus civilisé de l'Europe, et malgré cette ardeur pour la liberté qui, depuis peu seulement, paraissait animer tous les cœurs, l'apathie générale produite par la terreur et la

stupeur paralysait toute tentative de résistance. Ceux qui traitent avec sévérité les Français pour être restés inactifs dans de pareilles circonstances, devraient faire attention, d'abord, que notre disposition à prévenir ou à punir le crime, et notre prétendue énergie contre l'oppression sont fondées sur une ferme confiance dans les lois, et sur l'appui immédiat qu'elles ne peuvent manquer de recevoir des classes nombreuses qui ont été élevées à les respecter comme protégeant également les riches et les pauvres. Mais, en France, tout le système de l'administration de la justice était livré à une force brutale; or, autre chose est de se joindre aux cris contre un assassin, quand on se voit secondé par toute une population, ou d'essayer de l'attaquer dans sa caverne, n'ayant à opposer aux bandits dont il est le chef que la justice d'une bonne cause.

On s'est encore étonné que les classes riches et élevées, objets avoués de la persécution des Jacobins, se soient soumises si tranquillement à cette effroyable tyrannie; et l'on s'est demandé avec surprise comment le peuple français, dont les manières sont si polies et si affectueuses, et qui est en général le plus gai et le plus jovial de l'Europe, avait tout à coup changé de caractère pour prendre plaisir à des

actes de cruauté, ou du moins pour contempler, sans témoigner son horreur, des atrocités commises en son nom.

Mais le caractère d'un peuple, n'importe lequel, dans les temps ordinaires et au milieu de ses occupations paisibles, est bien différent de celui qu'il manifeste sous l'influence d'une irritation extraordinaire. Rousseau dit qu'en voyant un lévrier, le plus gai, le plus doux, le plus timide peut-être de tous les chiens, on ne peut se faire une idée de ce même animal poursuivant et étranglant, malgré ses cris, sa victime sans défense. Une réflexion du même genre doit servir à la justification du peuple français dans les premiers excès de la révolution; et nous ne devons pas perdre de vue que les hommes réunis en masses, et dans le ressentiment qu'excitent des outrages réels ou imaginaires, sont poussés par l'enthousiasme du moment; qu'ils se trouvent d'ailleurs dans un état de rage si général et si aveugle, que chaque individu joignant ses acclamations à celles de la multitude, participe à des actes dont il sent à peine l'importance, et que peut-être pas un seul entre mille ne justifierait s'il avait la liberté d'esprit nécessaire pour les apprécier. Dans les massacres révolutionnaires il y avait toujours un pouvoir exécutif composé d'un petit nombre

de bandits dressés aux exécutions, et accomplissant sans hésiter des actes auxquels le vulgaire ignorant ne participait que par ses acclamations. [1]

Cette espèce d'assentiment devint moins étonnante quand les massacres improvisés sans aucune espèce de procédure, eurent fait place à quelques formes insuffisantes et même dérisoires, d'une procédure et d'une condamnation régulières, mais qui suffirent pendant quelque temps pour satisfaire l'esprit public. La populace voyait traîner à la guillotine des hommes convaincus, lui disait-on, d'attentats criminels contre la liberté du peuple, et elle applaudissait à l'exécution de ceux qu'elle regardait comme ses ennemis.

Mais cette œuvre de mort continuant sans cesse, le peuple finit par s'adoucir, à mesure que ses passions se calmaient; et la fréquence de ces sacrifices ayant éloigné l'odieux intérêt que pendant un temps ils avaient excité dans les classes inférieures, celles-ci, que Robespierre désirait surtout gagner, les virent d'abord avec indifférence, puis avec honte et dégoût, et

[1] On ne saurait s'empêcher de remarquer ici que l'auteur s'est réellement dépouillé de tout sentiment d'aigreur pour juger la France en révolution. (*Édit.*)

finalement avec le désir de mettre un terme aux cruautés, que les plus ignorans et les plus prévenus commençaient à considérer sous leur vrai jour.

Ce changement dans les sentimens fut toutefois l'ouvrage d'un temps assez long. Pour appuyer le règne de la terreur, les comités révolutionnaires avaient leurs satellites et leurs bourreaux sans lesquels ils n'eussent pu résister long-temps à l'horreur générale. Toutes les places étaient scrupuleusement et religieusement remplies par des individus pris parmi les sans-culottes, qui, par leur zèle, s'étaient rendus dignes de cette honorable qualification. Quand ils étaient tout-à-fait insignifians, on en faisait des employés subalternes, des gardes, des geôliers, dont les circonstances exigeaient un grand nombre. S'ils étaient membres de la Convention, ils recevaient fréquemment des missions dans différentes parties de la France, pour ne pas laisser émousser le tranchant de la guillotine, et surveiller en personne la punition des conspirations ou révoltes réelles ou supposées. Ces commissaires ou proconsuls, comme on les appelait souvent, investis de pouvoirs illimités qu'ils exerçaient avec énergie, se signalaient par leur cruauté, plus encore que les tyrans dont ils remplissaient les ordres.

Nous citerons, à l'appui de ces réflexions, un passage remarquable d'une adresse des membres du comité de salut public à ces représentans en mission, dans lequel on trouve des observations fort modérées sur ce qu'ils ont étendu la peine capitale à des cas non prévus par la loi, peccadilles plus qu'effacées par l'éclat de leurs services; et voici les recommandations qui leur sont adressées pour leur conduite à l'avenir. « Que votre énergie se ranime à mesure que le terme de vos travaux approche. La Convention vous charge de compléter l'épuration et la réorganisation des autorités constituées dans le plus bref délai possible, afin de pouvoir lui rendre compte de ces deux opérations avant la fin du mois prochain. Une mesure simple suffira pour cette épuration. *Convoquez le peuple dans les sociétés populaires; faites comparaître devant lui les fonctionnaires publics; interrogez le peuple sur leur conduite, et que son jugement règle le vôtre* [1]. Ainsi les préventions les plus extravagantes qui se manifestaient dans un club de Jacobins, composé des membres de la société les plus vils, les plus ignorans, et souvent les plus pervers, étaient reçues comme des preuves, et la populace était déclarée maî-

[1] Moniteur, n° 395, nivose an II (25 décembre 1793).

tresse, selon son caprice, de la propriété, de l'honneur, et de la vie de ceux qui avaient eu la moindre autorité sur elle.

Quand il y avait eu une insurrection ou une résistance positive, la puissance des commissaires était augmentée de toute celle que pouvait leur donner la loi martiale, c'est-à-dire le droit de la force. Nous avons parlé des massacres de Lyon; mais ceux-là mêmes, quoique des décharges de mitraille eussent fait tomber les victimes par centaines, étaient au-dessous des horreurs exercées à Nantes par Carrier, qui, pour venger la république de la résistance opiniâtre de la Vendée, semblait avoir proposé un défi de cruauté à l'enfer lui-même. Hommes, femmes et enfans étaient entassés par centaines dans des bateaux à soupapes sur la Loire, et coulés à fond; cela s'appelait le *baptême républicain*. Des hommes et des femmes étaient dépouillés de leurs vêtemens, liés ensemble et jetés ainsi dans la rivière; cela s'appelait des *mariages républicains*. Mais nous en avons dit assez pour prouver que le sang des hommes s'était sans doute changé en poison, et leurs cœurs en pierres, par suite des horreurs qu'on leur faisait exercer tous les jours. Plusieurs même se délectaient dans ces cruautés, et parlaient de l'instrument du supplice avec le plaisir et la gaîté

qu'on montre en parlant d'un objet chéri. On lui donnait le nom de *petite fenêtre nationale*, ou d'autres également expressifs; et quoique les saints ne fussent pas fort à la mode, il était, pour ainsi dire, canonisé sous le nom de *sainte-mère Guillotine*[1]. Le bourreau, ce citoyen actif, avait aussi ses honneurs, ainsi que la machine insensible qu'il dirigeait. Ce fonctionnaire était admis dans la société de quelques uns des plus ardens patriotes; et, comme nous le verrons, il prenait part à leurs fêtes civiques. On peut demander si la société de cet homme même n'était pas trop honorable pour ceux qui l'invitaient.

Il y avait aussi une force armée composée de gens exercés et endurcis de la dernière classe, appelée par excellence *armée révolutionnaire*. Elle était commandée par Roussin, général digne à tous égards de pareils soldats. On la faisait paraître toutes les fois qu'on jugeait nécessaire d'intimider la capitale et la garde nationale : elle était à la disposition plus immédiate de la commune de Paris. Quoique peu considérable, cette troupe était disponible sur-le-champ, et était communément renforcée par

[1] En Écosse la guillotine s'appelle familièrement *the maiden*, la *jeune fille*. (*Édit.*)

les démocrates les plus actifs, formant une milice jacobine. Son nombre total s'élevait à six mille hommes.

Quels que fussent le délire individuel et la frénésie générale qui les firent agir, il est digne de remarque que quelques uns des hommes qui jouèrent pendant cette honteuse période un rôle si éminent, et dont les mains furent long-temps fumantes de ce sang continuellement versé, réparèrent, par leur conduite subséquente, les atrocités qu'ils avaient commises. Tels furent Tallien, Barras, Fouché, Legendre et autres, qui, par la suite, sans devenir ni bons ni scrupuleux, se montrèrent, dans beaucoup d'occasions, plus humains et plus modérés qu'on ne pouvait s'y attendre, d'après la part qu'ils avaient prise aux horreurs révolutionnaires; semblables à ces soldats licenciés, qui, rentrés dans leurs foyers, reprennent souvent les habitudes de leur ancienne vie si complétement, qu'on dirait qu'ils ont oublié le caractère sauvage, et peut-être sanguinaire, de leur carrière militaire. Nous ne pouvons sans doute adresser à aucun de ces Jacobins réformés les éloges donnés à Octave par les Romains, lorsqu'ils trouvèrent sous le gouvernement bienveillant de l'empereur, un bonheur qui répara les cruautés commises par le triumvir. Mais il est certain que,

sans le courage de Tallien et Barras en particulier, il se fût peut-être passé encore beaucoup de temps avant que les Français eussent pu se défaire de Robespierre; et que la révolution du 9 thermidor, c'est ainsi qu'on nomme le jour mémorable de sa chute, fut en grande partie due aux remords ou à la jalousie des anciens collègues du dictateur. Mais avant d'arriver à cette partie plus satisfaisante de notre histoire, nous devons examiner l'enchaînement des causes qui amenèrent la chute des Jacobins.

Les époques qui voient éclater de grandes erreurs et de grands vices, sont aussi celles qui, par compensation, mettent au jour de grandes vertus. La France, malheureusement, pendant les années 1793 et 1794, donna, en principe et en pratique, des exemples d'excessives cruautés, qui glacent le sang dans les veines. Elle mérita également le blâme pour l'abattement et l'apathie avec lesquels elle supporta si longtemps un joug si horrible et si révoltant. Mais elle peut se glorifier, pendant cette terrible période, de mille exemples de la fidélité la plus noble et la plus honorable, de l'humanité la plus courageuse et la plus dévouée qui puissent illustrer les annales d'aucun pays.

Une loi cruelle menaçait des plus grandes peines quiconque recevait les fugitifs proscrits;

et elle était exécutée avec la rigueur la plus impitoyable. Madame Boucquey et son mari furent mis à mort à Bordeaux, pour avoir donné asile à des Girondins. La même peine était infligée à ceux qui violaient la loi par laquelle le feu et l'eau étaient interdits aux personnes mises hors la loi. Cependant, il se trouva, non seulement dans les premières classes, mais parmi les hommes plus misérables, des gens vertueux, qui, n'ayant qu'une faible portion d'alimens pour faire vivre leur famille, la partagèrent avec de malheureux fugitifs, quoiqu'ils fussent menacés de la mort pour récompense de cet acte de charité.

Dans quelques circonstances, la fidélité et le dévoûment rendirent l'humanité ingénieuse. Parmi les domestiques, classe d'individus dont les vertus devraient être d'autant plus estimées qu'elles sont souvent pratiquées en présence des plus fortes tentations, il y eut des exemples remarquables de fidélité inébranlable. Il faut dire, en l'honneur des mœurs françaises, que le maître et le domestique ont entre eux des rapports beaucoup plus affectueux que dans aucun autre pays, et notamment en Angleterre. Les situations les plus critiques ont offert très peu d'exemples de trahison de la part des domestiques, et plus d'un maître dut la vie à l'atta-

chement et à la fidélité de son serviteur. Les sentimens de religion en firent sauver d'autres. Les prêtres insermentés et bannis trouvèrent souvent parmi leurs anciennes ouailles un asile et des moyens d'existence, quoiqu'il y eût peine de mort en pareil cas. Quelquefois ce traitement était inspiré par le souvenir de la manière dont ils avaient rempli leur carrière apostolique; d'autres fois aussi par la vénération qui est due à l'Être dont ils se disaient les ministres [1]. Il fallut ces actes d'héroïsme, qui furent très nombreux (et surtout dans les classes

[1] Les étrangers citent plusieurs incidens insignifians, qui rappellent le souvenir de cette époque désastreuse. Un vénérable ecclésiastique français étant venu visiter un Écossais, la famille de celui-ci remarqua qu'un chat favori, animal généralement sauvage et capricieux, affectionnait particulièrement leur hôte. Le prêtre expliqua cette circonstance en racontant qu'il avait été, pendant plusieurs semaines caché dans le grenier d'un artisan, et qu'alors il n'avait pas d'autre amusement que d'étudier les mœurs et les habitudes des chats, qui visitaient souvent son asile. Il était extrêmement difficile de lui procurer des alimens, sans faire naître des soupçons, et on ne pouvait en mettre près de sa cachette qu'en petite quantité, et de temps à autres. Mari, femme et enfans savaient qu'il était dans cet endroit. Il y avait des récompenses pour celui qui le dénoncerait, et peine de mort pour qui lui donnait refuge. Cependant il fut religieusement tenu caché,

où les individus, souffrant de leurs propres besoins, pourraient être insensibles à ceux des autres), pour empêcher la France de devenir, pendant cette horrible période, un cimetière général, et son histoire un registre d'assassinats.

et après le rétablissement de la monarchie, nous l'avons vu employer avec succès sur un chat écossais les moyens qui lui avaient réussi en France pour s'attacher les chats dans sa misérable cellule sous le règne de la terrenr. L'histoire de cette époque abonde en exemples de ce genre.

CHAPITRE IX.

Marat, Danton, Robespierre. — Marat poignardé. — Rivalité de Danton et de Robespierre. — Commune de Paris; — son irréligion grossière. — Gobet. — Déesse de la Raison. — Le mariage réduit à un contrat civil. — Vues de Danton, — et de Robespierre. — Arrestation des principaux membres de la Commune, — et supplice de dix-neuf d'entre eux. — Danton arrêté par l'influence de Robespierre, — et bientôt Camille Desmoulins, Westermann et Lacroix, traduits devant le Tribunal révolutionnaire, condamnés et exécutés. — Décret, sur la motion de Robespierre, qui reconnaît l'Être Suprême. — Cécile Regnault. — Changement successif dans l'esprit public. — Robespierre devient impopulaire; — fait tous ses efforts pour sauver sa puissance. — Débat orageux à la Convention. — Collot-d'Herbois, Tallien, etc., chassés du club des Jacobins, à l'instigation de Robespierre. — Robespierre dénoncé à la Convention, le 9 thermidor (27 juillet), et après de violens débats, arrêté avec son frère, Couthon et Saint-Just. — Arrestation d'Henriot, commandant de la garde nationale. — Les terroristes se réfugient à l'Hôtel-de-Ville, — attentent à leur vie. — Robespierre se blesse, — mais vit encore assez long-temps, ainsi que la plupart des autres, pour être conduit à la guillotine et exécuté. — Son caractère. — Lutte qui suivit sa mort. — Destruction définitive du système jacobin, — et retour de la paix. — Singulière couleur de la société à Paris. — Bal des victimes.

Nous n'avons pas besoin de rappeler au lecteur que les trois principaux chefs des Jacobins étaient Marat, Danton et Robespierre.

Le premier fut poignardé par Charlotte Corday, jeune enthousiaste, à qui un sentiment tenant le milieu entre le délire et l'héroïsme, avait inspiré l'ambition de délivrer le monde d'un tyran [1]. Danton et Robespierre, réduits à un duumvirat, auraient pu se partager le pouvoir. Mais Danton, celui des deux sans contredit qui avait le plus de talens et de force d'âme, ne pouvait résister à son penchant pour la rapine et la débauche; et Robespierre, qui avait soin de conserver des preuves des dilapidations de son rival, crime singulièrement impopulaire, et dont il paraît que ses mains ne furent point souillées, avait le pouvoir de le renverser, quand il le jugerait convenable. Danton, ayant épousé une belle personne, se sentit du goût pour les jouissances domestiques, renonça pour quelque temps aux affaires publiques, et quitta l'attitude farouche et menaçante qu'il avait prise pendant les premières périodes de la révolution. Toutefois son ascendant, surtout dans

[1] On est trop disposé à attribuer un grand acte de devoûment à la folie. Le vulgaire ne saurait toujours comprendre le courage de la vertu. La préméditation d'un acte d'héroïsme est sans doute une *monomanie*, mais l'homme de génie n'est-il pas généralement appelé un fou sublime? une Charlotte Corday n'était pas une femme *comme une autre!* (*Édit.*)

le club des Cordeliers, était encore assez redoutable pour tenir constamment éveillée l'attention de son collègue, ainsi que son envie, semblable «au ver qui ne meurt pas», quoique Robespierre ne donnât aucun signe de vengeance prochaine. Mais avant que Robespierre pût se mesurer avec son puissant rival, il fallait renverser une autre force, également son alliée par le crime, mais plus accessible à ses coups pour le moment.

Ce troisième parti se composait de ceux qui s'étaient emparés des fonctions de la commune de Paris, et à qui son autorité civique et l'armée révolutionnaire commandée par Ronsin, donnaient le moyen de marcher, au premier signal, contre la Convention, ou même contre le club des Jacobins. Il est vrai que ces hommes, qui avaient pour chefs Hébert, Chaumette et autres, n'avaient jamais montré la moindre défiance envers Robespierre, et avaient au contraire tout fait pour gagner ses faveurs. Mais quand un homme a inspiré de la crainte à un tyran, il suffit de la plus légère provocation pour devenir l'objet de sa haine mortelle. Robespierre épiait donc sans cesse l'occasion de surprendre et de détruire ce parti, dont il craignait la puissance; et, chose remarquable, il en cherchait les moyens dans l'extravagance

même de son zèle révolutionnaire, que peu auparavant il avait peut-être envié, comme plus prononcé que le sien. Mais Robespierre ne manquait pas de discernement, et il voyait avec plaisir Hébert, Chaumette et leurs partisans se précipiter dans des excès qui devaient finir par rendre son entremise nécessaire, même à ceux qui détestaient le plus ses principes, ainsi que les voies par lesquelles il avait atteint sa puissance, et qui redoutaient le plus l'usage qu'il en faisait.

Ce fut la religion qui lui procura les moyens de renverser ses ennemis, comme il l'espérait. Cet objet, qu'on eût cru si indifférent aux uns comme aux autres, devint une occasion de querelle entre la commune de Paris et le chef des Jacobins. Mais il y a un fanatisme d'athéisme aussi-bien que de superstition; et un philosophe peut ressentir autant d'animosité contre ceux qui persévèrent dans ce qu'il lui plaît de signaler comme indigne de croyance, qu'un prêtre ignorant et bigot contre celui qui refuse de croire des dogmes qu'il ne regarde pas comme suffisamment prouvés. Ainsi, depuis la chute du trône, les philosophes de l'école d'Hébert (auteur du journal le plus grossier et le plus brutal de cette époque, intitulé *le Père Duchesne*) pouvaient penser qu'en faisant disparaître toutes les traces

de religion et de culte qui subsistaient encore en France, ils prépareraient un magnifique triomphe aux opinions libérales. Il ne suffisait pas, disaient-ils, à une nation régénérée d'avoir détrôné les rois de la terre, si elle n'étendait son bras jusqu'aux puissances que la superstition avait représentées comme régnant sur l'infini.

Un malheureux nommé Gobet, évêque constitutionnel de Paris, fut amené à se charger du rôle principal dans cette farce, la plus impudente et la plus scandaleuse qui ait jamais été jouée devant une représentation nationale.

On assure que les auteurs de cette scène eurent quelque peine à obtenir de l'évêque qu'il consentît à jouer ce rôle, qu'après tout, il représenta, non sans qu'il lui en coûtât des larmes dans le moment, et des remords par la suite.

Il parut devant la Convention, à la tête de son clergé, et déclara que la religion qu'il avait enseignée jusqu'alors était, sous tous les rapports, une invention des prêtres, fondée ni sur l'histoire ni sur la sainte vérité. Il nia, en termes solennels et explicites, l'existence de la Divinité, au culte de laquelle il avait été consacré, pour se vouer désormais à celui de la Liberté, de l'Égalité, de la Vertu et de la Morale; puis il déposa sur le bureau les insignes de l'épisco-

pat, et reçut du président de la Convention l'accolade fraternelle. Plusieurs prêtres apostats suivirent l'exemple de ce pontife.

L'or et l'argent des églises furent enlevés à leur pieux usage, et l'on vit entrer dans la Convention des processions d'hommes travestis en habits sacerdotaux, et chantant les hymnes les plus profanes, tandis que Chaumette et Hébert faisaient servir les calices et autres vases sacrés à célébrer leurs orgies impies. Le monde, pour la première fois, entendit une assemblée d'hommes nés au sein de la civilisation, s'arrogeant le droit de gouverner une des premières nations européennes, élever la voix pour nier la vérité la plus imposante que l'homme reconnaisse, et renoncer unanimement à la croyance et au culte de la Divinité. Pendant quelque temps on continua de jouer ces scènes d'extravagance et de profanation.

Une des cérémonies de cette époque de délire est un modèle d'absurdité et d'impiété. Les portes de la Convention s'ouvrirent devant une troupe de musiciens. A leur suite entrèrent les membres du corps municipal en grande procession, chantant un hymne à la Liberté, et escortant, comme l'objet de leur culte à venir, une femme voilée, qu'ils nommaient *la Déesse de la Raison*. Amenée à la barre, cette femme fut dépouillée

de son voile en grande cérémonie, et placée à la droite du président. Alors on reconnut en elle une danseuse de l'Opéra, dont la plupart des assistans connaissaient les charmes, pour l'avoir vu figurer sur la scène, tandis que l'expérience de quelques autres allait même plus loin. La Convention Nationale rendit publiquement hommage à cette créature qui représentait dignement la Raison qu'elle adorait.

Cette farce impie et ridicule devint à la mode, et l'installation de la déesse de la Raison fut renouvelée et imitée dans toutes les villes dont les habitans désiraient se montrer, sous tous les rapports, à la hauteur de la révolution. Dans plusieurs provinces de la France les églises furent fermées aux prêtres et aux fidèles, les cloches furent brisées et servirent à faire des canons : tout ce qui appartenait à la religion fut détruit, et l'on plaça à l'entrée des cimetières une inscription qui déclarait que la mort était un sommeil perpétuel, qui annonçait à ceux qui étaient sous son empire qu'ils n'avaient à attendre aucun dédommagement, même dans l'autre monde.

Une autre loi, intimement liée avec les lois sur la religion, fut votée sur le mariage, l'engagement le plus sacré que puissent contracter les hommes, et dont la fixité contribue puissamment à la consolidation de la société.

Le mariage fut réduit à un simple contrat civil d'une nature transitoire, que deux personnes pouvaient conclure et rompre à volonté, quand leur goût était changé et leurs passions satisfaites. Des esprits infernaux qui auraient voulu inventer le moyen le plus propre à détruire tout ce qu'il y a de plus respectable, de plus doux, de plus solide dans la vie domestique, et d'assurer en même temps la propagation du mal de génération en génération, n'auraient rien pu imaginer de plus efficace que l'abaissement du mariage à un état de cohabitation passagère, ou de concubinage légal. Sophie Arnoult, actrice célèbre par ses bons mots, appelait le mariage républicain le sacrement de l'adultère.

Ces dispositions antireligieuses et antisociales ne remplirent point le but des fanatiques insensés qui les avaient provoquées. Hébert et Chaumette avaient dépassé l'esprit du temps, quelque dépravé qu'il fût, ainsi que les vœux de ceux qui, vicieux et criminels comme eux, avaient encore assez de bon sens et de pudeur pour redouter, et voir avec répugnance cette exagération d'impiété. Peut-être avaient-ils d'autres motifs pour condamner un pareil débordement d'irréligion. Les hommes les plus criminels ne veulent pas, en général, renoncer

à tous les principes religieux; ils ne peuvent, quand même ils le voudraient, s'empêcher de craindre un monde où chacun sera rétribué selon ses œuvres; et quelque peu d'effet que ce faible rayon de la foi produise sur leur conduite, ils ne sont pas en général disposés à rejeter la chance, toute légère qu'elle soit, de pouvoir dans l'occasion se réconcilier avec l'Église ou la Divinité. Cette perspective, même aux yeux de ceux sur qui elle n'exerce aucune influence salutaire, ressemble à la confiance inspirée par une brise de mer à un navigateur qui sait qu'il y a un port dans la direction qu'il suit : il peut n'avoir nullement le projet de faire voile vers ce port, ou penser que, dans ce cas, il n'y aurait pas de chances pour qu'il y parvînt en sûreté; néanmoins il saurait peu de gré à celui qui effacerait de la carte cet asile incertain. Tous ceux qui avaient conservé quelque souvenir respectueux des grandes vérités de la religion, avec lesquelles celles de la morale sont intimement liées, regardèrent les professeurs de ces extravagances comme des êtres qui ne méritaient que le mépris, le dégoût, la haine et la vengeance des lois.

Tels étaient les sentimens que Danton éprouvait pour Hébert et les autres philosophes de la commune. Quelque dépravé qu'il fût lui-même,

il avait encore trop de sens et de fierté pour approuver des folies aussi absurdes, et d'ailleurs aussi impolitiques. Cette continuelle démolition des débris de l'édifice social rendait impossible de poser enfin une limite aux mouvemens révolutionnaires, ce que désirait enfin Danton, qui avait placé son parti à la tête des affaires, et se trouvait à peu près aussi haut qu'il pouvait prétendre.

Robespierre regardait ces extravagances sous un autre point de vue. Il vit ce qu'Hébert avait perdu de sa popularité, en affichant ces doctrines d'athéisme et de profanation; il imagina un plan qui le mit en état d'abord d'anéantir ces blasphémateurs par le consentement général de la nation, comme des animaux malfaisans; puis d'augmenter, et, pour ainsi dire, de sanctifier sa puissance en associant une religion quelconque aux formes révolutionnaires d'un gouvernement dont il voulait rester le chef.

On a été jusqu'à supposer que l'élévation extraordinaire et inattendue de Robespierre lui avait suggéré l'idée de jouer le rôle d'un nouveau Mahomet, en rétablissant en France les opinions religieuses, mais sous son influence directe. On assure qu'il appuyait secrètement les extravagances d'une femme nommée Cathe-

rine Theot ou Theos, dévote enthousiaste, dont les opinions tendaient au quiétisme. C'était une espèce de Jeanne Southcote[1], et l'Aaron de sa secte était dom Gerle, ancien chartreux, célèbre par sa motion à l'Assemblée Nationale, pour faire reconnaître la religion catholique comme religion de l'État[2]. Depuis cette époque son esprit était resté dans un état complet d'aliénation. Il y avait des assemblées nocturnes et secrètes, que fréquentaient quelques visionnaires des deux sexes, et que présidaient Theot et dom Gerle. Robespierre était reconnu par eux comme un des élus, et favorisait, dit-on, leurs doctrines superstitieuses; mais rien de précis ne nous autorise à affirmer que le dictateur vit

[1] Joanna Southcote est une des visionnaires les plus curieuses de notre siècle; elle se prétendait la femme de l'*Apocalypse*, avec la lune sous ses pieds, et douze étoiles pour couronne. Envoyée par Jésus, le second Adam, pour réparer la faute d'Ève, Joanna avait conçu dans son sein la troisième personne de la Trinité. Elle est morte après avoir attendu vainement l'issue de cette incarnation miraculeuse, et a laissé encore des prosélytes en Angleterre, etc.

On voit quel rapport il peut y avoir entre Joanna et la *Mère de Dieu*, comme s'appelait Catherine Theot, dont on avait fait le nom grec en changeant un *t* en *s*. (Theos). (*Édit.*)

[2] *Voyez*, tome I, page 257.

dans ces sectaires autre chose que des instrumens dont il pourrait se servir pour ses propres desseins. Dans tous les cas, quelles que fussent ses opinions religieuses, ou celles qu'il songeait à établir en France, elles n'étaient nullement de nature à modifier son ambition, sa jalousie ou sa soif du sang.

La puissance d'Hébert, de Chaumette et de la commune de Paris, était mûre pour la destruction. Ronsin et ses satellites de l'armée révolutionnaire se vantaient de pouvoir soutenir la municipalité de Paris contre la Convention; mais quoique la commune eût toujours à son service le chef de ces brigands actifs, elle ne pouvait plus disposer de ces bataillons de piques, qui, jusqu'alors avaient fait sa puissance. Or, sans cet appui, elle craignait de n'avoir pas assez de force pour résister à la garde nationale. Dès le 27 décembre 1793, nous voyons Chaumette avouer à la commune qu'il était tombé dans des temps malheureux; il prouva que ce n'était pas lui qui avait dirigé l'installation de la déesse de la Raison dans sa ville natale de Nevers, et il gémit de ce que les salles étaient pleines de femmes qui sollicitaient l'élargissement de leurs maris, et se plaignaient de la conduite des sociétés révolutionnaires. Il était clair qu'il s'opérait un changement dans l'atmo-

sphère politique, puisque Chaumette se croyait obligé de se justifier du reproche d'impiété dont il s'était vanté jusqu'alors, et se voyait exposé aux reproches des femmes, pour avoir fait arrêter et périr quelques milliers de suspects.

L'esprit de réaction s'étendait, et il s'appuya de l'influence que Robespierre mit dans la balance contre la commune. Les principaux chefs de ce corps, dont plusieurs étaient, à ce qu'il paraît, des étrangers, entre autres le célèbre Anacharsis Clootz, furent arrêtés. [1]

La position de ces hommes était singulière, et eût inspiré de la pitié pour d'autres que de tels misérables. Ils furent accusés de presque tous les crimes qui paraissaient tels aux sans-culottes. Plusieurs chefs d'accusation ne présentaient qu'un sens métaphysique, beaucoup d'autres étaient littéralement faux, et il n'y avait presque aucun des griefs qui offrît l'énonciation d'un fait criminel bien distinct et bien prouvé. L'accusation portait qu'ils étaient en relation avec Pitt et Cobourg, qu'ils s'étaient ligués contre la souveraineté du peuple, et qu'ils avaient le projet d'affamer Paris, et de ridiculiser la Convention en formant un assortiment de poupées destinées pour imiter cette Assemblée, qui n'était guère autre

[1] Le 22 mars 1794.

chose, il est vrai, et autres griefs du même genre, sous forme d'allégations toutes insignifiantes, ou dénuées de preuves. Mais il n'était rien dit de leur rivalité avec Robespierre, la vraie cause de leur procès, et pas davantage de leurs assassinats révolutionnaires, pour lesquels ils avaient vraiment mérité leur sort. On parla aussi de rapine et de pillage; mais alors Ronsin, commandant de l'armée révolutionnaire, perdit patience. « Ils me parlent de vol? dit-il : ils osent accuser un homme comme moi d'avoir volé du linge de lit et de corps? Ils m'accusent de misérables larcins, moi qui avais en mon pouvoir toutes leurs têtes? »

Les accusés, au nombre de dix-neuf, furent convaincus et exécutés. Dès ce moment la ville de Paris perdit la prépondérance que la commune lui avait donnée sur les affaires de la France. La puissance de ses magistrats fut bien affaiblie par la réduction de l'armée révolutionnaire, que la Convention licencia, comme ayant été organisée d'après de fausses idées, et comme appartenant plutôt à la ville qu'à la nation, et pouvant trop facilement servir les vues d'un parti.

Après la destruction des Hébertistes, Robespierre avait à combattre et à anéantir un adversaire encore plus formidable. Les derniers

conspirateurs avaient eu des liaisons avec le club des Cordeliers, dans lequel Danton était censé avoir eu des relations particulières; mais ils n'avaient point été appuyés par lui, ce qu'il aurait dû faire, en bonne politique. Il commençait à séparer trop ostensiblement son parti et ses nouveaux desseins de ses anciens amis, et de son ancienne conduite. Il pensait, mais à tort, comme l'événement le prouva, qu'il pourrait diriger l'État avec autant de succès pendant le calme que pendant la tourmente. Lui et les autres paraissent avoir été tout à coup saisis d'un véritable dégoût pour ces atrocités et ce carnage dont ils s'étaient si long-temps rassasiés. Danton parlait de pitié et de pardon; et son partisan, Camille Desmoulins, dans une parodie ingénieuse d'un passage de Tacite, établit un parallèle entre les deux tyrans et entre les délateurs du gouvernement des Jacobins de France et ceux de la cour des empereurs romains. Ces parallèles étaient très adroits, et Robespierre et ses agens pouvaient se reconnaître dans les misérables les plus infâmes de ce temps odieux. Ces agressions annonçaient, de la part de Danton, le projet de jouer le rôle que Tallien joua ensuite, pour renverser Robespierre, et lui substituer une espèce de gouvernement, qui montrât quelques égards du moins pour la vie

et la fortune des citoyens. Robespierre le prévint; et le 31 mars au matin, les Parisiens et les membres de la Convention osèrent à peine se dire à l'oreille que Danton, dont le nom était aussi formidable que le son du tocsin, avait été arrêté comme un pauvre ci-devant noble, et était entre les mains des licteurs.

Les exclamations ne cessaient point; l'étonnement était à son comble : Danton était le grand apôtre, le vrai Mahomet du jacobinisme[1]. Sa taille gigantesque, sa figure énorme, sa physionomie farouche, la voix qui frappait de terreur, comme le bruit d'un tonnerre lointain; un mélange de talent et de véhémence qui donnait à cette voix un langage digne de ses accens sourds et profonds, étaient tels qu'ils convenaient au prophète de cette secte horrible. Marat était un insensé, auquel les circonstances seules avaient donné de l'importance. Robespierre était un hypocrite froid, rampant, calculant tout, dont la malice ressemblait à celle d'un misérable démon subalterne. Mais Danton était un personnage digne d'être peint par Shakspeare ou Schiller, avec tous les grands contrastes de son caractère, et qui eût fourni à

[1] On a dit de lui que c'était le Mirabeau de la populace. (*Édit.*)

Bruce le modèle d'un Ras Michael plus tragique que celui de Tigré [1]. Ses passions étaient comme une de ces tempêtes furieuses, qui, renversant et ravageant tout sur leur passage, laissent cependant quelques intervalles de soleil et de calme. On était souvent étonné de trouver dans un homme, qui n'était ni bon naturellement, ni juste par principe ou par politique, quelques mouvemens de générosité, et même une disposition à la magnanimité. D'anciennes habitudes de profonde immoralité, qui plus qu'un autre vice étouffe la vertu, et les relations intimes qu'il eut, dès le commencement de sa carrière avec l'infâme faction d'Orléans, l'avaient rendu, sinon pire, du moins plus vil qu'il ne devait être naturellement; car son amour-propre l'eût préservé de beaucoup de crimes, auxquels il fut entraîné par son penchant pour la plus grossière débauche et la gêne de sa position. Cependant quand Danton tomba sous Robespierre, on eût cru voir un faible hibou attaquer et frapper à mort un aigle, ou au moins un vautour au vol hardi. Ses associés, comme on devait s'y attendre, le regrettèrent; même Legendre et d'autres, prenant sa défense à la Convention, et réclamant pour lui le mérite des

[1] Voyages en Abyssinie (*Édit.*)

mesures violentes, qui avaient frayé la route au triomphe des Jacobins, annonçaient plus de constance dans leur amitié, que ces farouches démagogues n'en montrèrent dans d'autres occasions.

Danton, avant sa chute, parut avoir perdu beaucoup de sa sagacité et de son énergie. Il fut prévenu à temps par Lacroix, Westermann et autres. Cependant il ne prit aucune mesure, soit pour se sauver, soit pour se défendre, étant maître de choisir. Mais son courage ne fut nullement abattu ni sa fierté humiliée, quoiqu'il parût se soumettre passivement à son sort par cette conviction décourageante qui souvent abat les grands criminels quand ils croient leur heure venue.

Le procès de Danton fut court, comme on le pense bien. Lui et ses associés, Camille Desmoulins, Westermann et Lacroix, furent traînés au tribunal révolutionnaire, singulier accomplissement de la prophétie du girondin Boyer-Fonfrède. Lorsque cet instrument du pouvoir révolutionnaire fut établi sous les auspices de Danton, cet homme lui cria : « Vous insistez donc sur la création de ce tribunal arbitraire ? soit; et puisse-t-il ne pas servir comme le taureau de Phalaris à consumer ses propres inventeurs. » Danton voyait autour de lui comme juges, témoins, accusateurs et gardes, ceux

qui avaient été trop humbles pour aspirer à être les complices de ses atrocités, et s'étaient trouvés assez honorés d'être ses agens. Ils contemplaient son orgueil mâle et son courage indomptable, comme des spectateurs timides regardent un lion dans une cage, doutant de la solidité des barreaux, et ne se croyant pas trop en sûreté. Quand on lui demanda son nom et sa demeure, il répondit : « Ma demeure sera bientôt dans le néant, et mon nom vous le trouverez dans le Panthéon de l'Histoire ». Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, Fabre-d'Églantine, littérateurs distingués, et du petit nombre des Jacobins qui eurent ce genre de mérite, partagèrent son sort. Ce fut également celui de Westermann, le même général qui avait dirigé l'attaque contre les Tuileries le 10 août, et qui depuis avait eu dans la Vendée tant de triomphes et de défaites, que son activité l'avait fait surnommer *le fléau* de ce pays.

Leur acte d'accusation était, comme tous ceux de cette époque, une *Olla-podrida* [1], si nous pouvons nous servir de cette expression, dans lequel on avait mêlé tous les élémens de l'accusation, d'une manière si obscure et si con-

[1] Mot espagnol naturalisé en anglais, et moins vulgaire que notre mot *pot-pourri*. (*Édit.*)

tradictoire, qu'il était évident qu'une malveillante fausseté s'était étudiée à rendre cette affaire aussi embrouillée que sale. Si Danton eût été condamné pour ses crimes, la sentence aurait dû envelopper les juges, les jurés, les témoins, et la plupart des spectateurs de la cour.

Robespierre devint fort inquiet de l'issue du jugement. La Convention manifestait quelques symptômes de courage; et lorsqu'une députation révolutionnaire vint demander à la barre que « la mort fût à l'ordre du jour », et dit à la Convention que « si elle eût accordé la demande modérée de trois cent mille têtes, faite par le philanthrope Marat, maintenant canonisé, elle eût prévenu la guerre de la Vendée », elle fut reçue avec des murmures décourageans. Tallien, qui présidait, leur déclara « que c'était non la mort, mais la justice qui était à l'ordre du jour »; et les pétitionnaires, en dépit de la tournure patriotique de leur modeste requête, furent renvoyés de la barre avec des témoignages d'horreur.

Ces symptômes étaient alarmans. Cependant la puissance de Robespierre prédominait encore au tribunal révolutionnaire; et après une défense courageuse, et d'une longueur extraordinaire (dont il ne fut pas question dans le Moniteur), Danton et ses camarades furent

condamnés et conduits immédiatement au supplice. Ils soutinrent jusqu'à la fin la fermeté, ou plutôt la dureté de leur caractère; et Danton ayant remarqué que Fabre d'Églantine devenait soucieux, il chercha à le relever par un jeu de mots : « Courage, mon ami, dit-il avec sa voix sépulcrale, nous allons tous faire ton métier—*nous allons faire des vers.* » Il n'avait point péri de victimes dont les talens eussent excité plus d'intérêt, depuis les Girondins, aussi éloquens mais moins heureux qu'eux. Les honnêtes gens eux-mêmes donnèrent quelques regrets au sort de Danton, comme à celui d'un taureau furieux qui est abattu par le faible bras d'un adroit tauréador. Quelques personnes bien pensantes avaient conçu l'espoir de voir la cause de l'ordre et de la sûreté triompher par sa victoire sur Robespierre. D'un autre côté, ceux qui étaient attachés à la fortune de celui-ci, regardaient sa puissance comme permanente par la chute de ce rival, le dernier et le plus formidable de tous, et ils triomphèrent en conséquence. Les deux partis se trompèrent dans leurs calculs. La prédominance d'un homme comme Danton, en rendant le règne des Jacobins plus supportable, aurait pu en prolonger la durée; tandis que le succès permanent, ou du moins définitif de Robespierre devenait de

plus en plus impossible, parce que sa jalousie ne cessait de décimer son propre parti; semblable à ce chef farouche, Lope d'Aguirre, dont Southey a raconté l'histoire avec tant d'intérêt, qui descendant le grand fleuve de l'Orellana, avec une troupe de boucaniers, sacrifiait l'un après l'autre ses compagnons, dont il suspectait la fidélité, jusqu'à ce que les derniers ne vissent plus d'autre moyen d'échapper au même sort qu'en prévenant leur chef. [1]

Danton, en voulant dire que Robespierre avait été l'instrument de sa perte, s'était écrié : « L'infâme poltron ! je suis le seul qui pouvait avoir assez d'influence pour le sauver. » Et l'événement prouva qu'il avait été inspiré par cet esprit prophétique que donne quelquefois, dit-on, l'approche de la dernière heure.

Dans le fait, Robespierre se trouvait très isolé par l'anéantissement du parti d'Hébert, et plus encore par celui de Danton et de ses collègues. Il avait pour ainsi dire cerné et rétréci de plus en plus le terrain qu'il occupait, et il finit par ne plus avoir de place sur laquelle il pût poser le pied. Enfin, en horreur aux

[1] Cette aventure est un épisode de l'*Histoire du Brésil*, par le poète lauréat R. Southey, qui l'a publiée à part, en 1 vol. in-12. (*Édit.*)

honnêtes gens, il aliéna par ses cruautés même ses propres sicaires, qui sans cela lui seraient restés attachés pour leur propre sûreté. Chacun le regardait avec terreur et personne ne pouvait attendre du dictateur un sort plus heureux que celui qui est promis à Outis, d'être dévoré le dernier. [1]

Ce fut à cette époque que Robespierre conçut l'idée de mette un terme aux profanations de Chaumette, Hébert et autres athées, en faisant solennellement une profession de foi sur l'existence de la Divinité. Il pensait que cet acte serait une concession à l'opinion publique, et lui offrirait en même temps un nouveau et puissant ressort qu'il ferait mouvoir à son gré. En un mot, il paraît avoir eu le projet de joindre à sa puissance politique le caractère de souverain pontife de la nouvelle croyance.

En qualité d'organe du comité de salut public, Robespierre, dans un discours très étendu et fort ennuyeux, entreprit d'arracher la nation française à l'impiété. Dans les circonstances de ce genre, il avait recours à cette flatterie grossière qui était sa grande, son infaillible, et presque sa seule recette pour obtenir la popularité. Il

[1] Allusion à une histoire qui rappelle l'épisode d'Ulysse dans la caverne de Polyphême. (*Édit.*)

commença en assurant les membres de l'Assemblée que la France, par ses lumières et ses progrès en civilisation, avait précédé, au moins de deux cents ans, le reste de l'Europe, et qu'elle paraissait, au milieu des autres nations, appartenir à une race privilégiée. Toutefois il pensait que la croyance dans la Divinité serait sans inconvénient. Puis il se livra à son éloquence, dont nous ne pouvons nous empêcher de donner un échantillon, pour faire voir combien il faut peu de frais de bon sens, de goût et de talent pour acquérir la réputation d'un grand orateur, et devenir dictateur d'une grande nation. « Oui, le pays délicieux que nous habitons, et que la nature caresse avec tant de prédilection, est fait pour être le séjour de la liberté et du bonheur; et ce peuple si accessible au sentiment et à un généreux orgueil, est né pour la gloire et la vertu. O ma patrie! si le hasard m'eût fait naître dans quelque contrée éloignée de toi, je n'en aurais pas moins adressé de constantes prières au ciel pour ton bonheur, et j'aurais pleuré au récit de tes triomphes et de tes vertus. Mon cœur aurait suivi avec une ardeur infatigable toutes les phases de cette féconde révolution; j'aurais envié le sort de tes enfans, de tes représentans. Mais je suis Français, je suis un représentant! ô charme en-

ivrant ! ô peuple sublime ! reçois le sacrifice de tout mon être ! heureux celui qui est né dans ton sein ! Plus heureux celui qui peut donner sa vie pour ton bonheur. » [1]

Tel était le langage que ce fameux démagogue adressait au peuple sublime, dont il pouvait trancher cinquante têtes par jour, et dont la vie et la fortune étaient si bien protégées, qu'il n'y avait pas un seul individu qui osât regarder son chapeau comme à lui, et pût répondre, pendant dix minutes, de la sûreté de la tête qui le portait. Il s'étendit aussi beaucoup sur l'imprudence des adorateurs de la Raison, dont il regardait la conduite comme prématurée ; sur les Anglais et M. Pitt qu'il prétendait avoir ordonné un jeûne au sujet de la destruction de la religion catholique en France, de même qu'ils portaient le deuil de Capet et de sa femme. Mais la conclusion de ce discours extraordinaire fut une suite de décrets, dont le premier déclarait que la République française reconnaissait l'existence d'un Être Suprême, dans

[1] La lecture de pareilles pauvretés oratoires et le récit des crimes qu'elles occasionnèrent, nous rappellent l'opinion d'un docteur mahométan qui dit à Bruce, que le Dégial ou Antechrist devait apparaître sous la forme d'un âne, entraînant à sa suite, par le charme de son braire, des multitudes ravies.

les termes dont se servirait une grande nation pour reconnaître une puissance d'un rang inférieur. Les autres indiquaient la nature du culte à rendre au grand Être, que ces frêles atomes avaient rétabli dans leurs pensées; et dans ce but, il devait être consacré un jour par décade à une vertu particulière dont on célébrerait la fête avec des hymnes et des processions, aussi semblables que possible à celles du paganisme; le dernier décret portait qu'il serait célébré une fête en l'honneur de l'Être Suprême lui-même, comme une nation célèbre des réjouissances à l'occasion de la paix conclue avec une puissance voisine.

La proposition de Robespierre fut accueillie par la Convention avec de serviles applaudissemens. Couthon, avec un enthousiasme affecté, demanda non seulement que le discours fût publié dans la forme ordinaire, à six exemplaires pour chaque membre, mais encore que le projet fût traduit dans toutes les langues, et répandu dans le monde entier.

La direction de cette comédie payenne, destinée à remplacer tous les signes extérieurs d'une piété raisonnable, fut confiée au génie du peintre David; et si l'audace du blasphême n'en eût pas fait oublier le ridicule, elle aurait pu être mise en parallèle avec la mascarade ou

procession mémorable du fameux orateur du genre humain [1]. Il fut fait un dénombrement général des habitans de Paris, qui furent partagés en troupes de femmes âgées ou jeunes, de vieillards et d'adolescens, portant des branches de chêne et des épées nues, ainsi que les emblêmes propres à leur âge. Ils étaient précédés par les représentans du peuple, tenant dans leur main des épis de blé, des épices et des fruits, tandis que Robespierre, leur président, vêtu d'une sorte de manteau de pourpre, marchait seul, jouant le souverain pontife.

Après avoir traversé plusieurs rues, en chantant de mauvais vers qu'on appelait une hymne, la procession entra dans le jardin des Tuileries, se plaça devant des feux d'artifices préparés d'avance, et Robespierre fit un discours entièrement adressé aux spectateurs, et qui ne contenait aucune prière ni invocation. La recon-

[1] Pauvre Anacharsis Clootz! Il avait été chassé du club des Jacobins comme Prussien, comme ex-noble, et chose dont peut-être on ne se serait pas douté, comme assez riche pour pouvoir être aristocrate. Son vrai crime était d'être Hébertiste; et il périt en conséquence avec les chefs du parti.

Cette note est peut-être de trop, mais Anacharsis Clootz fut certainement un des plus inimitables personnages de la révolution en fait de ridicule.

naissance de la Divinité semblait se borner à admettre son existence comme un fait, sans prescrire aucun culte. A peine eut-il fini de parler, que le feu fut mis à quelques figures représentant l'Athéisme, l'Ambition, l'Égoïsme et d'autres vices. Les jeunes gens alors agitèrent leurs armes, les vieillards leur frappèrent doucement sur la tête, les jeunes filles jetèrent des fleurs, et les mères élevèrent leurs enfans dans leurs bras, le tout conformément au programme de David. Toute cette mascarade était censée l'acte de repentir d'un grand peuple qui revient à la Divinité, dont il avait abandonné le culte et nié l'existence!

J'en appelle, non pas au vrai chrétien, mais à tout philosophe ayant sur la nature de la Divinité des idées qui soient à la portée de l'intelligence la plus ordinaire; n'y a-t-il pas, dans cette reconnaissance de l'Être Suprême par Robespierre, plus d'impiété que dans l'athéisme direct de Hébert?

La procession ne fit aucun effet marquant sur le peuple, et n'excita aucun sentiment profond. Les catholiques la virent avec horreur; elle fut un objet de ridicule pour les hommes de toutes les croyances et les indifférens; mais quelques politiques crurent démêler, sous le voile d'une cérémonie religieuse, des projets plus profonds

de la part du dictateur Robespierre. Même, dans le cours de la procession, son oreille fut frappée par des menaces et des murmures, que, dans l'impatience de leur ressentiment, les amis de Danton ne purent comprimer. Il vit donc qu'il lui fallait, ou recourir encore aux assassinats, et se défaire de Tallien, de Collot-d'Herbois et autres, comme il s'était défait d'Hébert et de Danton, ou s'attendre à voir ses triomphes aboutir à sa chute.

Cependant le despote, dont les regards faisaient trembler la Montagne elle-même, quand ils tombaient sur elle, redouta la présence d'une jeune fille. Cécile Regnault se présenta, et à ce qu'il paraît, sans armes, chez Robespierre, demandant à le voir. Ses manières ayant fait naître des soupçons, elle fut arrêtée par les satellites, qui, au milieu de la débauche et des blasphêmes, gardaient jour et nuit la caverne du tyran, tandis que lui-même essayait de dormir en paix sous la protection de ses gardes-du-corps. Quand la jeune fille comparut devant le tribunal révolutionnaire, et qu'on la questionna sur son dessein, elle ne voulut répondre autre chose, si ce n'est qu'elle avait voulu voir « ce que c'était qu'un tyran! » Elle fut naturellement condamnée à mort; et soixante personnes environ furent également exécutées comme

complices d'une conspiration, dont aucun acte, aucun mot ne prouva jamais l'existence. Les victimes furent prises au hasard dans les prisons, où la plupart avaient été renfermées plusieurs mois avant l'arrestation de Cécile Regnault[1], dont on les accusait d'être les complices. On a généralement regardé cette conspiration comme tout-à-fait imaginaire, et inventée par Robespierre, pour représenter sa personne comme menacée par les complots de l'aristocratie, et acquérir au moins une partie de l'importance que Marat avait obtenue par l'action de Charlotte Corday.

Mais un intervalle de quelques semaines amena une lutte plus sérieuse que n'était ce prétendu assassinat. Les Terroristes étaient divisés entre eux. Les anciennes bandes d'élite des 10 août, 2 septembre, 31 mai, et autres époques remarquables de la révolution, étaient toujours attachées aux Jacobins, et la majorité du club

[1] Cette épouvantable iniquité se trouve dans le rapport de Courtois, au nom du comité chargé d'examiner les papiers de Robespierre. Nous rapporterons comme une circonstance fort curieuse que, vers le temps de l'aventure de Cécile Regnault, il parut dans un bal masqué de Londres, une femme vêtue comme Charlotte Corday, et qui venait, disait-elle, pour chercher Robespierre et lui faire subir le sort de Marat.

des Jacobins à Robespierre. C'est ce qui faisait sa force. D'un autre côté étaient Tallien, Barras, Legendre, Fouché et autres membres de la Montagne, mais qui se souvenaient de Danton, et redoutaient son sort. La majorité de la Convention paraissait disposée à adopter tout ce qui la délivrerait du joug qui pesait sur elle.

Le peuple lui-même paraissait être moins passif. Il ne voyait plus avec cet étonnement stupide ou cette terreur accablante, les victimes conduites chaque jour à la place de la Révolution; cette vue excitait au contraire en lui un mécontentement qu'il était aisé de remarquer, et qui n'attendait qu'une occasion pour se prononcer. Les habitans de la rue Saint-Honoré fermaient leurs portes aux heures où passait le fatal tombereau, et toute cette partie de la ville présentait l'image de la désolation.

Ce changement fut remarqué, et l'instrument de mort fut transporté dans un endroit moins apparent, à la barrière du Trône, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, comme si un spectacle journalier de ce genre devait offrir à ses habitans un délassement intéressant. Mais le turbulent faubourg avait perdu lui-même un peu de son ardeur républicaine. Les dispositions de ces hommes étaient changées. Ils voyaient le sang couler avec tant d'abondance, qu'il avait

fallu pratiquer un conduit pour lui donner de l'écoulement; et cependant il ne résultait ni pour eux ni pour leurs amis aucun avantage de la mort de tant de victimes sacrifiées, disait-on, pour eux. Ces massacres continuels, sans l'attrait du pillage et de la licence, auraient fini par dégoûter même un peuple de vrais cannibales, que le tribunal révolutionnaire eût abondamment approvisionné.

Robespierre voyait avec inquiétude diminuer sa popularité. Il s'apercevait que la terreur, quelque puissante que fût son mobile, commençait à perdre de son influence sur l'esprit du peuple; et il imagina de lui donner l'attrait de la nouveauté, en changeant non son système, mais le mode d'application. Jusque-là il n'y avait eu d'exécutions que pour des crimes politiques, quoique ce cercle de culpabilité eût été tracé d'une manière si vague, et fût susceptible au besoin d'une telle extension que la loi des suspects aurait suffi pour ravager une contrée; mais en appliquant la peine de mort aux crimes contre la religion et la morale, aussi-bien qu'aux attentats contre la république, Robespierre avait un moyen de disposer de la vie de milliers d'individus qu'il ne pouvait attaquer pour des motifs politiques, et il y trouvait en même temps l'avantage de justifier le

nouveau caractère qu'il voulait se donner, de réformateur des mœurs. C'était aussi pour lui un moyen de se soustraire à la nécessité pénible de tirer une ligne de démarcation entre sa conduite et celle de ceux de ses anciens amis qu'il jugeait à propos de sacrifier. Il ne pouvait se dire moins avide de sang que ses associés, mais il pouvait faire valoir plus de décence dans ses mœurs. Il avait constamment montré de la tempérance et de l'austérité; or, quel triomphe n'eût-ce pas été pour lui de pouvoir immoler Danton, non pour ses crimes politiques, qui n'avaient pas un caractère différent des siens, mais pour ses énormes prévarications et ses grossières débauches, que personne ne pouvait reprocher à l'austère et incorruptible Robespierre.

Ses agens subordonnés commençaient déjà à faire voir un changement dans leur conduite. Payan, qui avait succédé à Hébert dans la place importante de procureur de la commune, avait déjà adopté une ligne fort différente de celle de son prédécesseur, dont le style n'avait d'énergie que par l'emploi des juremens les plus grossiers et des expressions les plus brutales employées par le rebut de la populace. Payan, au contraire, proposa sérieusement à la commune un projet tendant à empêcher l'exposition et la vente des

ouvrages licencieux et des gravures du même genre, qui corrompaient la génération naissante.

Il existe une adresse de la Convention, qui annonce le même désir de la part de son auteur, Robespierre, et où l'usage des sermens profanes et des noms sacrés dans le langage ordinaire est sévèrement réprouvé comme inutile et blasphématoire. Il y est aussi question des expressions indécentes et inconvenantes. Mais comme cette énergie sans frein avait été jusqu'alors un des caractères distinctifs du vrai sans-culotte, les législateurs furent forcés, pour justifier leur censure, de supposer qu'au commencement de la révolution, les patriotes avaient adopté le langage populaire, afin de faire tomber le jargon des classes privilégiées, et pour *populariser* le langage général de la société; mais le but ayant été atteint, il convenait que le langage des Républicains devînt simple, mâle et concis, et en même temps exempt de grossièreté et de violence.

Les circonstances, ainsi que la teneur d'un décret que nous allons citer, semblent indiquer que Robespierre songeait à jouer un nouveau rôle, ayant peut-être l'espoir de former en France un parti puritain, favorable à ses vues, comme celui des Indépendans l'avait été aux

projets de Cromwell. Il eût pu alors ajouter le mot de vertu à ceux de liberté et d'égalité, qui composaient le programme national, et il y aurait trouvé le prétexte de nouveaux crimes. Le décret en question fut proposé par le philanthrope Couthon, qui, avec ses manières douces, et une physionomie affectueuse, dont les sons argentins de sa voix augmentaient encore l'effet, présenta une loi qui étendait les attributions du tribunal révolutionnaire, et condamnait à la peine de mort non seulement tous ceux qui négligeraient, sous un rapport quelconque, leurs devoirs envers la république, ou aideraient ses ennemis, mais encore tous les individus compris dans les classes suivantes : ceux qui auront trompé le peuple ou ses représentans; ceux qui auront cherché à inspirer le découragement, pour favoriser les entreprises des tyrans; ceux qui auront répandu de fausses nouvelles; ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique, ou à altérer la pureté des principes révolutionnaires par des écrits contre-révolutionnaires, etc., etc.

Il est évident que, comparée à une loi, conçue en termes si vagues, si généraux et si obscurs, la définition des crimes spécifiés dans

la loi des suspects était d'une précision extrême; qu'il n'y avait aucun Français qui ne pût être arrêté, en vertu de l'une ou l'autre de ces clauses formidables; qu'une expression lâche ou négligée, ou la répétition d'une nouvelle inexacte, pouvaient être représentées comme corrompant la conscience publique, ou égarant l'opinion; en un mot, que par le plus innocent *laisser-aller*, dans le langage ordinaire, chaque citoyen pouvait se trouver frappé par un des articles de cette loi indéfinie.

Ce décret retentit comme un son de mort aux oreilles de la Convention. Elle se vit menacée d'être décimée, et elle remarqua avec épouvante que la loi proposée ne faisait point mention de l'inviolabilité des députés, mais que les députés qui déplairaient, pouvaient, sans que Robespierre eût même la peine de demander un décret à ses frères complaisans, être, comme tout autre individu, traînés à la boucherie du tribunal révolutionnaire, non seulement par l'ordre d'un des comités, mais à la réquisition de l'accusateur public, ou même d'un de leurs collègues de la Convention. Ruamps, un des membres, s'écria, avec l'accent du désespoir, que si le décret passait, les amis de la liberté n'avaient pas d'autre ressource que de se brûler la cervelle.

La loi fut adoptée dans la séance même, malgré l'opposition ; mais les députés épouvantés renouvelèrent leur attaque le lendemain. La mesure fut remise en discussion, et la clause des priviléges fut rétablie pour gagner du temps. On revint à la charge dans une troisième séance; après des débats très violens, le décret fut emporté sans aucune des entraves qui choquaient Robespierre, et il se vit maître de l'arme fatale dans sa forme primitive.

Dès ce moment il y eut une guerre à mort, quoique secrète, entre Robespierre et les membres les plus distingués de la Convention, surtout ceux qui avaient siégé avec lui dans la fameuse Montagne, et qui avaient participé à toutes les horreurs du jacobinisme. Collot-d'Herbois, le destructeur de Lyon, et le régénérateur de la Commune affranchie, contribua à faire pencher la balance contre son maître ; et plusieurs membres des deux comités, qui avaient été les organes de Robespierre, commencèrent à aviser au moyen de se séparer d'une puissance qui, semblable à l'énorme serpent anaconda [1], enveloppait dans ses replis, puis écrasait et en-

[1] L'anaconda est une espèce de serpent boa de l'île de Ceylan, qui a quelquefois trente pieds de long, et est assez fort pour dompter et étouffer le tigre, l'éléphant, etc. (*Édit.*)

gloutissait tout ce qui s'offrait à sa portée. Il nous est impossible de tracer les progrès sourds de ce schisme; mais on dit que le dictateur se trouva en minorité au comité de salut public, lorsqu'il demanda la tête de Fouché, qu'il avait signalé, à la Convention et au club des Jacobins, comme partisan de Danton. Il est certain que pendant les deux ou trois semaines qui précédèrent sa chute, il ne parut point au comité, laissant ses intérêts entre les mains de Couthon et de Saint-Just.

L'astucieux tyran se voyant ainsi en champ clos contre ses anciens amis les Terroristes, essaya de se faire des amis parmi les restes des Girondins, qui avaient été épargnés par son mépris plutôt que par sa clémence, et auxquels on avait permis de se cacher dans le parti neutre de la Plaine, mais qui, en général, votaient prudemment pour le parti le plus fort.

Mais Robespierre ne trouvant que peu d'appui dans cette portion timide et si long-temps négligée de la Convention, revint à ses fidèles amis du club des Jacobins. Il y conservait la suprématie, et excitait toujours les plus grands applaudissemens, quand il leur signalait l'abandon de la vraie route révolutionnaire par un certain nombre de députés; quand il accusait l'inaction et la tiédeur des comités de salut pu-

blic et de sûreté générale ; enfin, quand il se présentait comme un patriote persécuté, comme presque le seul soutien de la cause nationale, exposé, à ce titre, aux coups de mille assassins.

« Tous les patriotes sont frères et amis, s'écria Couthon ; et, pour ma part, j'appelle sur moi les poignards dirigés contre Robespierre ! — Et nous aussi ! » s'écrièrent tous les membres de l'assemblée.

Encouragé par ces dispositions, Robespierre demanda que la société fût épurée, et il dirigea ses accusations contre Fouché et les autres membres de la Montagne ; on lui promit l'appui qu'il désirait.

Il essaya ensuite son influence au tribunal révolutionnaire, et mit à l'épreuve la bonne volonté de ses agens dans la commune réformée de Paris, que, depuis la chute d'Hébert et de Chaumette, il avait eu soin de remplir de ses amis les plus dévoués. Toutefois il ne pouvait se dissimuler que, dans la tempête qui allait s'élever, ces démagogues *externes* n'étaient que des novices[1] comparés à Tallien, Fouché, Bar-

[1] Il y a dans le texte une expression méprisante mais poétique de Shakespeare, qui, rendue en français littéralement serait peut-être grotesque : *Were but a sort of Tritons of the minows*, ils n'étaient qu'une espèce de *Tritons du menu fretin* : c'est une phrase du Coriolan. (*Édit.*)

ras, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et autres députés distingués, accoutumés à se faire entendre et obéir au milieu des mugissemens de la tempête révolutionnaire. A plusieurs reprises il mesura ses forces contre les leurs; et pendant plus de six semaines il évita le combat, sans toutefois faire aucune tentative pour une réconciliation, qui se serait opérée sans confiance réciproque.

Cependant les ennemis du dictateur avaient aussi leur terrain spécial, sur lequel ils pouvaient avec avantage engager des escarmouches destinées à préluder au fatal combat décisif. Vadier, au nom du comité de salut public, fit, sur un ton de satire gaie et mordante, le tableau des réunions mystiques et de la fondation d'une religion, par Catherine Théot, dont nous avons déjà annoncé le plan. Il n'y était nullement question de Robespierre, ni de l'appui qu'il était censé donner à ces manœuvres fanatiques; mais le fait était connu, et les traits de Vadier furent dirigés avec tant d'adresse, que, tout en paraissant lancés uniquement contre le mysticisme en question, ils blessèrent au vif le grand pontife, auteur du nouveau culte qu'il cherchait à enter sur l'athéisme naturel au jacobinisme.

Robespierre sentit qu'il ne pouvait rester

long-temps dans cette situation, qu'elle ne lui offrait aucune garantie de sûreté; qu'il lui fallait ou monter plus haut ou tomber, et que chaque insulte, chaque menace qui n'était point punie, diminuaient son pouvoir. Il paraît avoir hésité entre la fuite et le combat. On trouva dans ses papiers, selon le rapport de Courtois, une pièce qui semblait prouver qu'il avait acquis une fortune assez considérable, et qu'il avait le projet de se retirer à la fin de son horrible carrière, comme le célèbre Sylla. C'était une lettre d'un de ses confidens, sans date ni signature, qui contenait le passage suivant : « Il faut que vous fassiez usage de toute votre adresse pour échapper au théâtre sur lequel vous allez encore figurer, et l'abandonner pour toujours. Votre élévation à la présidence ne sera qu'un pas vers la guillotine, à laquelle vous arriverez au travers d'une populace qui crachera sur vous comme sur Égalité. Puisque vous avez amassé assez de fortune pour vivre pendant long-temps avec ceux aux besoins desquels vous avez pourvu, j'attendrai avec inquiétude que nous puissions vivre ensemble de bon cœur aux dépens d'une nation aussi crédule qu'avide de nouveautés. » Si toutefois il avait un projet de ce genre, qui du reste s'accordait assez avec la bassesse de son caractère,

il est probable que jamais il ne réfléchit sérieusement aux moyens de le mettre à exécution.

Enfin sa destinée l'entraîna vers la lutte fatale. Il parut à la Convention, où depuis quelque temps il ne s'était montré que rarement, comme le dictateur romain, dont il n'était que la parodie; et les nouveaux sénateurs étaient également prêts à le poignarder s'ils n'avaient pas tremblé devant la popularité qu'on lui supposait encore, et devant la prompte vengeance des Jacobins. Le discours de Robespierre fut menaçant, comme le premier bruissement de la tempête; et lui, il était sombre et pâle, comme l'éclipse qui la précède. Des murmures sourds s'étaient fait entendre parmi la populace qui remplissait les tribunes, ou garnissait l'entrée de la salle, et ils semblaient annoncer un second 31 mai.

Le farouche orateur commença par faire le tableau de ses vertus et des services qu'il avait rendus comme patriote, et il signala comme ennemis de la patrie ceux dont les opinions étaient contraires aux siennes. Il passa ensuite en revue les différens ministres, et parla de leurs opérations respectives avec sévérité et mépris. Il reprocha aux comités leur inaction, comme si la guillotine n'eût jamais été en exercice; et il accusa le comité des finances d'avoir

contre-révolutionné les revenus de la république. Il s'exprima avec non moins d'amertume sur le renvoi des artilleurs (presque tous Jacobins violens), et sur le mode d'administration suivi dans les provinces conquises des Pays-Bas. Il semblait avoir pris à tâche de réunir sur la même liste tous les fonctionnaires publics, et de les braver tous à la fois.

On réclama, comme à l'ordinaire, l'impression du discours; mais alors éclata une opposition orageuse, et plusieurs orateurs demandèrent à grands cris, qu'avant de donner cette espèce de sanction aux inculpations graves que contenait cette harangue, elle fût renvoyée aux comités. Robespierre répliqua que c'était soumettre son discours à l'examen de la partialité, et au jugement des parties intéressées. Les reproches dont il venait d'être si prodigue furent tour à tour l'objet de l'attaque et de la défense; et quelques députés se plaignirent en termes assez clairs d'une tyrannie et d'une conspiration tendant à mettre hors la loi et à assassiner les membres de la Convention qui pouvaient être disposés à résister. Robespierre ne fut appuyé que faiblement, excepté par Saint-Just, Couthon et par son propre frère. Après un débat orageux, dans lequel la Convention fut dominée tour à tour par la terreur ou la haine qu'inspirait Robespierre,

le discours finit par être renvoyé aux comités; et le fier et farouche dictateur put voir dans le mépris qu'on témoignait pour ses opinions et ses propositions, le signe avant-coureur de sa chute.

Il porta ses plaintes au club des Jacobins, pour épancher, disait-il, sa douleur patriotique dans leurs cœurs vertueux, seul refuge où il pût espérer de trouver un appui et de l'intérêt. Il renouvela, dans cette assemblée partiale, et avec plus d'audace encore, les reproches qu'il avait lancés contre toutes les branches de l'administration et contre le corps des représentans lui-même. Il rappela aux héros des différentes époques qui l'entouraient, comment leur présence et leurs piques avaient décidé les votes des députés tremblans; il leur représenta leurs actes de vigueur républicaine, leur demanda s'ils avaient oublié le chemin de la Convention, et termina en les assurant d'un ton pathétique que, s'ils l'abandonnaient, « il se résignerait à son sort, et qu'ils verraient avec quel courage il boirait la fatale ciguë. » Comme il finissait, David le prit par la main, et entraîné par son éloquence, il s'écria : « Je la boirai avec toi. »

On a reproché à ce célèbre peintre d'avoir refusé le lendemain ce qu'il avait proposé la veille avec une telle ardeur. Mais lorsqu'il

s'exprima avec tant d'audace, plusieurs membres partageaient ses dispositions; et si Robespierre avait eu quelque habileté militaire ou un vrai courage, rien ne l'eût empêché de se mettre le soir même à la tête d'une insurrection formidable de Jacobins.

Payan, successeur d'Hébert, leur proposa de marcher à l'instant contre les deux comités, que Robespierre nommait les foyers de manœuvres anti-révolutionnaires, de surprendre leur garde, et d'étouffer dans son berceau le fléau dont était menacée la patrie. Ce plan parut trop hasardeux, quoique ce fût un de ces coups de politique qui eussent été recommandés par Machiavel. Tout le feu des Jacobins se consuma en bruit et en menaces; ils se bornèrent à chasser de leur sein Collot-d'Herbois, Tallien, et environ trente députés de la Montagne, qu'ils regardaient comme spécialement ligués pour faire tomber Robespierre; cette exclusion fut accompagnée d'invectives et même de coups.

Collot-d'Herbois, un des membres ainsi outragés, se rendit directement au comité de salut public, qui était encore rassemblé, délibérant sur le rapport à faire le lendemain sur le discours de Robespierre. Saint-Just, quoique chaud partisan du dictateur, avait reçu du comité la commission délicate de faire ce rapport. C'était

un pas vers la réconciliation. Mais l'apparition de Collot-d'Herbois, exaspéré des insultes qu'il venait de recevoir, détruisit tout espoir d'accommodement entre les amis de Danton et ceux de Robespierre. Il s'épuisa en menaces contre Saint-Just, Couthon et leur maître Robespierre, et ils se séparèrent ennemis mortels. Les conjurés firent dès ce moment tous leurs efforts pour réunir contre lui toutes les forces de la Convention, afin d'inspirer à la Plaine des craintes personnelles et exciter la rage des Montagnards, contre lesquels le dictateur dirigeait le glaive dont leur étroite et aveugle politique l'avait armé. On fit circuler des listes de proscriptions, qu'on disait copiées sur les tablettes du dictateur; vraies ou fausses, elles obtinrent confiance, et ceux dont les noms étaient inscrits sur ces listes fatales, se liguèrent contre l'ennemi commun. Enfin, chacun parut pénétré de la nécessité de sa chute.

Ce sentiment était tellement général, le 9 thermidor (27 juillet 1794), qu'il pensa sauver quatre-vingts victimes environ, qui étaient traînées à la guillotine. Le peuple, dans un élan généreux de compassion, se rassembla; le triste convoi fut arrêté, comme si la puissance qui dirigeait ces hideuses exécutions, eût été déjà privée de son énergie : toutefois l'heure n'était pas en-

core venue. L'infâme Henriot, commandant de la garde nationale, parut avec de nouvelles forces; et le jour même de sa perte il réussit à conduire au supplice ces victimes innocentes sans doute.

Robespierre, en entrant dans la Convention, vit la Montagne en bon ordre, et, comme à Rome pour Catilina, le banc sur lequel il s'asseyait ordinairement était vide. Saint-Just et Couthon, Lebas (son beau-frère) et le jeune Robespierre se préparaient seuls à le soutenir. Mais en engageant une véritable lutte, il pouvait compter sur le servile Barrère, espèce de Bélial de la Convention, le plus vil, mais non le moins habile de ces esprits déchus, qui, avec autant d'adresse que d'esprit et d'éloquence, savait profiter des occasions, et possédait éminemment l'art d'être fort avec les plus forts, et de se placer toujours dans le lieu le plus sûr. Il y avait un nombre assez considérable de députés prêts à s'attacher à Barrère, comme à un chef qui les guidait toujours dans la voie du salut, sinon de l'honneur. C'était l'incertitude des mouvemens de cette troupe vacillante qui empêchait de calculer d'avance le résultat des débats de la Convention pendant cette époque funeste.

Saint-Just se leva et fit dans son sens, et non

dans celui du comité dont il était censé l'organe, un rapport sur le discours de Robespierre. Il commença une harangue dans le genre de celles de son patron, dans laquelle il déclara que, quand même la tribune serait la Roche Tarpéienne, il n'en remplirait pas moins le devoir d'un patriote. « Je vais, dit-il, soulever le voile. — Je le déchire, s'écria Tallien; l'intérêt public est sacrifié par des individus qui viennent ici parler en leur nom, et se conduisent comme s'ils étaient supérieurs à la Convention. » Il força Saint-Just de descendre de la tribune, et un débat violent s'ensuivit.

Billaud-Varennes attira l'attention de l'Assemblée sur la séance qui avait eu lieu la veille au club des Jacobins. Il déclara que Henriot, commandant de la force armée de Paris, était un traître et un parricide, prêt à faire marcher ses soldats contre la Convention. Il dénonça Robespierre lui-même comme un second Catilina, aussi artificieux qu'ambitieux, qui avait pour système d'entretenir des jalousies et d'exciter des dissensions dans la Convention, voulant semer la désunion non seulement entre les partis, mais entre les individus, les attaquer en détail, et abattre séparément des rivaux que, réunis, il n'eût pas osé regarder en face.

La Convention répétait avec applaudisse-

ment les expressions les plus violentes de l'orateur, et quand Robespierre s'élança à la tribune, sa voix fut étouffée par le cri général « à bas le tyran ! » Tallien fit la motion que Robespierre fût mis en état d'accusation, et que Henriot fût arrêté, ainsi que son état-major et les autres complices du coup qui se tramait contre la Convention. Il déclara qu'il s'était chargé de commencer l'attaque contre le tyran, et qu'il était décidé à le poignarder dans la salle même, si les députés n'avaient pas le courage de lui appliquer la loi. En disant ces mots, il agitait un poignard, comme pour exécuter son projet. Robespierre s'efforçait toujours de se faire entendre; mais la parole fut accordée à Barrère, et cet homme versatile et égoïste, en se déclarant contre le farouche dictateur, prouva que la chute de celui-ci était inévitable. Des torrens d'invectives partirent de tous les coins de la salle contre celui dont un seul mot naguère la réduisait au silence.

La scène était terrible; mais elle n'est pas sans utilité, quand on la considère comme une crise extraordinaire, qui mettait en jeu les passions humaines d'une manière si singulière. Pendant que les voûtes de la salle retentissaient d'imprécations contre Robespierre, de la part de ceux qui jusqu'alors avaient été les com-

plices, les flatteurs, les sectateurs, ou au moins les approbateurs épouvantés du démagogue détrôné, maintenant, lui-même haletant, écumant, épuisé, comme le chasseur de la fable, qui se voit sur le point d'être dévoré par ses chiens, il essayait en vain de faire entendre les accens sinistres qui jetaient jadis la terreur dans l'Assemblée. Il s'adressa aux différens partis pour implorer leur appui, et obtenir d'être entendu. Repoussé par les Montagnards, ses anciens associés, qui dans ce moment dirigeaient la tempête contre lui, il s'adressa aux Girondins, quelque faibles et peu nombreux qu'ils fussent, et aux membres plus nombreux, mais tout aussi faibles, parmi lesquels ils avaient cherché un refuge : les premiers le repoussèrent avec dégoût, les autres avec horreur. En vain il rappela à quelques uns qu'il leur avait sauvé la vie, lorsqu'elle était à sa disposition. Ceci pouvait s'appliquer à chacun des députés, à chaque Français; car qui, pendant ces deux années, avait vécu autrement qu'avec la permission de Robespierre? Et sans doute alors il se repentit vivement de cette prétendue clémence, qui l'avait détourné de rendre à jamais muets la plupart de ceux dont il entendait alors les bruyantes clameurs. Quelques uns l'écoutèrent encore avec un silence timide et embarrassé,

tandis que les autres ne lui répondaient que par leur indignation.

Ce grand coupable fut sans doute traité selon son mérite; mais un historien anglais ne peut s'empêcher de faire observer que Robespierre lui-même aurait dû être entendu. L'attitude calme, impassible et solennelle que la Convention devait à la loi, qu'elle se devait à elle-même, eût été honorable pour elle, et eût donné du poids à une sentence qui ne peut être regardée que comme le résultat de la précipitation avec laquelle les vainqueurs profitèrent de la défaite de leur ennemi.

Toutefois, il fallait se hâter, et cette nécessité dut paraître, dans ce moment de crise, encore plus pressante qu'elle ne l'était réellement. Il faut pardonner beaucoup aux terreurs de la circonstance, et au caractère épouvantable du coupable. On raconte que les dernières paroles qu'il put faire entendre, au milieu de mille exclamations, et du bruit de la sonnette que le président ne cessait d'agiter, paroles qu'il prononça avec l'accent le plus fort que pût lui fournir sa voix naturellement grêle et discordante, troublèrent long-temps le sommeil de ceux qui les avaient entendues : « Président d'assassins, s'écria-t-il avec rage, pour la dernière fois, je réclame le privilége de la parole. »

Après ces efforts, sa voix devint faible et entrecoupée; et pendant qu'il proférait des murmures interrompus et des sons rauques et inarticulés, les membres de la Montagne criaient que le sang de Danton étouffait sa voix.

Le tumulte se termina par un décret qui ordonnait l'arrestation de Robespierre, de son frère, de Couthon et de Saint-Just. Lebas y fut joint sur sa propre demande, et il ne pouvait en effet échapper au sort de son beau-frère. Il est juste de faire remarquer que dans ce moment, et plus tard, il montra plus d'énergie que les autres. Couthon, qui tenait dans son sein le petit chien sur lequel il épanchait l'excès de sa sensibilité, fit valoir sa décrépitude, et demanda si, privé, comme il l'était, de mouvement et d'action, il pouvait être soupçonné de nourrir des projets de violence ou d'ambition. « Misérable, lui cria Legendre, tu as la force d'un Hercule pour commettre le crime. » Dumas, président du tribunal révolutionnaire, Henriot, et d'autres satellites de Robespierre, furent compris dans la même sentence.

Les huissiers de la Convention reçurent l'ordre de saisir Robespierre; mais telle était la terreur de son nom, qu'ils hésitèrent un moment, et l'Assemblée put voir, dans cette disposition de ses propres agens officiels, un présage inquié-

tant de l'effet que produirait au-dehors son décret. Les événemens qui eurent lieu ensuite semblèrent confirmer pendant quelque temps ses craintes.

La Convention s'était déclarée en séance permanente, et avait pris toutes les précautions convenables pour en appeler, en cas de besoin, à l'appui de la grande masse des citoyens, qui, fatigués du règne de la terreur, voulaient, à quelque prix que ce fût, y mettre fin. Elle reçut bientôt des députations des sections voisines, qui protestaient de leur adhésion aux mesures des représentans de la nation, pour la défense desquels elles étaient armées, et qui accouraient à leur secours (quelques unes étaient sans doute prêtes d'avance). Mais elles apprirent en même temps que Henriot, après avoir dispersé la foule qui, comme nous l'avons dit, s'opposait à l'exécution des quatre-vingts condamnés, se portait sur les Tuileries où siégeait la Convention, avec un nombreux état-major, et les renforts des Jacobins qu'il avait pu réunir à la hâte.

Heureusement pour la Convention, ce commandant de la garde nationale, de la présence d'esprit et du courage duquel dépendait peut-être dans ce moment le sort de la France, était aussi lâche et stupide que brutal et féroce. Il se

laissa arrêter par quelques gendarmes, faisant partie de la garde immédiate de la Convention, et conduits par deux députés, qui, dans cette occasion, montrèrent autant de prudence que d'intrépidité.

Mais le hasard ou le mauvais génie que Robespierre avait servi, lui fournit une autre chance de salut, peut-être même de triomphe; car les momens dont un homme de sang-froid eût profité pour s'évader, un homme intrépide en eût profité pour vaincre. Or, si l'on considère la division et l'incertitude qui régnaient dans la capitale, la victoire était au plus hardi.

Les députés arrêtés en vertu du décret de la Convention, avaient été conduits de prison en prison, les geôliers refusant de recevoir Robespierre et ceux qui avaient si long-temps peuplé leurs sombres cachots. Enfin ils furent renfermés dans une des chambres du comité de salut public. Mais dans le même moment tout était en mouvement à la commune; le maire et Payan avaient convoqué le corps municipal, envoyé des officiers pour insurger les faubourgs et faire sonner le tocsin. Payan réussit promptement à réunir des forces suffisantes pour délivrer Henriot, Robespierre et les autres députés arrêtés, et il les conduisit à l'Hôtel-de-Ville, où était rassemblée une troupe

d'environ deux mille hommes, composée surtout d'artilleurs et d'insurgés du faubourg Saint-Antoine, qui annonçaient déjà leur dessein de marcher contre la Convention. Mais l'égoïste et lâche Robespierre n'était pas fait pour une pareille crise. Il paraissait confondu et atterré de ce qui s'était passé, et de ce qui se passait encore autour de lui; aucune des victimes de la terreur n'avait ressenti son influence horrible autant que le despote qui l'avait exercée si long-temps. Il n'eut pas la présence d'esprit, quoiqu'il en eût sans doute les moyens, de répandre de l'argent; ce qui lui eût assuré immanquablement l'appui de la tourbe révolutionnaire.

Cependant la Convention conservait l'attitude fière qu'elle venait de prendre si subitement, et malgré un péril si imminent. Quand elle apprit l'évasion des députés et l'insurrection à l'Hôtel-de-Ville, elle rendit sur-le-champ un décret par lequel elle mettait hors la loi Robespierre et ses compagnons, ainsi que le maire de Paris, le procureur de la commune, et d'autres membres de ce corps. En même temps elle chargea douze de ses membres les plus hardis qu'elle put choisir, de se mettre à la tête de la force armée pour exécuter la sentence. Les tambours de la garde nationale bat-

tirent le rappel dans toutes les sections qui obéissaient à la Convention, tandis que le tocsin appelait les autres au secours de Robespierre et de la commune. Tout paraissait menacer d'une violente catastrophe, jusqu'à ce qu'on vit la masse du public, et surtout la garde nationale, se déclarer contre les Terroristes.

L'Hôtel-de-Ville était entouré d'environ quinze cents hommes ; des canons furent pointés contre les portes : les forces des assaillans étaient très inférieures en nombre ; mais leurs chefs étaient pleins de courage, et la nuit cachait leur infériorité.

Les députés chargés de cette mission firent la lecture du décret de la Convention aux troupes réunies devant l'Hôtel-de-Ville. Celles-ci reculèrent devant l'idée de défendre la commune proscrite ; quelques uns se joignirent aux assaillans, d'autres mirent bas les armes et se dispersèrent. Pendant ce temps, les Terroristes, abandonnés à eux-mêmes, imitèrent ces scorpions, qui, au milieu du feu, tournent, dit-on, leurs dards les uns contre les autres, et contre eux-mêmes [1]. Ces hommes infâmes commencèrent à s'adresser les reproches les plus vio-

[1] *Scorpions.* Peut-être est-il nécessaire de dire que cette comparaison est tout-à-fait dans le génie de la langue

lens. « Misérable ! étaient-ce là les ressources que tu m'avais promises ? » dit Payan à Henriot, qu'il trouva dans un état complet d'ivresse et incapable de résolution et de mouvement ; puis, saisissant ce général révolutionnaire, il le précipita par une fenêtre. Henriot put encore, après sa chute, se traîner dans un égoût, où il fut découvert plus tard et conduit au supplice. Le jeune Robespierre se jeta lui-même par la fenêtre, mais il eut le malheur de survivre. Le suicide, cette déplorable ressource du crime et du désespoir, semblait refusée à ces hommes si long-temps impitoyables envers les autres. Lebas seul eut assez de sang-froid pour se brûler la cervelle. Saint-Just, après avoir supplié ses camarades de le tuer, essaya de le faire, mais d'une main mal assurée, et se manqua. Couthon était sous une table, agitant un couteau,

anglaise, et que lord Byron l'a aussi développée en seize vers dans son *Giaour.*

The mind that broods o'er guilty woes
Is like the scorpion girt by fire, etc.

Du reste le prétendu suicide du scorpion a été funeste à cet insecte, que de très graves naturalistes ont entouré d'un cercle de feu pour le forcer à vérifier leur hypothèse. Dans ses mouvemens convulsifs l'insecte semble diriger son dard contre sa propre tête, mais la flamme a bientôt décidé la question. (*Édit.*)

dont il se fit plusieurs blessures à la poitrine, mais sans avoir la force d'aller jusqu'à son cœur. Le chef des triumvirs, Robespierre, en essayant de se tuer d'un coup de pistolet, ne s'était que fracassé horriblement la mâchoire inférieure.

C'est ainsi qu'on les trouva comme des loups dans leur repaire, dégouttans de sang, mutilés, désespérés et n'ayant pas le courage de mourir. Robespierre était étendu sur une table dans une antichambre, la tête appuyée sur une boîte, et sa figure hideuse à moitié cachée par un linge sale et ensanglanté qui soutenait sa mâchoire. [1]

Les prisonniers furent traînés en triomphe à la Convention, qui, sans les admettre à la barre, ordonna qu'ils fussent, comme étant hors la loi, exécutés sur-le-champ [2]. Pendant le trajet, ceux qui étaient sur la fatale charrette,

[1] On remarqua qu'il tenait encore à la main le sac dans lequel était le pistolet, et sur lequel étaient ces mots : *au Grand Monarque*, ces mots de l'enseigne et de l'adresse de l'armurier qui l'avait vendu, faisant un singulière allusion aux prétentions élevées du tyran.

[2] « Victoire! victoire! s'était écrié Bourdon; les traîtres n'existent plus! — Le lâche Robespierre est là, dit le président, on l'apporte sur un brancard; vous ne voulez pas sans doute qu'il entre? — Non, non, cria-t-on, c'est à la place de la Révolution qu'il faut le porter! » (*Édit.*)

et surtout Robespierre, étaient accablés des malédictions des amis et des parens de tant de victimes qu'ils avaient envoyées au même supplice. La nature de sa blessure, sur laquelle le linge resta jusqu'à ce que le bourreau l'eût arraché, ajoutait encore à ses souffrances. On vit comme tomber sa mâchoire pendante, et les mugissemens que poussa ce misérable, excitèrent l'horreur des spectateurs [1]. On montra long-temps, dans les différentes villes d'Europe, un plâtre moulé sur sa tête, qui faisait frissonner par sa laideur, et par le caractère de cette figure infernale exprimant les horreurs de l'agonie.

Ainsi périt Maximilien Robespierre, après avoir été, pendant près de deux ans, le premier personnage de la république française, qu'il gouverna selon les principes de Néron et de Caligula. Son élévation est l'événement de ce genre le plus inexplicable qu'on trouve dans l'histoire. On vit un tyran d'une basse extraction, de l'âme la plus vile, gouverner avec la verge du plus effroyable despotisme, un peuple à qui son ardeur pour la liberté avait rendu insupportable l'autorité d'un souverain légitime et plein de douceur; on vit un homme pusillâ-

[1] Il n'y a dans l'histoire aucun tyran dont la mort ait été aussi hideuse, excepté Jugurtha peut-être.

nime et lâche régner sur une des nations les plus braves du monde; enfin ce fut sous les auspices d'un homme qui à peine osait tirer un pistolet, que les plus grands généraux français commencèrent leur carrière de gloire. Il n'avait ni éloquence ni imagination; mais il y suppléait par un style affecté, boursoufflé, qui le rendit ridicule, jusqu'à ce que des circonstances d'une autre nature lui donnassent de l'importance; et cependant ce misérable orateur triompha de toute l'éloquence des philosophes Girondins, et des talens redoutables qui donnaient à son associé Danton une si grande influence dans une assemblée populaire. Il n'est pas indifférent de remarquer que l'homme qui posséda une si grande autorité chez une nation où les manières aimables et un extérieur agréable préviennent facilement en faveur de qui les possède, non seulement était laid, mais encore avait l'air singulièrement commun, une tournure gauche et gênée; qu'il était entièrement étranger à l'air de plaire, même quand il en avait le plus grand désir; enfin qu'il aurait inspiré l'ennui s'il n'eût soulevé la haine par sa froide insensibilité.

Mais Robespierre, pour contre-balancer de tels défauts, avait une ambition insatiable, fondée sur une vanité, qui le rendait, à ses propres

yeux, capable de parvenir aux plus hautes destinées, et qui lui donna l'audace, dans un temps où l'audace était souvent le succès. Il mêlait au mauvais goût, à l'emphase, et à l'exagération facile de ses harangues, les plus grossières flatteries pour les basses classes du peuple, qui, de leur côté, approuvaient naturellement comme également justes les éloges qu'il ne cessait de se prodiguer à lui-même. Sa résolution sage de se contenter de la puissance, sans paraître en désirer le titre et les signes extérieurs, était un autre moyen de caresser la multitude. Son envie toujours éveillée, l'instinct de sa vengeance quelquefois différée mais toujours sûre, cette adresse qui, aux yeux du vulgaire, passe pour de la sagesse, telles étaient les armes avec lesquelles il combattait des rivaux supérieurs en talent. On disait que la longue puissance d'un scélérat aussi méprisable devait être la suite naturelle de l'anarchie et la juste punition des extravagances et des excès de la révolution française. Le sang était son élément, comme celui des autres Terroristes, et aucune victime ne lui plaisait autant qu'un ancien complice; en un mot son existence semblait incompatible avec celle du genre humain; c'est ce qui est exprimé dans ces vers :

« Passant, ne pleure point son sort :
Car, s'il vivait, tu serais mort. »[1]

Le tableau des crimes de Robespierre, présenté à la Convention, et dans lequel il était accusé d'avoir eu l'intention de s'emparer du gouvernement, contenait aussi l'imputation d'avoir conspiré pour rétablir les Bourbons; et pour le prouver, on disait avoir trouvé à l'Hôtel-de-Ville un cachet portant une fleur de lis. Ainsi même les crimes de Robespierre n'étaient pas assez atroces, sans qu'on y ajoutât celui de la tendance au royalisme.

On peut regarder la mort de Robespierre comme marquant la fin du règne de la terreur, quoique ses vainqueurs fussent terroristes comme lui, étant comme lui membres des deux fameux comités, et ayant été par conséquent les collègues de sa souveraineté révolutionnaire. Il y avait parmi les *Thermidoriens*, nom que se donnèrent les auteurs de sa chute, des noms aussi terribles que celui du dictateur (pour qui le 9 thermidor devint les ides de mars). Que pouvait-on attendre de Collot-

[1] Voici comment l'auteur traduit ces deux vers en anglais :

Here lies Robespierre — let no tear be shed :
Reader, if he had lived, thou hadst been dead. (*Édit.*)

d'Herbois, le boucher de Lyon; de Billaud-Varennes; de Barras, qui avait dirigé les exécutions de Marseille, après la courte révolte de cette ville; de Tallien, dont les bras étaient encore teints du sang des malheureux émigrés pris à Quiberon! C'étaient donc évidemment des Septembriseurs succédant à d'autres, et on devait s'attendre à voir les mêmes principes suivis par ces nouveaux chefs, qui n'étaient guère moins familiarisés avec le sang que le tyran qu'ils venaient de renverser.

On trouvait peu de motifs d'espoir dans cette Convention, qui, pendant long-temps, n'avait été que le fantôme d'une assemblée législative, animé comme le fabuleux vampire pendant sa vie apparente, par un esprit infernal qui le forçait à boire du sang, mais qui, l'abandonnant alors, devait le laisser retomber dans un état d'incapacité absolue. Que pouvait-on encore attendre d'un Barrère, constant apologiste de Robespierre, toujours prêt à indiquer aux faibles et aux timides le moment précis où leur sûreté exigeait qu'ils se joignissent aux vainqueurs? Toutefois, en dépit de ces probabilités décourageantes, il commençait à se manifester en dedans comme en dehors de la Convention, des sentimens d'humanité, et un besoin de défense personnelle, qui créèrent une résistance positive au renou-

vellement des atrocités par lesquelles on avait si long-temps épouvanté la France. La chute de Robespierre donna le courage de dénoncer ses agens. Les plaintes s'élevèrent contre eux de toutes parts. Lebon fut accusé devant la Convention, par une députation de Cambrai; et quand il parut à la tribune, pour se justifier, il fut traité de bourreau de Robespierre. L'impudence de ce monstre lui suggéra quelques moyens de défense; et quand on lui reprocha d'avoir eu le bourreau à dîner chez lui, il répondit : « Que des gens délicats pouvaient blâmer cela, mais que Lequinio (autre proconsul jacobin, d'horrible mémoire) avait fait de cet utile citoyen le compagnon de ses loisirs et de ses divertissemens. » Il avoua avec le même calme qu'il avait fait rester, pendant quelque temps, un aristocrate sur le dos, dans la position ordinaire, les yeux tournés vers la hache suspendue au-dessus de sa tête, en proie à l'horrible agonie qui peut accabler un homme quand il se voit si près du passage du temps à l'éternité, jusqu'à ce qu'il eût achevé la lecture de la Gazette qui venait d'arriver, et qui contenait le récit d'une victoire remportée par les armées républicaines. Ce monstre fut arrêté, et bientôt après exécuté, ainsi que Héron, Rossignol et autres agens plus directement liés avec Robes-

pierre. Tallien et Barras auraient voulu s'arrêter là; mais des accusations du même genre étaient adressées à la Convention de toutes parts; et rendues publiques, elles commandaient l'attention. Ceux qui demandaient vengeance se prêtaient un mutuel secours, et ils avaient pour eux la voix de l'humanité. Les Thermidoriens qui avaient trempé dans tous les crimes de la terreur, se virent bientôt menacés eux-mêmes d'être entraînés dans la ruine du despote qu'ils avaient abattu.

Tallien (que l'on suppose s'être chargé du timon de l'État dans ces circonstances critiques) manifestait alors un changement total dans ses sentimens, du moins dans ses principes d'action, et se montrait plus favorable à la cause de l'humanité. On assure qu'il y avait été porté par la femme qu'il venait d'épouser, madame de Fontenay, qui, née dans des idées de royalisme, avait été elle-même victime de la loi des suspects, et qui sortit de prison pour recevoir la main, et influencer la conduite de l'homme d'état républicain. Barras, qui, en qualité de commandant de la force armée, pouvait être regardé comme le héros du 9 thermidor, passait aussi, disait-on, pour incliner vers la modération.

Ainsi disposés à anéantir le système mons-

trueux établi en France, et que, vu les progrès journaliers de l'impatience de la nation, ils eussent été hors d'état de maintenir, Tallien et Barras avaient en même temps à lutter contre le cri général de vengeance; sentant bien que, si les excès devaient être recherchés et punis, la sentence comprendrait, comme le dit Carrier, la Convention tout entière, excepté la sonnette et le fauteuil du président. La répugnance des Thermidoriens à revenir sur le passé était telle, qu'ils refusèrent d'appuyer l'accusation générale présentée par Lecointre contre les comités de salut public et de sûreté générale, dans laquelle, au reste, tout en faisant ressortir leur attaque contre Robespierre, Lecointre les représentait comme liés intimement avec lui, et comme complices de tous ses crimes. Mais le moment de lancer une pareille accusation n'était pas encore venu, et elle fut rejetée par la Convention avec les marques d'un mécontentement très prononcé.

Toutefois, dans cette réaction l'humanité exigeait une plus grande expiation pour deux années d'outrages. Les Thermidoriens résolurent donc de signaler des victimes parmi les individus qui avaient eu des relations plus intimes avec Robespierre; mais en même temps, ils travaillaient à former peu à peu un parti, qui,

en proclamant le principe d'amnistie et d'oubli, respecterait la vie et la fortune des administrés (ce qui, dans tous les systèmes, excepté celui qui venait d'être renversé, est regardé comme le but principal du gouvernement civil). Dans la vue de consolider ce parti, les restrictions de la presse furent abolies, et les littérateurs distingués, condamnés au silence sous le règne de Robespierre, recouvrèrent la faculté d'exercer leur influence naturelle en faveur de l'ordre civil et de la religion. Marmontel, La Harpe et autres, qui dans leur jeunesse avaient figuré sur la liste des disciples de Voltaire et des philosophes de l'*Encyclopédie,* firent amende honorable de leurs anciennes erreurs, en plaidant la cause des bonnes mœurs et d'un gouvernement régulier.

Enfin eut lieu la mesure générale si long-temps attendue, qui rendait la liberté à tant de milliers d'individus, en rapportant la loi des suspects, et en évacuant les prisons, qui jusqu'alors n'avaient été qu'un passage pour monter à la guillotine. Les récits qu'avaient à faire, de l'intérieur des prisons, les victimes du jacobinisme, l'influence morale produite par cette justice distributive à l'égard des prisonniers, et la réunion de parens et d'amis si long-temps séparés, contribuaient beaucoup à fortifier les

Thermidoriens, qui se faisaient toujours honneur de ce nom. Un parti raisonnable et modéré s'organisa à Paris et dans les provinces. Toutefois, il n'est pas étonnant que les prisonniers montrassent le désir d'exercer une justice, à laquelle les libérateurs tremblaient de céder, dans la crainte qu'elle ne retombât sur eux-mêmes. Cependant les deux partis étaient d'accord pour poursuivre les restes des Jacobins.

Une force d'un genre singulier et triste vint seconder ce retour vers l'ordre et la civilisation. Elle se composait d'orphelins et des jeunes amis des victimes de la terreur, au nombre de deux ou trois mille, agissant de concert, qui se distinguaient par un collet noir et par des cheveux plats, *à la victime,* et disposés comme pour monter à la guillotine. Ce costume était celui du deuil pour lequel ils étaient associés. Ces volontaires n'étaient point armés ou enrégimentés, mais ils formaient une espèce de corps-franc, toujours prêt à combattre les Jacobins, dès qu'ils essayaient, à l'aide de leur ancienne tactique révolutionnaire, d'exciter des insurrections partielles, et d'intimider les citoyens paisibles par les clameurs et la violence. Il y eut des voies de fait entre les deux partis, avec des succès divers. Néanmoins, les jeunes et courageux Vengeurs prenaient de plus

eu plus le dessus. Les Jacobins n'osaient plus se montrer, c'est-à-dire avouer leurs principes, soit dans les lieux publics de divertissement, soit au Palais-Royal, soit aux Tuileries, lieux naguère témoins de leurs triomphes. Ils se réunissaient en secret, dans des rues écartées; leur audace n'était plus la même, et tout annonçait l'abaissement de ce parti.

Cependant, il avait encore des chefs redoutables dans Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, qui plusieurs fois essayèrent de ranimer sa terrible énergie. Ils s'étaient ligués pour terrasser Robespierre, mais dans l'espoir de voir succéder un Amurat à un Amurat, un Jacobin à un Jacobin, et nullement pour ralentir la marche du char de la révolution, encore moins pour en changer le caractère. Ces vétérans de la terreur doivent être considérés comme séparés de ceux qui prenaient le nom de Thermidoriens, quoiqu'ils eussent eu part à la révolution du 9 thermidor. Ils regardaient comme des déserteurs et des apostats Legendre, Lecointre et d'autres, surtout Tallien et Barras, qui, à l'apogée de leur carrière, s'étaient arrêtés pour respirer, et prenaient une direction si différente de celle qu'ils avaient suivie jusqu'alors.

Ces vrais Sans-Culottes cherchaient à rétablir

leur puissance et leur popularité sur leur ancienne base. Ils rouvrirent le club des Jacobins, fermé le 9 thermidor. Les voûtes de cette caverne révolutionnaire retentirent de nouveau de dénonciations, par lesquelles Vadier, Billaud-Varennes et autres, vouaient aux divinités infernales Lecointre et tous ceux qui voulaient envelopper tous les républicains honnêtes dans les accusations portées contre Robespierre et ses amis. Ces menaces toutefois n'étaient plus suivies de ces foudres qui accompagnaient autrefois leurs déclamations. Les citoyens étaient à peu près en sûreté dans leurs maisons. On pouvait être traité d'Aristocrate ou de Modéré dans un club de Jacobins, et conserver sa tête. Au fait, les démagogues cherchaient plutôt à s'assurer l'impunité pour leurs crimes passés, qu'à en commettre de nouveaux. Le torrent de l'opinion était contre eux, et un incident remarquable contribua beaucoup à augmenter son influence, et à la rendre irrésistible.

Les Parisiens étaient naturellement portés à croire que les provinces ne pouvaient offrir des exemples de désordres et de cruautés plus terribles et plus hideux que les nombreuses exécutions dont la capitale avait été témoin chaque jour. Ils furent détrompés par l'arrivée de quatre-vingts habitans de Nantes, accusés des

crimes qu'on imputait ordinairement aux suspects, et envoyés à Paris pour y être jugés par le tribunal révolutionnaire. Heureusement ils n'arrivèrent qu'après la chute de Robespierre, et furent par conséquent regardés plutôt comme des opprimés, et même comme des accusateurs, que comme des criminels.

Ce fut alors seulement que Paris entendit parler des atrocités que nous avons signalées plus haut; de cette foule de victimes, dont un grand nombre, favorables au républicanisme, avaient contribué à défendre la ville de Nantes contre les Vendéens ; de ces malheureux qui, sous les prétextes les plus frivoles, étaient entassés dans des cachots, où l'air était corrompu par les ordures, les maladies et les cadavres des mourans; de ces baptêmes et de ces mariages républicains; de ces hommes, de ces femmes et de ces enfans accouplés ensemble comme de vils animaux, et noyés par un jeu barbare dans les flots de la Loire, trop peu profonde alors pour les engloutir sur-le-champ : ce fut alors qu'on révéla les angoisses de ceux qui, étant placés au-dessus, demandaient qu'on les jetât dans des endroits plus profonds, afin que leurs souffrances fussent plus tôt terminées ; en un mot, mille autres abominations dont les détails répugnent à l'humanité, et en comparaison des-

quelles le coup sûr de la guillotine était un acte de clémence.

Il était impossible de comprimer l'indignation produite par le récit de pareilles horreurs. Les Thermidoriens, entraînés plus loin qu'ils n'eussent voulu par cette réaction, se trouvèrent en collision avec le reste des Jacobins, à l'occasion de l'accusation intentée contre Carrier, coupable des atrocités inouïes exercées à Nantes. Les cris de la vengeance étaient tels, qu'elle ne pouvait être refusée même par ceux qui pouvaient avoir le plus d'intérêt à faire jeter un voile sur le passé. Pendant le procès, les Thermidoriens se trouvèrent sur le terrain le plus glissant. En effet, quelque horribles que fussent ses excès, Carrier pouvait se justifier par ses instructions. Ainsi, l'on produisit une lettre au général Haxo, contenant les passages suivans : « Mon plan est d'enlever à ce maudit pays tous les moyens de subsistance pour les hommes et les animaux ; en un mot *tout;* de brûler toutes les maisons et d'exterminer tous les habitans : empêche qu'il ne leur arrive un seul grain de blé ; je t'en donne l'ordre le plus formel, le plus absolu. De ce moment tu réponds de l'exécution : en un mot, ne laisse rien dans ce pays proscrit. Fais enlever de Nantes toutes les subsistances, les fourrages,

tout, absolument tout. » Les représentans de la nation française frissonnèrent à la lecture de ces instructions infernales. On comprend qu'un insensé qui, dans un intervalle lucide, entend le récit des crimes qu'il a commis dans son paroxisme, peut partager l'indignation qu'il mérite. Mais quel profond sentiment de honte et d'humiliation dut exciter, dans l'esprit des Conventionnels, la défense de Carrier, lorsque celui-ci leur prouva qu'il n'avait fait qu'exécuter à la lettre les décrets de cette Convention qui maintenant examinait sa conduite !

Les Conventionnels n'en furent pas moins obligés de continuer l'enquête, quoiqu'elle rappelât des circonstances si honteuses pour eux; et la condamnation de Carrier vint faire éclater la discorde entre les Thermidoriens et ceux qui continuaient d'alimenter la violence des opinions révolutionnaires.

L'atroce Carrier fut mis sous la protection ouverte du club des Jacobins, devant lequel il prit pour sa défense une tournure qui lui valut des applaudissemens. Il avoua ses crimes, mais il mit en avant l'ardeur de son patriotisme, et tourna en dérision la délicatesse de ces hommes qui examinaient si un aristocrate devait mourir d'un seul coup ou d'une mort prolongée. Il fut couvert d'applaudissemens, et cette société

jadis si redoutable, lui donna l'assurance de sa protection. Mais son influence magique était détruite. Ses orateurs les plus puissans étaient tombés successivement sous les coups les uns des autres, et sous ceux de leurs sicaires les plus actifs; quelques uns avaient été tués ou guillotinés, d'autres avaient pris la fuite ou s'étaient cachés, plusieurs étaient en prison, le reste n'osait se montrer. Parmi les hommes signalés par leur républicanisme, et récompensés par les applaudissemens de ces démagogues, en raison de leur empressement à renoncer à leurs liaisons personnelles, et de leur fidélité à leurs exécrables principes, on en trouvait à peine un seul qu'ils n'eussent immolé.

Cependant ceux des membres des comités révolutionnaires qui venaient de prêter leurs secours pour renverser Robespierre, la dernière idole de la société, osèrent implorer sa protection et celle de ses derniers agens. Billaud-Varennes leur parla des Conventionnels comme d'individus que leur clémence avait épargnés sous le règne de Robespierre, et qui maintenant récompensaient les députés de la Montagne en les appelant des hommes de sang, et en demandant la mort de ces dignes patriotes, Joseph Lebon et Carrier, qui allaient périr victimes de la violence contre-révolu-

tionnaire. Ces excellens citoyens, disait-il, étaient persécutés, uniquement parce que leur zèle pour la république était un peu ardent, leur manière de procéder un peu rude et sévère. Il invoqua le réveil du lion, une nouvelle insurrection du peuple, pour déchirer les membres et boire le sang (ce furent ses expressions) de ceux qui avaient osé le braver. L'assemblée se sépara au milieu des acclamations, et en promettant de répondre à l'appel de ses chefs.

Mais le parti opposé avait trop bien appris qu'à de pareilles menaces il fallait répondre autrement que par l'attente passive de leur résultat, pour essayer les remontrances à l'égard de ces hommes aux yeux de qui la force était le seul bon argument irrésistible.

Des troupes considérables d'Anti-Jacobins, s'il nous est permis d'appeler ainsi ces volontaires dont nous avons parlé plus haut, bien organisées, et dont plusieurs étaient commandées par des militaires, se montrèrent à l'entrée des faubourgs, pour tenir en échec ceux dont la société-mère attendait son plus ferme appui; tandis que le corps principal de ces jeunes Vengeurs se portait contre la citadelle de l'ennemi, et le cernait pendant sa séance. Les démagogues firent une pitoyable défense contre cette espèce de violence populaire, qu'ils

avaient toujours regardée comme une arme dont ils avaient seuls le privilége; et la facilité avec laquelle ils furent dispersés, au milieu des huées et de l'ignominie, fit voir combien, à d'autres époques, avec de l'accord et de la résolution, il eût été aisé de triompher du crime. Si La Fayette eût attaqué franchement le club des Jacobins, il n'eût pas éprouvé plus de résistance que ces jeunes gens exaltés, et il eût épargné au monde une longue suite d'horreurs.[1]

Il est presque indigne de l'histoire de raconter que les femmes vinrent au secours des Jacobins, et que plusieurs d'entre elles ayant été saisies, subirent un châtiment qu'elles méritaient bien sans doute, mais qui prouva que ces jeunes gens associés pour le maintien de l'ordre, n'étaient pas assez aristocrates pour obéir aux lois de la chevalerie. Au reste, il est impossible de ne pas rire un peu de la flagellation à laquelle elles furent soumises, dans cette occasion mémorable.

[1] L'auteur oublie peut-être ici, dans sa supposition, que la progression ascendante de la révolution eût été probablement un irrésistible obstacle à la force contre-révolutionnaire qu'il invoque; tandis que ceux qu'il appelle les Vengeurs avaient pour eux la lassitude de la populace, et pour continuer la même métaphore, la progression descendante dont le 9 thermidor fut le signal. (*Édit.*)

Les Jacobins ayant ainsi succombé dans la lutte populaire ne pouvaient compter sur des succès à la Convention, et d'autant moins que, par suite de la nouvelle impulsion donnée à l'opinion générale, cette assemblée paraissait au moment de voir rentrer dans son sein les restes des malheureux Girondins, qui désormais cessaient d'être hors la loi, avec les autres victimes du 31 mai. L'exécution de cette mesure fut différée, parce qu'elle tendait à changer la composition de l'assemblée, ce qui ne pouvait convenir au parti dominant. Mais enfin, plus de soixante députés furent déchargés de l'acte d'accusation, et admis de nouveau dans la Convention, où ils revinrent après des épreuves qui avaient considérablement affaibli dans leurs têtes l'amour des théories politiques.

Cependant, le tribunal révolutionnaire placé près du gouvernement, mais procédant plus légalement et avec plus de prudence que celui de Robespierre, fit un sacrifice à la vengeance publique. Lebon, Carrier, que nous avons déjà cité; Fouquier-Tinville, accusateur public sous Robespierre, et un ou deux autres de la même classe, particulièrement signalés pour leurs infamies et leurs cruautés, furent condamnés et exécutés comme un holocauste offert à l'humanité outragée.

Les Thermidoriens auraient sans doute désiré arrêter là cette réaction; mais cela était impossible. Barras et Tallien voyaient clairement qu'avec toute leur prudence et toute leur longanimité à l'égard de leurs anciens alliés de la Montagne, il ne pouvait y avoir d'espoir de réconciliation entre eux, et que leur plus sûre politique était de se débarrasser de leurs adversaires, aussi promptement et aussi tranquillement que possible. La Montagne, semblable à l'hydre de la fable, dont les têtes repoussaient à mesure qu'on les coupait, continuait d'élever ses sifflemens contre le gouvernement, de l'alarmer par ses trames infernales, et d'agiter la capitale par ses intrigues, dont la rigueur de l'hiver, la rareté et la cherté du pain, enfin, le mécontentement du peuple, rendaient le succès plus facile. La disette est le mal le plus sensible aux basses classes, et quand on se rappelle que Robespierre, au grand détriment du reste de la France, eut soin de maintenir, à Paris, le prix du pain au-dessous d'un certain *maximum*, on ne sera point étonné que la population de Paris fût favorablement disposée pour ses partisans. Ces dispositions, jointes aux machinations des Jacobins, se manifestèrent par beaucoup de désordres.

Enfin, la Convention, placée entre la honte et la crainte, sentit la nécessité de prendre une mesure énergique, et nomma un comité chargé d'examiner la conduite des quatre principaux chefs des Jacobins, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Vadier et Barrère. Le rapport du comité fut défavorable, comme on devait s'y attendre; toutefois, la Convention se contenta de condamner ces quatre individus à être déportés à Cayenne. Cette sentence éprouva beaucoup de résistance, quelque douce qu'elle fût en comparaison de celles qu'avaient si long-temps infligées les coupables. Elle fut néanmoins prononcée et mise à exécution. Collot-d'Herbois, destructeur de Lyon et bourreau de ses habitans, mourut, dit-on, dans un hôpital, pour avoir avalé d'un trait une bouteille d'eau-de-vie, qui lui brûla les entrailles [1]. Billaud-Varennes passait son temps à apprendre aux perroquets de la Guyane, le terrible langage du comité révolutionnaire; et il mourut dans la misère.

Ces hommes étaient de ces athées qui défiaient en termes exprès la Divinité de prouver son existence en lançant ses foudres. Elle ne

[1] Ce fut à Sinnamari, dans le délire d'une fièvre chaude. (*Édit.*)

fait pas plus de miracles à la demande d'un blasphémateur qu'à celle d'un sceptique; mais avant leur mort, ces deux misérables eurent probablement lieu de reconnaître que la Providence, en abandonnant les méchans à leur libre arbitre, les condamne, même dans cette vie, à un châtiment plus sévère que la mort dont elle pourrait punir sur-le-champ leur sacrilége audace.

Un effort désespéré pour insurger le peuple termina en grande partie l'histoire du Jacobinisme et de la Montagne, ou, si l'on veut, de ces hommes qui professèrent les doctrines populaires les plus extravagantes qui aient été mises en avant par un corps politique. La disette toujours croissante était une de leurs ressources, et la rareté, non seulement des objets de luxe, mais encore des denrées de première nécessité, leur fournissait des moyens faciles d'agiter la portion mécontente de la population. Il leur était donc possible d'exciter une insurrection pareille à celles qui avaient si souvent influé sur les phases de la révolution, et qui aurait pu produire des excès encore plus terribles.

Le mot d'ordre de la populace était : « Du pain et la Constitution (démocratique) de 1793 ! » constitution projetée par les Jacobins, mais qu'ils n'avaient jamais essayé sérieuse-

ment de mettre en pratique. Jamais insurrection n'avait paru plus formidable par le nombre des assaillans, et par celui des piques, des fusils et des canons. Les rebelles investirent la Convention [1] sans éprouver une résistance efficace, se précipitèrent dans la salle, assassinèrent le député Ferraud d'un coup de pistolet, et promenèrent sa tête au bout d'une pique parmi ses collègues glacés d'épouvante, et dans les rues voisines de la salle. Ils présentèrent au président, Boissy-d'Anglas, les motions qu'ils voulaient faire passer; mais ils furent déconcertés par le courage calme qui lui fit préférer son devoir à la vie.

La fermeté de la Convention rendit enfin quelque confiance aux amis du bon ordre. La garde nationale vit grossir ses rangs; les insurgés commencèrent à se décourager; et malgré leur contenance formidable, ils furent dispersés sans beaucoup d'efforts. Le tumulte se renouvela les deux jours suivans; enfin tout le monde sentit le besoin de prendre des mesures efficaces pour terminer à jamais ces désordres.

Le conquérant de la Hollande, Pichegru, qui se trouvait par hasard à Paris, fut mis à la tête de la garde nationale et des volontaires, dont

[1] Le 20 mai 1795.

nous avons signalé ailleurs les dispositions. Avec cette troupe il marcha contre le faubourg Saint-Antoine, qui avait vomi à différentes reprises des légions d'insurgés armés, principale force des Jacobins.

Après avoir fait mine de se défendre, les habitans de ce faubourg remuant furent enfin obligés de rendre leurs armes de toute espèce. Des chariots emportèrent ces piques qui avaient si souvent gouverné les destinées de la France; et le devoir sacré de l'insurrection fut désormais plus dangereux et plus difficile à remplir.

Encouragé par le succès de cette mesure décisive, le gouvernement instruisit contre quelques uns des Terroristes qu'il avait ménagés jusqu'alors, mais qu'il résolut de punir, afin de jeter la consternation dans leur parti. Six Jacobins, regardés comme les plus féroces de leurs chefs, et prévenus d'avoir encouragé la dernière insurrection, furent arrêtés et livrés à une commission militaire. C'étaient des députés de la Montagne. Sûrs de leur sort, ils prirent une détermination désespérée. Ils n'avaient entre eux tous qu'un couteau; mais ils résolurent de s'en servir pour se donner la mort. Au moment où la sentence fut prononcée, l'un d'eux s'en frappa; un second l'arracha de la main mourante de son compagnon, le plongea dans son sein, et le passa

à un troisième, qui imita ce terrible exemple : la consternation des assistans était telle, qu'aucun ne songea à arrêter l'arme fatale. Tous trois tombèrent sans vie ou blessés à mort ; les autres périrent sur la guillotine.

Depuis cette victoire décisive et la catastrophe dont nous venons de parler, le Jacobinisme, considéré comme parti compacte, n'a point, à proprement parler, relevé la tête en France, quoique ses principes aient encore servi à caractériser, en quelque sorte, quelques uns des partis qui lui succédèrent. Comme secte politique, les Jacobins ne peuvent être comparés à aucune de celles qui ont existé. En effet, aucune autre n'a organisé d'une manière régulière et suivie un système d'assassinat et de pillage contre les riches, afin de séduire les pauvres en leur distribuant les dépouilles des victimes. Ils ont néanmoins quelque ressemblance avec les sectateurs frénétiques de Jean de Leyde et de Knipperdoling, qui s'emparèrent de Munster dans le dix-septième siècle, et commirent, au nom de la religion, les mêmes horreurs que les Jacobins au nom de la liberté. La conduite de ces deux partis fut également étrangère et opposée aux principes qu'ils mettaient en avant. Les Anabaptistes s'abandonnaient à tous les vices et à toutes les cruautés par inspiration di-

vine, disaient-ils. Les Jacobins emprisonnèrent trois cent mille de leurs compatriotes au nom de la liberté, et en firent périr plus du double au nom de la fraternité.

Mais enfin, la société commençait à reprendre son caractère accoutumé, et les affaires et les plaisirs se succédèrent comme auparavant. Mais les plaisirs eux-mêmes s'associaient d'une manière étrange et mélancolique avec les souvenirs de cette vallée de l'ombre de la mort que la France semblait avoir traversée. Les jeunes gens des deux sexes formèrent des réunions de danse qui devinrent fort à la mode, et qu'on appelait « bals des victimes. » La condition obligée pour y assister était d'avoir perdu un parent pendant la terreur. Les cheveux étaient arrangés comme ceux des malheureux qui montaient à la guillotine, et le mot d'ordre était : « Nous dansons au milieu des tombeaux. » Aucun autre pays que la France n'eût pu être témoin des événemens qui avaient donné lieu à cette association : aucune autre nation ne les eût fait servir à un pareil but.

Mais il est temps de passer du tableau de son gouvernement intérieur à celui de ses relations extérieures. Sous ce rapport, les destinées de la France s'élevèrent à une si prodigieuse hauteur, qu'il est presque impossible de se repré-

senter la même nation triomphant partout de l'Europe coalisée contre elle, remportant des victoires au-dessus de tout ce que racontait l'histoire, et voyant en même temps ses affaires intérieures entre les mains de monstres sanguinaires tels que Robespierre. La République, considérée sous ces deux points de vue, ressemblait au mausolée d'un héros, orné de trophées, d'urnes et d'emblèmes de la victoire, et couvrant un cadavre en putréfaction.

CHAPITRE X.

Coup d'œil sur l'état précédent des relations extérieures de la France. — Ses grands succès militaires. — Leurs causes. — Effets des levées en masse. — Génie militaire des Français. — Généraux français. — Manœuvres nouvelles. — Troupes légères. — Attaques successives en colonnes. — Attachement des soldats et des généraux à la révolution. — Carnot. — Influence des principes français dans les pays conquis par leurs armes. — La révolution terminée par la mort de Robespierre. — Réflexions sur ce qui va suivre.

On peut dire de la victoire ce que le satirique anglais a dit des richesses, que le ciel la voit avec indifférence, quand on considère quels sont souvent ses instrumens. Tandis que les chefs du gouvernement français niaient l'existence de la Divinité, ses armées paraissaient spécialement favorisées par la Providence. Dans notre premier résumé, nous avons donné un tableau rapide des dangers de la France en 1792, et nous l'avons montrée entourée d'ennemis sur toutes ses frontières, et défendant à peine son propre territoire sur aucun point : en moins de deux ans, nous la voyons partout victorieuse et triomphante.

Sur la frontière du nord-ouest, les Anglais,

après une suite de combats opiniâtres, avaient perdu non seulement la Flandre, où nous les avons vus s'avancer, mais encore la Hollande, et avaient été enfin obligés d'abandonner le continent après avoir essuyé de grandes défaites. Le roi de Prusse avait ouvert sa première campagne comme le héros de la coalition, pensant que le duc de Brunswick allait renverser la révolution française aussi aisément qu'il avait renversé celle de Hollande. Mais lorsqu'il vit que l'entreprise était au-dessus de ses forces; que ses trésors s'épuisaient dans une guerre malheureuse, et que l'Autriche était regardée comme l'âme de la coalition, il retira son armée affaiblie par plus d'une défaite, et fit séparément sa paix, cédant à la nouvelle République la souveraineté de toutes les parties du territoire prussien situées sur la rive droite du Rhin. Pour s'indemniser, il chercha un champ de bataille plus utile, quoique moins honorable, et concourut avec la Russie et l'Autriche à la conquête et au dernier partage de la Pologne, tout aussi injuste que le premier.

Victorieuse au commencement de la lutte, l'Espagne avait été en dernier lieu si malheureuse, que beaucoup de personnes regardaient sa valeur et son patriotisme comme perdus pour toujours. La Catalogne fut envahie par les ré-

publicains, Rose pris, et aucune armée n'intervenant entre les vainqueurs et Madrid, le roi d'Espagne fut contraint de donner la main aux assassins de son cousin Louis XVI, de reconnaître la République, et de renoncer à la coalition.

L'Autriche, grâce à la valeur de ses troupes, à la vigueur de ses conseils et aux talens d'un ou deux de ses généraux, l'archiduc Charles et le vétéran Wurmser, avait d'abord soutenu son ancienne renommée; mais elle aussi venait de céder à l'ascendant des républicains. Nous avons vu que la Belgique était conquise, et la guerre de l'Autriche sur les bords du Rhin était plutôt défensive qu'offensive.

C'est ainsi que la France voyait de toutes parts la fortune se déclarer en sa faveur, tandis qu'elle avait à supporter dans son intérieur la plus horrible tyrannie. Quelques considérations pourront expliquer ces succès qui couronnaient partout les armes de la République, et n'étaient ni le partage d'une seule armée ni dus aux talens d'un seul général.

La première cause, et la plus puissante était certainement l'énergie extraordinaire du gouvernement républicain, qui, dès le principe, mit de côté toutes les considérations secondaires, et consacra toutes les ressources du pays à sa défense. Ce fut alors que la France sentit

toute la portée du mot *réquisition,* indiquant les besoins du gouvernement et l'obligation absolue d'y subvenir. On imagina des levées en masse; et au droit incontestable qu'a tout État d'appeler chacun de ses sujets à la défense de la patrie, le gouvernement joignit le pouvoir de les faire servir à des conquêtes.

Au mois de mars 1793, une levée de deux cent mille hommes fut décrétée et réalisée; mais un décret du mois d'août suivant organisa un mode plus gigantesque de recrutement.

Tous les Français capables de porter les armes furent mis à la disposition du gouvernement. Ils furent divisés en classes; et les plus jeunes, au nombre de cinq cent mille hommes, et plus tard d'un million, reçurent ordre de marcher. On disposa des autres de manière à seconder efficacement les efforts des premiers. Les hommes mariés étaient chargés de préparer des armes et de faire parvenir les convois, les femmes de faire des uniformes, les enfans de faire de la charpie, et les vieillards de prêcher le républicanisme. Toutes les propriétés étaient consacrées à l'entretien de la guerre, tous les édifices à des usages militaires, toutes les armes au service public, et tous les chevaux, excepté ceux qui étaient indispensables pour l'agriculture, furent pris pour la cava-

lerie, ou les autres services des armées. Les représentans du peuple furent chargés de faire partir les différentes levées, commissaires redoutables qui ne connaissaient point de peine plus légère que la mort. On n'admettait aucune excuse pour dispenser du service personnel, aucun délai, aucun remplacement; on exigeait de chacun, à quelque classe qu'il appartînt, prompte et entière obéissance. Les conscrits qui manquaient à l'appel, qui résistaient ou se cachaient, étaient soumis aux lois de l'émigration.

Tous ces décrets également obligatoires ayant donné au gouvernement toute l'énergie de la violence révolutionnaire, il réussit à mettre sur pied et à entretenir des armées d'un nombre double de celui de ses ennemis les plus puissans; d'un autre côté les réquisitions arbitraires lui donnaient les moyens de fournir à ces troupes tout ce qui leur était nécessaire en campagne; de sorte que, tant qu'il restait en France des vivres et des habillemens, le soldat était sûr d'être nourri, payé et équipé.

Toutefois, une supériorité numérique obtenue de la sorte est d'un faible secours dans un pays qui ne peut opposer qu'une levée en masse composée de jeunes conscrits sans expérience à une armée inférieure en nombre,

mais régulière et bien disciplinée, telle qu'est l'armée autrichienne sous tous les rapports. On se rappelle en pareil cas l'insolente raillerie d'Alaric : « Plus l'herbe est épaisse, plus elle est aisée à couper » ; mais ce n'était pas le cas pour les jeunes Français, qui adoptent avec une singulière facilité les habitudes du soldat. De tout temps le service militaire a été populaire en France, et les récits du vieillard sous le chaume ont toujours eu pour but de faire naître dans les enfans des dispositions belliqueuses. Leur entrée dans cette carrière n'est point pour eux un passage violent et imprévu dans une vie où tout serait nouveau et terrible; c'est l'exercice d'un devoir auquel tout Français est soumis, et qu'il remplit aussi naturellement que l'ont fait son père et ses aïeux.

A cette disposition naturelle, le jeune Français joint une autre qualité, la plus désirable de toutes dans un soldat. Accoutumé à une vie dure, à l'exercice, aux expédiens de tous les genres, il est capable de supporter toutes les privations. Sa gaîté naturelle lui inspire de l'indifférence pour le danger, sa bonne humeur de la patience dans les fatigues : la vivacité de son esprit et de son imagination le distrait et l'aide à supporter les vicissitudes d'une vie errante. Il est au besoin cuisinier, ouvrier, ou toute

autre chose. Ses talens pour une guerre active ne sont pas moins prononcés. Courageux dans l'attaque, réglé dans la retraite, le Français est un des meilleurs soldats du monde; et, dans l'occasion, il montre un degré d'intelligence et une connaissance de son métier qui feraient honneur à des militaires d'un rang supérieur dans d'autres armées. S'il n'est pas précisément buveur d'eau, il n'est point sujet à l'ivresse comme le soldat anglais; et celui-ci n'a peut-être à opposer aux nombreux avantages de son rival, que cette résolution, et cette obstination de boule-dogue, dans le combat, qui lui fait réitérer, soutenir et prolonger ses efforts, quel que soit son désavantage sous le rapport du nombre et des autres circonstances.

Le Français, tel que nous venons de le peindre, ne souffrait pas beaucoup de la violence qui l'arrachait à ses foyers; nous avons malheureusement dans notre marine un exemple frappant du peu d'effet que produit sur l'homme l'obligation d'un service dangereux. On comprend donc aisément que dans l'état de malaise où était la France, lorsque tant de tristes spectacles s'offraient sans cesse aux regards; que toutes les ressources de la carrière civile étaient interdites, et ne pouvaient plus avoir d'attrait pour une nation dont tout le territoire était un

vaste camp; on comprend, disons-nous, qu'un jeune homme devait saisir avec joie l'occasion de se soustraire au spectacle de désolation qu'il avait sous les yeux, pour courir la chance de la mort ou de l'avancement dans la seule carrière qui fût sûre en comparaison des autres, et qui était certainement honorable. De pareilles recrues étaient une pépinière admirable d'officiers. L'abolition de l'ancienne distinction des rangs avait ouvert la même carrière à tous; or, dans la mêlée, c'est le plus digne qui se fait remarquer et qui parvient aux grades. Le suffrage des soldats n'était pas sans influence sur ce point; et il ne le donne guère qu'à celui qu'il a vu agir. Cruels dans leurs vengeances, les chefs révolutionnaires récompensaient avec générosité, presque avec extravagance, et n'épargnaient ni or, ni fer, ni honneurs, ni dénonciations pour exciter les généraux à la victoire, ou leur faire peur des conséquences d'une défaite.

Cette loi inexorable qui n'excusait jamais les revers, cette foule d'occasions qui offraient toutes les ressources possibles à une ambition honorable, firent naître une race de généraux tels que le monde n'en vit jamais d'aussi illustres ni en aussi grand nombre. Tel fut Buonaparte lui-même; tels furent Pichegru et Moreau, destinés à être sacrifiés à sa fortune; tels étaient

les maréchaux et généraux appelés à partager ses succès, et à se ranger plus tard autour de son trône, comme les paladins autour de celui de Charlemagne, ou les champions bretons et armoricains autour de la table ronde du fils d'Uther. Ce fut dans les premières armées recrutées par l'impitoyable conscription, que se formèrent Murat, dont l'élévation et la chute pourraient être un corollaire de celles de son beau-frère; Ney, le brave des braves; le calme et pénétrant Macdonald; Joubert, qui fut sur le point de jouer le rôle de Buonaparte; Masséna, l'enfant gâté de la victoire; Augereau, Berthier, Lannes et plusieurs autres, dont les noms électrisèrent les soldats français comme le son de la trompette.

Parmi ces compétiteurs dans la carrière de la renommée, quelques uns, comme Macdonald, étaient de l'ancienne école; d'autres, tels que Moreau, sortaient de la vie civile; un grand nombre appartenaient aux dernières classes, et étaient plus directement encore enfans de la révolution.

Mais cette grande catastrophe, en renversant les barrières du rang et de la naissance, avait écarté les obstacles qui auraient arrêté les succès de presque tous ces hommes distingués; ils étaient, pour la plupart, dévoués naturelle-

ment à ce nouvel ordre de choses, qui ouvrait un vaste champ à leurs talens.

Ainsi recrutées et commandées, les armées françaises étaient soumises à une discipline analogue à leur composition. Ni le temps ni les circonstances ne permettaient d'assujettir les nouveaux soldats à toutes les minuties un peu pédantesques de l'ancienne école. Dumouriez donna l'exemple, en montrant que le principe de la révolution pouvait être appliqué avec avantage à l'art de la guerre lui-même, et que, pour balancer le désavantage entre les nouvelles levées et les vétérans qu'elles avaient à combattre, il fallait employer des règles plus simples de stratégie. Les esprits médiocres ne manquent jamais de donner à la routine autant d'importance qu'aux choses essentielles, et de juger une négligence dans la tenue aussi sévèrement qu'une mauvaise manœuvre. Les généraux français se montrèrent hommes de génie en triomphant, au moment du danger, de tous les préjugés d'une profession qui a sa pédanterie comme toutes les autres, et en modifiant la discipline selon le caractère de leurs recrues, et l'urgence des circonstances.

Ils réformèrent ce qu'il y avait de suranné dans le maniement des armes, ne conservant que le petit nombre de mouvemens nécessaires

pour l'usage du fusil et de la bayonnette. Des manœuvres simples remplacèrent celles qui étaient compliquées et d'une exécution difficile; se relâchant sur la précision, ils se contentèrent de former promptement les lignes et les colonnes, et de maintenir l'ordre dans la marche. Les troupes légères furent aussi portées à un nombre plus considérable. Les Autrichiens, qui tiraient du Tyrol et des frontières de la Croatie les meilleures troupes légères du monde, avaient organisé plusieurs de ces corps en régimens de ligne, affaiblissant ainsi leur supériorité dans un genre qui acquérait chaque jour plus d'importance. Les Français, au contraire, exercèrent un grand nombre de leurs conscrits à former des corps irréguliers et des tirailleurs, dont l'ardeur et l'activité empêchèrent souvent leurs méthodiques adversaires de pousser des reconnaissances pour recueillir des renseignemens précis sur les forces et la position des ennemis; tandis que les troupes de ligne françaises, protégées par ces essaims d'agiles soldats, avaient le choix du temps et du lieu, de l'attaque ou de la retraite, selon que les circonstances l'exigeaient. Ce système, il est vrai, entraînait un grand sacrifice d'hommes; mais les généraux français sentaient que la vie était la denrée dont la République était le plus pro-

digue, et que, tandis que la France dans son enceinte offrait à la mort un aussi abondant festin, il ne fallait pas se montrer avare envers elle sur le champ de bataille, véritable salle de ses banquets.

Ces mêmes motifs firent introduire dans la tactique une innovation qui contribua beaucoup à multiplier les pertes. Les armées ennemies, déconcertées par la grande supériorité numérique des Français, et privées de renseignemens par l'infatigable activité des troupes légères de ces derniers, se décidèrent souvent pour la défensive : prenant une position avantageuse et fortifiée, elles attendaient que cette fougueuse jeunesse française vînt se jeter par milliers sous leurs batteries. C'était alors que les généraux français attaquaient en colonnes successives, faisant marcher les brigades les unes après les autres, sans égard pour le nombre d'hommes tués. Les assiégés, se voyant forcés sur un point quelconque, par l'impossibilité de repousser sur tous une attaque aussi soutenue et aussi désespérée, regardaient la bataille comme perdue, et finissaient par céder un terrain dont les assaillans achetaient la possession par d'immenses sacrifices.

C'est de cette manière que les généraux français employaient des colonnes entières de con-

scrits, appelés *chair à canon*, avant que les infirmités eussent diminué leur activité, ou que l'expérience leur eût appris les dangers d'une profession à laquelle ils se livraient avec l'imprudente vivacité de l'enfance. Souvent aussi l'on vit les Français, même sans supériorité numérique, mais par la simple célérité de leurs mouvemens, concentrer tout d'un coup, sur un point donné, une masse de forces qui leur assurait le même avantage.

Dans l'énumération des causes qui expliquent les succès des Républicains, il ne faut pas oublier la raison morale..., l'intérêt que le sujet de la guerre inspirait aux militaires. Aucune classe, excepté peut-être celle des paysans, ne devait à la révolution un avantage plus flatteur. Leur solde était augmentée en même temps que leur importance. Pour aucun soldat n'était fermé l'accès aux plus hauts grades, et plusieurs d'entre eux y parvinrent : Masséna avait été tambour, et Ney hussard ; plusieurs autres s'élevèrent de la plus basse condition au commandement des armées. Un pareil régime offrait au soldat de grandes douceurs, surtout quand on le comparait au système en vigueur sous la monarchie, d'après lequel les préjugés de la naissance étant toujours opposés au mérite, le roturier ne pouvait s'é-

lever au-dessus des rangs inférieurs, et les premières dignités étaient réservées exclusivement à la haute noblesse.

Mais, outre les récompenses que le service de la République assurait à ces soldats, il avait encore pour eux un charme irrésistible, celui de la victoire. Leurs succès et le butin qui s'ensuivit les fixaient sous les étendards, et grossissaient sans cesse leurs rangs. *Vive la République!* devint un cri de guerre aussi cher aux armées que l'était jadis celui de *Montjoie Saint-Denis*, et le drapeau tricolore remplaça l'oriflamme. Le désordre, l'oppression, les massacres de la révolution, touchaient peu les soldats. Ils entendaient dire que leurs parens étaient guillotinés ou emprisonnés [1]; mais le militaire, comme le moine, renonce aux intérêts du monde; et pendant qu'il joue avec son ennemi au jeu terrible de la vie ou de la mort, il n'a guère le temps de penser à ce qui a lieu en son absence dans le pays natal. Tout ce qu'ils savaient des affaires de l'intérieur, ils l'apprenaient par les discours pompeux de la Convention, toujours remplis de l'éloge des troupes, et par ceux des représentans près des armées, qui employaient tou-

[1] C'est ainsi que Moreau apprit le lendemain d'une de ses plus belles victoires, que son père avait été guillotiné.

tes les ressources de la flatterie et des largesses pour se conserver l'affection des soldats, si nécessaire à leur salut. Ils y réussissaient si bien que, sous la République, l'attachement des soldats pour cet ordre de choses les porta souvent à abandonner leurs généraux favoris, lorsqu'ils devinrent suspects à de farouches démocrates.

Les généraux éprouvèrent fréquemment, aussi-bien que les citoyens, les rigueurs de la République, qui, de la manière la plus irrégulière et sans aucune espèce de motifs ou de prétexte, les faisait arrêter ou exécuter. Cependant l'ardeur des autres n'en était point abattue. Si le gouvernement révolutionnaire guillotinait, il payait, promettait et récompensait; et, au milieu des hasards de la vie militaire, la crainte de la guillotine ajoutait peu de chose au danger du glaive et des balles [1]. Le courage et l'ambition considérèrent peu ces chances, qui furent d'ailleurs balancées par la confiance de

[1] La chance était une chose toute simple. Madame de La Rochejaqueleiu raconte que le général Quétineau, qui s'était conduit avec beaucoup d'humanité dans la guerre de la Vendée, étant tombé entre les mains des insurgés, l'Escure, leur général en chef, le pressait de ne point retourner à Paris. « Vous êtes libre, vous pouvez partir; mais je vous engage à rester avec nous. Vous êtes d'une

chaque individu en son heureuse étoile. Les généraux condamnés se soumettaient à leur sort comme à un des accidens de la guerre, et la République n'en était pas plus mal servie.

Avec ces talens, ces opinions et cette conduite, il ne fallait aux armées républicaines ou plutôt révolutionnaires, pour en tirer parti, que le talent supérieur du célèbre Carnot, officier du génie, et probablement l'un des premiers tacticiens du monde. Membre du terrible comité de salut public, on a prétendu, pour sa justification, qu'il ne participait point à ses atrocités, se renfermant dans le département de la guerre que ses collègues lui abandonnaient entièrement. Il composait seul, dans le comité, le bureau militaire, correspondait avec les généraux et dirigeait les mouvemens des armées, comme s'il eût été inspiré par la victoire elle-même. Il osa d'abord revendiquer les frontières natu-

autre opinion; ainsi vous ne combattrez pas. Restez prisonnier sur parole; tout le monde vous traitera bien. Si vous retournez avec les Républicains, ils ne vous pardonneront pas cette capitulation, qui pourtant était indispensable. — Monsieur, répondit Quétineau, si je m'en vais avec vous, je passerai pour un traître. Je veux prouver que j'ai fait mon devoir; je serais déshonoré si on pouvait me supposer des intelligences avec l'ennemi». Il se rendit à Paris, et fut guillotiné.

relles de la France, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, établissant en principe que tout ce qui, en dedans de ces limites, appartenait à d'autres puissances, devait être rendu à la France comme ayant été usurpé sur elle. Son génie exécuta ce que son ambition avait conçu : la Belgique fit partie de la république française ; la Hollande forma un petit État démocratique dans la dépendance de la Grande Nation, dont elle était pour ainsi dire un ouvrage avancé ; les Autrichiens furent rejetés sur le Rhin ; le roi de Sardaigne chassé de la Savoie ; enfin l'on vit réaliser des plans que Louis XIV n'eût jamais osé rêver. Le comité ne contrariait jamais les plans de Carnot, et Carnot en retour, si toutefois un pareil sentiment existait en lui, évitait tout ce qui pouvait avoir l'air de désapprouver la direction des affaires intérieures : toutefois son habileté et sa prudence n'empêchaient pas l'infernal Robespierre de le surveiller, comme le serpent suit de l'œil sa victime. Il ne pouvait se passer de Carnot, qui fixait la victoire sous le drapeau tricolore ; mais on sait qu'un grand revers eût fortement compromis sa tête.

Il faut également reconnaître que, quoique les armées françaises fussent dévouées à la République et toujours dociles à la direction d'un

membre du comité de salut public, jamais elles n'exécutèrent dans toute leur étendue, les ordres atroces relatifs à la guerre d'extermination. Un décret de la Convention défendit de faire des prisonniers anglais; mais jamais on ne put obtenir des soldats français qu'ils se prêtassent à une mesure aussi révoltante, et qui eût tellement aggravé les horreurs inévitables de la guerre. En effet, quand on songe à la manière dont la France était alors administrée, il semble que l'humanité avait fui les villes et le séjour ordinaire de la paix pour se réfugier dans les camps au milieu des combats. [1]

Il est une partie de notre sujet que nous ne pouvons ici qu'effleurer; c'est la faveur avec laquelle les peuples attaqués par les Français accueillaient les doctrines politiques de ces der-

[1] On aimera à rapprocher de ce parallèle de l'armée française avec les diverses armées de l'Europe moderne, le même sujet traité par le général Foy, dans l'ouvrage récemment publié *sur la Guerre de la Péninsule*, tome 1er. Cet éloge de nos soldats, que nous aurons l'occasion d'opposer à un passage un peu différent du troisième volume de la *Vie de Napoléon*, a aussi été éloquemment exprimé par M. de Chateaubriand, quand il a dit que l'armée française, enveloppant de ses drapeaux les plaies de la patrie, avait jeté son épée dans la balance pour servir de contre-poids à la hache révolutionnaire. (*Édit.*)

niers. Les Républicains annonçaient la guerre aux châteaux et la paix aux chaumières. On a vu des commandans de place se laisser corrompre par la promesse qu'ils conserveraient la caisse de la garnison; de même les Français ne manquaient jamais d'offrir à la populace le pillage des nobles du pays, pour l'engager par là, sinon à les favoriser, du moins à ne pas les combattre. Leurs armées étaient ainsi toujours précédées par leurs principes. Chaque État voisin renfermait un parti favorable à la France, qui adoptait avec transport les principes de la liberté et de l'égalité. Cette dissension intestine enlevait aux gouvernemens dont les pays étaient envahis, le sentiment de leurs forces, et paralysait leurs moyens de défense. Les Français étaient souvent reçus à la fois comme conquérans et comme libérateurs; et presque toujours les rois ennemis, privés de l'avantage inappréciable d'être appuyés par le dévoûment de leurs sujets, se virent réduits à leurs troupes régulières. Au reste, les habitans des pays conquis ne furent pas long-temps à s'apercevoir que les fruits de l'arbre prétendu de la liberté ressemblaient à ceux qui croissent, dit-on, aux rivages de la mer Morte, beaux à l'œil, mais au goût piquans et amers.

Nous allons terminer ici notre esquisse de la

révolution française. De la mort de Robespierre date le déclin du règne de la terreur. Si nous reportons nos regards vers les changemens successifs qui eurent lieu depuis la convocation des États-Généraux jusqu'au 9 thermidor, nous trouvons à peine un moment où il y ait eu quelque chance favorable à l'établissement d'un gouvernement durable. Les trois constitutions de 1791, 1793 et 1794, œuvre des Constitutionnels, des Girondins et des Jacobins, étaient tout aussi incapables d'arrêter le char révolutionnaire, que les broussailles le rocher qui roule du haut d'une montagne. Tous les sermens, toutes les circonstances qui pouvaient leur donner de la solennité, n'empêchèrent point que chacune de ces constitutions ne finît par figurer uniquement sur le papier. La France, en 1794 et 1795, n'avait donc ni constitution ni administration régulière. Le reste de cette Convention, qui constituait le gouvernement, ne continuait de siéger que parce que la grande crise l'avait surprise en place; elle ne gouvernait que par le moyen de comités provisoires dont elle approuvait implicitement les décrets, et qui étaient les véritables maîtres de la France sous le nom de la Convention.

Cependant, depuis le commencement de ces scènes étranges, la France avait perdu son Roi,

sa noblesse, son culte, son clergé, ses tribunaux, ses magistrats, ses colonies, son commerce. La plupart de ses hommes marquans avaient été victimes de la proscription, et la guillotine avait frappé ses plus éloquens orateurs. La France n'avait plus de finances; enfin l'habitude seule semblait encore prêter quelque force aux derniers liens de la société. La France n'avait plus qu'une ressource puissante et un moyen énergique pour en diriger l'action, ses armées et son ambition: semblable à un malade qui, dans son délire, s'est dépouillé de tous ses vêtemens, et ne retient dans ses mains que l'épée ensanglantée dont il a frappé ceux qui se sont efforcés d'arrêter ses fureurs. Jamais on n'avait vu autant de grands événemens successifs sans qu'il en résultât un ordre fixe, ou du moins l'espoir de l'obtenir.

Les hommes calmes se répétaient que cet état de choses inouï, dans lequel tout paraissait temporaire, ne pouvait durer. Ce fut surtout après la mort de Robespierre que l'on crut voir des symptômes de changement; ceux qui avaient amené cet événement exerçaient, sans aucune garantie de durée, le pouvoir qu'il leur avait procuré. Ils en devaient la conservation plutôt à la jalousie des deux partis opposés qu'à leur confiance. Les victimes du gouvernement ré-

volutionnaire ne pouvaient considérer les Thermidoriens que comme des Jacobins réguliers, qui, complices de tous les excès de la terreur, n'employaient leur puissance qu'à en protéger les auteurs. De l'autre côté, ceux des révolutionnaires qui tenaient encore aux liens de la fraternité jacobine, ne pouvaient pardonner à Tallien et à Barras d'avoir dissous les clubs des Jacobins, exilé Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, mis à mort beaucoup d'autres patriotes; en un mot, d'avoir aboli le régime révolutionnaire. Dans le fait, s'ils supportaient la domination de ces deux hommes, ce n'était que parce qu'ils y trouvaient un abri contre la réaction dont ils étaient menacés par les Modérés. Il ne paraissait pas possible que les choses restassent dans cet état d'incertitude, ni que le fantôme de gouvernement occupât long-temps la scène. Mais par qui devait-il être remplacé? Pouvait-on s'attendre à voir un peuple, après avoir tant souffert des innovations, revenir enfin à ses anciennes idées, pour rappeler purement et simplement, moyennant certaines conditions, ses princes bannis de son sein? le ciel permettrait-il qu'une nouvelle bande de révolutionnaires s'élançât pour recommencer le cours de ses vengeances? le pouvoir suprême allait-il devenir le partage d'un soldat audacieux, comme

César, ou d'un politique rusé comme Octave? La France était-elle destinée à s'abaisser sous un Cromwell ou un Monk, ou à être gouvernée par une cabale de politiques stipendiés, par un institut de philosophes théoriciens, ou par un nouveau club de Jacobins? Telles étaient les réflexions qui occupaient presque toutes les têtes. Mais la Providence seule savait quels événemens allaient se succéder sur la scène, où tous les yeux étaient fixés avec inquiétude.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

CHAPITRE I.

TABLEAU DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.





